



Document
de référence
2007



DOCUMENT DE REFERENCE 2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2008, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

NOTA

Conformément à l'article 28 du règlement européen (CE) n°809/2004 de la Commission, le présent document de référence relatif à l'exercice 2007 incorpore par référence :

- le document de référence relatif à l'exercice 2006, déposé le 27 avril 2007 sous le numéro D.07-0401,
le document de référence relatif à l'exercice 2005, déposé le 27 avril 2006 sous le numéro D.06-0329.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	5
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	7
4	FACTEURS DE RISQUES	9
5	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE	21
6	APERCU DES ACTIVITES.....	23
7	ORGANIGRAMME	46
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	47
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	50
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	55
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	56
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	60
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	61
14	ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.....	62
15	REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	77
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	81
17	SALARIES	98
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	105
19	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	109
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	111
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	187
22	CONTRATS IMPORTANTS	195
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	195
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	196
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	197
26	SOMMAIRE DETAILLE.....	198

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Jean-Paul Herteman
Président du Directoire de SAFRAN

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au § 20.5.1 du présent document, émis sans réserve, ni observation.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, présentés dans le document de référence déposé en date du 27 avril 2007 sous le numéro D.07-0401 et incorporés par référence comme précisé au préambule du chapitre 20 du présent document, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au § 20.4.1 dudit document, qui contient une réserve pour désaccord et des observations.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, présentés dans le document de référence déposé en date du 27 avril 2006 sous le numéro D.06-0329 et incorporés par référence comme précisé au préambule du chapitre 20 du présent document, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au § 20.4.1 dudit document, qui contient une observation.

Le Président du Directoire,
Jean-Paul Herteman

1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Noël Gauthier
Directeur Général Adjoint de SAFRAN, Affaires Economiques et Financières
Téléphone : 01.40.60.83.32
Fax : 01.40.60.83.92
Adresse électronique : noel.gauthier@safran.fr

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Pour la période couverte par les informations financières historiques, les contrôleurs légaux des comptes de SAFRAN sont les suivants :

Commissaires aux Comptes titulaires

Deloitte & Associés

Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu

Représenté par :

Thierry Benoit et Philippe Battisti (exercice 2007)

Jean-Paul Picard et Philippe Battisti (exercices 2006 et 2005)

185 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

- . Date de début du premier mandat : 21 avril 2004
Mandat conféré par l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour six exercices (2004 à 2009)
- . Echéance du mandat : 2010 (à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009)(*)

Constantin Associés

Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu depuis 2007 (*)

Représenté par :

Jean-Paul Séguret (exercices 2007, 2006 et 2005)

26 rue de Marignan
75008 Paris

- . Date de début du premier mandat : 21 avril 2004
Mandat conféré par l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour six exercices (2004 à 2009)
- . Echéance du mandat : 2010 (à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009)

Commissaires aux Comptes suppléants

Beas

représenté par **Alain Pons**

7-9 villa Houssay
92200 Neuilly sur Seine

- . Date de début du premier mandat : 24 avril 2001
Mandat conféré par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2001 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour six exercices (2004 à 2009)
- . Echéance du mandat : 2010 (à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009)(*)

Jean-François Serval

26 rue de Marignan
75008 Paris

- . Date de début du premier mandat : 21 avril 2004
Mandat conféré par l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour six exercices (2004 à 2009)
- . Echéance du mandat : 2010 (à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009)

(*) Par suite du rapprochement intervenu en juillet 2007 entre les cabinets Deloitte et Constantin, le cabinet Deloitte & Associés et son suppléant Beas ont été amenés à démissionner de leurs mandats de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, cette démission prenant effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 28 mai 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Il sera proposé à cette Assemblée Générale de nommer pour les remplacer et pour la durée restant à courir de leurs mandats, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009 :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la société Mazars & Guérard, 61 rue Henri Régnauld, 92400 Courbevoie, représentée par Jean-Marc Deslandes ;
- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, Thierry Colin, domicilié 61 rue Henri Régnauld, 92400 Courbevoie.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, SAFRAN établit, en parallèle à ses comptes consolidés statutaires audités, un compte de résultat et un tableau des flux de trésorerie en données ajustées.

3.1 DONNEES CONSOLIDEES STATUTAIRES CLES

Les données consolidées statutaires clés présentées ci-dessous sont issues des comptes consolidés statutaires audités, figurant au chapitre 20 du présent document.

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	Variation 2007/2006
Chiffre d'affaires	10 321	10 841	(4,8)%
Résultat opérationnel	6	(186)	N/S
Résultat net — part du Groupe	39	9	N/S
Dividende (en euros)	0,40	0,22	81,8%
Position financière nette	(169)	(419)	250

L'exercice 2007 n'inclut pas les résultats de l'activité Haut Débit contrairement à l'exercice 2006 (cf. § 20.1 et § 20.1.3.2.5). Cette activité a été cédée le 25 janvier 2008.

Par ailleurs, afin de faciliter la comparaison entre les exercices 2007 et 2006, les données de l'exercice 2007 à périmètre constant (incluant les activités Haut Débit) sont intégrées aux présentations des comptes ci-après.

3.2 DONNEES CONSOLIDEES AJUSTEES CLES

Il est rappelé que le Groupe SAFRAN :

- résulte de la fusion au 11 mai 2005 des groupes Sagem et Snecma ; celle-ci a été traitée conformément à la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises" dans ses comptes consolidés statutaires,
- inscrit, depuis le 1er juillet 2005, toutes les variations de juste valeur des instruments dérivés de change en résultat financier, dans le cadre des prescriptions de la norme IAS 39, applicables aux opérations qui ne sont pas qualifiées en comptabilité de couverture (cf. § 20.1.3.3.9.b).

En conséquence, les informations financières issues des comptes consolidés statutaires du Groupe SAFRAN sont ajustées :

- de l'incidence comptable des dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem-Snecma conformément à la norme IFRS 3, afin de neutraliser les effets liés à l'événement ponctuel de la constitution du Groupe SAFRAN,
- des effets comptables de l'application d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change, afin de mieux traduire les résultats de la politique de gestion globale du risque de change du Groupe.

Les données financières ajustées font l'objet, par les Commissaires aux Comptes, de travaux de vérifications relatives aux informations données dans le présent document de référence.

Les données consolidées ajustées clés sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2007 Hors Haut Débit	2007 Avec Haut Débit	2006 Avec Haut Débit	Variation Avec Haut Débit 2007 / 2006
Chiffre d'affaires	10 830	12 003	11 329	5,9%
Branche Propulsion aéronautique et spatiale	5 920	5 920	5 073	16,7%
Branche Equipements aéronautiques	2 703	2 703	2 644	2,2%
Branche Défense Sécurité	1 548	1 548	1 445	7,1%
Branche Communications	659	1 832	2 167	(15,5)%
Résultat opérationnel	663	706	465	51,8%
dont branche Propulsion aéronautique et spatiale	636	636	561	13,4%
dont branche Equipements aéronautiques	112	112	197	(43,1)%
dont branche Défense Sécurité	72	72	(101)	N/S
dont branche Communications	(134)	(91)	(176)	48,3%
Résultat net — part du Groupe	406	406	177	129,4%
Bénéfice net par action (en euros)	0,99	0,99	0,43	

L'activité Haut Débit a été cédée le 25 janvier 2008 et sa contribution au résultat opérationnel de l'exercice 2007 s'est élevée à + 43 millions d'euros.

3.3 TABLEAU DE PASSAGE DES DONNEES CONSOLIDEES STATUTAIRES AUX DONNEES CONSOLIDEES AJUSTEES

Le tableau de passage des données consolidées statutaires aux données consolidées ajustées (hors activité Haut Débit) et l'incidence de ces ajustements sur les agrégats du compte de résultat sont présentés ci-dessous :

au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Données consolidées statutaires	Comptabilité de Couverture			Données ajustées (hors Haut Débit)
		Revalorisation du chiffre d'affaires (1)	Différés des résultats sur couvertures (2)	Amortissements incorporels (3)	
Chiffre d'affaires	10 321	392	117		10 830
Autres produits et charges opérationnels	(10 315)	(9)	0	157	(10 167)
Résultat opérationnel	6	383	117	157	663
Résultat financier	31	(383)	295		(57)
Quote-part des mises en équivalence	4				4
Charge d'impôts	(25)		(140)	(54)	(219)
Résultat de la période	16	0	272	103	391
Résultat des activités abandonnées	30				30
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(7)	(5)		(3)	(15)
Résultat net part du Groupe	39	(5)	272	100	406

(1) Revalorisation du chiffre d'affaires en devises net des achats (par devise) au cours couvert, par reclassement des variations de valeur des couvertures affectées aux flux de la période.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux des périodes futures (295 millions d'euros hors impôts), différées en capitaux propres et annulation de la reprise des résultats latents existants lors de l'arrêt de la comptabilité de couverture (117 millions d'euros hors impôts), inclus en capitaux propres consolidés.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 au 1^{er} avril 2005.

4 FACTEURS DE RISQUES

4.1 FACTEURS DE RISQUES IDENTIFIÉS

Ce paragraphe présente les facteurs de risques majeurs identifiés à la date de dépôt du document de référence. D'autres risques non encore identifiés ou considérés actuellement comme non majeurs pour le Groupe pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe SAFRAN.

4.1.1 RISQUES LIÉS AUX PROGRAMMES

Les risques liés aux programmes pourraient avoir un impact à moyen terme sur les résultats du Groupe et pourraient résulter de :

- **Evolution des conditions économiques**

Une conjoncture économique défavorable aurait des conséquences négatives sur le niveau d'activité du Groupe, du fait de la corrélation entre les marchés du Groupe et l'évolution du PNB mondial.

- **Retournement du cycle aéronautique**

Le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques liées, à l'évolution du trafic pour passagers, au rythme de vieillissement et de renouvellement des flottes d'avions, ainsi qu'aux décisions d'équipements et à la capacité financière des compagnies aériennes. SAFRAN estime que les cycles pourraient affecter son niveau d'activité et avoir un effet défavorable sur sa situation financière future.

De plus, des événements exceptionnels (terrorisme, pandémie, catastrophes aériennes) peuvent avoir de fortes répercussions sur le trafic aérien, et par conséquent sur le marché des moteurs d'avions et équipements aéronautiques.

En 2007, environ 60 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe concerne les activités d'aviation civile.

- **Evaluation du marché**

Les activités de SAFRAN, dans le secteur de la propulsion et des équipements, impliquent la mise en jeu d'investissements considérables, notamment en matière de recherche et développement. Ces programmes d'investissement supposent une rentabilisation à long terme. Les hypothèses de marché et de rentabilité retenues par le Groupe pourraient ne pas se vérifier et les produits ayant fait l'objet de ces investissements pourraient ne pas tous connaître un succès commercial suffisant pour rentabiliser l'investissement initial. Les actifs immobilisés (hors goodwill et réévaluation des programmes) correspondants inscrits au bilan au 31 décembre 2007 s'élèvent à 2 173 millions d'euros.

- **Baisse des commandes militaires**

Une réduction des dépenses militaires ou un report de certains programmes pourraient affecter les activités de SAFRAN. En 2007, environ 18 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe concerne des activités militaires.

- **Concurrence et retards de programmes**

SAFRAN est confrontée à une concurrence intense sur tous les marchés sur lesquels le Groupe intervient, tant de la part de grands acteurs internationaux que, sur certains marchés, de la part de concurrents plus petits mais spécialisés sur certains produits. Dans le domaine de l'électronique appliquée aux technologies de la communication, la pression exercée sur les prix des produits proposés par le Groupe est très forte et peut connaître des évolutions rapides. Ces phénomènes pourraient affecter la position du Groupe sur ses marchés.

Les hypothèses macro-économiques et les hypothèses de programmes, fixées par le Groupe, sont prises en compte dans l'élaboration du budget et du Plan Moyen Terme (PMT).

Les difficultés rencontrées par les constructeurs sur certains programmes (A380, A400M, B787) qui ont entraîné la révision des calendriers de livraison, montrent que des retards peuvent intervenir dans le planning de réalisation des nouveaux avions par les constructeurs et peuvent affecter le rythme de réalisation du chiffre d'affaires aéronautique de SAFRAN.

- **Montée en puissance**

SAFRAN a enregistré des niveaux de commandes très élevés en 2007 notamment, ce qui a généré une accélération du rythme de production à un niveau très soutenu. La capacité de SAFRAN à respecter la montée en puissance à venir dépend de facteurs internes et de facteurs externes au Groupe. Un dysfonctionnement d'un de ces facteurs risquerait de provoquer des retards ou surcoûts éventuels sur un programme.

- **Aléas politiques**

Certains marchés des secteurs de l'aéronautique, de l'espace et de la défense sont fermés à la concurrence étrangère ou sont attribués sur la base de considérations d'indépendance nationale. Celles-ci, qui conditionnent parfois l'accès à certains marchés, pourraient continuer de prévaloir dans le futur et empêcher SAFRAN de pénétrer certains de ces marchés, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa croissance et ses résultats.

- **Accident d'aéronef**

Les produits que SAFRAN conçoit, fabrique et vend s'intègrent à d'autres produits d'une valeur unitaire élevée, en particulier les avions civils et militaires, les satellites et les hélicoptères. Ainsi, le Groupe peut-il être mis en cause en cas de perte d'un aéronef, de décès de passagers ou de pertes d'exploitation par une compagnie aérienne ou un exploitant d'hélicoptères.

- **Produits livrés défectueux (hors aéronautique)**

Le Groupe applique des normes de qualité et de sécurité élevées pour la conception et la fabrication de ses produits et services. Toutefois, certains produits pourraient ne pas avoir les performances escomptées ou se révéler défectueux. Ces défaillances peuvent entraîner des coûts (rappels de produits, retrofits), induire des pertes de chiffre d'affaires pour SAFRAN ou handicaper sa position commerciale.

4.1.2 RISQUES LIES A L'EVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Les marchés de l'aéronautique, de l'espace et de la défense sont sujets à des évolutions technologiques rapides et importantes. Dans le domaine de l'électronique appliquée aux technologies de communications, la capacité à développer des produits répondant aux attentes des clients dans un contexte de cycles de vie des produits de plus en plus courts est déterminante.

Le Groupe est exposé au risque de voir des concurrents développer des produits plus performants techniquement ou économiquement ou commercialisés avant ceux du Groupe. Les activités et la situation financière de SAFRAN pourraient en être affectées (cf. § 11.1 et 11.2).

4.1.3 RISQUES LIES AUX PARTENARIATS

De façon générale, sur la plupart de ses métiers, le Groupe SAFRAN travaille dans le cadre de partenariats avec ses grands clients et fournisseurs. Les événements de nature à affecter ces partenaires peuvent avoir une incidence sur l'activité de SAFRAN.

Notamment dans le domaine aéronautique, une part importante du chiffre d'affaires de SAFRAN dépend de certains produits-clés développés et produits en coopération avec General Electric. SAFRAN estime qu'environ 33 % de son chiffre d'affaires consolidé (hors Haut Débit) est lié à ces programmes.

Par ailleurs, SAFRAN participe à plusieurs partenariats avec d'autres motoristes. Si ces programmes étaient arrêtés ou si les partenaires de SAFRAN cessaient d'assumer leur rôle dans le développement ou la commercialisation des moteurs en question, le chiffre d'affaires des activités aéronautiques en serait affecté.

4.1.4 RISQUES SUR LES MATIERES PREMIERES

Le Groupe est exposé au risque de matières premières notamment sur le titane et les alliages nickel à hauteur de 200 millions d'euros d'achats par an. Il n'existe pas de marché financier à terme pour ces deux métaux. Le Groupe gère ce risque à travers la négociation de contrats d'approvisionnement à moyen terme avec ses fournisseurs ou la constitution de stockage.

4.1.5 RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de change, les risques de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur le marché des actions, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

4.1.5.1 Risque de change

La majorité du chiffre d'affaires des branches Propulsion Aéronautique et Spatiale et Equipements Aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. Ainsi, l'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités a été de 4,96 milliards de dollars US pour l'année 2007 (pour 3,90 milliards de dollars US pour 2006). La politique de couverture décrite au § 20.1.8.1.1 vise à protéger la rentabilité du Groupe et à sauvegarder la régularité de ses résultats.

Pour la partie des flux excédant ceux couverts par des instruments déjà mis en place, un maintien durable d'une faible valeur du dollar par rapport à l'euro pourrait avoir un effet négatif sur les résultats du Groupe.

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change se résume comme suit :

(en millions de devises)	31.12.2007				31.12.2006			
	USD / EUR	USD / GBP	USD / CAD	JPY / EUR	USD / EUR	USD / GBP	USD / CAD	JPY / EUR
Total actifs	1 490	248	113	625	1 319	103	117	362
Total passifs	1 162	182	150	326	1 119	81	98	2 254
Position nette du bilan	328	66	(37)	299	200	22	19	(1 892)
Instruments financiers dérivés affectés à la position nette du bilan	-	-	-	-	365	11	14	(1 000)
Position nette après prise en compte des couvertures affectées à la position du bilan	328	66	(37)	299	(165)	11	5	(892)
Instruments financiers dérivés affectés à des transactions futures	5 098	111	8	-	2 284	209	19	-

La sensibilité du bilan à une variation de +/- 5 % du cours de change euro/dollar est la suivante :

Impact sur les positions du bilan (en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	USD		USD	
Cours de clôture	1,47		1,32	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	-5%	+5%	-5%	+5%
Impact sur la position nette bilantielle après prise en compte des couvertures	12	(11)	7	(6)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectés à des transactions futures	(138)	147	(84)	94

Sur la base du portefeuille détenu à fin 2007, le cours de couverture dont dispose le Groupe pour ses flux prévisionnels 2008 est d'un niveau de 1 euro = 1,46 dollar US.

4.1.5.2 Risque de taux d'intérêt

Comme exposé au § 20.1.8.2, l'essentiel de l'endettement moyen terme du Groupe est pris à taux fixe. En conséquence, la sensibilité du Groupe au risque de taux d'intérêt est faible. Ainsi une variation instantanée de +/- 1 % des taux d'intérêt entraînerait un(e) produit (charge) de 3,8 millions d'euros (contre 1,5 million d'euros en 2006).

Aucun instrument de marché n'est en portefeuille au 31 décembre 2007.

4.1.5.3 Risque de marché action

L'exposition de SAFRAN au risque de fluctuation des cours de bourse porte sur les titres Embraer, seuls titres cotés.

Une variation défavorable de 5 % du cours de ces titres aurait une incidence négative nette sur les capitaux propres de 3,2 millions d'euros (contre 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Les informations sur les actions d'autocontrôle et d'autodétention sont fournies dans les annexes aux comptes (cf. § 20.1.6.20.2) et dans le chapitre Informations complémentaires (cf. § 21.1.3).

4.1.5.4 Risque de contrepartie

Comme exposé au § 20.1.8.4, au 31 décembre 2007, le Groupe n'a pas identifié de risque de contrepartie significatif, non provisionné dans les états financiers.

L'échéancier des actifs financiers est donné au §.20.1.6.19.2.

4.1.5.5 Risque de liquidité

Comme exposé au § 20.1.8.5, la gestion de trésorerie du Groupe est centralisée.

Le très faible niveau d'endettement du Groupe et l'existence de lignes de liquidité non utilisées rendent le Groupe peu sensible au risque de liquidité.

Les covenants exigés par certains financements (cf. § 20.1.8.5) sont respectés.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'établissent au 31 décembre 2007 à 1 295 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a signé un contrat de location financement immobilier d'un montant de 70 millions d'euros au titre d'un investissement à réaliser. La date de livraison est prévue pour le deuxième trimestre 2009.

4.1.6 RISQUES JURIDIQUES

Comme tout groupe industriel, le Groupe SAFRAN est exposé, par son activité, à des risques techniques et commerciaux. Les litiges figurant dans le présent document (cf. § 20.8) constituent les principaux risques juridiques avérés du Groupe. L'analyse des risques juridiques du Groupe ne fait apparaître aucun autre risque d'occurrence et de gravité significatives.

4.2 MANAGEMENT GLOBAL DES RISQUES : POLITIQUE GENERALE

Le Groupe poursuit une démarche de "Management Global des Risques" validée par le "Comité des Risques Groupe".

4.2.1 LE COMITE DES RISQUES GROUPE

Le Comité est constitué des membres du Directoire, des Directeurs Généraux de branche, du Directeur Général Adjoint des Affaires Economiques et Financières, du Secrétaire Général.

Ses missions sont les suivantes :

- Valider la politique de gestion des risques,
- Valider la cartographie des risques du Groupe et leur maîtrise,
- S'assurer que le processus gestion des risques fonctionne,
- S'assurer que le niveau de sensibilisation aux risques est approprié,
- S'assurer que la procédure de gestion des crises fonctionne efficacement,
- Valider le plan d'actions transverses de la Direction des Risques.

Le Comité des risques s'est tenu 3 fois en 2007.

4.2.2 LA DIRECTION DES RISQUES ET ASSURANCES

La Direction des Risques et Assurances, rattachée au Secrétariat Général, est responsable de la mise en œuvre de cette politique. Elle assure les missions suivantes :

1) Etablir la cartographie des Risques du Groupe

La Direction des Risques et Assurances réalise la synthèse de l'appréciation des risques au niveau du Groupe et propose une cartographie des risques au Comité des Risques Groupe qui la valide. L'impact de chaque risque est évalué en fonction des conséquences directes ou indirectes à l'horizon retenu dans un scénario réaliste maximisé ("que peut-il arriver de pire ?"). Le niveau de maîtrise est indispensable pour caractériser le risque.

Elle propose au Comité des Risques Groupe un arbitrage entre la conservation d'une partie de ces risques et leur transfert aux marchés de l'assurance et de la réassurance à travers les programmes mondiaux et globaux du Groupe.

2) Déployer le dispositif de management des risques

Afin de disposer d'un taux de couverture des risques optimum, le dispositif de management des risques s'appuie sur :

- Les sociétés de Rang 1

Chaque société de rang 1 a nommé un Risk Manager qui établit la cartographie de sa société, revue lors des comités de Direction/risques. Dans tous les cas, la gestion du risque procède d'une démarche méthodologique commune dont le point de départ est l'analyse du risque. Pour chaque risque identifié, un propriétaire de risque devra être désigné, en charge d'élaborer un plan d'action et de s'assurer de sa mise en œuvre. L'objectif à atteindre est le contrôle permanent du risque jusqu'à son traitement maximum.

Le Risk Manager de chaque société de rang 1 transmet trimestriellement à la Direction des Risques quatre indicateurs (cartographie des risques majeurs, niveau de maîtrise de ces risques, taux de couverture du référentiel risques par processus et taux de couverture des filiales ou JV) et une fois par an un rapport sur l'organisation de la gestion des risques dans la société concernée. En complément, la Direction des Risques rencontre le Risk Manager de chaque société de rang 1 afin d'évaluer le niveau de maturité du management des risques dans sa société.

La Direction des Risques et des Assurances anime le réseau des Risk Managers. Des réunions ont lieu régulièrement permettant un partage des bonnes pratiques et l'identification des risques émergents. Des groupes de travail sont organisés sur les axes de travail validés annuellement par le Comité des Risques Groupe.

- Les Directions fonctionnelles / Processus

La Direction des Risques a établi une cartographie des risques majeurs par Direction fonctionnelle à partir d'entretiens individuels. Les cartographies sont validées par les Directions fonctionnelles.

Le dispositif s'appuie également sur l'Audit Interne et le Contrôle Interne.

3) Bâtir un référentiel du management des risques, analyser et proposer les axes d'amélioration du dispositif

La Direction des Risques et Assurances élabore les outils méthodologiques qui assurent la cohérence du traitement des risques entre les sociétés, les assiste dans leur utilisation et favorise l'échange des bonnes pratiques. Le Groupe dispose d'un référentiel risques par processus et d'échelles d'impact, de fréquence ou probabilité et de maîtrise. Des guides d'analyse de certains risques sont élaborés.

4) Promouvoir au sein du Groupe les actions de communication et de formation à la culture des risques

Dans le cadre notamment de l'Université SAFRAN, une formation a été initiée en 2007 et est réalisée conjointement par la Direction des Risques et les Risk Managers du Groupe.

5) Mettre en œuvre le dispositif de prévention et de gestion des crises

Ce dispositif s'appuie sur la mise en place de procédures coordonnées de gestion des alertes et des crises, tant au niveau du Groupe que d'une Société ou d'un Etablissement.

6) Mettre en œuvre le programme PSIP (Products & Services Integrity Program)

Ce programme a pour objectifs de contribuer à la prévention des accidents dus aux produits/services du Groupe et protéger les salariés des conséquences d'un accident dans lequel le produit/service est mis en cause.

4.3 ASSURANCES

Les principaux risques accidentels sont assurés par des programmes multilignes, pluriannuels à vocation mondiale, et souscrits auprès d'assureurs de premier plan :

- **Police "Tous Risques Industriels"** garantissant les dommages aux installations industrielles (bâtiments, machines, stocks...) contre l'incendie, le vol, le dégât des eaux, le bris de machine et les pertes d'exploitation pour tout le Groupe. Le montant global des garanties est de 400 millions d'euros.
- **Polices "Responsabilité Civile Produits"** garantissant les conséquences financières du défaut d'un produit en cas d'événement accidentel après sa livraison à un tiers :
 - relatives aux produits aéronautiques
Le montant de la garantie est de 1,5 milliard de dollars par an épuisable dans l'année pour les produits aéronautiques. Le montant de la garantie est plafonné à 1 milliard de dollars pour les produits à destination des hélicoptères.
 - relatives aux produits "terrestres" (hors activités aéronautiques)
Le montant de la garantie s'élève à 150 millions d'euros par an épuisable dans l'année.

Le total des primes payées par le Groupe, toutes polices confondues, en 2007 a représenté 0,22 % du chiffre d'affaires consolidé 2007.

Enfin, une société captive de réassurance au Luxembourg (Soreval) participe au dispositif de couverture des risques. Elle a pour objet de porter des risques marginaux non couverts par les polices d'assurance du Groupe.

Des programmes locaux d'assurance sont souscrits dans le monde entier pour répondre soit à des risques spécifiques, soit à une réglementation locale d'assurance.

4.4 SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

4.4.1 POLITIQUE SANTE, SECURITE AU TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT

Le Groupe SAFRAN continue de déployer sa politique SSE (Santé, Sécurité et Environnement) telle que définie en 2005.

Le Groupe SAFRAN, leader technologique international, vise l'excellence dans les domaines de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement, comme c'est le cas pour ses produits et ses services, en accord avec les valeurs du Groupe et en cohérence avec ses enjeux de développement durable.

SAFRAN s'engage à développer une culture d'anticipation et de prévention pour maîtriser ses risques en Santé, Sécurité au travail et Environnement, au bénéfice de ses personnels, de ses partenaires, de ses fournisseurs, de ses clients, ainsi que de toutes les communautés à proximité de ses activités.

Les objectifs définis dans le cadre de cette politique, proposée par la Direction Développement Durable et approuvée par le Président du Directoire, s'inscrivent dans une démarche de progrès continue visant à :

- préserver la Santé et la Sécurité des hommes et des femmes qui contribuent à nos activités,
- garantir la sûreté des installations et le respect de l'environnement,
- concevoir, distribuer des produits et des services intégrant les exigences en Santé, Sécurité au travail et Environnement.

4.4.2 ORGANISATION

Au niveau du Groupe, le Directeur Développement Durable, en liaison avec les autres directions, anime le management global de la Sécurité, la Santé et l'Environnement, dans chaque société du Groupe, via un réseau de coordonnateurs Santé, Sécurité et Environnement (SSE).

Au niveau Société, un coordonnateur SSE anime le réseau des préventeurs SSE des établissements pour le déploiement des objectifs, la cohérence des éléments des systèmes de management et la capitalisation des expériences.

Au niveau local ou établissement, le préventeur SSE, en liaison avec les services, assure la mise en œuvre des actions d'amélioration des risques SSE, veille à la formation et à la sensibilisation des personnels.

Chaque société a décidé, en 2007, la création d'une fonction de Correspondant Environnement Produit ayant pour mission de faciliter la réponse aux exigences environnementales croissantes applicables aux produits et en particulier à celles du règlement REACH¹ sur les matières dangereuses.

4.4.3 OBJECTIFS

Trois enjeux de déploiement à l'international des programmes et du référentiel SAFRAN de maîtrise des risques SSE sous-tendent la politique SSE du Groupe :

- Mettre en oeuvre les objectifs communs Santé, Sécurité et Environnement pluriannuels de SAFRAN sur toutes ses entités, afin de prévenir nos risques et d'en renforcer la maîtrise opérationnelle.
- Piloter et améliorer les synergies en Santé, Sécurité et Environnement, ce qui induit un engagement et l'implication des Directions du Groupe et des sociétés.
- Contribuer aux enjeux développement durable du Groupe dans le domaine SSE.

Les objectifs SSE pluriannuels sont validés en Comité de Direction élargi auquel participent les membres du Directoire et les Présidents des sociétés. Ils sont déployés dans les sociétés par les directions opérationnelles conseillées et supportées par leur coordonnateur SSE et leurs préventeurs. L'année 2007 a vu le déploiement des axes de travail dégagés en 2006. Ils ont porté, entre autres, sur la mise en oeuvre d'objectifs communs :

- Mettre en oeuvre les objectifs communs Santé, Sécurité et Environnement 2007 de SAFRAN :
 - Le déploiement du référentiel SAFRAN de maîtrise des risques SSE élaboré en 2006,
 - Une démarche préventive de management par le déploiement d'outils d'inspections,
 - La réalisation d'empreintes "carbone" sur trois sites pilotes,
 - L'évaluation de la performance SSE des prestataires sur site,
 - La mise en place de la traçabilité des expositions du personnel,
 - L'intégration de l'ergonomie dans l'analyse des risques des postes de travail,
 - Le support juridique SSE à toutes les entités du Groupe.
- Piloter et améliorer les synergies en Santé, Sécurité et Environnement :
 - Former les Directeurs Opérationnels aux principes de management SSE,
 - Améliorer le processus Retour d'Expérience (REX),
 - Mettre en place des groupes de partage de l'expertise et de pratiques SSE,
 - Réaliser les revues annuelles SSE par société.

¹ REACH : Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

- Contribuer aux enjeux développement durable du Groupe dans le domaine SSE :
 - Promouvoir une meilleure intégration de la SSE dans la conception des produits,
 - Fixer les priorités pour la mise en application du règlement européen "REACH",
 - Participer à la mission "handicap".

Chaque société organise une revue annuelle, où son Président et le Directeur Développement Durable examinent l'atteinte des objectifs et l'avancement des plans de progrès.

La Direction Développement Durable établit un tableau de bord trimestriel SSE à l'attention du Comité de Direction élargi et des managers, en exploitant les données remontées par les sociétés.

4.4.4 CERTIFICATION

62 établissements du Groupe disposaient, au 31 décembre 2007, de la certification ISO 14001¹ pour leur système de management environnemental, ce qui couvre 65 % des effectifs du Groupe. Conformément à la politique SSE du Groupe qui vise cette certification pour les établissements industriels significatifs, 6 d'entre eux l'ont planifiée en 2008.

Toujours pour répondre aux objectifs de cette politique SSE, 27 établissements, chargés principalement de recherche et développement et déjà certifiés pour la gestion de leur site, ont obtenu la certification ISO 14001 de leur processus de conception.

De même, 8 établissements disposaient, fin 2007, de la certification OHSAS 18001² relative au système de management de la Santé et de la Sécurité au travail. 3 autres établissements du Groupe visent la mise en place d'un tel système en 2008.

54 audits internes inter-sociétés ont été conduits en 2007. Ceux-ci ont permis aux différents établissements d'améliorer l'efficacité de leur système de management SSE par l'échange de leurs expériences.

54 auditeurs SSE, dont la qualification interne est entretenue par la Direction Développement Durable, interviennent dans les établissements du Groupe selon une planification présentée en début d'année, 45 auditeurs sont qualifiés ISO 14001 et 19 OHSAS 18001.

Le nombre croissant d'établissements comportant la conception dans leur périmètre de certification environnementale a conduit la Direction Développement Durable et la Direction Qualité à développer en 2006 une formation spécifique. 3 sessions, conduites en 2007, ont enrichi les compétences de 15 auditeurs potentiels dans ce domaine. 8 audits de ce type ont été réalisés en 2007 et 14 sont planifiés en 2008.

4.4.5 PERIMETRE

Le périmètre des activités de SAFRAN est détaillé au chapitre 8.

Le périmètre de reporting repose sur l'ensemble des sites jugés significatifs en 2007. Les données sont indiquées, à périmètre constant 2007.

Les sites sortis de ce périmètre en 2007 sont : Sagem Communications Lannion, Sagem Défense Sécurité Bayeux, Montpellier, Angoulême.

Les sites entrants sont : Labinal Hambourg, Labinal Chihuahua.

4.4.6 ENVIRONNEMENT ET SITES

4.4.6.1 Etablissements SEVESO

Deux établissements du périmètre SAFRAN, classés SEVESO, s'appuient sur un système de management SSE certifié ISO 14001 et OHSAS 18001 pour mieux évaluer les risques, appliquer les dispositions de maîtrise préétablies et améliorer leur performance en la matière.

Europropulsion n'a pas estimé nécessaire de renouveler sa certification en 2007 mais dispose toujours d'un Système Général de Sécurité (SGS).

Société	Localisation	Activité	Classement
MESSIER SERVICES	MOLSHEIM	Maintenance aéronautique de trains d'atterrissage	Seuil haut
SNECMA	VERNON	Conception et fabrication de moteurs-fusées	Seuil haut

¹ ISO 14001 : Systèmes de management environnemental : Exigences et lignes directrices pour son utilisation

² OHSAS 18001 : Systèmes de management de la Santé et de la Sécurité au travail : Lignes directrices pour sa mise en oeuvre

4.4.6.2 Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre

Quatre établissements du périmètre SAFRAN sont concernés par l'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour les années 2005 — 2007 et au-delà, et ce dans la catégorie des installations de combustion (chaudières à usage industriel ou chauffage de bâtiments, fours de cracking) dont la puissance est supérieure à 20 MW.

Il s'agit des établissements ci-après, pour lesquels il est observé des émissions 2006 inférieures aux allocations pour trois d'entre eux. Les diminutions des émissions de Villaroche et Gennevilliers sont liées à la réduction de l'utilisation des cogénérations. Les émissions de Messier-Bugatti sont directement liées à ses procédés de fabrication de matériaux à base de carbone.

Société	Localisation	Activité	Quotas utilisés en 2006 (t)	Allocation annuelle pour 2005-2007 (t)
SNECMA	VILLAROCHE (France)	Fabrication de moteurs	14 706	29 257
SNECMA	GENNEVILLIERS (France)	Fabrication de moteurs	11 326	17 578
MESSIER-BUGATTI	VILLEURBANNE (France)	Production de freins en carbone	19 767	23 812
TECHSPACE AERO	MILMORT (Belgique)	Conception, fabrication et maintenance d'équipements de motorisation	4 284	4 233
TOTAL			50 083	74 880

4.4.6.3 Amiante

Le Groupe est concerné par les législations relatives à l'amiante, autant pour la protection des utilisateurs de ses produits que pour celle de ses salariés et prestataires.

Des solutions de substitution ont été mises en oeuvre pour ce qui concerne les produits contenant de l'amiante et commercialisés par les sociétés du Groupe.

S'agissant de la présence de matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments, plusieurs cabinets spécialisés ont effectué, depuis 1997, des investigations et des diagnostics du risque amiante, selon la nature et l'état des matériaux. Ce diagnostic a intégré également, en anticipation sur la réglementation, les matériaux non friables. Tous les risques ainsi identifiés ont été traités soit par enlèvement direct soit par mise en place de programmes de surveillance, en conformité avec les réglementations des pays où sont implantés nos différents établissements.

Ce thème fait l'objet d'une surveillance planifiée au moyen de questionnaires d'évaluation appelés "Standards SSE" et généralisés à l'ensemble du Groupe.

4.4.6.4 Etat des sols et des eaux souterraines

Le Groupe a entrepris des études et analyses systématiques pour évaluer les risques de pollution des sols et des eaux souterraines de ses sites industriels. Des actions de prévention ou de remise en état sont conduites partout où cela est nécessaire.

En 2007, 13 sites ont procédé à de telles études dont 5 vont les compléter en 2008. 8 autres sites les lanceront en 2008 ou compléteront leurs études antérieures.

Ce sujet est abordé au cours des revues annuelles des sociétés.

La Direction Développement Durable supervise l'état des lieux environnemental des bâtiments, des activités, des sols et des eaux souterraines de chaque location, cession ou acquisition d'élément du patrimoine. La procédure d'évaluation du risque SSE a été mise en oeuvre.

4.4.6.5 Pollution PCB/PCT

Les PCB¹ et PCT² principalement utilisées dans les transformateurs et condensateurs électriques, sont des substances bio-persistantes et nocives pour l'environnement.

En 2002, le Groupe a engagé en France et pour dix de ses sociétés, un plan de suppression progressive de 191 transformateurs électriques. A fin 2007, le plan est réalisé à 79 % et son échéance est fixée à 2010.

Pour le reste du Groupe, aucun transformateur chargé en PCB n'est reporté.

4.4.6.6 Matières dangereuses

Depuis plusieurs années, SAFRAN mène une politique de réduction et d'élimination des matières dangereuses pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement, dans ses produits et ses procédés de fabrication.

¹ PolyChloroBiphényle

² PolyChloroTerphényle

En effet, la prise en compte des exigences de ce nouveau règlement dont l'application va devenir effective pour les industriels à partir de juin 2008, date d'ouverture du pré-enregistrement des substances, nécessite une organisation et des moyens spécifiques.

La sensibilisation à la problématique REACH des équipes de direction des sociétés a commencé en 2007 et s'achèvera début 2008. Les principales étapes d'un plan de management du projet REACH leur ont été présentées.

Les sociétés du Groupe se sont organisées en désignant un correspondant REACH appelé Correspondant Environnement Produit (CEP). Ceux-ci, en charge du projet REACH pour leur société, partagent leur expérience et leurs connaissances dans un forum informatique Groupe.

La Direction Développement Durable anime cette communauté au travers de réunions où sont examinées les réalisations du plan de management du projet REACH.

Comme la structure Achats sera fortement impliquée dans ce projet, une cellule de coordination comprenant un acheteur de chaque société a été constituée. Elle est pilotée par la Direction des Achats Groupe. Elle lancera en 2008 les premières actions de sensibilisation des fournisseurs.

Pour maîtriser la mise en application de ces nouvelles exigences, SAFRAN s'appuiera sur une liste de substances bannies ou soumises à restriction d'emploi, tenue à jour par un organisme financé par le GIFAS¹. En complément de la sensibilisation des fournisseurs, cette liste servira de référence tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Pour répondre aux obsolescences des produits chimiques provoquées par REACH, un groupe d'experts sera chargé de supporter techniquement les recherches et les qualifications des substituts aux produits dangereux. SAFRAN participe également, dans le cadre du GIFAS, aux réflexions conduites par le MEDEF² sur l'application de REACH.

Toujours dans ce cadre, SAFRAN a participé à l'animation de 6 sessions de sensibilisation de sous-traitants et fournisseurs aéronautiques :

- 3 colloques au salon du Bourget,
- 1 colloque à l'EFE³,
- 1 colloque à 3AF⁴,
- 1 colloque à la FEDEM⁵.

De plus, le Groupe a contribué à l'élaboration d'un "Guide de lecture du Règlement REACH" conjointement avec d'autres fédérations professionnelles. Ce guide a été distribué à plus de 650 exemplaires à toutes les personnes, entreprises et secteurs professionnels qui en ont fait la demande.

Un appel d'offres lancé en mi-année a permis de sélectionner un prestataire qui sera chargé de fournir début 2008 une application de gestion des substances et préparations à l'ensemble des sociétés du Groupe. Celle-ci permettra aux préventeurs SSE des établissements et aux concepteurs d'accéder directement aux informations des fiches de données de Sécurité et au classement BT (Banned, Targeted) tel que défini par REACH.

SAFRAN, au travers de neuf sociétés du Groupe, conduit 34 programmes de recherches en vue d'éliminer l'usage du plomb, du cadmium, du chrome VI et du trichloréthylène.

Ces programmes de recherches ont proposé 13 solutions alternatives qui ont été industrialisées et 8 sont qualifiées. Des financements extérieurs non concrétisés ont retardé les solutions de substitution du chrome VI. Un projet de qualification de substituts au plomb dans les cartes électroniques est supporté par la DGA⁶ sur une durée de 3 ans.

4.4.6.7 Protection et prévention incendie

En 2006, la Direction Développement Durable a procédé, en coopération avec ses assureurs, à la sélection d'un cabinet international d'expertise en prévention et protection incendie et à l'établissement d'un plan de cartographie des risques correspondants.

En application de ce plan pluriannuel, 34 sites ont fait l'objet d'un examen en 2007.

¹ GIFAS : Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales

² MEDEF : Mouvement des Entreprises de France

³ EFE : Edition Formation Entreprise

⁴ 3AF : Association Aéronautique & Astronautique de France

⁵ FEDEM : Fédération des Minerais, Minéraux Industriels et Métaux non Ferreux

⁶ DGA : Délégation Générale pour l'Armement

L'outil informatique de gestion mis en place permet à chaque site, et par consolidation au niveau de chaque société et au niveau du Groupe, de :

- connaître et identifier les risques et dommages,
- visualiser et évaluer les mesures correctives et préventives prises,
- traiter les recommandations,
- gérer l'effort d'amélioration,
- définir la stratégie de réduction des risques potentiels.

4.4.6.8 Environnement et produits

SAFRAN consacre une grande partie de son budget Recherche & Technologie à des programmes visant à la diminution de ses impacts environnementaux.

En aéronautique, la recherche et développement continue ses travaux via, par exemple, les initiatives ou programmes suivants :

- pour la réduction des émissions des moteurs : INCA¹, LOPOCOTEP², TLC³, TIMECOP-AE⁴, VITAL⁵ et NEWAC⁶,
- pour la diminution des nuisances sonores : IROQUA⁷, SILENCER⁸.
- En 2007, 13 sociétés du Groupe SAFRAN ont présenté, chacune selon ses spécialités, des propositions dans le cadre du projet européen "Joint Technology Initiative - Clean Sky". Celui-ci a pour objet de valider les ruptures technologiques pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le Conseil Consultatif pour la Recherche Aéronautique en Europe (ACARE⁹). Ces objectifs incluent une réduction de 50 % des émissions de gaz carbonique, de 80 % des émissions d'oxydes d'azote et de 50 % du bruit perçu. Le Conseil européen des Ministres a formellement adopté cette initiative en décembre 2007.

SAFRAN, un des deux plus importants participants, contribuera dans toutes les initiatives technologiques à la diminution globale des impacts environnementaux du cycle de vie des aéronefs, et ce en tant que leader pour les moteurs et très important partenaire pour les systèmes de "l'avion tout électrique".

Dans le domaine de la fin de vie des produits, Snecma Services est partenaire à hauteur de 20 % dans la première filière industrielle (TARMAC AEROSAVE) structurée de déconstruction d'aéronefs depuis juin 2007. Elle exerce son activité dans la zone aéroportuaire de Tarbes et entend prendre une part active sur un marché estimé à 300 avions à traiter par an.

SAFRAN est aussi membre de l'Association AFRA¹⁰ dont la plateforme située à Châteauroux a pour objet de définir les bonnes pratiques du démantèlement des aéronefs.

La société Sagem Communications commercialise des produits de télécommunication destinés aux professionnels et des produits communicants destinés au grand public.

D'une part, les grandes quantités de produits fabriqués et leur destination et d'autre part la réglementation (Directives Emballages, WEEE¹¹, RoHS¹², EUP¹³) ont très vite conduit cette société à engager des actions en faveur de la diminution des impacts environnementaux de ses produits.

Sagem Communications travaille à l'élaboration de normes de référence pour les fax, les téléphones et les décodeurs dans le cadre du déploiement de la Directive EUP. A titre d'exemple, l'application du principe de l'éco-conception sur un nouveau décodeur de télévision numérique terrestre lui a permis d'économiser 7 watts. Ce qui correspondrait à une économie de 350 tonnes de gaz carbonique pour un parc de 300 000 appareils, non compté le gain sur la facture électrique pour l'utilisateur.

Par ailleurs, en France, SAFRAN au travers de Sagem Communications est partenaire de la société ECOLOGIC, éco-organisme dédié au traitement et recyclage des produits électroniques en fin de vie.

¹ INCA : Initiative en Combustion Avancée

² LOPOCOTEP : Low pollutants combustor technology programme

³ TLC : Towards Lean Combustion

⁴ TIMECOP-AE : Research organisations on the field of aero-combustion

⁵ VITAL : European R&D program for greener aero-engines

⁶ NEWAC : New Aero Engine Core Concepts

⁷ IROQUA : Initiative de Recherche pour l'Optimisation acoustIQUE Aéronautique

⁸ SILENCER : Programme de recherche sur le bruit perçu

⁹ ACARE : Advisory Council for Aeronautics Research in Europe

¹⁰ AFRA : Aircraft Fleet Recycling Association

¹¹ WEEE : Directive 2002/96/EC : Waste Electrical and Electronic Equipment

¹² RoHS : Directive 2002/95/EC : Restriction of the use of certain Hazardous Substances

¹³ EUP : Directive "Energy Using Products"

4.4.6.9 Données Santé, Sécurité au travail et Environnement

Depuis 2006, la Direction Développement Durable consolide les données SSE fournies par les principaux établissements du Groupe via un outil de reporting appelé "SCORE"¹.

Les taux de couverture des données obtenues en 2007 correspondent à 73 % du périmètre pour les données relatives à la Sécurité au travail et à 76 % pour les données environnementales.

4.4.6.10 Santé et Sécurité au travail

Le nombre des accidents du travail enregistrés en 2007, sur le périmètre de 90 sites du Groupe représentant plus de 51 500 salariés, est voisin de celui de 2006 (TFAA = 6,1) et confirme la baisse enregistrée depuis 2000.

	2007	2006
Taux de fréquence : TFAA	6,3	6,1
Taux de gravité : TG	0,16	0,15

TFAA : Rapport du nombre des accidents avec arrêts supérieurs à 24 h par million d'heures travaillées.

TG : Rapport du nombre de journées d'arrêt de travail du fait des accidents du travail par millier d'heures travaillées comptées au cours de la période de référence.

En 2006, le Groupe SAFRAN a validé sur son site de Gennevilliers un outil d'évaluation des risques aux postes de travail et de traçabilité des expositions des salariés. Cet outil informatique a été déployé sur 12 sites supplémentaires du Groupe en 2007. C'est un cap fondamental qui est franchi dans la connaissance, l'analyse, l'exploitation et la traçabilité des données en matière de Santé, Sécurité et Environnement. En 2008, ce sont 14 autres sites qui bénéficieront de cet outil.

Après avoir mis en place des outils d'analyse ergonomique, le Groupe SAFRAN met à disposition des sites les sessions de formations nécessaires à leur déploiement en vue d'améliorer la prise en compte de l'ergonomie dans l'analyse des risques aux postes de travail.

Le nombre total de maladies professionnelles déclarées reste proportionnellement stable. Le taux correspondant rapporté à l'effectif consolidé se situe à 1 pour mille (1,5 en 2006). Le nombre de maladies professionnelles liées à l'exposition antérieure à l'amiante est stable. Il s'agit essentiellement de pathologies déclarées à la suite d'expositions anciennes dans d'autres activités exercées hors du Groupe. Les expatriés du Groupe font aussi l'objet d'un suivi médical renforcé.

SAFRAN a élaboré un plan de gestion de crise sanitaire avec une déclinaison détaillée sur le risque "de pandémie grippale".

Un observatoire de santé, testé en 2007, sera mis en place en 2008 dans les services de santé du Groupe. L'outil choisi est le questionnaire EVREST². Cet outil permettra de recueillir et suivre dans le temps un ensemble de données sur le travail et la santé des salariés.

4.4.7 DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Globalement, les indicateurs 2007 montrent une diminution au regard des résultats des années précédentes et ce malgré une augmentation significative des productions. Ce qui démontre le bon fonctionnement des boucles d'amélioration continue et de la recherche des économies sur les ressources.

Consommation d'eau

L'ensemble des établissements utilise essentiellement de l'eau potable. Neuf sites exploitent des installations de pompage en rivière et en nappe souterraine.

	2007	2006
TOTAL Groupe SAFRAN (m(3)/salarié)	90	98

Consommation énergétique

L'électricité, première source énergétique, représente globalement 47 % de la totalité de la consommation d'énergie. Le chauffage des locaux est essentiellement assuré par du gaz naturel. Les hydrocarbures, de moins en moins utilisés pour le chauffage, sont maintenant réservés aux essais des moteurs et aux équipements de secours. L'impact énergétique des transports des marchandises n'est pas aujourd'hui pris en compte.

	2007	2006
Electricité (tonnes équivalent pétrole / salarié)	1,24	1,30
Gaz (tonnes équivalent pétrole / salarié)	0,90	1,12
Carburants (tonnes équivalent pétrole / salarié)	0,47	0,52
TOTAL Groupe SAFRAN (tonnes équivalent pétrole / salarié)	2,61	2,94

¹ SCORE : SAFRAN COmporate REporting

² EVREST : EValuation des Relations et Évolutions en Santé au Travail

Le facteur d'équivalence utilisé pour la consommation d'électricité (1MWh = 0,086 tep) provient de "La nouvelle méthodologie d'établissement des bilans énergétiques de France" de février 2002.

Rejets atmosphériques

	2007	2006
Gaz carbonique CO(2) (tonnes)	178 390	195 664
Oxydes d'azote (tonnes)	184	202
Oxydes de soufre (tonnes)	94	97

Ces ordres de grandeur des émissions résultent, pour leur plus grande part, du chauffage et des bancs d'essais des moteurs. Elles sont calculées à partir des consommations de gaz et de carburant. Chaque établissement du Groupe dispose d'un plan de surveillance qui permet de garantir l'optimisation des rendements et des émissions des chaudières pour le chauffage et les procédés. Les autres rejets atmosphériques, principalement des solvants, sont liés aux activités industrielles. Les établissements, par la mise en oeuvre de plans de gestion de solvants, ont entamé une démarche de réduction des émissions de composés organiques volatils.

Déchets

Les déchets, liés aux activités tertiaires ou industrielles, sont classés en deux grandes catégories : les déchets banals ou non dangereux et les autres, appelés déchets dangereux. La production des copeaux métalliques est intégrée aux données des déchets banals.

	2007	2006
Déchets banals (tonnes/salarié)	0,45	0,47
Déchets industriels dangereux (tonnes/salarié)	0,40	0,41

Ces déchets sont soit recyclés et valorisés, soit stockés.

	2007	2006
Proportion de déchets recyclés (% du total traité)	39	38
Proportion de déchets valorisés en énergie (% du total traité)	41	40
Proportion de déchets mis en décharge (% du total traité)	20	22

Rejets aqueux

La majorité des sites et des process industriels de SAFRAN a peu ou pas d'impact sur l'eau. Les eaux de process, pouvant présenter des risques, rejoignent les eaux de surface via des stations de traitement surveillées en continu. Sinon, elles sont récupérées au titre des déchets industriels.

5 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

La dénomination sociale de la Société est : SAFRAN.

5.1.2 LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT

SAFRAN est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 082 909.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE

La Société a été constituée à Paris par acte en date du 16 août 1924.

La durée de la Société est de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

5.1.4 SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION REGISSANT LES ACTIVITES DE LA SOCIETE

Le siège social de SAFRAN est situé 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris, France.

L'adresse postale du siège est 2 boulevard du Général Martial Valin, 75724 Paris Cedex 15, France.
Téléphone 33 (0)1 40 60 80 80.

SAFRAN est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français.

5.1.5 EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE

La société SAFRAN résulte de la fusion, le 11 mai 2005, de Snecma, société holding du Groupe Snecma, et de Sagem SA, après que cette dernière ait apporté à la même date l'ensemble de ses activités industrielles à deux filiales à 100 %, Sagem Communication et Sagem Défense Sécurité. A l'issue de ces opérations, SAFRAN est une société holding qui détient l'ensemble des filiales de Sagem SA et de Snecma. Les principales étapes du développement des activités de ces deux sociétés sont les suivantes :

1) Sagem SA

Sagem SA a été créée en 1924, et s'est d'abord développée dans les domaines de la mécanique et de l'électricité, puis des équipements électro-optiques pour la Marine Nationale.

1939	prise de contrôle de la Société d'Applications Téléphoniques (SAT)
1982	prise de participation de SAT dans la Société Industrielle de Liaisons Electriques (SILEC)
1985	rachat de l'entreprise par ses salariés (RES)
1993	acquisition de la société Morpho (systèmes de reconnaissance biométrique)
1996	absorption de SILEC par SAT
1998	absorption de SAT par Sagem
1999	acquisition puis absorption de SFIM (Groupe électronique de défense)
2001	cession des activités d'électronique automobile
2002	acquisition de l'activité Fax de Philips ; acquisition de l'activité Transactions Electroniques Monetel
2003	acquisition de l'activité Optronique de Défense Vectronix ; absorption de la société holding Coficem et de Sagem International
2005	fusion de Snecma et de Sagem

2) Snecma

Snecma a été constituée en 1945 par la nationalisation de la société des moteurs Gnome & Rhône et l'absorption de plusieurs autres motoristes précurseurs de l'aviation. Dès sa création, Snecma a développé ses propres moteurs à réaction, notamment pour les avions de combat de Dassault Aviation (Mystère, Etendard, Mirage).

1968	prise de contrôle d'Hispano-Suiza
1971	rapprochement avec Messier
1974	alliance majeure avec General Electric (USA) en vue de produire des moteurs pour avions de transport civil (moteurs CFM56)
1984	prise de contrôle de la Société Européenne de Propulsion (SEP)
1994	rapprochement avec Dowty (UK)
1997	rachat de la SEP, qui devient une division de Snecma
1998	prise de contrôle de Messier-Dowty
2000	transformation de Snecma en holding, filialisation des activités de propulsion dans Snecma Moteurs ; acquisition des activités aéronautiques du Groupe Labinal (dont Turbomeca et Microturbo) ; acquisition du Groupe Hurel-Dubois
2002	acquisition d'Aircelle
2004	ouverture du capital, l'Etat français ramène sa participation de 97,2 % à 62,2 %
2005	fusion de Snecma et de Sagem

5.2 INVESTISSEMENTS

L'ensemble des investissements corporels et incorporels du Groupe SAFRAN s'est élevé à 639 millions d'euros (hors Haut Débit) en 2007 contre 689 millions d'euros en 2006.

La répartition géographique de ces investissements est donnée au § 20.1.2.3. Le mode de financement associé est essentiellement interne, à l'exception des crédits baux détaillés au § 20.1.6.9.1.

5.2.1 INVESTISSEMENTS CORPORELS

Le Groupe conduit une politique d'investissements sélective, orientée vers la recherche de l'amélioration continue de la productivité de l'outil de production tout en favorisant une proximité avec les grands clients et les marchés en forte croissance.

L'essentiel des investissements corporels est constitué d'équipements de production, de bancs d'essais et de tests.

Le Groupe a aussi procédé à des aménagements et extensions de locaux tant en France qu'à l'international.

Le montant total de ces investissements corporels s'est élevé à 387 millions d'euros (hors Haut Débit) en 2007 à comparer à 346 millions d'euros en 2006.

5.2.2 INVESTISSEMENTS INCORPORELS

L'année 2007 a vu la poursuite des principaux programmes de développement (RRJ, A380, A400M, GenX, B787,...), ainsi que celle des investissements en logiciels.

Le total des investissements incorporels (bruts) est de 252 millions d'euros (hors Haut Débit) en 2007 contre un montant de 343 millions d'euros en 2006.

5.2.3 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENTS

Les engagements d'investissements à fin décembre 2007 s'élèvent à 229 millions d'euros (hors Haut Débit) contre 145 millions d'euros à fin 2006 ; ils correspondent pour l'essentiel à des équipements industriels destinés à accompagner l'augmentation des cadences, en aéronautique en particulier, et l'aménagement de sites de production.

Ainsi, SAFRAN inaugurera 10 nouveaux sites ou extensions dans les pays en zone dollar (2 aux Etats-Unis d'Amérique et 2 au Mexique) et zones émergentes (3 en Chine, 1 en Inde, 1 au Maroc et 1 en Pologne) pour un montant d'investissements de plus de 130 millions d'euros.

Les différents projets d'investissements sont détaillés par branche d'activité dans le chapitre 6 "Aperçu des activités".

La répartition géographique de ces investissements est donné au § 20.1.2.3.

6 APERCU DES ACTIVITES

Le Groupe SAFRAN est organisé opérationnellement en une société tête de Groupe, SAFRAN, et quatre branches d'activités, à savoir :

- la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale,
- la branche Equipements Aéronautiques,
- la branche Défense Sécurité,
- la branche Communications.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés des différentes branches, en données ajustées (cf. chapitre 3).

	Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale		Branche Equipements Aéronautiques		Branche Défense Sécurité		Branche Communications (avec Haut Débit)	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Effectifs inscrits	21 533	21 393	21 242	19 773	9 917	9 412	9 878	10 228
Chiffres clés en millions d'euros (données ajustées)								
Chiffre d'affaires	5 920	5 073	2 703	2 644	1 548	1 445	1 832	2 167
Résultat opérationnel	636	561	112	197	72	(101)	(91)	(176)
Cash flow libre (1)	579	419	(171)	(51)	(8)	53	(38)	(295)
Carnet de commandes (2)	15 151	14 224	4 633	3 977	1 558	1 666	N/A	N/A
Prises de commandes de l'année (3)	7 210	6 460	3 396	2 810	1 667	1 551	2 254	2 693
Investissements corporels de l'année	194	181	128	65	57	63	27	41
R&D autofinancée	401	334	204	234	120	103	163	189
dont frais de R&D passés en charges	317	240	103	109	117	94	151	132
Amortissement/dépréciation des frais de R&D	79	20	3	27	1	16	18	102

(1) Le cash flow libre correspond à la capacité d'autofinancement minorée de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements incorporels et corporels (cf. § 9.1.2).

(2) Le carnet de commandes correspond à l'encours de commandes enregistrées et non encore constatées en chiffre d'affaires.

(3) Les prises de commandes correspondent aux commandes enregistrées dans l'année. Elles sont constituées des commandes fermes et valorisées aux conditions contractuelles.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Pour la 3ème année consécutive, le marché Aéronautique civil aura été caractérisé par un nombre très élevé de commandes d'avions et par un très haut niveau de production.

Sur ce marché porteur, le Groupe SAFRAN a enregistré de nombreux succès commerciaux et a réalisé une nouvelle progression de son activité, en termes de chiffre d'affaires, de production et de services. La croissance a été particulièrement vigoureuse en première monte et en rechanges.

Dans le secteur Défense, les positions de premier plan acquises en navigation inertielle notamment, ont soutenu la croissance de l'activité.

Dans le secteur Sécurité, la croissance du chiffre d'affaires a été particulièrement forte (+17 % par rapport à l'exercice précédent), grâce aux performances des activités solutions gouvernementales, biométrie, terminaux sécurisés et cartes à puce.

Dans le secteur Communications, l'industrie est en pleine phase de consolidation. L'année 2007 a été, pour Sagem Communications (les activités Haut Débit) comme pour Sagem Mobiles, une année de transition.

6.1 PROPULSION AERONAUTIQUE ET SPATIALE

	2007	2006	Variation 2007/2006
Effectifs inscrits	21 533	21 393	1%
Détail des quantités livrées par famille			
CFM 56	1 248	1 067	17%
Turbines hélicoptères	1 177	930	27%
Chiffres clés en millions d'euros (données ajustées)			
Chiffre d'affaires	5 920	5 073	17%
Résultat opérationnel	636	561	13%
Cash flow libre	579	419	38%
Carnet de commandes	15 151	14 224	7%
Prises de commandes de l'année	7 210	6 460	12%
Investissements corporels de l'année	194	181	7%
R&D autofinancée	401	334	20%
dont frais de R&D passés en charges	317	240	32%
Amortissement / dépréciation des frais de R&D	79	20	295%

Les activités de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale se regroupent selon 4 secteurs principaux ayant les poids relatifs suivants :

Secteur d'activité	Exemple de produits concernés	Part du chiffre d'affaires	
		2007	2006
Aviation civile	Moteurs, rechanges et services pour avions civils	63%	61%
Aviation militaire	Moteurs, rechanges et services pour avions militaires	12%	13%
Turbines d'hélicoptères	Turbines, rechanges et services pour hélicoptères à usage civil et militaire	16%	16%
Balistique et spatial	Moteurs lanceurs et véhicules pour le domaine spatial, balistique et missiles	9%	10%

En 2007, le chiffre d'affaires consolidé ajusté de la branche s'établit à 5 920 millions d'euros, en progression de 16,7 %, et a contribué à hauteur de 54,7 % au chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe (hors Haut Débit).

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale exerce ses activités au travers des principales sociétés suivantes (et de leurs filiales) :

Snecma : étude, réalisation, commercialisation et support de moteurs d'avions civils et militaires et de moteurs spatiaux à ergols liquides.

Snecma Services : support, maintenance, réparations et services associés aux moteurs d'avions civils et militaires d'origine Snecma.

Snecma Propulsion Solide : étude et fabrication de propulseurs à ergols solides de lanceurs spatiaux, missiles tactiques et balistiques, matériaux composites thermostructuraux.

Turbomeca : étude, réalisation, commercialisation et support de turbines pour hélicoptères civils et militaires, moteurs pour avions militaires, turbines terrestres et marines, petits turbomoteurs pour missiles tactiques et engins cibles, groupes auxiliaires de puissance terrestres et embarqués, réparations, maintenance et services associés.

Techspace Aero : étude et fabrication de modules et équipements de moteurs pour avions civils et militaires, de bancs d'essais moteurs, maintenance et réparation de moteurs militaires.

Sur l'année 2007, le périmètre de la branche a été marqué par la création de Turbomeca Manufacturing en Caroline du Nord (USA) pour la réalisation de pièces de moteurs d'hélicoptères permettant d'accompagner la croissance des volumes de fabrication tout en atténuant l'exposition nette des opérations réalisées en US dollar.

6.1.1 AVIATION CIVILE

6.1.1.1 Caractéristiques principales de l'activité

Les marchés

Le secteur de l'aviation civile, au-delà de l'aviation générale, se segmente en quatre domaines principaux :

- Les avions d'affaires (dits "business jet") nécessitant des motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 5 et 18 000 livres de poussée ;
- Les avions régionaux (30 à 100 places) nécessitant des motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 8 et 18 000 livres de poussée ;
- Les avions de 100 à 200 places à fuselage mono-couloir nécessitant des motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 18 et 35 000 livres de poussée ;
- Les avions de forte capacité à fuselage bi-couloirs nécessitant des motorisations d'une puissance unitaire de plus de 45 000 livres de poussée (jusqu'à 115 000 livres actuellement), sauf rares exceptions d'avions quadrimoteurs utilisant la classe haute des moteurs de moyenne puissance (ex : Airbus A340-300).

Un programme moteur civil comporte toujours deux types d'activité : la "première monte" par la vente de moteurs installés sur les avions neufs, et l'après-vente reposant sur des contrats de vente de pièces de rechange et de prestations de réparation et plus généralement de services conclus avec les opérateurs ou des centres de maintenance agréés.

Enfin ces marchés d'aviation civile sont caractérisés par l'utilisation quasi exclusive de l'US dollar en tant que monnaie de transaction.

Les modalités d'accès à ces marchés : alliances et partenariats

Compte tenu des enjeux technologiques, du coût, de la durée de développement et de l'incertitude qui pèse sur le succès commercial d'un programme de moteur, les motoristes tendent à former des alliances ou partenariats pour combiner les meilleurs atouts technologiques et commerciaux et mutualiser les risques programmes grâce à un portefeuille diversifié de produits. Ces alliances et partenariats se forment pour la durée du programme, qui s'étend sur plusieurs décennies. Il peut s'agir d'alliances paritaires entre deux ou plusieurs motoristes co-maîtres d'œuvre, comme CFM International (société commune entre Snecma et General Electric), ou d'une participation minoritaire à un programme géré par un motoriste maître d'œuvre (*risk and revenue sharing participant*).

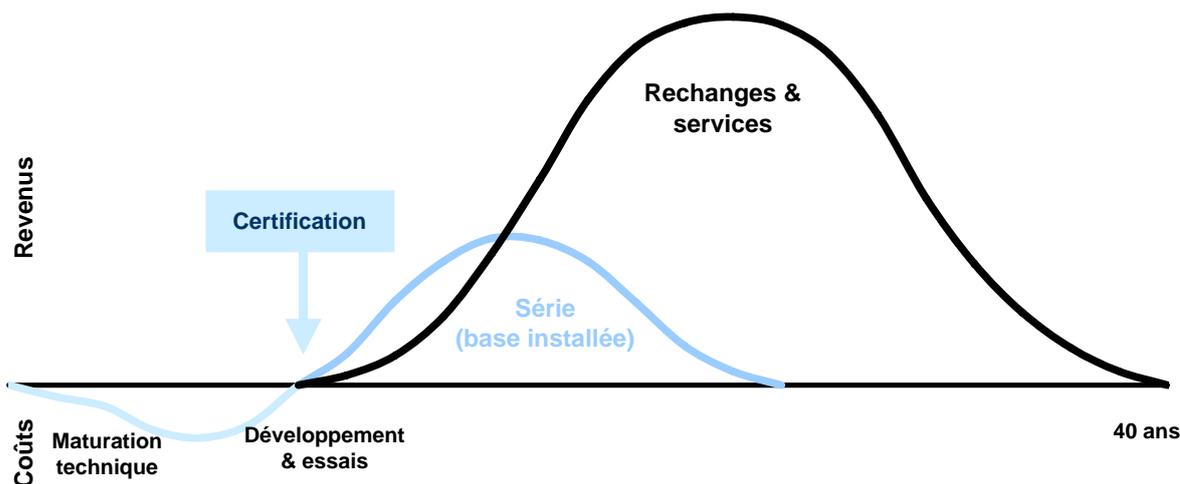
Contrairement à un fournisseur traditionnel qui perçoit le prix de vente négocié pour chacune de ses pièces à la livraison, le *risk and revenue sharing participant* reçoit une part du produit des ventes sur le produit final livré, déterminée au départ en fonction du niveau de participation qui a été négocié. Le *risk and revenue sharing participant* est responsable de la fourniture des pièces de rechange sur les parties du moteur dont il a la charge et, selon le cas, perçoit le prix de vente de ces pièces ou une rémunération forfaitaire liée à son pourcentage de participation.

Les grands motoristes de l'aéronautique civile occidentale assumant la maîtrise d'œuvre d'un programme moteur sont au nombre de quatre : General Electric (USA), Rolls-Royce (GB), Pratt & Whitney (USA & Canada) et Snecma.

Business model d'un programme moteur d'avion civil

Compte tenu de ce qui précède, un programme moteur civil peut s'étendre sur plus de 40 années et présente le profil de flux financiers suivant :

Economie du cycle de vie d'un moteur



6.1.1.2 Les principaux programmes en service et en développement

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est aujourd'hui présente sur une large gamme de motorisation au travers de partenariats conclus tels que précisé ci-dessus avec d'autres motoristes sur les principaux programmes suivants :

Moteurs de moyenne puissance

La gamme des CFM56, qui génère la plus grande part du chiffre d'affaires contributif de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale, est développée, produite et commercialisée sous l'égide de CFM International (société commune 50/50 entre Snecma et General Electric), dans le cadre d'accords de coopération paritaire.

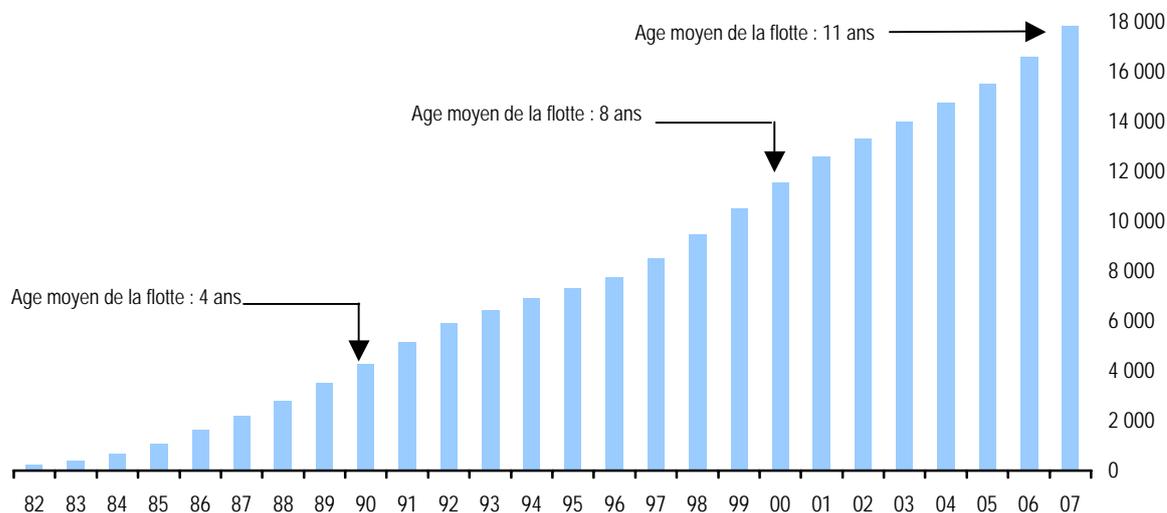
La majorité des avions de plus de cent places mono-couloir livrés depuis quinze ans est équipée de moteurs CFM56 dont les concurrents, sur la gamme Airbus, sont les moteurs V2500 du consortium IAE et le PW6000 de Pratt & Whitney (présent sur le seul Airbus A318). La gamme d'avions Boeing B737NG est quant à elle équipée à 100 % de moteurs CFM56.

Sur la famille A320 d'Airbus, le CFM56 occupe une part de marché supérieure à 50 % (source : ACAS, août 2006).

En 2007, 2 704 moteurs ont été commandés, ce qui représente le nouveau record historique depuis la mise en service de cette gamme de moteurs en 1982. 1 264 moteurs ont été produits dans l'année et, à fin 2007, le carnet de commandes se monte à 5 636 moteurs. Plus de 17 000 moteurs sont en service, ce qui reflète l'importance acquise de la base installée, génératrice de revenus croissants sur le long terme au titre des rechanges et services. En 2007, l'activité rechanges a connu une progression de l'ordre de 36 % en volume par rapport à 2006.

La part de ce programme majeur de coopération dans le chiffre d'affaires contributif de la branche Propulsion est légèrement supérieure à 51 %.

Croissance de la base installée de moteurs CFM56



Moteurs de forte puissance

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est présente dans cette famille de moteurs à titre de *risk and revenue sharing participant* pour des taux de participation compris entre 5 % et 23 % sur plusieurs programmes moteurs majeurs en cours de production en série, notamment, les programmes CF6 et GE90 de General Electric, pour lesquels 377 moteurs ont été livrés en 2007, en progression de 39 % par rapport à 2006. Le programme GE90 dans toutes ses versions représente une part de près de 7 % du chiffre d'affaires contributif de la branche Propulsion.

Pour les programmes en cours de développement, la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale participe également, à hauteur de 5 %, au programme GenX de General Electric, moteur sélectionné pour équiper les avions Boeing 787.

L'A380 équipé du moteur GP7000 d'Engine Alliance, dans lequel la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale participe à hauteur de 17,5 %, a été certifié le 14 décembre 2007, permettant une entrée en service programmée en juin 2008 avec la première livraison à la compagnie Emirates.

Moteurs de faible puissance

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale investit dans cette activité porteuse de forte croissance, dans les 15 prochaines années en particulier, au niveau des avions de transport régionaux.

Au-delà de la participation de Techspace Aero dans le programme CF34-10 de General Electric, le programme SaM146 (gamme de poussée de 14 à 17 500 livres) lancé en partenariat avec le motoriste russe NPO Saturn, et la participation du motoriste italien Avio en tant que *risk and revenue sharing participant* à hauteur de 8,8 %, poursuit activement son développement. Le moteur est sélectionné en source unique sur l'avion de 70 à 95 places Superjet 100 de Sukhoi. Une première commande d'une compagnie occidentale (ItaliAirlines, 10 avions + 10 options) a été enregistrée dans l'exercice, confirmant l'intérêt de ce programme au-delà de la Russie. Le programme de développement du moteur, pour une prévision de mise en service début 2009, se poursuit intensément avec le premier vol réussi du moteur sur banc volant Ilyouchine 76 le 6 décembre 2007.

Snecma investit aussi dans les moteurs destinés à l'aviation d'affaires, et dans ce domaine a franchi une étape importante du développement du démonstrateur de corps haute pression du Silvercrest (moteur de la classe des 10 000 lbs de poussée destiné aux avions d'affaires) lancé en 2006 avec la première rotation du corps haute pression au banc fin novembre 2007.

Partage de l'activité série / rechanges et services

L'activité rechanges et services représente environ 44 % de l'ensemble de l'activité de propulsion aviation civile en 2007. La progression de la flotte installée, ainsi que son âge moyen, laissent présager une tendance à la progression continue du niveau de l'activité rechanges et services dans le futur, en liaison avec la progression de l'économie mondiale et du transport aérien et ce après prise en considération de la pénétration estimée des pièces de rechange non d'origine constructeur (dites PMA).

6.1.2 AVIATION MILITAIRE

6.1.2.1 Caractéristiques principales de l'activité

Les marchés

Le marché de la motorisation et des services associés des avions militaires est dépendant des budgets des forces armées aériennes clientes, ce qui dans la conjoncture actuelle conduit à une certaine stagnation de l'activité en particulier en Europe. Le marché militaire est caractérisé par le poids des considérations d'indépendance nationale et de relations diplomatiques.

L'aéronautique militaire se segmente en trois domaines principaux :

- Les avions de combat,
- Les avions d'entraînement et d'appui,
- Les avions de patrouille, de ravitaillement et de transport.

Ces trois domaines conduisent à l'étude et la fabrication de moteurs de nature et de performance très différentes liées à leur usage : réacteurs à très hauts taux de poussée rapportée à la masse pour le premier segment, et réacteurs ou turbopropulseurs plus proches des architectures civiles pour les deux autres segments.

De même que pour l'aéronautique civile, ces marchés sont porteurs de deux types d'activité : la première monte d'une part, l'après-vente constituée de la vente de pièces de rechange et des activités de réparation d'autre part.

Concurrence et partenariats

La plupart des motoristes civils sont aussi présents sur le marché des moteurs pour avions militaires et bénéficient des synergies techniques entre ces deux activités.

Sur le segment des turboréacteurs pour avions de combat, les principaux intervenants occidentaux sont les Américains Pratt & Whitney, avec les moteurs F100 sur les avions de combat F-15 et F-16 et F119 pour l'avion F-22, et General Electric, avec les moteurs F110, F404 et F414 qui équipent notamment les F-15, F-16 et F-18. Pratt & Whitney développe également le moteur F135 pour le futur avion de combat américain JSF (*Joint Strike Fighter*).

Côté européen, les principaux produits sont des moteurs de Rolls-Royce (RB199 équipant le Tornado, et le Pegasus équipant le Harrier), des moteurs de Snecma (M53 équipant le Mirage 2000 et M88 équipant le Rafale) et le moteur EJ200 développé par le consortium européen Eurojet, constitué par Rolls-Royce, MTU Aero Engines, Avio et ITP. L'EJ200 équipe l'avion de combat Eurofighter Typhoon.

Sur le segment des moteurs pour avions d'entraînement, l'offre est principalement constituée des moteurs de Snecma (Larzac équipant l'Alphajet) et de Rolls-Royce (Adour en partenariat avec Turbomeca, équipant le Hawk de BAe Systems), des moteurs nord-américains de Pratt & Whitney (PW500 et PW300) et d'Honeywell (famille TFE731 et F124).

Sur le segment des moteurs pour avions de transport militaire et de patrouille, le parc est principalement formé des turbopropulseurs T56 et AE2100 de Rolls-Royce North America (ex. Allison) et Tyne (Snecma sous licence Rolls-Royce). Un nouvel entrant est le TP400 (turbopropulseur de 10 000 CV — le plus puissant du monde occidental) qui équipera le futur avion de transport militaire européen Airbus A400M, et auquel Snecma participe au sein du consortium Europrop International (EPI), composé de Snecma, Rolls-Royce, MTU Aero Engines et ITP.

6.1.2.2 Les principaux programmes en service ou en développement

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est présente sur les trois segments de marché précités, principalement au travers des activités de Snecma, Turbomeca et Techspace Aero.

Moteurs d'avions de combat

Historiquement liée à Dassault Aviation, l'activité dans ce segment repose sur les programmes :

- Atar (de 4,5 à 7 tonnes de poussée) équipant les avions Super-Etendard et la famille des Mirage III, IV, V, F1 et 50, dont l'activité série est arrêtée. Environ 990 moteurs sont encore en service dans douze pays.
- M53 (de 9,5 tonnes de poussée) équipant les Mirage 2000, dont 17 moteurs de série ont été livrés en 2007 au titre d'un marché export soldant ainsi définitivement le carnet de commandes. Plus de 660 moteurs sont en service dans huit pays.
- M88 (de 7,5 tonnes de poussée) équipant le Rafale, dont 35 exemplaires de série ont été livrés en 2007 et 98 exemplaires sont encore à livrer au titre de commandes de l'Etat français.

Il convient d'y ajouter une participation aux programmes F110 de General Electric et F100 de Pratt & Whitney (fabrication de pièces) par Techspace Aero qui assure également la maintenance et réparation de ses pièces sur ce dernier moteur.

Moteurs d'avions d'entraînement et d'appui

L'activité dans ce segment repose sur les programmes :

- Larzac (1,4 tonne de poussée) qui équipe les avions d'entraînement Alpha-Jet de Dassault Aviation et n'est plus produit en série actuellement. Le Larzac équipe également les prototypes des avions d'entraînement russe MiG-AT et indien HJT36.
- Adour, moteur d'une poussée de 3,7 tonnes (avec post-combustion) et de 2,9 tonnes (sans post-combustion) est développé et produit par RRTM (Rolls-Royce Turbomeca Ltd), partenariat entre Turbomeca et Rolls-Royce. L'Adour est un moteur d'avion d'appui et d'attaque qui motorise principalement le Jaguar de Dassault Aviation et BAe Systems, le Hawk de BAe Systems et le Goshawk T-45A de Boeing. 29 exemplaires de série ont été livrés en 2007. La contribution du programme Adour dans le chiffre d'affaires contributif de la branche est légèrement inférieure à 1 %.

Moteurs d'avions de patrouille, de ravitaillement et de transport

L'activité dans ce segment repose sur les programmes suivants :

- La famille CFM56 équipe les versions militaires du Boeing 707 (CFM56-2), et celles du Boeing 737 (CFM56-7) : avion de transport C-40 de la marine américaine (version militaire de l'avion de transport Boeing 737), MMA (*Multimission Maritime Aircraft* — avion de patrouille maritime), avions d'alerte avancée AEW&C (*Airborne Early Warning & Control*) et Wedgetail (avion de détection et de commandement). Le programme est comptabilisé en "aviation civile" compte tenu de sa similitude avec le programme des autres CFM.

- Tyne, turbopropulseur de 4 550 kW développé par Rolls-Royce, produit sous licence par Snecma (57 %) et MTU Aero Engines (20 %). Il équipe les avions de transport C-160 Transall et de patrouille maritime Breguet Atlantic et Atlantique 2. Ce programme n'est plus fabriqué en série mais continue de générer une activité de rechanges et réparations.
- Enfin, le programme de développement du moteur TP400-D6, destiné à motoriser l'avion de transport européen Airbus A400M, se poursuit avec la réalisation des essais au banc et surtout la livraison fin 2007 du premier moteur destiné au banc volant C-130. 180 avions (quadrimoteurs) ont été commandés par les sept pays de lancement (Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni, Turquie, Belgique et Luxembourg), et des premières ventes hors clients européens de lancement ont été obtenues en Afrique du Sud et en Malaisie. Snecma possède 32,2 % du programme conduit par le consortium européen EPI ; Rolls-Royce en a 25 %, MTU Aero Engines 22,2 % et ITP 20,6 %.

6.1.3 TURBINES HELICOPTERES

6.1.3.1 Caractéristiques principales de l'activité

Les marchés

Le marché des turbines d'hélicoptères se caractérise par une très grande diversité à la fois des applications (type d'hélicoptères en fonction de leur mission), des hélicoptéristes (plus de vingt fabricants dans le monde), et des clients utilisateurs qui, hormis les forces armées et certains cas particuliers d'applications civiles, ne possèdent pas de flottes importantes comme c'est généralement le cas pour les avions.

La motorisation des hélicoptères est principalement conditionnée par le tonnage des cellules et en partie par le type de mission. Les hélicoptères peuvent être mono-moteur, bi-moteurs et parfois tri-moteurs.

Globalement, les applications couvertes sont les suivantes :

- domaine étatique et para public : police et surveillance de frontières, médical et secours,
- domaine civil : pétrolier off-shore, transport, tourisme et privé, travail aérien,
- domaine militaire : transport, attaque et appui sol, patrouille maritime.

Cela conduit à une très grande variété de moteurs et de versions associées, pouvant se regrouper en quatre classes principales selon la gamme de puissance développée : classe 600/800 shp¹ ; classe 900/1 300 shp ; classe 1 500/1 800 shp ; classe 2 000/3 000 shp.

La plupart des grands groupes motoristes d'avions occidentaux sont également présents sur le marché des turbines d'hélicoptères : SAFRAN par l'intermédiaire de Turbomeca, General Electric, Pratt & Whitney, Rolls-Royce, ainsi qu'Honeywell. Turbomeca est n°1 en nombre de turbines d'hélicoptères.

Le marché des turbines d'hélicoptères, comme dans l'aéronautique civile, est constitué de deux activités : la première monte, par la vente aux hélicoptéristes de turbines installées sur les cellules neuves, et l'après-vente reposant sur des contrats de ventes de pièces de rechange, de services et de réparations conclus avec les opérateurs. Ceci nécessite un important réseau mondial de support client, compte tenu du grand nombre d'utilisateurs. En 2007, le marché des moteurs d'hélicoptères a maintenu une forte croissance au niveau des livraisons de matériel neuf et rechange et un niveau toujours soutenu en termes de commandes. 1 177 moteurs de série ont été livrés (930 en 2006), les commandes nettes sont de 1 065 unités (1 034 en 2006), et le carnet de commandes à fin 2007 s'élève à 1 944 moteurs.

Relations motoriste / hélicoptériste, partenariats motoristes

Le couple cellule/moteur est le plus souvent unique à l'origine de la mise en service d'un nouveau modèle. Toutefois, il se développe un mouvement conduisant à des motorisations multiples dans le cadre de l'évolution des cellules ou à l'occasion d'une spécialisation sur un type de mission particulier réintroduisant de ce fait un facteur concurrentiel au sein d'un programme donné.

La notion de partenariat entre motoristes est moins développée que dans le domaine de la motorisation aéronautique civile, les principaux partenariats étant ceux développés entre Rolls-Royce et Turbomeca (RRTM, pour le moteur RTM322 de 2 500 shp équipant le NH90 et l'EH101) d'une part, Rolls-Royce, Turbomeca, MTU et ITP (RTMI pour le moteur MTR390 de 1 100 shp équipant le Tigre) d'autre part.

Business model d'un programme de turbine d'hélicoptère

Le profil d'un programme turbine d'hélicoptère est très comparable à celui d'un programme moteur d'avion civil tel que présenté précédemment.

¹ shp : puissance en chevaux

6.1.3.2 Les principaux programmes en service ou en développement

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est présente sur l'ensemble des quatre classes de motorisation d'hélicoptères décrites ci-dessus par la société Turbomeca, et est particulièrement présente sur la gamme d'Eurocopter.

Classe des turbines de 600/800 shp

La famille des moteurs "Arrius" sur ce segment motorise notamment les hélicoptères EC120 et EC135 d'Eurocopter, A109 d'Agusta-Westland (Italie).

Classe des turbines de 900/1 300 shp

Les familles des moteurs "Arriel" et TM333 équipent notamment les hélicoptères AS350 B, EC130, EC145 d'Eurocopter, S76 de Sikorsky, Z9, Z11 de Chai (Chine), Dhruv et Chetaa de HAL (Inde). Le moteur Arriel 1 E2 a motorisé les 322 hélicoptères bi-moteurs UH145 d'Eurocopter commandés par l'armée américaine.

Le MTR390 (en coopération avec Rolls-Royce, MTU et ITP) équipe le Tigre d'Eurocopter. Il a fait l'objet d'un contrat de développement spécifique pour l'Espagne (version plus puissante destinée à équiper le Tigre commandé par ce pays).

L'Ardiden, destiné à de nouvelles générations d'hélicoptères de la classe 5/7 tonnes, poursuit son développement avec la version Ardiden 1 dont la certification EASA a été obtenue le 20 décembre 2007 et le moteur Shakti (version indienne de l'Ardiden en partenariat avec l'industriel indien HAL) équipant la nouvelle version de l'hélicoptère Dhruv de HAL. Le moteur Shakti a lui aussi été certifié en décembre 2007.

Classe des turbines de 1 500/1 800 shp

La famille des moteurs "Makila" équipe en particulier les hélicoptères EC225 "Super-Puma" d'Eurocopter.

Classe des turbines de 2 000/3 000 shp

Le RTM322 (en coopération à parts égales avec Rolls-Royce) équipe le NH90 de NH Industries et les EH101 et Apache de Agusta-Westland. Ce moteur, en concurrence avec le T700 de General Electric, a remporté dix des douze compétitions ouvertes pour la motorisation du NH90.

Les programmes en coopération (MTR390 et RTM322) représentent une part de 1,5 % dans le chiffre d'affaires contributif de la branche Propulsion.

6.1.4 BALISTIQUE ET SPATIAL

6.1.4.1 Caractéristiques principales de l'activité

Le marché auquel s'adresse la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale se scinde en deux segments principaux : un segment spatial civil constitué de la propulsion des lanceurs destinés à la mise sur orbite de satellites ainsi que de la motorisation des satellites eux-mêmes, et un segment militaire relatif à la propulsion de missiles balistiques et tactiques de tous types.

Pour le marché spatial civil, la technologie de la propulsion fait appel à deux types de technologies : les moteurs fusées à propergol solide et les moteurs fusées à ergols liquides. La propulsion des satellites est assurée soit par des propulseurs chimiques (ergols liquides), soit par des propulseurs électriques (moteurs dits plasmiques).

En Europe, le faible niveau d'activité spatiale institutionnelle rend l'autonomie européenne en matière d'accès à l'espace liée à la présence d'Arianespace sur le marché commercial des lancements de satellites géostationnaires de télécommunications. La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est le motoriste principal d'Ariane.

Le marché militaire comprend : les missiles balistiques et les missiles tactiques, auxquels s'ajoutent les engins cibles.

Les missiles balistiques constituent un élément essentiel des forces de dissuasion nucléaire des pays qui en sont dotés et leur réalisation est, sauf en Grande-Bretagne, confiée à des constructeurs nationaux. Dans ce domaine, la France est le seul pays européen à développer ses missiles. Ils sont propulsés par des moteurs à propergol solide confiés à Snecma Propulsion Solide.

Les commandes de missiles tactiques émanent des gouvernements. Un certain nombre de marchés importants (tels que les Etats-Unis, la Russie et la Chine) demeurent totalement ou partiellement fermés aux fournisseurs européens ou soumis à des politiques de préférence nationale. Les missiles de courte portée sont propulsés par des moteurs à propergol solide, les autres généralement par des turboréacteurs.

Outre une étroite relation entre le motoriste et maître d'œuvre du lanceur ou du missile, les deux secteurs d'activité se caractérisent par des programmes de développement et d'industrialisation longs faisant l'objet d'un financement pris en charge sur des budgets institutionnels, tels que ceux de l'ESA¹ pour ce qui concerne l'espace civil en Europe, ou des budgets relevant de la Défense Nationale pour ce qui concerne les applications militaires stratégiques. Le développement des missiles est également financé par les gouvernements clients.

Les activités de série portent le plus souvent sur des quantités limitées et la part des coûts fixes y est importante.

6.1.4.2 Les principaux programmes en service et en développement

La propulsion spatiale civile

- Programme Ariane
La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est le motoriste principal d'Ariane, ce qui conduit aux activités suivantes au profit d'EADS ASTRIUM (production série) et de l'ESA¹ (développement) :
 - Activités de série
Boosters à poudre : moteurs à propergol solide d'une poussée de 650 tonnes pour les accélérateurs (boosters) d'Ariane 5 produits dans le cadre d'Europropulsion, société détenue à parité par SAFRAN et Avio. 14 moteurs ont été livrés en 2007.

Vulcain : moteur cryotechnique (hydrogène et oxygène liquides) de 110 à 140 tonnes de poussée qui équipe l'étage principal des versions G (Vulcain 1) et ECA (Vulcain 2) d'Ariane 5. Au total 6 moteurs Vulcain 2 ont volé avec succès en version ECA (capacité de 10 tonnes en orbite de transfert géostationnaire) en 2007, et 5 moteurs de type Vulcain 2 ont été livrés en 2007.

HM7 : moteur cryotechnique (hydrogène et oxygène liquides) de 7 tonnes de poussée équipant l'étage supérieur d'Ariane 5 version ECA ; 3 moteurs ont été livrés en 2007.
 - Activité de développement
Moteur Vinci : Le démonstrateur du nouveau moteur ré-allumable cryotechnique Vinci de 18 tonnes de poussée, envisagé pour l'étage supérieur d'une future version d'Ariane 5 à performance augmentée ou d'un futur lanceur européen complémentaire, dont le contrat de pré-développement avait été notifié par l'ESA¹ fin juillet 2006, a réussi son premier essai de fonctionnement avec ré-allumage le 1er août 2007.
- Satellites
Propulsion électrique : douze moteurs plasmiques SPT100 sont en service sur quatre satellites géostationnaires. Le moteur plasmique PPS1350 a assuré avec succès la mission terre-lune de la sonde d'exploration lunaire SMART-1 de l'ESA¹ et a accumulé plus de 10 000 heures de fonctionnement en essais au sol de durée de vie, ce qui constitue une première mondiale pour cette technologie.

La propulsion de missiles balistiques

Dans le cadre du groupement d'intérêt économique G2P (75 % Snecma Propulsion Solide — 25 % SME, filiale de SNPE), Snecma Propulsion Solide est en charge de la motorisation des missiles de la force nucléaire océanique stratégique française. Le programme de développement de la 3ème génération (M51) s'est poursuivi conformément au plan prévu avec notamment la réussite du 2ème tir en vol le 20 juin 2007 et des essais de qualification des moteurs des 2ème et 3ème étage, en juillet et décembre 2007.

La propulsion de missiles tactiques et des cibles

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale assure sur ce créneau la propulsion des missiles MBDA suivants :

- Mistral : motorisé par Snecma Propulsion Solide,
- Missiles de croisière : la gamme "TRI" de Microturbo équipe les missiles de croisière Apache et Scalp ainsi que leurs dérivés Storm Shadow.

La société Microturbo assure la motorisation des cibles C22 de MBDA, des cibles américaines MQM 107 pour les besoins de l'US Air Force et des cibles de la société italienne Galileo (ex-Meteor) pour les forces de l'OTAN en Europe.

6.1.5 PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT

4 chantiers majeurs sont en cours de réalisation :

- en France, à Bordes (Pyrénées Atlantiques) avec la construction d'une toute nouvelle usine de Turbomeca et des moyens industriels en machines outils associés,
- en France, à Corbeil (Essonne) avec la rénovation de l'usine de production et la construction d'un nouveau bâtiment de bureaux,

¹ ESA : Agence Spatiale Européenne

- aux USA, à Monroe en Caroline du Nord, avec la mise en chantier de l'usine de fabrication de pièces Turbomeca Manufacturing destinée à accompagner la croissance des volumes et aider simultanément à la désensibilisation à l'exposition des ventes en USD,
- En Belgique, chez Techspace Aero, avec la rationalisation de l'usine de Milmort.

Au-delà de ce qui précède, Snecma Propulsion Solide investit en France dans l'usine du Haillan près de Bordeaux dans des fours spécifiques CMC destinés à la réalisation de futurs éléments de tuyères aéronautiques en carbone.

6.2 EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES

	2007	2006	Variation 2007/2006
Effectifs inscrits	21 242	19 773	7%
Détail des quantités livrées par famille			
Jeux de trains d'atterrissage	1 125	1 083	4%
Jeux de roues et freins carbone	407	377	8%
Transmissions de puissance	1 674	1 604	4%
Inverseurs de poussée A320	460	399	15%
Chiffres clés en millions d'euros (données ajustées)			
Chiffre d'affaires	2 703	2 644	2%
Résultat opérationnel	112	197	(43)%
Cash flow libre	(171)	(51)	-
Carnet de commandes	4 633	3 977	17%
Prises de commandes de l'année	3 396	2 810	21%
Investissements corporels de l'année	128	65	97%
R&D autofinancée	204	234	(13)%
dont frais de R&D passés en charges	103	109	(6)%
Amortissement / dépréciation des frais de R&D	3	27	(89)%

Les activités de la branche Equipements Aéronautiques peuvent se regrouper selon 4 secteurs principaux ayant les poids relatifs suivants :

Secteur d'activité	Exemple de produits concernés	Part du chiffre d'affaires	
		2007	2006
Systèmes d'atterrissage	Trains d'atterrissage, roues et freins, système de contrôle atterrisseurs/Freinage et services associés	45%	43%
Nacelles et inverseurs	Nacelles et inverseurs de poussée	24%	27%
Systèmes électriques	Câblage, système de liaisons électriques	22%	22%
Autres équipements	Système de régulation et équipements moteur, transmissions de puissance et autres activités	9%	8%

Le Groupe SAFRAN est l'un des tout premiers acteurs aéronautiques mondiaux dans le domaine des équipements mécaniques, hydro-mécaniques et électro-mécaniques : nacelles et inverseurs de poussée, trains d'atterrissage, roues et freins et systèmes associés, systèmes de régulation moteur, équipements associés et transmissions de puissance, câblages et systèmes de liaisons électriques, systèmes de ventilation et équipements de filtration. La branche Equipements Aéronautiques réalise aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

En 2007, le chiffre d'affaires consolidé ajusté de la branche s'établit à 2 703 millions d'euros, en progression de 2,2 %, et a contribué à hauteur de 25 % au chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe (hors Haut Débit).

Les marchés d'équipements aéronautiques sont caractérisés par l'utilisation importante de l'US dollar en tant que monnaie de transaction.

Au cours de l'année :

- Les cadences de production des avions de la famille Airbus A320, qui est équipée notamment d'inverseurs de poussée, équipements moteur, systèmes d'atterrissage (trains et systèmes connexes), freins et câblages SAFRAN, se sont établies au niveau record de 32 appareils par mois et restent orientées à la hausse (40/mois envisagés fin 2009),
- L'Airbus A380, qui est équipé de nacelles, systèmes d'atterrissage (train avant) et de freinage et câblages SAFRAN, a été mis en service par Singapore Airlines dans sa version motorisée Rolls-Royce Trent et certifié dans l'autre version, motorisée General Electric / Pratt & Whitney GP7200,
- Le Boeing 787, qui est équipé d'atterrisseurs, roues et freins et câblages SAFRAN, est sorti d'atelier au mois de juillet. Sa mise en service, initialement prévue mi-2008, est maintenant programmée au 3^{ème} trimestre 2009,
- L'avion régional Sukhoi Superjet 100, qui est équipé d'atterrisseurs et d'équipements moteur SAFRAN, est sorti d'atelier au mois de septembre,
- Le développement du nouvel Airbus A350-XWB est engagé. Le Groupe est bien placé dans les compétitions en cours et a déjà remporté les trains d'atterrissage principaux et l'ensemble des systèmes de gestion de l'atterrissage et du freinage.

La branche a poursuivi en 2007 ses orientations antérieures :

- consolidation des positions de premier plan dans les métiers principaux d'équipementier,
- investissement soutenu dans les programmes majeurs d'avions dérivés, nouveaux ou futurs,
- amélioration de la compétitivité économique face à la baisse du dollar, sa principale monnaie de facturation, par l'amélioration continue de la productivité et des processus (Action V) et par l'amélioration de la structure et des coûts de production.

6.2.1 TRAINS D'ATTERRISSAGE : MESSIER-DOWTY ; SERVICES LIES AUX TRAINS D'ATTERRISSAGE, ROUES ET FREINS ET SYSTEMES ASSOCIES : MESSIER SERVICES

6.2.1.1 Trains d'atterrissage : Messier-Dowty

Messier-Dowty assure la conception, la production et le support après-vente de trains d'atterrissage d'avions et d'hélicoptères de toutes tailles, civils et militaires. Elle réalise également l'intégration, lorsque le client le demande, de systèmes associés. Enfin, elle assure l'assistance technique et la distribution des pièces de rechange nécessaires à l'exploitation de ses équipements.

- **Trains Airbus.** En 2007, Messier-Dowty a livré à Airbus 367 trains d'atterrissage pour la famille A320, 72 pour la famille A330/A340, 9 pour la famille A340-600, ainsi que 5 trains avant pour l'A380.

Concernant le programme européen A400M, les essais du système d'atterrissage se déroulent normalement sur le banc d'intégration de Vélizy.

Messier-Dowty a signé le 4 décembre avec Airbus le contrat de fourniture des trains principaux du nouveau gros porteur A350-XWB. La livraison du premier jeu à la chaîne de montage de Toulouse est prévue début 2011.

- **Trains Boeing et militaires.** Messier-Dowty a terminé l'équipement des trains avant de l'avion 1 de la chaîne de montage du Boeing 787. Elle poursuit par ailleurs l'industrialisation des contrefiches en composite tissé injecté de résine destinées à équiper les avions de série en lieu et place de pièces structurales métalliques. Il s'agit d'une première mondiale dans ce domaine.

Messier-Dowty a reçu notification, de Boeing, d'une nouvelle tranche d'atterrisseurs pour équiper 24 nouveaux F-18 E/F.

- **Trains pour avions régionaux et avions d'affaires.** Les travaux de certification du système d'atterrissage du Falcon 7X de Dassault Aviation sont achevés.

Messier-Dowty a livré à la chaîne de montage de Komsomolsk en Russie les atterrisseurs destinés au premier avion Sukhoi Superjet 100.

La construction de la seconde usine de pièces d'atterrisseur à Suzhou, en Chine près de Shanghai, s'achève pour une mise en route opérationnelle en 2008.

6.2.1.2 Services liés aux trains d'atterrissage, roues et freins et systèmes associés : Messier Services

Messier Services est spécialisée dans la maintenance de la totalité des produits Messier-Dowty et Messier-Bugatti, mais aussi des produits concurrents sur toute la gamme des appareils de 10 tonnes et plus.

- Les premières réparations d'atterrisseurs et d'équipements connexes sont sorties du nouvel atelier de Messier Services, à Quérétero, au Mexique.
- L'usine de Molsheim a été approuvée par Boeing pour la réparation et la maintenance des atterrisseurs civils.
- Messier Services a été sélectionnée pour les grandes révisions de leurs trains Airbus par British Airways (58 jeux avions entre 2007 et 2011), par China Eastern (63 jeux avions) et par US Airways (111 jeux avions).

6.2.2 ROUES ET FREINS, SYSTEMES DE CONTROLE ATERRISSEURS/FREINAGE : MESSIER-BUGATTI

Messier-Bugatti assure la conception, la production et le support de roues et de freins carbone pour avions. Elle intervient aussi dans le domaine des systèmes électroniques et électro-hydrauliques pour le freinage des avions, la surveillance pneus/freins/atterrisseurs et les manœuvres des trains d'atterrissage.

- **Roues et freins.** Sur une flotte totale d'environ 7 500 avions de plus de 100 places équipés de freins carbone, 3 240 sont équipés par Messier-Bugatti, soit 43,1 % du marché. Sur ce créneau, la flotte équipée par Messier-Bugatti s'est accrue de 420 avions en 2007 (sources : ACAS et SAFRAN).

Messier-Bugatti a remporté ses premiers contrats utilisateur sur les Boeing 737 Nouvelle Génération, offrant pour la première fois un frein à disques en carbone sur ce type d'avions.

Les travaux devant conduire à la certification du frein électrique retenu sur le Boeing 787 - ce qui constitue la première application commerciale de cette nouvelle technologie - se poursuivent dans de bonnes conditions.

La construction d'une nouvelle usine de roues et freins à Walton, dans le Kentucky (USA) s'est achevée pour une mise en route opérationnelle début 2008.

- **Systèmes de contrôle freinage/atterrissage et systèmes de surveillance.** Messier-Bugatti équipe en source unique tous les avions Airbus, ainsi que tous les avions civils et militaires de Dassault. L'année 2007 a été marquée notamment par l'achèvement des travaux de développement sur les programmes A380 et A340/500-600 "High Gross Weight", et par la poursuite des travaux de développement sur l'A400M et le Falcon 7X.

Messier-Bugatti a été sélectionnée par Boeing début 2007 pour la fourniture du système de surveillance de la pression des pneumatiques et de la température des freins sur son nouveau programme, le B747-8.

Concernant le programme A350-XWB, Messier-Bugatti a remporté l'ensemble des systèmes de gestion de l'atterrissage et du freinage. Le contrat inclut un niveau d'intégration renforcé de l'ensemble des fonctions correspondantes.

6.2.3 NACELLES ET INVERSEURS DE POUSSEE : AIRCELLE

La nacelle est constituée par la carène du moteur, l'entrée d'air, la tuyère et l'inverseur de poussée, qui est un équipement permettant de renverser le flux du moteur pour apporter un complément de freinage. L'inverseur de poussée représente environ la moitié de la valeur de l'ensemble.

Aircelle est organisée en deux divisions et une filiale, qui regroupent programmes et activités par segments de marché :

- **Grandes Nacelles.** En 2007, Aircelle a notamment livré 11 nacelles complètes pour l'A380, 36 nacelles complètes pour l'A340-500/600 et 545 inverseurs de poussée pour l'A330 (moteur Trent 700), l'A320 (moteur CFM56) et l'A340-200/300. La société a également livré les nacelles des premiers A318 équipés du moteur PW 6000, destinés au client Lan Airlines, au Chili.
- **Petites Nacelles.** En 2007, Aircelle a livré globalement 625 ensembles ou sous-ensembles de nacelles. La société a notamment livré la première nacelle destinée au banc volant du moteur SaM146 (programme Superjet 100).
- **Aérostructures (Filiale SLCA).** Il s'agit essentiellement de carénages pour la famille A340-200/300 et A340-500/600 et l'hélicoptère NH90.

Les nacelles et inverseurs de poussée ont globalement représenté 92 % de l'activité d'Aircelle en 2007.

Aircelle a poursuivi en 2007 ses actions d'amélioration des structures opérationnelles de production :

- industrialisation des grands panneaux en composite et réimplantation, en flux tirés, des ateliers d'assemblage et d'essai des nacelles A380,
- montée en puissance des activités d'assemblage et de production de pièces en composite sur le site de Nouasseur au Maroc.

6.2.4 CABLAGE ET SYSTEMES DE LIAISONS ELECTRIQUES : LABINAL

A travers sa filiale Labinal, le Groupe fournit des systèmes de câblages et des prestations de services et d'ingénierie sur les marchés aéronautiques, spatiaux et de défense.

Les travaux de reconception et réinstallation des câblages des avions A380 se poursuivent tant à Hambourg qu'à Toulouse, à la satisfaction d'Airbus.

L'équipement du premier avion Boeing 787 de série a été réalisé intégralement dans les délais requis. Cet équipement représente un ensemble de 1 239 harnais électriques dont Labinal a la charge depuis la conception jusqu'à l'installation sur l'avion. Les équipes sont en place, tant aux Etats-Unis qu'au Mexique et au Maroc pour réaliser toutes les modifications d'initiative Boeing sur les avions 1 à 7 et assurer la montée en cadence rapide du programme.

Labinal a livré les premiers câblages électriques de la pointe avant de l'avion de transport militaire A400M.

Les activités de service et d'ingénierie, qui vont de la conception des plans d'installation jusqu'aux essais et au montage à bord avant livraison aux compagnies aériennes, représentent environ 30 % du chiffre d'affaires. Les activités de service ont été regroupées dans une nouvelle division opérationnelle "Labinal Services" pour apporter à ses clients des prestations globales.

Labinal a été sélectionnée pour l'assistance technique des installations d'essais en vol de l'A400M.

La société a mis en oeuvre le transfert de son siège de la région parisienne vers Toulouse. Une nouvelle extension des usines mexicaines de Chihuahua a été lancée pour accueillir de nouveaux transferts d'activités électriques venant d'Europe et des Etats- Unis.

6.2.5 SYSTEMES DE REGULATION ET EQUIPEMENTS MOTEUR, TRANSMISSIONS DE PUISSANCE : HISPANO-SUIZA

Hispano-Suiza conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme étendue de systèmes de régulation, de transmissions de puissance et d'équipements aéronautiques pour moteurs d'avions civils et militaires. Ses clients sont principalement des sociétés du Groupe.

En ce qui concerne les transmissions de puissance, Hispano-Suiza a poursuivi avec succès le développement de ses nouveaux produits pour Rolls-Royce (famille BR 7xx), Eurocopter (EC175) et Snecma (TP400).

Dans le domaine de la régulation, le premier système de régulation du moteur TP400 destiné à l'avion de transport militaire A400M et celui du moteur SaM146 destiné à l'avion de transport régional de Sukhoi ont été livrés à Snecma et ont démarré leur campagne d'essais. Par ailleurs, Hispano-Suiza continue de développer avec son partenaire BAe Systems (JV Fadec International) les différentes versions du calculateur Fadec 3 pour les programmes moteurs de Snecma et General Electric.

La société poursuit ses travaux de recherche dans le domaine du "plus électrique", s'appuyant notamment sur le banc d'intégration Copper Bird™ développé dans le cadre du programme de recherche européen POA, et sur les ruptures technologiques en Electronique de Puissance étudiées au sein de SPEC (SAFRAN Power Electronics Center). Ces travaux sont destinés à tester les technologies avion et moteur que le marché attend vers 2015.

La filiale polonaise Hispano-Suiza Polska poursuit sa croissance tant pour les besoins propres d'Hispano-Suiza en transmissions de puissance que pour d'autres filiales du Groupe en pièces mécaniques (notamment Techspace Aero).

6.2.6 AUTRES ACTIVITES

6.2.6.1 Ingénierie : Teuchos

Teuchos fournit des prestations de services en ingénierie sur les marchés aéronautique et automobile.

SAFRAN Aerospace India en Inde et Teuchos Maroc, qui a achevé son implantation à Casablanca, ont atteint respectivement 373 personnes et 90 personnes en fin d'année.

6.2.6.2 Connecteurs : Cinch Connectors Inc.

Cinch Connectors Inc. conçoit, fabrique et commercialise des gammes de connecteurs et produits d'interconnexion pour le marché des véhicules commerciaux terrestres et pour certains segments des marchés de l'aéronautique, de l'armement, des télécommunications et de l'informatique.

6.2.6.3 Petits moteurs électriques : Globe Motors

Globe Motors conçoit, fabrique et commercialise une large gamme de moteurs et actionneurs électriques de précision.

6.2.6.4 Systèmes de ventilation pour avions : Technofan

A travers sa filiale à 60,7 % Technofan (société cotée sur le segment C d'Euronext Paris, dont le solde du capital est détenu par le public), le Groupe conçoit, produit et commercialise des systèmes de ventilation cabine, avionique et refroidissement de freins pour avions commerciaux, hélicoptères et avions militaires.

Technofan a été sélectionnée pour fournir les ventilateurs de cabine et d'avionique des nouveaux Boeing B747-800, en version passagers et cargo, ainsi que des ventilateurs de cabine de l'A350-XWB.

6.2.6.5 Filtres hydrauliques : Sofrance

Sofrance produit et commercialise une large gamme de systèmes de filtration pour application carburant, lubrification, air et hydraulique.

Sofrance a été sélectionnée par Airbus pour la fourniture, en seconde source "après-vente", des filtres à air cabine de l'A380.

6.3 DEFENSE SECURITE

La branche Défense Sécurité du Groupe SAFRAN se compose principalement des deux entités Sagem Défense Sécurité et Sagem Sécurité. Sagem Sécurité est issue de Sagem Défense Sécurité depuis la scission opérée le 30 juin 2007, séparant les activités Sécurité des activités Défense au sein de la branche.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres consolidés de la branche Défense Sécurité.

	2007	2006	Variation 2007/2006
Effectifs inscrits	9 917	9 412	5%
Détail des quantités livrées par famille			
Terminaux Monétiques	740 000	580 000	28%
Terminaux Biométriques	87 000	82 000	6%
Chiffres clés en millions d'euros (données ajustées)			
Chiffre d'affaires	1 548	1 445	7%
Résultat opérationnel	72	(101)	
Cash flow libre	(8)	53	(115)%
Carnet de commandes	1 558	1 666	(7)%
Prises de commandes de l'année	1 667	1 551	8%
Investissements corporels de l'année	57	63	(10)%
R&D autofinancée	120	103	17%
dont frais de R&D passés en charges	117	94	25%
Amortissement / dépréciation des frais de R&D	1	16	(94)%

Les activités de la branche Défense Sécurité peuvent se regrouper selon 3 secteurs principaux ayant les poids relatifs suivants :

Secteur d'activité	Exemple de produits concernés	Part du chiffre d'affaires	
		2007	2006
Navigation	Gyroscopes et centrales inertiels, capteurs de navigation	33%	34%
Optronique	Fantassin du futur, programme viseurs, drones	27%	29%
Sécurité	Systèmes de sécurité, terminaux sécurisés, cartes à puce	40%	37%

En 2007, le chiffre d'affaires consolidé ajusté de la branche s'établit à 1 548 millions d'euros, en progression de 7,1 %, et a contribué à hauteur de 14,3 % au chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe (hors Haut Débit).

L'essentiel de ces activités est réalisé en euros.

6.3.1 SAGEM DEFENSE SECURITE

Sagem Défense Sécurité exploite en France et à l'étranger, à travers ses principales filiales que sont Sagem Avionics Inc. (USA), Vectronix AG (Suisse), Vectronix Inc. (USA) et ses participations Sofradir et Ulis, pour elle-même ou le cas échéant pour le compte de tiers, toute activité, produit et service ayant trait aux applications générales de l'électricité, de la radioélectricité, de l'électronique, de l'optique, de la cryptologie et de la mécanique dans les domaines de l'aéronautique civile et militaire et de la défense.

Opérationnellement, Sagem Défense Sécurité est organisée en deux divisions : la Division Sagem Avionique et la Division Sagem Optronique et Défense.

Division Sagem Avionique

La Division Sagem Avionique, spécialisée en technologies de navigation, développe et produit une vaste gamme d'équipements allant du petit gyroscope vibrant pour véhicules ou armements légers, jusqu'aux capteurs de navigation de précision des sous-marins nucléaires. Cette offre répond à une très grande variété d'applications pour tous types de plates-formes et couvre aussi des systèmes complets de navigation : véhicules et bâtiments de combat, avions, hélicoptères, drones, armements guidés. Du métier d'équipementier à celui de systémier, la Division Sagem Avionique prend en compte la totalité de la chaîne avionique embarquée, savoir-faire appliqué à l'ensemble d'un projet de modernisation d'aéronefs civils et militaires.

- **Navigation**

L'activité navigation est en progrès au cours de l'exercice 2007, tant en termes de prises de commandes que de livraison, avec plus de 400 centrales inertiels.

- **AASM (Armement Air-Sol Modulaire)**

Concernant l'Armement Air-Sol (AASM), la version décamétrique a été qualifiée en fin d'année après de nombreux tirs d'essais réussis. Le premier tir de la version métrique a été réalisé avec succès au quatrième trimestre. Les deux premiers lots de série de la version décamétrique ont été livrés, soit 48 équipements.

- **Autodirecteurs et OSF**

La production des autodirecteurs MICA s'est poursuivie à un rythme satisfaisant. Le cap de 1000 autodirecteurs livrés a été franchi en novembre 2007.

900 autodirecteurs Mistral ont été commandés par MBDA, ce qui a conduit à relancer la chaîne de production en vue de livraisons dès 2008. La nouvelle version de cet autodirecteur (Mistral RMV) est en phase d'étude.

- **Modernisation**

Le développement du programme de modernisation des F1 marocains, en partenariat avec Thales au travers de la société commune Astrac, se poursuit conformément au planning.

Le programme de modernisation des Mirage 5 égyptiens Horus se poursuit de manière satisfaisante ; les livraisons sont prévues courant 2008.

- **Système d'Information Aéronautique**

Le premier système (NSS) de l'A380 est maintenant en opération chez Singapore Airlines. Le fonctionnement du système a donné satisfaction depuis sa mise en service. Suite à sa qualification, la version V4 du système de préparation de mission SLPRM a été mise en opération pour le Rafale F1.

- **Safe and Secure**

L'activité a été globalement soutenue en 2007 avec un accroissement des livraisons tant dans le domaine des Pilotes Automatiques (PA) que des actionneurs.

Division Sagem Optronique et Défense

La Division Sagem Optronique et Défense, spécialisée en technologies de l'optronique infrarouge, propose une gamme complète d'équipements et systèmes : depuis les jumelles légères de vision nocturne jusqu'au périscope de grands sous-marins, en passant par la "boule optronique" pour avions et systèmes d'armes. La Division propose aussi une gamme complète d'équipements infrarouges pour la détection, l'alerte, l'autoprotection, le guidage terminal, la veille et la poursuite, la visée et le contrôle de tir. L'optronique trouve ses applications dans les domaines aéroterrestre, aéronaval, aéronautique et spatial.

• Combat Terrestre

Le programme FELIN (système du fantassin du futur) s'est poursuivi dans le respect des engagements contractuels. A la livraison des premiers prototypes intervenue dès la fin de l'année dernière, a succédé en 2007 la mise à disposition de 30 systèmes de pré-série au client qui ont permis au 13ème Bataillon des Chasseurs Alpins d'effectuer une première série d'évaluations en conditions opérationnelles.

Dans le cadre d'un exercice prospectif (Phoenix) organisé par l'Armée de Terre et la DGA, Sagem Défense Sécurité a testé à la satisfaction du client les effets militaires de la numérisation et de l'info-valorisation aux plus petits échelons tactiques (section d'infanterie). Cet exercice a permis à Sagem Défense Sécurité de mettre en valeur la qualité de ses différents "Système d'Information Terminal" ou SIT (Syx, SITEL et SITCOMDé) en interopérabilité avec le système Félin.

Le programme de développement de quarante systèmes prototypes du programme de modernisation du fantassin suisse (IMESS) a été notifié par Armasuisse le 26 novembre 2007 à EADS Defence & Security Systems GmbH, maître d'oeuvre et Sagem Défense Sécurité comme sous-traitant principal.

• Programme Viseurs

Les livraisons pour viseurs d'hélicoptères se sont poursuivies en Allemagne et en Australie. Des prises de commandes ont été enregistrées en HAD (Hélicoptères Appui Destruction) pour une version du STRIX avec désignateur laser.

En ce qui concerne les boules gyrostabilisées, Sagem Défense Sécurité a pris ses premières commandes de retrofit de Dauphin pour la marine française. Les livraisons de viseurs terrestres pour l'Inde (programme Arjun) et de PT91 se sont poursuivies.

L'activité concernant les caméras thermiques embarquées de type MATIS s'est maintenue en dépit d'un contexte de délais importants dans l'obtention d'autorisations à l'exportation (CIEEMG).

En viseurs marine, le contrat des mâts optroniques pour les sous-marins Barracuda a été attribué à Sagem Défense Sécurité par DCNS.

• Programme Drone

Avec plus de 600 vols, le drone Sperwer confirme son rôle clef dans le dispositif de sécurité des troupes opérant à partir de Kandahar en Afghanistan.

Le STDI est déployé au Kosovo depuis la fin de l'année à la satisfaction de l'Etat-Major.

• Programme LMJ et Optique REOSC

Un plan de production est en cours de renégociation suite à la réduction du nombre de chaînes de 30 à 22 par le CEA. La première infrastructure a été inaugurée à Bordeaux à la satisfaction du client. Les prises de commandes de REOSC ont bien progressé ; l'étude et la réalisation de prototypes de miroirs segmentés pour l'ELT ont été un succès.

• Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)

La vente de téléphones cryptés a connu une croissance à l'export. Le potentiel de développement dans le domaine des systèmes de surveillance de territoires et de frontières s'est confirmé.

Filiales et participations de Sagem Défense Sécurité

Les filiales de Sagem Défense Sécurité ont connu un développement significatif au cours de l'exercice avec une croissance moyenne de 6 %. Ainsi, Vectronix AG a poursuivi ses activités d'études, fabrication et commercialisation de produits optroniques, essentiellement jumelles (Vector, Jim LR, etc.), en Europe et par l'intermédiaire de sa filiale Vectronix Inc. en Amérique du Nord. De même, Sagem Avionics Inc. a connu de nombreux succès dans la commercialisation et la maintenance des pilotes automatiques pour hélicoptères, des actionneurs et de modules d'acquisition et traitement de données embarquées (ACMS). Le système de cockpit du Gulfstream II a fait l'objet d'un premier vol de qualification.

Sofradir (participation à 40 % de Sagem Défense Sécurité) a poursuivi ses développements et fabrication de détecteurs infrarouge de grande sensibilité destinés à la réalisation de caméras thermiques de haute résolution pour la plupart des grands marchés, tant en Europe qu'aux USA et en Asie. A travers Ulis, filiale de Sofradir, les ventes de détecteurs infrarouges non refroidis (technologie spécifique de micro-bolomètres) ont continué de croître à un rythme très soutenu supérieur à 15 % pendant l'exercice.

Les marchés et la concurrence

Les principaux concurrents de Sagem Défense Sécurité, qui selon les cas sont également ses clients ou ses partenaires, sont principalement des groupes d'origine européenne tels que Thales, EADS, BAe Systems, MBDA, Finmeccanica, Saab AB, Alenia, Dassault ou encore DCNS, ainsi que potentiellement, les autres plateformes, équipementiers et systémiers de renom présents dans le secteur de la défense à l'international, ayant leurs origines principalement aux USA, en Israël, en Russie, en Chine, en Inde, en Corée du Sud, en Afrique du Sud, au Canada ou encore au Brésil.

Les principaux partenariats

Le principal partenariat concerne la société Astrac, détenue à 50 % par Sagem Défense Sécurité et 50 % par Thales Systèmes Aéroportés, qui réalise des opérations de modernisation d'avions de combat en France et à l'étranger.

De nouveaux partenariats et coopérations sont par ailleurs à l'étude, notamment en Russie avec Ural Optical & Mechanical Plant et avec JSC RPKB (Ramenskoye Design Company), sous réserve de l'agrément des autorités étatiques concernées, ainsi qu'en Inde avec Hindustan Aeronautics Limited.

Les principaux programmes ou familles de programmes en service ou en développement et les principaux projets d'investissements réalisés dans l'année ou en cours

Sagem Défense Sécurité a maintenu des efforts de recherche et développement à un niveau élevé, notamment dans le cadre de ses programmes de navigation, AASM, FELIN et autres programmes viseurs et caméras tels que décrits ci-dessus.

La Direction Industrielle de Sagem Défense Sécurité a engagé un Plan Pluriannuel d'Optimisation de son Organisation Industrielle, lequel a pour but principal d'adapter l'outil industriel de la société, tant en France (principalement par la réimplantation des sites de Massy et Montluçon) que pour ce qui concerne ses implantations à l'étranger.

6.3.2 SAGEM SECURITE

Sagem Sécurité organise ses activités et celles de ses filiales contrôlées, dont les principales sont Sagem Orga GmbH (Allemagne), Sagem Monetel SAS (France), Sagem Denmark A/S (Danemark), Sagem Morpho Inc. (USA), autour de ses deux grands domaines, complémentaires, de compétence : la gestion des identifications et celle des flux.

L'identification consiste à reconnaître -principalement- des individus et à leur délivrer des titres matérialisant leur identité et les droits qui leur sont ouverts. S'inscrivent par exemple dans ce cadre les systèmes d'état civil (délivrance de passeports ou cartes d'identité), électoraux (cartes d'électeurs), de permis de conduire, de délivrance de visas, de cartes de santé (carte Vitale en France). Les applications d'identification de personnes sont également exploitées dans le domaine de la police criminelle ou scientifique (Interpol ou reconnaissance de victimes après catastrophes) ou du contrôle d'accès (avec ou sans délivrance de badges). L'identification peut aussi concerner des objets, notamment des véhicules, avec des applications de sécurité routière (programme radars), ou de lutte contre la délinquance ou de contrôle d'accès (lecture automatique de plaques d'immatriculation).

Les titres d'identification sécurisés émis ou autres modes de reconnaissance mis en œuvre permettent la gestion des flux de transactions constitués par l'exercice effectif des droits : passage de frontière permis par un passeport sécurisé -et éventuellement un visa -, participation à des élections, admission au bénéfice de droits sociaux, droits d'accès au réseau téléphonique matérialisés dans la carte SIM (Subscriber Identity Module). Protégeant tant le détenteur du droit que celui auprès duquel il s'en prévaut, la transaction est authentifiée et ne peut ainsi être répudiée, ce qui est notamment important dans le domaine des transactions à contenu financier (paiements par carte bancaire ou e-commerce).

Sagem Sécurité et ses filiales ont ainsi fourni en 2007 leurs solutions (produits et services) dans les grands domaines suivants :

Systèmes de sécurité

L'activité est mondiale. A l'étranger, elle est principalement réalisée aux Etats-Unis par l'intermédiaire de la filiale Sagem Morpho Inc. et, directement par Sagem Sécurité, en Colombie (rénovation de l'état civil), en Grande-Bretagne (système de visas IAFS+, AFIS policier Ident1, système IRIS de contrôle aux frontières dans les aéroports, ...), aux Emirats Arabes Unis (système de cartes d'identité) et au Venezuela (conversion des fiches du Ministère de l'Intérieur et de la Justice). En France, les ventes ont notamment concerné les projets FAED (Fichier Automatisé des Empreintes Digitales du Ministère de l'Intérieur), VISABIO (projet français de visa biométrique, part du projet européen BMS) et la personnalisation des cartes VITALE pour le GIE SESAM VITALE.

Terminaux sécurisés

La croissance a été forte (plus de 60 %) pour les prises de commandes et le chiffre d'affaires de l'activité Monétique (principalement filiale Sagem Monetel) alors que les performances réalisées dans les autres secteurs ont été modérées (terminaux de prise de jeux, systèmes de contrôle d'accès et produits du département Transport).

En fin d'année, le Conseil de Surveillance de SAFRAN a approuvé l'accord entre Sagem Sécurité et Ingenico visant à combiner leurs activités monétiques, l'ensemble devant donner naissance, début 2008, à un leader mondial dans le domaine des solutions de paiement électronique. Aux termes de l'accord conclu, Sagem Sécurité deviendra le premier actionnaire du nouvel ensemble, avec 25 % des actions en circulation post transaction. Sagem Sécurité apportera son appui au développement de l'ensemble constitué et s'attachera à développer les synergies avec ses technologies de solutions globales de sécurité.

Cartes

Pour l'essentiel réalisée dans la filiale Sagem Orga GmbH et ses propres filiales, l'activité Cartes a connu en 2007 un net redressement avec des croissances de 33 % pour les prises de commandes et de 24 % pour le chiffre d'affaires, ainsi qu'un retour à la profitabilité. Avec plus de 2 000 personnes dans le monde, 4 centres de R&D et des centres de production dans les principales régions à forte croissance (Europe, Inde, Brésil, Russie, Chine), Sagem Orga a considérablement renforcé ses positions en réorganisant ses réseaux de ventes dans toutes les régions, rationalisant ses sites de production et centres de R&D et bénéficiant, dans le domaine des systèmes d'identité, des synergies mises en œuvre avec Sagem Sécurité. Ce résultat est le fruit du plan de redressement engagé et provisionné fin 2006, qui a permis de retrouver la confiance des clients.

Les marchés et la concurrence

Sagem Sécurité occupe avec ses filiales des positions de leader dans les domaines suivants :

- systèmes biométriques (N°1 mondial en AFIS - Automatic Fingerprint Identification System - avec 48 % de part de marché, selon "Security Industry Annual 2006" de Lehman Brothers),
- terminaux à base d'empreinte digitale (parmi les 3 leaders mondiaux selon l'étude "World Biometrics Market" de Frost & Sullivan en 2007),
- monétique (N°4 mondial en 2006 des terminaux de paiement selon "The Nilson Report" de décembre 2007 ; l'accord signé en 2007 entre Sagem Sécurité et Ingenico permettant la création d'un leader mondial du secteur),
- cartes à puce : Sagem Orga est le 4ème acteur global sur le marché de la carte à puce (source Gartner Group, 2007).

Les principaux concurrents sont Thales, EADS, Unisys ou IBM pour les grands programmes de cartes nationales d'identité et de contrôle aux frontières, NEC, Motorola, Cogent Systems pour la biométrie basée sur la reconnaissance d'empreintes digitales, L-1 Identity Solutions pour les terminaux biométriques, Cognitec pour la biométrie basée sur la reconnaissance de visage, Hypercom, Verifone pour les terminaux de paiement, Gemalto, Oberthur Technologies, Giesecke & Devrient pour les cartes à puce.

6.4 COMMUNICATIONS

En 2007, la branche Communications a été réorganisée : la société Sagem Communication qui portait les deux activités de téléphonie mobile et de communication Haut Débit les a apportées à deux sociétés renommées à cette occasion Sagem Mobiles pour la téléphonie mobile et Sagem Communications pour les communications Haut Débit. La société mère, devenue holding, a été renommée Sagem Télécommunications. Ces opérations effectuées le 1^{er} août 2007 ont pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2007.

En fin d'année 2007, pour permettre à Sagem Communications d'être un acteur sur un marché en cours de concentration, SAFRAN a décidé de céder cette société à The Gores Group, mieux à même d'en assurer le développement. Dans le cadre de cette transaction finalisée le 25 janvier 2008, SAFRAN reste temporairement actionnaire minoritaire mais Sagem Communications ne fera plus partie du Groupe SAFRAN en 2008.

Pour 2007, le chiffre d'affaires consolidé ajusté de la branche Communications s'établit à 1 832 millions d'euros. Il était en 2006 de 2 167 millions d'euros. Il est donc en repli de 15 %. Le chiffre d'affaires réalisé se décompose en 656 millions d'euros pour les activités de téléphonie mobile et 1 176 millions d'euros pour les activités de communication Haut Débit.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres consolidés de la branche Communications (avec Haut Débit).

	2007	2006	Variation 2007/2006
Effectifs inscrits	9 878	10 228	(3,4)%
Chiffres clés en millions d'euros (données ajustées)			
Chiffre d'affaires	1 832	2 167	(15,5)%
Résultat opérationnel	(91)	(176)	+ 48,3%
Cash flow libre	(38)	(295)	+ 87,1%
Carnet de commandes	N/A	N/A	
Prises de commandes de l'année	2 254	2 693	(16,3)%
Investissements corporels de l'année	27	41	(34,1)%
R&D autofinancée	163	189	(13,7)%
dont frais de R&D passés en charges	151	132	+ 14,4%
Amortissement / dépréciation des frais de R&D	18	102	(82,3)%

Le tableau ci-dessous présente les chiffres consolidés de la division Mobiles et de la société holding Sagem Télécommunications.

	2007	2006	Variation 2007/2006
Effectifs inscrits	3 328	4 142	(19,6)%
Détail des quantités livrées par famille			
Téléphones mobiles (hors module)	11 692 000	17 178 000	(31,9)%
Chiffres clés en millions d'euros (données ajustées)			
Chiffre d'affaires	659	958	(31,2)%
Résultat opérationnel	(134)	(181)	+ 25,9%
Cash flow libre	(92)	non publié	
Carnet de commandes	N/A	N/A	
Prises de commandes de l'année	685	1 176	(41,7)%
Investissements corporels de l'année	3	non publié	
R&D autofinancée	71	110	(35,4)%
dont frais de R&D passés en charges	71	65	+ 9,2%
Amortissement / dépréciation des frais de R&D		96	

En 2007, le chiffre d'affaires consolidé ajusté de la division Mobiles (incluant la société holding Sagem Télécommunications) s'établit à 659 millions d'euros, en diminution de 31,2 %, et a contribué à hauteur de 6 % au chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe (hors Haut Débit).

L'essentiel de ces activités est réalisé en euros.

6.4.1 DIVISION TELEPHONIE MOBILE

Marchés et produits

Le chiffre d'affaires consolidé ajusté de la division Mobiles (incluant Sagem Télécommunications) s'élève à 659 millions d'euros en 2007, contre 958 millions d'euros en 2006. Cette décroissance, malgré une contribution de 24,4 millions d'euros provenant du partenariat avec Sony Ericsson, résulte pour l'essentiel de la baisse du nombre de terminaux, qui passe de 17,18 millions de mobiles livrés en 2006 à 11,69 millions en 2007, ainsi que d'une légère érosion du prix moyen des terminaux vendus par rapport à 2006. La part du chiffre d'affaires réalisée à l'international est de l'ordre de 60 %.

L'année 2007 a été contrastée : un premier semestre difficile compte tenu d'un portefeuille de produits peu référencé par nos grands clients, et de stocks importants à fin 2006. Le résultat opérationnel de ce premier semestre a été de ce fait fortement négatif. La nouvelle organisation mise en place au cours du premier trimestre et la stratégie de lancement de produits innovants ont permis de doubler les volumes produits sur le deuxième semestre 2007 et d'améliorer les résultats sur ce semestre traditionnellement plus actif commercialement.

Business Group Mobiles Sagem

En France

Notre part de marché a fortement progressé sur le deuxième semestre (estimée à 17 % en novembre et décembre) grâce au succès de nos packs prépayés et notamment du produit my220X référencé par l'ensemble des opérateurs et MVNOs. Cette référence est passée numéro 1 des ventes en France depuis mi-novembre. Notre produit GSM+WiFi UMA s'est vendu avec l'offre Orange Unik, et une grande campagne à Noël a mis en avant notre dernier produit 3G (présent à la fois chez SFR et Orange) lancé sur le deuxième semestre. Plusieurs produits Brand ont été lancés en France : Roland Garros, Porsche Design P'9521, Façonnable, Lulu Castagnette et Lands of Rugby. Les quantités ont été satisfaisantes pour certains mais restent au global en dessous des objectifs initiaux.

En Europe de l'Ouest

Après un premier semestre difficile, la situation s'est améliorée lors du second grâce au succès de la famille my150X/my220X/VF226 permettant de revenir en volumes sur les objectifs attendus en 2G, même si le portfolio demeure très centré sur l'entrée de gamme. Nous devons capitaliser en 2008 sur ce succès qui nous a permis de livrer des volumes importants, dans tous les pays, chez nos clients traditionnels (Vodafone, Orange UK, TIM en Italie, T-Mobile Allemagne et UK) et chez de nouveaux clients (O2 et E+ en Allemagne).

Malgré un référencement chez la plupart de nos grands clients en Europe, le niveau des ventes de notre terminal 3G my850C/V est resté en deçà des objectifs fixés.

Le produit my411C Oxbow a été lancé avec succès chez T-Mobile aux Pays-Bas. La commercialisation du mobile Porsche Design en Europe reste un challenge important sur 2008 compte tenu des canaux de ventes spécifiques à développer, une procédure plus longue à mettre en œuvre que prévue initialement.

Sur la zone Europe de l'Est / Afrique / Moyen-Orient

Les objectifs de chiffre d'affaires et de volumes relatifs à la BU 2G ont été dépassés, avec 2,1 millions d'unités vendues. Cette performance s'explique principalement par le succès de notre segment "Voice" my150X/my220X/VF226, ainsi que de nos produits entrée de gamme caméra (my411X en particulier).

En revanche, cette zone n'a connu que trop peu de ventes de my850C hormis en Roumanie et Russie et malgré un référencement dans plusieurs pays d'Europe de l'Est, où les niveaux de vente restent faibles compte tenu d'un déploiement plus limité de la technologie 3G dans ces pays.

Concernant les produits Brand, le mobile Porsche Design a été lancé avec succès aux Emirats Arabes Unis et en Russie. Le niveau de vente est encourageant mais reste là aussi encore en dessous des objectifs. De nouveaux canaux de distribution sont en cours de recherche, ainsi que de nouveaux pays en cours d'ouverture sur l'année 2008.

Sur la zone Amériques

Les volumes ont été des plus réduits sur le deuxième semestre, conséquence directe de l'arrêt de notre activité au Brésil et de notre volonté de réduire la vente de produits très entrée de gamme sur cette zone où les prix sont très bas, ce segment représentant 85 % de la demande. Seules des quantités très limitées de produits milieu de gamme ont été livrées au Vénézuéla, au Pérou et à Porto Rico.

Sur la zone Asie-Pacifique

Les ventes à fin 2007 représentent 800 000 mobiles livrés (hors Chine) et ont été soutenues principalement en Australie alors que nos ventes en Inde, ralenties par un repositionnement de notre stratégie, ne nous ont pas permis d'atteindre l'objectif. Le quatrième trimestre a été marqué par le démarrage de notre partenariat avec Vodafone Inde, avec notamment les premières commandes du produit VF226 FM. Compte tenu de l'absence de versions chinoises, peu de ventes de produits 3G ont eu lieu.

Une campagne d'essai avec notre terminal incluant le paiement basé sur l'utilisation de la technologie NFC (Near Field Communication) a été organisée avec l'opérateur taïwanais Fareastone, faisant suite aux expérimentations déjà effectuées en 2007 en Europe (France, Italie).

Le lancement du produit Porsche Design a réussi à Hong Kong, à Taiwan, en Thaïlande et en Australie grâce à une sélection pertinente des canaux de distribution de luxe.

Enfin, le volume des ventes réalisé en 2007 sur nos grands clients groupes opérateurs que sont Vodafone, Orange et T-Mobile a été légèrement supérieur au réalisé de 2006.

Le my411X et le my411CV ont en particulier obtenu de bons résultats chez Vodafone, ainsi que le VF226 lancé dans plus de 22 pays et pour lequel nous devrions atteindre la barre des 2 millions de terminaux livrés 6 mois après son lancement. Vodafone nous a sélectionnés pour le produit Vodafone Live entrée de gamme pour 2008.

Chez Orange, il faut signaler une forte présence au catalogue avec en moyenne 8 produits différents par trimestre et une volonté affirmée de monter en gamme. La nouvelle approche design Sagem récemment illustrée par le my220X et le my511X est particulièrement appréciée et se traduit par de beaux succès commerciaux sur ces deux références. Sagem Mobiles a accompagné la stratégie d'Orange autour de la convergence avec le lancement d'un produit GSM+WiFi qui a été commercialisé aussi bien seul qu'en pack avec une LiveBox (les deux étant appairés pour optimiser l'expérience utilisateur, Sagem Mobiles ayant été le seul fournisseur de cette offre en 2007).

Enfin, après un début d'année difficile, nos résultats chez T-Mobile s'améliorent très sensiblement grâce en particulier au référencement du my220X au quatrième trimestre et aux volumes significatifs réalisés en Allemagne. Nous avons confirmé la sélection du my220X et du my511X pour le premier trimestre 2008, ce qui montre une relation commerciale stable et solide avec T-Mobile.

Les ventes d'accessoires ont bénéficié cette année des marques des produits Brand pour étendre l'offre. Le niveau de vente est supérieur en France en comparaison à l'année 2006, mais elles restent faibles hors de France.

Concernant nos outils de tests, le marché chinois a assuré l'ensemble des ventes compte tenu du retard de sortie de l'OT 3G et du retard dans les lancements de la technologie DVBH. De nouveaux marchés sont en cours d'identification et permettront de développer l'activité en 2008.

Business Group ODM¹ et Partenaires

En 2007, l'activité du Business Group s'est articulée autour du développement de nos accords avec Sony Ericsson (SEMC) et de la fourniture d'un produit ODM¹ pour le Groupe Vodafone (my226V).

Partenariat Sony Ericsson (SEMC)

- Développement et production :
Deux produits sont en cours de développement et d'industrialisation, leur production est prévue dans notre usine chinoise. Plusieurs autres produits suivront sur les 3 prochaines années.
- Utilisation de la licence relative au software et aux technologies afférentes :
Pour cet accord qui prévoit l'accès de Sony Ericsson aux droits et licence de notre technologie et des logiciels associés, un plan de transfert a démarré en 2007 et plusieurs étapes importantes ont déjà été franchies.
- Accord de développement en commun (Joint Development Agreement) :
SEMC et Sagem ont décidé de joindre leurs efforts pour développer une nouvelle génération de plateforme.

Partenariat avec la société Bird

Suite à la décision de développer nos produits 2G et 2,5G en Chine, Sagem Mobiles a racheté à notre partenaire chinois Bird la part qu'il détenait dans NSBRD pour en faire un centre de R&D totalement Sagem. Cette nouvelle entité, Sagem Mobiles R&D (Ningbo), SMRDN, existe sous sa nouvelle forme depuis début janvier 2008 et comporte 350 personnes à sa création.

6.4.2 DIVISION HAUT DEBIT

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2007 s'est élevé à 1 173 millions d'euros, contre 1 209 millions d'euros en 2006. La cession de Sagem Communications, entité regroupant les activités Haut Débit à The Gores Group a été finalisée en janvier 2008.

La Division Haut Débit regroupe 4 activités :

Terminaux d'Impression

Le nombre de terminaux livrés est de 1 603 000 en 2007 contre 1 363 000 en 2006.

Cette croissance a été essentiellement tirée par le département Fax Professionnel et tout particulièrement par le succès de la nouvelle gamme Soho (LFX).

Le département Grand Public a globalement maintenu ses volumes, les premiers résultats dans les pays émergents palliant la baisse du marché européen.

La baisse du marché des imprimantes photo est compensée par la forte hausse de celui des cadres photo numériques livrés également sous la marque Agfaphoto.

¹ ODM : Original Design Manufacturer

Terminaux Résidentiels

Le volume de terminaux d'accès résidentiel est en forte baisse à 3 350 000 contre 5 445 000 en 2006 : le marché des produits entrée de gamme a beaucoup baissé et des projets à faible marge ont été arrêtés. Mais la part des passerelles résidentielles à plus forte valeur ajoutée a progressé et la rentabilité s'est donc significativement améliorée.

Les ventes de téléphones sans fil ont progressé de 1 294 000 en 2006 à 1 568 000 en 2007. La nouvelle gamme à plus forte valeur ajoutée (Wideband, Slim...) développée fin 2006 a permis de retrouver la rentabilité de cette activité.

Décodeurs de TV Numérique

Dans le domaine des décodeurs, nos ventes ont à nouveau fortement progressé de 2 162 000 en 2006 à 2 404 000 en 2007.

La position de leader européen, en particulier sur la technologie MPEG4, déjà acquise en 2006 a été confirmée sur 2007.

En décembre 2007, un accord a été signé avec France Télécom et Thomson pour créer une société commune baptisée HNSA (Home Network Software Applications) dont l'objectif est de développer un standard logiciel destiné aux décodeurs et aux passerelles résidentielles.

Systemes et Partenariat

L'année 2007 aura été essentiellement marquée par la forte progression du marché des faisceaux hertziens et de notre activité correspondante.

Par ailleurs, un accord de partenariat stratégique signé avec Alcatel-Lucent pour le co-développement d'une solution de convergence fixe-mobile a permis d'être retenu par Vodafone pour notre solution de convergence 3G "FemtoCell".

6.5 PRISES DE COMMANDES DU GROUPE

A périmètre comparable, les prises de commandes enregistrées en 2007 sont en hausse de 8 % par rapport à 2006, atteignant 13 milliards d'euros contre 12 milliards d'euros en 2006 hors activité Haut Débit.

Ces prises de commandes sont constituées des commandes fermes et valorisées aux conditions de marché.

6.6 SOUS-TRAITANCE

Comme tout groupe industriel, SAFRAN recourt à de la sous-traitance qui comprend 3 grandes natures :

- La sous-traitance de coopération correspondant à des activités confiées à de grands partenaires à la demande du client,
- La sous-traitance de spécialité pour des activités dont le Groupe ne dispose pas des compétences pour des raisons techniques ou économiques,
- La sous-traitance de capacités correspondant au dimensionnement maximum de la production et du développement du Groupe, fondé sur les aspects cycliques des activités.
Comme indiqué au § 17.1.1, le recours à l'intérim a représenté moins de 10 % de l'effectif inscrit du Groupe en 2007, essentiellement dans les branches Equipements Aéronautiques et Communications.

6.7 LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE : ACTION V

Afin d'apporter une réponse permanente à la nécessaire progression de sa compétitivité, le Groupe SAFRAN a mis en œuvre, depuis 1994, une démarche d'amélioration continue dénommée ACTION V.

6.7.1 UNE ORGANISATION PAR PROJETS

La démarche Action V s'appuie sur une structure par projets : plus de 250 projets majeurs sont ainsi déployés à travers toutes les sociétés du Groupe.

Chaque société dispose d'une organisation spécifique Action V en charge de suivre l'avancement des projets retenus. Une direction centrale de la démarche Action V assure la coordination et la cohérence de l'ensemble du dispositif.

Les projets d'amélioration couvrent l'ensemble des processus du Groupe et s'articulent autour de six leviers :

- **Les achats** (réduction des coûts, déploiement des achats en zone dollar et pays émergents, développement des synergies d'achats Groupe) ;
- **Les ventes** (recherche des activités à fort potentiel et forte valeur ajoutée) ;
- **La production** (optimisation des processus, réduction des cycles et des coûts) ;
- **L'outil industriel** (développement des implantations et de la production en zone dollar et pays émergents) ;
- **Le développement des produits** (réduction des cycles et des coûts) ;
- **Les coûts des structures** (développement des synergies Groupe).

6.7.2 DES RESULTATS CONSTATES

Cette démarche a démontré au fil des années ses performances et son efficacité : ainsi pour les seules activités aéronautiques, entre 2004 et 2007, l'accroissement des volumes de ventes et les gains d'Action V ont permis de compenser la dépréciation du dollar.

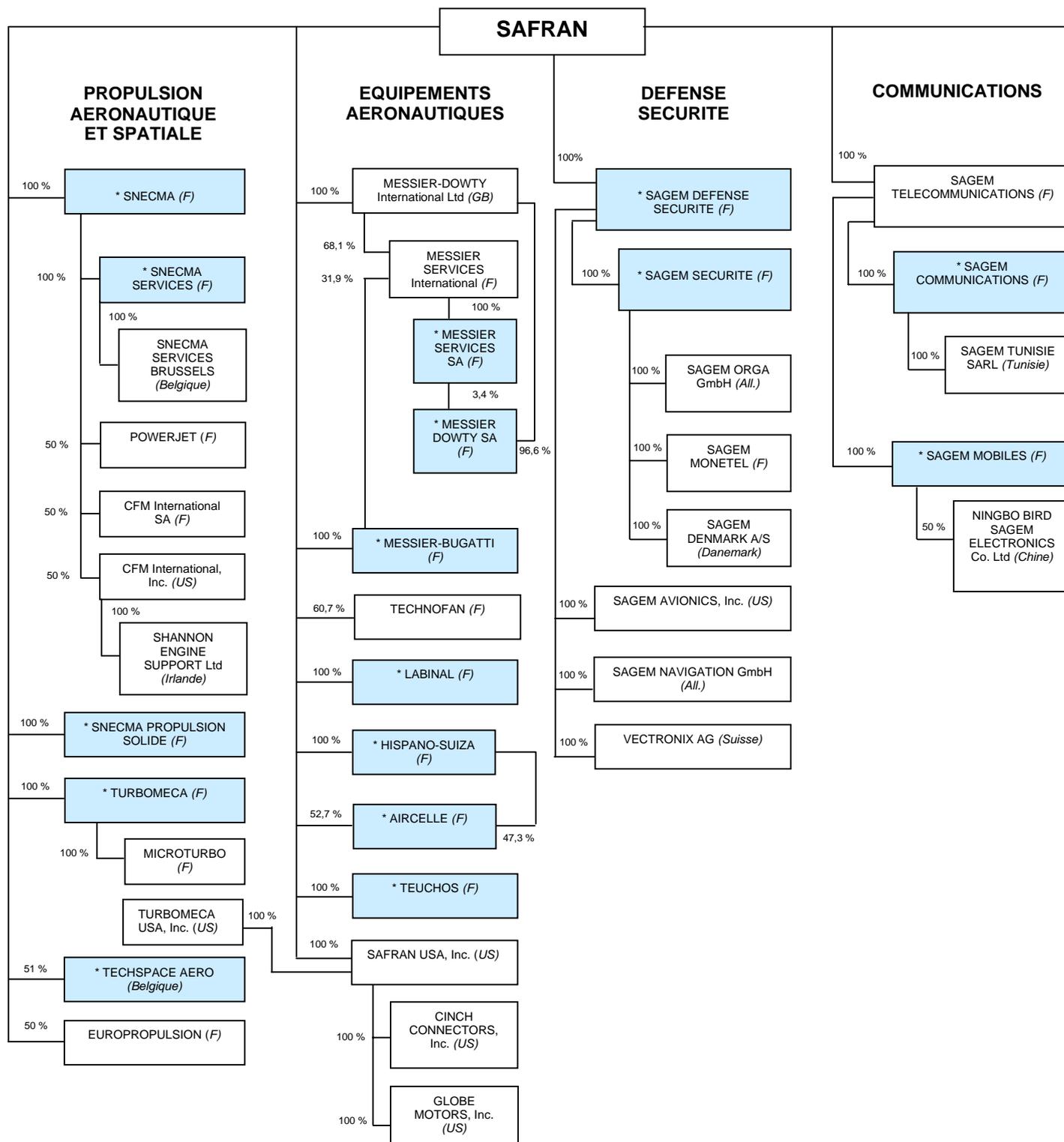
L'impact annuel positif de cette démarche au niveau du résultat opérationnel est supérieur à 2 % du chiffre d'affaires consolidé par an.

Ces résultats sont issus des performances des projets déployés sur chacun des 6 axes leviers comme l'illustrent les exemples suivants :

- Entre 2006 et 2007, la part des **achats** en zone dollar et pays émergents est passée de 31 % à 38 % ;
- L'amélioration du processus de **production** a permis de ramener le cycle de fabrication du moteur CFM56 de 54 à 16 semaines en réduisant les coûts de 3 % par an. Le cycle de fabrication des freins carbone est passé de 42 à 20 semaines avec une baisse des coûts de 3 % par an ;
- Dans le cadre de l'adaptation de son **outil industriel**, SAFRAN inaugurera en 2008, 10 nouveaux sites ou extensions dans les pays en zone dollar (2 aux Etats-Unis d'Amérique et 2 au Mexique) et zones émergentes (3 en Chine, 1 en Inde, 1 au Maroc et 1 en Pologne) ;
- Entre 1996 et 2006, l'amélioration du **développement des produits** a permis de réduire les cycles de mise sur le marché pour le CFM56 de 42 à 36 mois, et de 30 à 14 mois pour les freins. Dans le même temps, les coûts de développement ont été réduits de 30 % pour le CFM56 et de 20 % pour les freins.

7 ORGANIGRAMME

L'organigramme simplifié des principales filiales du Groupe SAFRAN au 31 décembre 2007 se présente comme suit :



* Nota : Les filiales classées en rang 1 sont les plus importantes dans leur activité et reportent opérationnellement à la société tête de groupe (chapitre 25). La liste des sociétés consolidées est fournie au § 20.1.5. Les principales missions de SAFRAN et les principaux flux financiers entre SAFRAN et ses filiales sont présentés au § 20.4.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Le siège social de SAFRAN est situé à Paris (France).

Le Groupe exerce ses activités depuis des centres de recherche, de productions et de réparations, et administratifs implantés sur plus de 500 sites à travers le monde. Le tableau suivant présente une sélection de ces sites en prenant pour critère un effectif minimal de 30 personnes.

La mention des effectifs a été retenue comme l'indicateur commun cohérent de taille, compte tenu des activités de production, de recherche et développement et de support technique du Groupe. Pour ces deux dernières activités, la capacité productive est aussi fournie au travers du nombre de personnes employées et la notion de taux d'utilisation n'apparaît pas pertinente.

P : Propriétaire - L : Locataire - CB : Crédit-Bail

Société	Etablissement	Activité	Effectif au 31/12/2007	Type de détention
SAFRAN	Paris 15 ^{ème} - France	Siège du Groupe	391	P
SAFRAN Informatique	Malakoff - France	Informatique	203	P
SAFRAN Conseil	Evry - France	Conseil aux sociétés du Groupe	30	P
BRANCHE PROPULSION AERONAUTIQUE ET SPATIALE		Total effectif	21 259	
Snecma	Evry / Corbeil - France	Usinage et assemblage de pièces aéronautiques, vente et prospective moteurs militaires	3 304	P
Snecma	Villaroche - France	Conception, montage, essais de turboréacteurs, vente et prospective moteurs civils	3 019	P
Snecma	Gennevilliers - France	Forge, fonderie et usinage pièces aéronautiques	1 804	P
Snecma	Vernon - France	Conception et production de moteurs-fusées	1 192	P
Snecma	Le Creusot - France	Usinage de disques de turbine	200	P
Snecma	Evry / Courcouronnes - France	Siège social	108	L
Snecma	Istres - France	Essais en vol de moteurs prototypes et essais de moteurs fusées	61	L
Snecma - SMA	Bourges - France	Siège et fabrication	65	L
Snecma - Smartinvest-Smartec	Moscou - Russie	Holder, études	59	L
Snecma Propulsion Solide	Le Haillan - France	Siège social, propulsion solide Ariane et missiles, composites thermo-structuraux	1 206	P
Snecma Services	Saint Quentin en Yvelines - France	Maintenance et réparation aéronautique (moteurs)	780	P
Snecma Services	Châtelleraut - France	Moteurs militaires, pièces et modules et moteurs civils	688	P
Snecma Services	Montereau / Melun - France	Siège social - Service clients	652	P
Snecma Services	Bruxelles - Belgique	Maintenance et réparation moteurs civils	227	L
Snecma Services	Chengdu - Chine	Maintenance, réparation moteurs d'avions civils	149	P
Snecma Services	Casablanca - Maroc	Réparation et maintenance moteurs avions	135	L
Snecma Services	Miami - USA	Réparation pièces moteurs	122	L
Techspace Aero	Milmort / Herstal - Belgique	Siège social, productions aéronautiques et spatiales, conception de bancs d'essais, essais de réacteurs	1 432	P
Techspace Aero - Cenco Inc.	Minneapolis - USA	Ingénierie de bancs d'essais	41	L
Turbomeca	Bordes, Bezons - France	Siège social, conception, fabrication et essais de turbines à gaz	2 561	P
Turbomeca	Tarnos - France	Production de composants mécaniques et maintenance pour moteurs d'hélicoptères	1 357	P
Turbomeca	Grand Prairie - USA	Maintenance de moteurs livrés, livraison de pièces de rechange	364	P
Turbomeca	Mezières - France	Equipements et bancs d'essais	308	P
Turbomeca	Stanton-Bonaero - Afrique du Sud	Production et réparation de moteurs d'hélicoptères	255	L
Turbomeca	Rio de Janeiro - Brésil	Etudes, fabrication, achat-vente et maintenance de turbomachines	254	P
Turbomeca	Montreal - Mirabel - Canada	Maintenance et réparation turbines à gaz, équipements aéronautiques et tous travaux sur hélicoptères	115	L
Turbomeca	Bankstown - Australie	Marketing et soutien après-vente	107	L
Turbomeca - CGTM	Uzein - France	Prestations hélicoptères	67	P
Turbomeca - Microturbo	Toulouse - France	Fabrication de turbines de petite puissance	459	P
Turbomeca - Microturbo	Fareham - Grande-Bretagne	Marketing et support client	168	P
BRANCHE EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES		Total effectif	21 215	
Aircelle	Le Havre / Gonfreville - France	Conception et production de nacelles et d'inverseurs de poussée	1 531	P
Aircelle	Burnley - Grande-Bretagne	Production de nacelles et d'inverseurs de poussée	580	P
Aircelle	Plaisir - France	Siège social	248	L
Aircelle	Casablanca - Maroc	Production et assemblage de composants pour inverseurs de poussée	223	L

Société	Etablissement	Activité	Effectif au 31/12/2007	Type de détention
Aircelle	Colomiers / Toulouse - France	Service au client, Intégration industrielle	186	P
Aircelle	Pont Audemer - France	Entretien et maintenance nacelles	52	CB
Aircelle - SLCA	Florange - France	Production de pièces	149	P
Aircelle - SLCA	Plaisir - France	Siège social	56	L
Cinch	Reynosa - USA	Connecteurs pour véhicule	514	L
Cinch	Vinita - USA	Connecteurs pour véhicule	211	P
Cinch	Lombard - USA	Connecteurs pour véhicule	94	L
Cinch	Worksop - Grande-Bretagne	Connecteurs pour véhicule	89	L
Globe Motors	Dothan - USA	Moteurs électriques	202	P
Globe Motors	Reynosa - USA	Moteurs électriques	161	L
Globe Motors	Dayton - USA	Moteurs électriques	132	P
Globe Motors	Vila Do Conde - Portugal	Moteurs électriques	102	CB
Hispano-Suiza	Réau / Moissy-Cramayel - France	Système de contrôle et de régulation électronique	977	L
Hispano-Suiza	Colombes - France	Siège social	796	P
Hispano-Suiza	Sedziszow Malopolski - Pologne	Production de pignons et carters pour transmissions mécaniques aéronautiques	303	P
Hispano-Suiza	Peterborough - Canada	Système de contrôle électronique	141	L
Labinal	Chihuahua - Mexique	Production de câblages	2 496	L
Labinal	Pryor Creek - USA	Production de câblages	696	P
Labinal	Corinth - USA	Production de câblages	647	L
Labinal	Villemur sur Tarn - France	Production de câblages aéronautiques	539	P
Labinal	Temara, Ain Atiq - Maroc	Production de câblages aéronautiques	401	L
Labinal	Hambourg - Allemagne	Production de câblages	314	L
Labinal	Vichy / Charmeil - France	Fabrications	177	P
Labinal	Everett - USA	Production de câblages	173	L
Labinal	Montigny le Bretonneux - France	Siège social	76	P
Labinal	Bristol - Grande-Bretagne	Ingénierie	43	L
Labinal	Ajaccio - France	Production de câblages aéronautiques	35	P
Labinal Canalab	Blagnac - France	Ingénierie France, services informatiques	557	P
Labinal Services	Blagnac - France	Montage, installation, maintenance	318	P
Messier Services	Molsheim - France	Réparation de trains d'atterrissage	451	P
Messier Services	Singapour - Singapour	Réparation de trains d'atterrissage	317	P
Messier Services	Gloucester - Grande-Bretagne	Réparation de trains d'atterrissage	221	P
Messier Services	Queretaro - Mexique	Réparation de trains d'atterrissage	212	L
Messier Services	Vélizy Villacoublay - France	Siège social	58	L
Messier-Bugatti	Vélizy Villacoublay - France	Siège social - Conception freinage et équipements	596	P
Messier-Bugatti	Molsheim - France	Production de roues et freins, de systèmes hydrauliques	438	P
Messier-Bugatti	Villeurbanne - France	Production de freins carbonés - R & D	209	P
Messier-Bugatti	Everett - USA	Réparation et support après-vente	46	L
Messier-Bugatti	Singapour - Singapour	Réparation et support après-vente	30	L
Messier-Bugatti - A-Carb LLC	Walton - USA	Production de freins carbonés - R & D	167	P
Messier-Bugatti - Sofrance	Nexon - France	Système de filtration aéronautique	162	P
Messier-Bugatti - Technofan	Blagnac - France	Fabrication de systèmes de ventilation et dépressurisation	199	P
Messier-Bugatti Tracer	Milwaukee - USA	Réparation roues et freins	43	L
Messier-Dowty	Gloucester - Grande-Bretagne	Production de trains d'atterrissage et moyens d'essais	999	P
Messier-Dowty	Bidos / Oloron Sainte Marie - France	Production de trains d'atterrissage	884	P
Messier-Dowty	Mirabel Montréal / Toronto - Canada	Production de trains d'atterrissage	754	P
Messier-Dowty	Vélizy Villacoublay - France	Siège social - Etudes et essais de trains d'atterrissage et d'équipements aéronautiques	424	P
Messier-Dowty	Suzhou - Chine	Production de trains d'atterrissage	245	P
Messier-Dowty	Seattle - USA	Etude des trains d'atterrissage	45	L
Teuchos	Montigny le Bretonneux - France	Siège social - Ingénierie automobile, aéronautique, spatiale, défense	446	L
Teuchos	Toulouse - France	Ingénierie aéronautique, spatial, contrôle aérien	396	L
Teuchos	Casablanca - Maroc	Ingénierie automobile / aéronautique	89	CB
Teuchos	Moissy-Cramayel - France	Ingénierie aéronautique	66	L
Teuchos	Pau - France	Ingénierie aéronautique	64	L
Teuchos	Vitrolles - France	Ingénierie aéronautique	32	L
Teuchos	Valladolid - Espagne	Ingénierie automobile	31	L
Teuchos - SAFRAN Aerospace India	Bangalore - Inde	Ingénierie automobile, aéronautique	372	L
BRANCHE DEFENSE SECURITE			Total effectif	9 686
Sagem Défense Sécurité	Montluçon Domerat - France	Fabrication mécanique, optique, électronique et intégrations de systèmes	1 311	P
Sagem Défense Sécurité	Eragny - France	R & D	732	P
Sagem Défense Sécurité	Massy - France	R & D fabrication optoélectronique et aéronautique	723	P
Sagem Défense Sécurité	Argenteuil - France	R & D	656	P
Sagem Défense Sécurité	Poitiers - France	Fabrication d'équipements optoélectroniques	484	P
Sagem Défense Sécurité	Paris 15ème - France	Siège social	478	P

Société	Etablissement	Activité	Effectif au 31/12/2007	Type de détention
Sagem Défense Sécurité	Massy - France	Fabrication optoélectronique et aéronautique	262	P
Sagem Défense Sécurité	Mantes la Ville - France	Fabrication équipements aéronautiques	259	P
Sagem Défense Sécurité	Dijon - France	Fabrication optique, optoélectronique	220	P
Sagem Défense Sécurité	St Pierre du Perray - France	Fabrication optique grands miroirs, études et développement	111	P
Sagem Défense Sécurité	Grand Prairie - USA	Commercialisation et support client des lignes produits aéronautiques	105	L
Sagem Défense Sécurité	Tarbes - France	Fabrication laser	77	P
Sagem Défense Sécurité	Murr - Allemagne	Recherche et fabrication d'équipements de navigation	70	L
Sagem Défense Sécurité - Sagem Electronique	Valence - France	R & D terminaux monétiques	154	L
Sagem Défense Sécurité - Vectronix	Heerbrugg - Suisse	Recherche et fabrication produits optroniques de défense	181	L
Sagem Sécurité *	Taubate, Sao Paulo - Brésil	Recherche, fabrication et vente de cartes à puce	571	L
Sagem Sécurité	Flintbeck, Paderborn - Allemagne	Recherche, fabrication et vente de cartes à puce	501	L
Sagem Sécurité	Eragny - France	R & D	487	P
Sagem Sécurité	Saint Etienne du Rouvray - France	Fabrication électronique	310	P
Sagem Sécurité	Tacoma - USA	Recherche et fabrication de systèmes d'identification biométriques	219	L
Sagem Sécurité	Montrouge - France	Siège social	197	L
Sagem Denmark AIS *	Glostrup - Danemark	R & D, fabrication de terminaux monétiques	97	L
Sagem Sécurité	Bogota - Colombie	Adaptation locale des logiciels et matériels solutions gouvernementales	71	L
Sagem Sécurité	Helsinki - Finlande	Logiciels monétiques et maintenance du parc des pays nordiques	34	L
Sagem Sécurité - International Trading	Pudong-Shanghai - Chine	Support commercial	80	L
Sagem Sécurité - Orga	Singapour - Singapour	Vente et adaptation des cartes pour le marché asiatique	32	L
Sagem Sécurité - Orga Zelenograd	Moscou - Russie	Recherche, fabrication et vente de cartes à puce	126	P
Sagem Sécurité - Sagem Matsu *	Godalming - Grande-Bretagne	Vente, maintenance, adaptation terminaux pour GB	31	L
Sagem Sécurité - Sagem Monetel *	Guilherand-Granges - France	Montage terminaux monétiques	173	L
Sagem Sécurité - Smart Chip - Syscom	New Delhi - Inde	Recherche, fabrication et vente de cartes à puce	887	L
BRANCHE COMMUNICATIONS		Total effectif	9 582	
Sagem Télécommunications	Paris 15 ^{ème} - France	Siège social	47	P
Sagem Communications *	Ben Arous - Tunisie	Fabrication électronique : terminaux, décodeurs, compteurs,	2 530	L
Sagem Communications	Paris 15 ^{ème} - France	Siège	957	P
Sagem Communications *	Vélizy - France	R & D	408	P
Sagem Communications *	Dinan - France	Fabrication électronique	322	L
Sagem Communications *	Bayonne / Mouquerre - France	Fabrication électronique	305	P
Sagem Communications *	Cergy Saint Christophe - France	R & D	283	P
Sagem Communications *	Tunis - Tunisie	Fabrication de cartes et produits électroniques	211	L
Sagem Communications *	Vienne - Autriche	R & D	207	L
Sagem Communications *	Tianjin - Chine	Fabrication électronique	160	L
Sagem Communications *	Tourcoing - France	Fabrication électronique	142	L
Sagem Communications *	Budapest - Hongrie	Fabrication électronique	46	P
Sagem Communications - CDO *	Dinan - France	Transformation de bobines mères en rubans	48	L
Sagem Communications - Interstar *	Montréal - Canada	Développement et commercialisation de logiciels de fax	68	L
Sagem Communications - Neuhaus *	Hambourg - Allemagne	R & D, fabrication électronique	86	L
Sagem Communications - Photar *	Heyuan-Guangdong - Chine	Fabrication électronique	578	L
Sagem Mobiles	Ningbo-Zhejiang - Chine	Fabrication électronique	1 295	L
Sagem Mobiles	Fougères - France	Fabrication électronique	840	P
Sagem Mobiles	Cergy St Christophe - France	Siège social	640	CB
Sagem R&D	Ningbo-Zhejiang - Chine	R & D	241	L
Sagem Mobiles	Montauban - France	Centre de support aux clients	215	P

* Sites cédés au 1er trimestre 2008

La capacité productive des fonctions de production est optimisée, à travers le recours à la sous-traitance, le développement des synergies entre les sites et une organisation privilégiant la flexibilité des lignes de production. Il en découle un taux d'utilisation proche de son optimum, notamment dans les activités aéronautiques qui connaissent un contexte d'activité en forte croissance, le Groupe ne connaissant pas de sous-activités significatives en 2007.

Les facteurs environnementaux susceptibles d'influencer l'utilisation par le Groupe de ses immobilisations corporelles sont présentés au § 4.4. Le Groupe a élaboré un référentiel Santé, Sécurité, Environnement (SSE) qui permet d'évaluer le niveau de maîtrise des immobilisations corporelles et des activités notamment pour la conformité réglementaire (hygiène, Sécurité, Environnement) et procède régulièrement à des auto-évaluations et des audits.

Les projets d'investissements sont détaillés au § 5.2.3.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Rappel sur les principes comptables du Groupe

Les principes retenus pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe SAFRAN sont décrits au § 20.1.3 et résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2007.

Comme indiqué au chapitre 3, pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, SAFRAN établit, en parallèle à ses comptes consolidés statutaires, un compte de résultat et un tableau des flux de trésorerie en données ajustées. Le tableau de passage des comptes statutaires aux données ajustées est présenté au chapitre 3.

Les informations sur les éléments bilantiels communiquées ci-dessous (§ 9.1) et les comptes de résultat consolidés statutaires présentés en § 9.2.1 se fondent sur les comptes consolidés figurant au § 20.1 du présent document.

Les informations sur le compte de résultat communiquées au § 9.2.2 et les commentaires associés se fondent sur les comptes de résultat ajustés figurant au § 20.3 du présent document.

Il est rappelé que, seuls les comptes consolidés statutaires font l'objet d'un audit et d'un rapport par les Commissaires aux Comptes du Groupe qui figure au § 20.5, et que les données financières ajustées font l'objet de travaux de vérifications au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le document de référence de l'année 2007.

9.1 SITUATION FINANCIERE

9.1.1 BILAN CONSOLIDE SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2007

Le bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2007 présenté ci-dessous est directement issu des comptes consolidés figurant au § 20.1 du présent document. Les variations 2007/2006 sont à analyser en tenant compte du changement de périmètre (les actifs / passifs des activités destinées à être cédées en 2007 ont été reclassés sur des lignes distinctes du bilan consolidé).

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
ACTIF			
Ecart d'acquisition	1 561	1 589	(2)%
Immobilisations	4 828	4 882	(1)%
Autres actifs non courants	488	532	(8)%
Juste valeur des instruments financiers	126	397	(68)%
Stocks et en-cours de production	3 420	3 240	6%
Clients et divers	4 243	4 545	(7)%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	730	743	(2)%
Actifs destinés à être cédés	779	-	N/S
TOTAL ACTIF	16 175	15 928	
PASSIF			
Capitaux propres	4 505	4 512	0%
Provisions	2 185	2 077	5%
Dettes soumises à des conditions particulières	590	573	3%
Passifs portant intérêts	899	1 162	(23)%
Autres passifs non courants	841	1 041	(19)%
Fournisseurs et divers	6 703	6 563	2%
Passifs destinés à être cédés	452	-	N/S
TOTAL PASSIF	16 175	15 928	

9.1.2 VARIATION DE LA POSITION FINANCIERE NETTE

La position financière nette est définie comme la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les passifs courants et non courants portant intérêt.

L'analyse de la variation de la position financière nette pour les années 2007 et 2006 peut se résumer comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Capacité d'autofinancement	1 131	1 003	12,8%
Variation du besoin en fonds de roulement	(118)	(149)	(20,8)%
Investissements incorporels	(252)	(343)	(26,5)%
Investissements corporels	(387)	(346)	11,9%
Cash Flow libre	374	165	126,7%
Investissements financiers et divers	(28)	43	N/S
Dividendes	(96)	(154)	(37,7)%
Variation de la position financière nette	250	54	N/A
Position financière nette au 1/01	(419)	(473)	
Position financière nette au 31/12	(169)	(419)	

La position financière nette s'élève à -169 millions d'euros, soit 3,7 % des capitaux propres (4 505 millions d'euros).

Les engagements hors bilan du Groupe sont présentés au § 20.1.9 et ne comprennent pas d'engagements complexes¹.

9.2 COMPTES DE RESULTAT

9.2.1 COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES STATUTAIRES

Les résultats consolidés statutaires se présentent comme suit (cf. § 20.1.1) :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006
Chiffre d'affaires	10 321	10 841	(520)
Résultat opérationnel	6	(186)	192
Résultat financier	31	312	(281)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	4	4	0
Résultat avant impôt	41	130	(89)
Charge d'impôts	(25)	(109)	84
Résultat net des activités poursuivies	16	21	(5)
Résultat des activités abandonnées	30	0	30
Résultat de la période	46	21	25
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(7)	(12)	5
Résultat net part du Groupe	39	9	30

La variation des agrégats de résultats entre 2006 et 2007 s'explique notamment par les éléments suivants :

- L'activité Haut Débit a réalisé un chiffre d'affaires en 2007 de 1 173 millions d'euros et un résultat opérationnel de 43 millions d'euros. Seul figure dans les comptes statutaires, le résultat net, classé sur la ligne "résultat des activités abandonnées", pour un montant de 30 millions d'euros.
- La variation du résultat financier (-281 millions d'euros) découle essentiellement de la réduction de valeur du portefeuille de couvertures affectées aux flux des exercices suivants. En effet, le résultat financier dans les comptes consolidés statutaires inclut toutes les variations de juste valeur des instruments dérivés sur la période (cf. tableau de passage au chapitre 3).
- L'amortissement des réévaluations des programmes aéronautiques (cf. tableau de passage au chapitre 3) ne varie pas sensiblement sur les périodes concernées (environ 160 millions d'euros).

¹ Au sens de l'interprétation n°1 de l'AMF sur le règlement prospectus (27 janvier 2006)

9.2.2 COMPTES DE RESULTAT EN DONNEES AJUSTEES

Le chiffre d'affaires consolidé en données ajustées du Groupe SAFRAN s'établit à 10 830 millions d'euros en 2007 pour un résultat opérationnel ajusté de 663 millions d'euros.

En incluant les activités destinées à être cédées, le chiffre d'affaires aurait été de 12 003 millions d'euros et le résultat opérationnel égal à 706 millions d'euros. L'analyse des évolutions entre 2006 et 2007, présentées ci-après, porte sur ces montants, recouvrant ainsi le même périmètre d'activité.

Les activités sont regroupées en quatre branches, qui sont présentées dans le chapitre 6 :

- la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale, qui rassemble toutes les activités liées aux systèmes de propulsion des avions, hélicoptères, missiles et lanceurs, sur les marchés civils, militaires et spatiaux,
- la branche Equipements Aéronautiques, qui comprend toutes les activités liées aux systèmes et équipements destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires,
- la branche Défense Sécurité, qui comprend les équipements de navigation et de guidage inertiels, les équipements et systèmes optroniques, les systèmes d'avionique, les systèmes de drones, les équipements et systèmes aéroterrestres, les systèmes biométriques d'identification, les terminaux de transactions sécurisées et cartes à puce,
- la branche Communications, qui ne comporte désormais que les activités liées à la communication mobile ; les activités liées à la communication Haut Débit ont été cédées, début 2008, au fonds d'investissement The Gores Group.

(en millions d'euros)	2007 (hors Haut Débit)	2007 (avec Haut Débit)	2006	Variation 2007/2006
Chiffre d'affaires	10 830	12 003	11 329	5,9%
Autres produits	73	78	74	5,4%
Produits des activités ordinaires	10 903	12 081	11 403	5,9%
Production stockée et immobilisée	581	595	710	(16,2)%
Consommations de l'exercice	(6 632)	(7 478)	(7 349)	1,8%
Frais de personnel	(3 124)	(3 320)	(3 163)	5,0%
Impôts et taxes	(213)	(225)	(229)	(1,7)%
Dotations nettes aux amortissements	(364)	(390)	(419)	(6,9)%
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(210)	(224)	(284)	(21,1)%
Dépréciation d'actifs	(205)	(226)	(157)	43,9%
Autres produits/charges opérationnelles	(73)	(107)	(47)	127,7%
Résultat opérationnel	663	706	465	51,8%
Coût de la dette nette	(14)	(18)	(22)	(18,2)%
Autres charges et produits financiers	(43)	(47)	(56)	(16,1)%
Résultat financier	(57)	(65)	(78)	(16,7)%
Quote-part dans le résultat des SME	4	4	4	
Résultat avant impôt	610	645	391	65,0%
Charge d'impôt	(219)	(224)	(199)	12,6%
Résultat net des activités poursuivies	391	421	192	119,3%
Résultat des activités abandonnées	30	0	0	
Résultat de la période	421	421	192	119,3%
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(15)	(15)	(15)	
Résultat net — part du Groupe	406	406	177	129,4%
Bénéfice net par action	0,99€	0,99€	0,43€	130,2%

9.2.2.1 Chiffre d'affaires consolidé

Evolution du chiffre d'affaires entre 2006 et 2007

Le chiffre d'affaires ajusté est passé de 11 329 millions d'euros en 2006 à 12 003 millions d'euros en 2007 (y compris activité Haut Débit), soit une augmentation de 5,9 %. A taux de change et périmètre constants, cette progression aurait été de 11,5 %.

La forte évolution du chiffre d'affaires de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale (5 920 millions d'euros soit +16,7 %) provient des effets conjugués d'une nouvelle croissance des livraisons de moteurs de première monte (avions et hélicoptères) et d'une forte hausse des pièces de rechange. Au total, les activités de services ont représenté 43 % du chiffre d'affaires de la branche.

Le chiffre d'affaires de la branche Equipements Aéronautiques (2 703 millions d'euros) a progressé de 2,2 % ; à devises et périmètre constants, la progression aurait été de 9,5 %. Alors que les activités de services enregistrent une progression sensible (+18 % soit 26 % du chiffre d'affaires de la branche), 2007 a constitué pour les activités de première monte une année de préparation aux livraisons des équipements de l'A380.

Le chiffre d'affaires de la branche Défense Sécurité (1 548 millions d'euros) est en progression de 7,1 %. La croissance a été particulièrement soutenue dans le secteur Sécurité, qui enregistre des gains de parts de marché dans toutes ses activités : solutions gouvernementales et biométrie, terminaux sécurisés et cartes à puce.

Malgré une amélioration des ventes au second semestre, le chiffre d'affaires de l'activité Téléphonie Mobile affiche un recul de 31,2 % sur l'année. Au global, la branche Communications, en incluant l'activité Haut Débit, enregistre une diminution de 15,5 % entre 2006 et 2007.

Des commentaires sur les évolutions du chiffre d'affaires ajusté par branche sont donnés dans le chapitre 6 "Aperçu des activités".

Une part significative du chiffre d'affaires de SAFRAN est libellée en devises, essentiellement en USD. Le Groupe a une position nette excédentaire en dollars et se trouve ainsi confronté à un risque de change EUR/USD.

Le chiffre d'affaires consolidé ajusté ainsi présenté est valorisé, pour la partie non naturellement couverte par les achats de la Société, pour 2007 comme pour 2006, à un cours moyen résultant de la politique de couverture de change du Groupe.

Pour les ventes en devises couvertes par des achats dans la même devise, ils sont comptabilisés au cours moyen mensuel.

Pour les exercices 2006 et 2007, le cours moyen de couverture était respectivement 1 EUR = 1,11 USD et 1 EUR = 1,21 USD.

L'ensemble des informations concernant les couvertures de change est détaillé au § 20.1.8.1.

La ventilation du chiffre d'affaires ajusté par branche se présente comme suit :

Exercice clos le 31 décembre (en millions d'euros)	2007		2007		2006		Evolution 2007/2006
	hors Haut Débit	%	avec Haut Débit	%		%	
Propulsion Aéronautique et Spatiale	5 920	54,7%	5 920	49,3%	5 073	44,8%	16,7%
Equipements Aéronautiques	2 703	24,9%	2 703	22,5%	2 644	23,3%	2,2%
Défense Sécurité	1 548	14,3%	1 548	12,9%	1 445	12,8%	7,1%
Communications	659	6,1%	1 832	15,3%	2 167	19,1%	(15,5)%
TOTAL	10 830	100%	12 003	100%	11 329	100%	5,9%

9.2.2.2 Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de l'année 2007 s'établit à 706 millions d'euros (y compris Haut Débit), contre 465 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 51,8 %.

Sa décomposition par branche est la suivante :

Exercice clos le 31 décembre (en millions d'euros)	2007		2007		2006	
	hors Haut Débit	%	avec Haut Débit	%		%
Propulsion Aéronautique et Spatiale	636	95,9%	636	90,1%	561	120,6%
Equipements Aéronautiques	112	16,9%	112	15,9%	197	42,4%
Défense Sécurité	72	10,9%	72	10,2%	(101)	(21,7)%
Communications	(134)	-20,2%	(91)	-12,9%	(176)	(37,9)%
Holding	(23)	-3,5%	(23)	-3,3%	(16)	(3,4)%
TOTAL	663	100%	706	100%	465	100%

En incluant l'activité Haut Débit destinée à être cédée, le taux de marge opérationnelle ajustée du Groupe représente ainsi 5,9 % du chiffre d'affaires ajusté contre 4,1 % en 2006. Hors activité Haut Débit, ce ratio est égal à 6,1 %.

La monnaie de référence en matière aéronautique est le dollar. Pour faire face à ses variations, le Groupe SAFRAN a constitué un portefeuille de couverture. L'évolution du cours de couverture entre 2006 (1,11 USD/€) et 2007 (1,21 USD/€) a eu un impact de – 369 millions d'euros sur le résultat opérationnel en données ajustées de l'année 2007. Cet effet a été compensé sur l'exercice 2007 par les améliorations de productivité et par les effets volumes et prix.

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale a amélioré sa rentabilité. Le niveau d'activité très élevé, notamment dans les moteurs d'avions, les moteurs d'hélicoptères et les services associés, conjugué à une bonne maîtrise des coûts, a largement compensé les effets d'un taux de couverture dollar moins favorable qu'en 2006.

Le résultat opérationnel ajusté de la branche Equipements Aéronautiques recule par rapport à 2006, en raison de la préparation de la montée en cadence de plusieurs nouveaux programmes importants dont les nacelles de l'A380. Les charges de développement et d'industrialisation pèsent transitoirement sur le résultat opérationnel de la branche.

Suite à la mise en place d'actions d'amélioration de l'organisation et de la rentabilité, le résultat opérationnel de la branche Défense Sécurité est redevenu bénéficiaire à hauteur de 72 millions d'euros. Ces actions ont notamment produit leurs effets dans le secteur de l'avionique.

Dans le domaine de la Sécurité, il convient de noter la forte amélioration des performances de la monétique ainsi que le retour à l'équilibre de l'activité cartes.

La division téléphonie mobile (incluant Sagem Télécommunications) a enregistré une réduction de sa perte de -181 millions d'euros en 2006 à -134 millions d'euros en 2007. L'année a été marquée par une baisse des volumes, mais aussi par les premières conséquences positives des opérations stratégiques de recentrage en cours.

9.2.2.3 Résultat net ajusté

Le résultat net consolidé ajusté ressort à 406 millions d'euros au 31 décembre 2007. Il enregistre une forte amélioration, supérieure à celle du résultat opérationnel, en raison d'une faible progression de la charge d'impôt qui, en 2006, enregistrait des charges dues à des corrections liées aux contrôles fiscaux portant sur des entités françaises du Groupe.

9.2.2.4 Eléments pouvant influencer sur les résultats

Compte tenu de l'environnement dans lequel évoluent les activités du Groupe, les principaux éléments exogènes susceptibles d'influer sur les opérations de SAFRAN peuvent être de nature gouvernementale et budgétaire (évolution des commandes militaires et de sécurité par les Etats), économiques (évolutions des conditions économiques, aspect cyclique de l'aéronautique), monétaire (évolution défavorable des devises et notamment de l'USD), ou politiques (aléas politiques), etc. Ils sont présentés au chapitre 4 sur les facteurs de risques.

9.3 LE DIVIDENDE

Le résultat net consolidé - part du Groupe de SAFRAN - au titre de l'exercice 2007, est un bénéfice de 406 millions d'euros. Par ailleurs, le résultat net de la société SAFRAN SA pour l'exercice 2007 est de 204,6 millions d'euros.

Sur proposition du Directoire, le Conseil de Surveillance soumettra à l'Assemblée Générale du 28 mai 2008 la distribution d'un dividende de 0,40 euro par action, en augmentation de 82 % sur celui de l'exercice précédent.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX DE L'EMETTEUR

10.1.1 CAPITAUX PROPRES

Cf. § 20.1.6.20.

10.1.2 DETTES FINANCIERES

Cf. § 20.1.6.23.

10.2 FLUX DE TRESORERIE

Cf. § 20.1.7.

10.3 STRUCTURE DU FINANCEMENT

Cf. § 20.1.8.2.

10.4 COVENANTS ET LIGNES DE CREDITS

Des covenants financiers ont été prévus pour les financements long terme mis en place par Snecma en 2003 puis par SAFRAN en 2005 sur la base des normes comptables françaises (cf. § 20.1.8.5).

Les limites fixées par les covenants n'ont pas été atteintes au cours de l'exercice 2007.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'établissent au 31 décembre 2007 à 1,3 milliard d'euros.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENTS POUR HONORER LES ENGAGEMENTS

Les différents engagements d'investissements seront financés soit par autofinancement, soit par recours aux tirages sur les lignes de crédit dont dispose le Groupe SAFRAN, le Groupe disposant par ailleurs (cf. ci-dessus) de l'ensemble des moyens pour honorer ces engagements.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

L'excellence technologique

Les activités du Groupe SAFRAN ont pour point commun l'exigence d'excellence technologique. Qu'il s'agisse de moteurs ou d'équipements aéronautiques, de matériels de défense et de sécurité, d'équipements de communication, il n'y a pas de place pour les technologies de second rang, particulièrement dans un contexte de globalisation de ces marchés. Quelles que soient les positions concurrentielles, leader ou challenger, que les marchés soient abordés en partenariat ou en propre, la maîtrise des technologies est le premier impératif.

11.1 LE POSITIONNEMENT ET LES GRANDS OBJECTIFS

La Recherche & Technologie (R&T) est l'ensemble des activités d'études, recherches et démonstrations technologiques qui assurent au Groupe la maîtrise des savoir-faire technologiques pour lui permettre de développer ses produits avec un risque, un délai et un coût minimal. Plus en aval, le Développement correspond à la conception du produit, la fabrication des prototypes, les essais de mise au point et les essais de qualification servant à démontrer que le produit satisfait aux spécifications du client et aux règlements applicables. L'ensemble constitue la RTD (Recherche, Technologie et Développement).

Les métiers de SAFRAN mobilisent d'importantes ressources pour leur RTD : 1 461 millions d'euros (y compris Communication Haut Débit), dont 61 % de ce montant est autofinancé et représente 7,4 % du chiffre d'affaires.

(en millions d'euros) <i>Haut Débit inclus</i>	2007	2006	2005
R&D autofinancée	887	865	798
En charges d'exploitation	687	581	460
Immobilisée brute	200	284	338
R&D en charges	789	746	536
En charges d'exploitation	687	581	460
Amortissements/ Dépréciations	102	165	76
R&D immobilisée	98	119	262
Immobilisée brute	200	284	338
Amortissements/ Dépréciations	(102)	(165)	(76)

La Recherche et Technologie est organisée sur un modèle essentiellement décentralisé, permettant une meilleure focalisation de chaque société sur ses objectifs. En complément, le développement des synergies technologiques est un effort permanent dans le Groupe. Afin d'obtenir la meilleure efficacité, des pôles de compétences appuyés sur les expertises de plusieurs filiales ont été structurés dans les disciplines les plus transverses telles que matériaux et procédés, acoustique, électronique de puissance, monitoring, logiciels critiques...

11.2 LES GRANDS AXES TECHNOLOGIQUES

Des enjeux majeurs orientent la Recherche et Technologie du Groupe et drainent la plus grosse partie des budgets : ils sont en rapport direct avec les positions occupées actuellement par SAFRAN sur ses marchés ou celles visées à terme.

Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale

Les **objectifs de performance de la propulsion à horizon 2020** et les contraintes d'acceptabilité des futurs moteurs aéronautiques ont été définis il y a deux ans au sein d'ACARE¹. Réduction de la consommation de 20 %, réduction des émissions polluantes de 60 %, diminution d'un facteur 2 du bruit perçu, sous-tendent les initiatives prises pour préparer, entre autres, la succession du CFM56 sur les avions mono-couloir de nouvelle génération envisagée au cours de la prochaine décennie.

¹ ACARE: Advisory Council for Aeronautics Research in Europe

Cette préparation est conçue selon deux options technologiques :

- un moteur turbofan d'architecture classique intégrant, pour ce qui concerne les modules de responsabilité Snecma dans CFM, des technologies avancées comme une soufflante allégée en matériau composite, une turbine basse pression lente et un prélèvement d'énergie augmenté destiné à la production d'électricité à bord, sera disponible dès l'échéance 2015. Il apportera des améliorations déterminantes par rapport à l'état de l'art actuel ;
- un niveau plus grand d'innovation, dans la ligne ACARE¹, dont les objectifs imposent des ruptures dans l'architecture des moteurs. A cet effet, plusieurs voies, soufflante contrarotative, "open rotor", font l'objet d'explorations poussées dans le cadre de programmes européens, comme VITAL, programme du 6ème PCRD² piloté par Snecma, ou DREAM³ qui vient d'être lancé au titre du 7ème PCRD. Ces concepts pourront être ultérieurement évalués par des démonstrations réalisées dans le cadre de la Joint Technology Initiative "Clean Sky". Ce programme, approuvé fin 2007 par le Conseil Européen, accompagnera les développements technologiques pendant les sept prochaines années.

Transport régional et transport d'affaires sont deux segments de l'aéronautique à fort développement : ils sont demandeurs de moteurs de nouvelle génération aux consommations réduites et avec une empreinte sonore moindre. Sur ces segments, Snecma met à profit l'expérience acquise tant sur les modules basse pression grâce au CFM56 que sur les parties chaudes grâce au M88, ainsi que les avancées obtenues sur les programmes européens comme NEWAC⁴ (6ème PCRD). En 2007, le moteur SaM146 a commencé ses essais en vol, pour une certification prévue en 2008 et le démonstrateur du corps HP du Silvercrest, moteur destiné à l'aviation d'affaires, a réalisé ses premiers essais au sol.

De façon similaire, **les turbines d'hélicoptère** sont soumises à des impératifs de réduction de la consommation et de moindre impact environnemental. A cet effet, Turbomeca a entrepris des programmes technologiques couvrant des domaines similaires afin de répondre aux besoins futurs des marchés d'hélicoptères.

Le besoin d'**alléger** les avions et les hélicoptères ainsi que leurs équipements induit un recours accru aux matériaux composites. Les moteurs et équipements de SAFRAN se caractérisent par les fortes charges mécaniques et leur environnement notoirement plus sévère que les cellules, qu'il s'agisse de moteurs, de nacelles, de trains d'atterrissage ou de freins. Aussi, des solutions technologiques spécifiques sont développées par le Groupe dans le domaine des matériaux composites. Ainsi, 2007 a vu le lancement de trois projets SAFRAN sur les dix soutenus par la DGE⁵ dans le cadre de son plan Composites Aéronautiques.

Avec 6 tirs pleinement réussis, Ariane 5 confirme ses qualités et son adaptation au marché du transport spatial. Plus que jamais cette performance, comme celle représentée par le second vol du M51 parfaitement réussi, souligne l'importance de la propulsion dans ces domaines très exigeants et l'importance qu'il y a à maintenir l'effort de recherche dans le domaine d'avenir de la propulsion fusée. En 2006, les progrès et les succès futurs ont été préparés grâce aux démonstrations réalisées sur le moteur cryotechnique Vinci destiné à l'étage supérieur ESCB d'Ariane 5 et au deuxième tir au sol du P80, propulseur solide destiné au premier étage du futur lanceur européen Vega.

Branche Equipements Aéronautiques

La mutation vers un **recours accru à l'énergie électrique**, entamée sur les programmes A380 et B787, se poursuit et sera un trait distinctif de la prochaine génération d'avion monocouloir. SAFRAN se doit d'inscrire sa future offre d'équipements dans cette voie, et à ce titre de préparer les technologies qui les rendront compétitifs en termes de performances, fonctionnalités et coût de possession. A cet effet, SAFRAN mène plusieurs programmes technologiques, avec les avionneurs dans un cadre européen (MOET⁶ 6ème PCRD) ou français (MODERNE⁷ avec le soutien de la DPAC⁸) et enfin à l'intérieur du Groupe (programmes SPEC⁹ consacré aux technologies de l'électronique de puissance et AMPERES pour les démonstrations de systèmes à forte intégration). Cet effort est accompagné de nombreuses coopérations, académiques avec une dizaine de laboratoires du CNRS et technologiques avec des partenaires comme Alstom, Schlumberger, Schneider, chacun étant reconnu en pointe en électrotechnique dans son secteur.

Branche Défense Sécurité

Les marchés de la **navigation aérienne**, terrestre, navale, satellitaire et des armements sont en développement et en mutation : l'intégration des mobiles dans des ensembles coopératifs, les besoins croissants d'autonomie, le nécessaire continuum entre sol et bord au moyen de liaisons sécurisées sont quelques moteurs du renouvellement de la demande et des technologies associées, en particulier dans le domaine des senseurs inertiels et infrarouge.

¹ ACARE: Advisory Council for Aeronautics Research in Europe

² PCRD : Programme Cadre pour la Recherche et le Développement technologique

³ DREAM : ValiDation of Radical Engine Architecture SystemeS

⁴ NEWAC : New Aero Engine Core Concepts

⁵ DGE : Direction Générale des Entreprises

⁶ MOET : More Open Electrical Technologies

⁷ MODERNE : MODular Electrical NETwork

⁸ DPAC : Direction des Programmes Aéronautiques et de la Coopération

⁹ SPEC : Safran Power Electronics Center

Le maintien du leadership de Sagem Sécurité sur les **systèmes biométriques**, les terminaux associés et les systèmes de titres d'identité est assuré par un effort de R&T notable sur l'amélioration des algorithmes d'identification et de capture des données biométriques, ainsi que sur l'accroissement des capacités anti-fraude ou l'extraction d'information dans des contextes difficiles.

Dans toutes les branches, les exigences des clients en matière de **maîtrise des coûts de maintenance**, d'accroissement de la disponibilité des équipements et systèmes aéronautiques et de défense, ou celles des constructeurs et des entreprises de MRO¹ en matière de rentabilité des services de maintenance, conduisent à développer une offre de "monitoring" SAFRAN pour les moteurs, les trains d'atterrissage, les systèmes de freinage, les actionneurs électromécaniques et les systèmes d'interconnexion électriques. Pour répondre à cet enjeu, SAFRAN a organisé un pôle de compétence pour les développements de méthodes d'acquisition, de traitement des signaux, et d'algorithmes support au diagnostic et pronostic.

11.3 PARTENARIATS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DE SAFRAN

Pour mettre en œuvre sa stratégie de R&T, SAFRAN prend appui sur des partenaires qui lui apportent expertise scientifique et technologique. Ainsi sont réunies les deux conditions du succès, la perception des besoins avérés ou latents des marchés par le contact des sociétés du Groupe avec les clients, l'ouverture sur le monde de plus en plus complexe et multidisciplinaire de la science et la technologie.

Pour les premiers échelons de la R&T, SAFRAN a construit en France un réseau de partenaires scientifiques au sein de la recherche universitaire ou appliquée. L'ONERA en est un partenaire privilégié et intervient dans de nombreux domaines : aérodynamique, énergétique, matériaux,... Mais au-delà, ce sont 15 laboratoires ou instituts avec lesquels SAFRAN a conclu des accords de partenariat de long terme qui en font de véritables pôles externes de recherche dans plusieurs domaines. Au total, SAFRAN soutient les travaux d'une centaine de doctorants et apporte à ses partenaires scientifiques un support financier annuel significatif. En outre, SAFRAN est membre fondateur de la FNRAE (Fondation Nationale de Recherches pour l'Aéronautique et l'Espace) et de la Fondation de Coopération de Recherche à laquelle est adossé le RTRA (Réseau Thématique de Recherches Avancées) Aéronautique et Espace de Toulouse.

SAFRAN est aussi un acteur majeur de plusieurs pôles de compétitivité, en particulier de System@tic, d'Aerospace Valley et d'ASTech.

SAFRAN est actif dans les instances et programmes de l'Union Européenne. Le Groupe a participé à la construction des SRA² et est membre de l'ACARE. Dès les premiers PCRD, il a joué un rôle de premier plan sur les programmes de recherches aéronautiques, en particulier ceux consacrés à la réduction des nuisances et à la préservation de l'environnement. Il contribue activement à la mise au point de briques technologiques et la démonstration des solutions satisfaisant les objectifs ACARE 2020.

SAFRAN collabore en outre avec plusieurs universités prestigieuses aux USA, parmi lesquelles Stanford et Virginia Tech.

La propriété industrielle des développements est définie contractuellement au démarrage des projets entre les partenaires. Le principe généralement admis est : la propriété des développements est acquise au partenaire qui les a menés, les autres n'ayant qu'un droit "d'utilisation" dans le cadre du partenariat, la situation pouvant être différente, selon les négociations entre les parties.

11.4 INNOVATION ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le leadership du Groupe SAFRAN dans ses domaines d'activités est le résultat d'une politique active en matière d'innovation. La recherche permanente de ruptures technologiques et la combinaison pertinente de technologies développées dans le Groupe seront à l'origine des succès commerciaux de demain.

Le processus d'innovation fait largement appel aux compétences des personnels et à l'incitation à la créativité. Plusieurs leviers sont activés :

- l'émulation créative d'équipes pluridisciplinaires internes ou externes à l'entreprise sur les thématiques choisies, afin de faire émerger des concepts prometteurs,
- la reconnaissance des personnels ayant contribué significativement à l'innovation dans tous les domaines et sur tous les processus de l'entreprise,
- l'exploitation de l'expertise technique disponible dans l'ensemble du Groupe,
- la protection juridique des innovations et du savoir-faire qui s'y rapporte.

¹ MRO : Maintenance and Repair Operation

² SRA : Strategic Research Agenda

Le Groupe SAFRAN poursuit et intensifie ses efforts d'innovation, en cohérence avec les axes de développement technologique définis par les unités opérationnelles. En 2007, les efforts ont porté notamment sur :

- la formation des experts,
- la mise en place d'un réseau d'experts,
- le développement de la veille et de la propriété intellectuelle.

La Propriété Intellectuelle est de plus en plus un instrument de compétitivité du Groupe, dans un contexte de globalisation des marchés et d'une concurrence qui s'intensifie. Elle est aussi un atout pour nouer des partenariats avec des leaders technologiques.

Au cours de l'année 2007, près de 400 brevets ont été déposés, en progression constante au cours des dernières années, ce qui positionne le Groupe SAFRAN parmi les tout premiers déposants français¹. Cette performance traduit la créativité et la capacité d'innovation des équipes. Au total, le portefeuille du Groupe rassemble plus de 13 000 brevets à travers le monde, en cohérence avec sa position de leader mondial dans un grand nombre de domaines.

Le Groupe est dépendant de licences accordées par des tiers uniquement pour la division Téléphonie Mobile.

¹ Suivant le classement 2007 de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 OBJECTIFS 2008

Les activités du Groupe dans les domaines aéronautique, défense et sécurité devraient poursuivre leur croissance. Les actions de renforcement de l'efficacité et de la productivité seront poursuivies et accélérées, en particulier dans leur dimension internationale.

Les actions engagées par le Groupe pour apporter une solution au problème de la téléphonie mobile sont en cours et leur concrétisation sera rendue publique en milieu d'année.

L'ensemble des flux prévisionnels 2008 en dollars sont couverts à un taux de 1 euro inférieur ou égal à 1,46 dollar.

Les objectifs pour 2008 sont dans ces conditions :

- Un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros, en données ajustées (cf. § 3), soit une croissance de 10 % à taux de change et périmètre constants et hors activités communication haut débit cédées le 25 janvier 2008 ;
- Un résultat opérationnel, en données ajustées, d'environ 700 millions d'euros, grâce à la poursuite des gains de productivité et à la croissance des rechanges.

Ce chiffre n'intègre pas la quote-part du résultat Ingenico traitée en 2008 par mise en équivalence mais intègre la plus-value, estimée à 100 millions d'euros, de l'apport à Ingenico. A noter que, en 2007, les activités apportées à Ingenico ont contribué à 29 millions d'euros de résultat opérationnel.

Plus globalement, SAFRAN entend poursuivre le développement des synergies existant entre ses métiers d'aéronautique, de défense et de sécurité, et saisir toute opportunité de croissance créatrice de valeur dans ces secteurs.

12.2 ACTIVITES AU 1^{ER} TRIMESTRE 2008

Le chiffre d'affaires consolidé en données ajustées¹ du premier trimestre 2008 s'élève à 2 514 millions d'euros, en hausse de 11 % par rapport au premier trimestre 2007, à taux de change et périmètre constants.

L'ensemble des activités Aéronautique, Défense et Sécurité progresse de 13,2 % à taux de change et périmètre constants.

Les prises de commandes moteurs civils restent très élevées avec 1 052 CFM au premier trimestre 2008 (soit + 44 % par rapport au 1er trimestre 2007).

(en millions d'euros)	T1 2008	T1 2007	Variation	Croissance organique*
Propulsion aéronautique et spatiale	1 392	1 319	5,5%	18,6%
Equipements aéronautiques	674	679	(0,8)%	13,1%
Défense Sécurité**	352	379	(7,1)%	(5,3)%
Sous total Aéronautique, Défense et Sécurité	2 418	2 377	1,7%	13,2%
Communication	96	133	(27,8)%	(29,1)%
Total Groupe	2 514	2 510	0,2%	+11,0%

* à taux de change et périmètre constants

** incluant le chiffre d'affaires des activités Monetel apportées le 15 mars 2008 à Ingenico (32 millions d'euros en 2007 et 42 millions d'euros en 2008).

¹ Le chiffre d'affaires est présenté selon les mêmes conventions que celles décrites au § 20.3.

Le premier trimestre 2008 a été marqué par la poursuite de commandes aéronautiques civiles très élevées, particulièrement sur le CFM56 : 1 052 prises de commandes soit 44 % de plus que sur la même période de l'exercice 2007.

Les 4 moteurs TP400 destinés aux essais en vol de l'A400M ont été livrés. SAFRAN a été sélectionnée par Airbus pour les systèmes d'atterrissage et de freinage de l'A350. Les programmes de défense Félin (équipement du fantassin du futur) et AASM ont franchi avec succès des étapes techniques et contractuelles majeures.

Par ailleurs, SAFRAN poursuit son développement en zone dollar et pays émergents : trois nouvelles usines ont été inaugurées en Chine à Suzhou et Guiyang et une nouvelle implantation au Mexique sera inaugurée en mai. Le Groupe met ainsi en œuvre la stratégie de réponse aux effets de la dépréciation du dollar. A noter que SAFRAN a entièrement couvert son exposition nette au dollar pour les années 2008, 2009 et 2010.

- **Propulsion aéronautique et spatiale**

Le chiffre d'affaires en données ajustées a progressé de 5,5 %. A taux de change et périmètre constants, la progression est de 18,6 %. La forte croissance des activités moteurs civils (première monte et services) est conforme aux prévisions du Groupe. La part des services est de 45 % du chiffre d'affaires contre 44 % sur l'année 2007. Les effets de la dépréciation du dollar ont pu être ainsi compensés. La flotte installée de CFM56 a désormais franchi le cap des 18 000 moteurs.

- **Equipements aéronautiques**

Le chiffre d'affaires en données ajustées de la branche s'établit à 674 millions d'euros. La croissance à taux de change et périmètre constants est de 13,1 %. La cadence des livraisons du programme des nacelles équipant l'A380 s'est accélérée (12 nacelles au 1^{er} trimestre 2008 contre 2 au 1^{er} trimestre 2007) et va se poursuivre au cours des prochains mois. Le nouveau décalage du B787 n'a pas d'impact significatif supplémentaire sur 2008. Les activités de services continuent de progresser, tout particulièrement dans le domaine des trains d'atterrissage.

- **Défense Sécurité**

Le chiffre d'affaires en données ajustées de la branche s'établit à 352 millions d'euros. Le recul du chiffre d'affaires de 5,3 % à taux de change et périmètre constants s'explique par des retards techniques et industriels dans les activités optroniques et les équipements inertiels qui devraient se résorber au cours des trois prochains trimestres.

- **Communication**

Le recul du chiffre d'affaires de la branche Communication résulte des recentrages en cours et de la mauvaise tenue du marché, tout particulièrement en France. Les actions engagées par le Groupe pour apporter une solution au problème de la téléphonie mobile se déroulent conformément au programme et leur concrétisation sera rendue publique en milieu d'année.

L'écart entre le chiffre d'affaires en données ajustées et le chiffre d'affaires consolidé légal est non significatif au 31 mars 2008.

Les opérations intervenues sur le périmètre de SAFRAN au premier trimestre 2008 sont présentées au § 20.9.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Sans objet

14 ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1 MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La gouvernance de la Société est assurée par un Directoire et un Conseil de Surveillance.

14.1.1 DIRECTOIRE

Composition du Directoire

A la date de dépôt du présent document de référence, le Directoire est composé de trois membres :

- **Jean-Paul Herteman** (*Président*)
- **Dominique-Jean Chertier**
- **Xavier Lagarde**

Jean-Paul Herteman a été nommé membre et Président du Directoire à effet du 3 septembre 2007, par le Conseil de Surveillance en date du 19 juillet 2007, en remplacement de Jean-Paul Béchat, dont les fonctions de membre et Président du Directoire ont pris fin le 2 septembre 2007, date à laquelle il a atteint l'âge de 65 ans.

Dominique-Jean Chertier et Xavier Lagarde ont été nommés membres du Directoire à effet du 1^{er} janvier 2007, par le Conseil de Surveillance en date du 12 décembre 2006. Ils ont été reconduits dans leurs fonctions par le Conseil de Surveillance du 19 juillet 2007.

Informations concernant les membres du Directoire en fonction à la date de dépôt du présent document de référence

Jean-Paul Herteman

57 ans

Président du Directoire

- date de première nomination : 3 septembre 2007
- échéance du mandat : AGO 2011

Directeur Général de la branche Défense Sécurité

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 10 810 (détention indirecte via parts FCPE Groupe SAFRAN, conversion sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/07)

Adresse professionnelle : SAFRAN, 2 bd du Général Martial Valin, 75015 Paris

- Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN :

Administrateur : Snecma ; Sagem Sécurité ; Sagem Morpho, Inc. (Etats-Unis)

Représentant Permanent au Conseil d'Administration : Sagem Défense Sécurité (société représentée : SAFRAN)

Hors Groupe : néant

- Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN :

Président Directeur Général : Sagem Défense Sécurité, de novembre 2006 à septembre 2007 ; Snecma (ex-Snecma Moteurs), jusqu'en décembre 2003

Administrateur et Président du Conseil : Sagem Avionics, Inc. (Etats-Unis), de novembre 2006 à décembre 2007 ; SAFRAN Sixty, de mars 2006 à septembre 2007 ; EPI Europrop International GmbH (Allemagne), jusqu'en mars 2005

Administrateur : Snecma Propulsion Solide, jusqu'en février 2004 puis de mai à septembre 2007 ; Snecma Services, jusqu'en février 2007 ; Techspace Aero (Belgique), jusqu'en février 2007 ; Société de Motorisations Aéronautiques (SMA), jusqu'en octobre 2006 ; Snecma (ex-Snecma Moteurs), jusqu'en février 2005 ; CFM International, Inc. (Etats-Unis), jusqu'en janvier 2004

Membre du Conseil de Surveillance : Sagem Orga GmbH (Allemagne), de novembre 2006 à juillet 2007

Représentant Permanent au Conseil d'Administration dans diverses sociétés françaises du Groupe (sociétés représentées : Snecma, SAFRAN, Sagem Défense Sécurité)

Hors Groupe : néant

- Expertise et expérience en matière de gestion
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique
Ancien élève de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace
- | | |
|-------------------|--|
| 1975 – 1983 | Ingénieur de l'armement au Centre d'essais aéronautiques de Toulouse |
| 1984 – 1986 | Responsable des recherches en matériaux de Snecma |
| 1987 – 1992 | Directeur Adjoint puis Directeur de la Qualité de Snecma |
| 1993 – 1995 | Directeur de la division Mécanique de Snecma puis Directeur Technique Adjoint |
| 1995 – 1996 | Directeur des programmes CFM 56 de Snecma et Vice-Président de CFM International |
| 1996 – 1998 | Directeur Technique de Snecma |
| 1999 – 2002 | Directeur Général de la division Moteurs Fusées de Snecma (devenue Snecma Moteurs) |
| 2002 – 2003 | Président Directeur Général de Snecma Moteurs |
| 2004 – 2006 | Directeur Général Adjoint du Groupe Snecma, puis du Groupe SAFRAN, en charge de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale |
| 11/2006 – 09/2007 | Directeur Général Adjoint du Groupe SAFRAN, en charge de la branche Défense Sécurité ; Président Directeur Général de Sagem Défense Sécurité |
- Depuis le 3/09/2007 Président du Directoire de SAFRAN ; Directeur Général de la branche Défense Sécurité
Vice-Président du Conseil du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS)
Membre du Conseil de l'Aerospace and Defence Industries Association of Europe (ASD)

Dominique-Jean Chertier

57 ans

Membre du Directoire

- date de première nomination : 1^{er} janvier 2007
- échéance du mandat : AGO 2011

Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Sociales et Institutionnelles

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 5 019 (détenue indirecte via parts FCPE Groupe SAFRAN, conversion sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/07)

Adresse professionnelle : SAFRAN, 2 bd du Général Martial Valin, 75015 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN :
Administrateur et Président du Conseil : SAFRAN Human Resources Support, Inc. (Etats-Unis)
Administrateur : SAFRAN Conseil ; SAFRAN Employment Services, Inc. (Etats-Unis)
Hors Groupe :
Administrateur : Air France
 - Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN :
Président Directeur Général : SAFRAN Human Resources Support, Inc. (Etats-Unis), jusqu'en mai 2006
Président du Conseil d'Administration : SAFRAN Conseil, jusqu'en décembre 2005
Administrateur : Messier-Dowty International Ltd (Gde-Bretagne), jusqu'en novembre 2007 ; SAFRAN Sixty, de mars à décembre 2006
Hors Groupe : néant
 - Expertise et expérience en matière de gestion
Titulaire d'un DEA de lettres
Diplômé du CELSA
- | | |
|-------------|---|
| 1976 – 1982 | Adjoint au Directeur des services administratifs et du personnel de Renault International |
| 1982 – 1986 | Responsable des relations sociales du Groupe Saylor |
| 1986 – 1992 | Directeur des Ressources Humaines, membre du Comité de Direction Générale d'Air Inter |
| 1992 – 2002 | Directeur Général de l'Unedic |
| 2002 – 2003 | Conseiller pour les Affaires Sociales auprès du Premier Ministre |
| Depuis 2003 | Directeur Général Adjoint du Groupe Snecma, puis du Groupe SAFRAN, en charge des Affaires Sociales et Institutionnelles |
- Depuis le 1/01/2007 Membre du Directoire de SAFRAN
Membre du Conseil Economique et Social (CES) depuis 2003
Membre du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) et membre de la Mission interministérielle de pilotage de l'encadrement supérieur, depuis 2004
Membre du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE) depuis 2005

Xavier Lagarde

60 ans

Membre du Directoire

- date de première nomination : 1^{er} janvier 2007
- échéance du mandat : AGO 2011

Directeur Général Adjoint en charge de la branche Communications

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 129 588 en détention directe et 48 119 en détention indirecte (via parts FCPE Groupe SAFRAN et parts Club Sagem, conversion sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/07)

Adresse professionnelle : SAFRAN, 2 bd du Général Martial Valin, 75015 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN :
Président Directeur Général : Sagem Télécommunications (ex-Sagem Communication)
Président du Conseil d'Administration : SAFRAN Conseil
Administrateur : Aircelle ; Sagem Mobiles
Hors Groupe :
Membre du Conseil de Surveillance : Gores Broadband SA
- Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN :
Président Directeur Général : Coficem, jusqu'en décembre 2003
Administrateur : Sagem Communications, de juillet 2007 à janvier 2008
Membre du Conseil de Surveillance : Sagem SA, devenue SAFRAN, jusqu'au 31 décembre 2006
Hors Groupe :
Président : Club Sagem SASCV, de juin 2006 à juin 2007
- Expertise et expérience en matière de gestion
Ingénieur ENSICA
Master of Sciences in Aeronautics du CALTECH (California Institute of Technology)
1974 – 1981 Diverses fonctions en R&D chez Sagem
1981 – 1986 Chef de l'Unité de R&D Avionique de Sagem
1986 – 1987 Directeur Adjoint du centre de R&D Sagem d'Argenteuil
1987 – 1989 Directeur du centre de R&D Sagem d'Eragny
1989 – 10/2001 Directeur du Personnel et des Relations Sociales de Sagem
2001 – 2003 Directeur de la Qualité de Sagem
04/2001 – 12/2006 Membre du Conseil de Surveillance de Sagem SA, puis SAFRAN
2003 – 2005 Directeur Industriel et de la Qualité de Sagem
05/2005 – 09/2006 Directeur de la Qualité de SAFRAN
Depuis 09/2006 Directeur Général Adjoint de SAFRAN en charge de la branche Communications
Depuis le 1/01/2007 Membre du Directoire de SAFRAN

Informations concernant les membres du Directoire en fonction en 2007 et dont le mandat a pris fin avant la date de dépôt du présent document de référence

Jean-Paul Béchat

65 ans

Président du Directoire du 18 mars 2005 au 2 septembre 2007

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 août 2007 : 21 552 en détention directe et 22 981 en détention indirecte (via parts FCPE Groupe SAFRAN, conversion sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/08/07)

Adresse personnelle : 43 rue de l'Eglise, 75015 Paris

- Mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Administrateur : Alstom ; Société de Gestion de Participations Aéronautiques (SOGEPA)
- Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN :
Président du Directoire : SAFRAN, du 11 mai 2005 au 2 septembre 2007 ; Sagem SA (devenue SAFRAN après sa fusion avec Snecma), du 18 mars 2005 au 10 mai 2005
Président Directeur Général : Snecma, jusqu'à sa fusion-absorption par Sagem SA (devenue SAFRAN) le 11 mai 2005
Administrateur : Messier-Dowty International Ltd (Gde-Bretagne), jusqu'en juin 2004
Hors Groupe :
Administrateur : Aéroports de Paris, jusqu'en juin 2005 ; Natexis Banques Populaires, jusqu'en mai 2004 ; France Télécom, jusqu'en février 2003
- Expertise et expérience en matière de gestion
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique
Titulaire d'un Master of Sciences de l'Université de Stanford (Etats-Unis)
1965 – 1974 Ingénieur de production au sein du Groupe Snecma
1974 – 1978 Directeur de Production d'Hispano-Suiza (Groupe Snecma)
1979 – 1981 Directeur Adjoint auprès du Directeur Technique de Snecma
1981 – 1982 Directeur des Relations du Travail de Snecma
1982 – 1985 Directeur Délégué aux Affaires Industrielles puis Directeur Général Adjoint d'Hispano-Suiza
1986 – 1994 Directeur Général puis Président Directeur Général de Messier-Bugatti (Groupe Snecma)
1994 – 1996 Président Directeur Général de la Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE)
1996 – 05/2005 Président Directeur Général de Snecma
03/2005 – 05/2005 Président du Directoire de Sagem SA
05/2005 – 09/2007 Président du Directoire de SAFRAN

Président du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) de 1997 à 2001, puis Président d'Honneur et membre du Conseil
Membre du Conseil de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)
Membre du Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
Membre du Conseil Consultatif de la Banque de France
Membre du Conseil de l'Aerospace and Defence Industries Association of Europe (ASD), jusqu'en août 2007

14.1.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du Conseil de Surveillance

A la date de dépôt du présent document de référence, le Conseil de Surveillance de SAFRAN est composé de dix-huit membres, dont quatre représentants de l'Etat et deux représentants des salariés actionnaires.

Président du Conseil de Surveillance

- **Francis Mer**

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

- **Anne Lauvergeon**

Membres du Conseil de Surveillance

- **Mario Colaiacovo**
- **François de Combret** (*)
- **Armand Dupuy**
- **Jean-Marc Forneri** (*)
- **Yves Guéna** (*)
- **Shemaya Levy** (*)
- **Michel Lucas** (*)
- **Jean Rannou** (*)
- **Michel Toussan**
- **Bernard Vatier** (*)

Représentants de l'Etat :

- **Christophe Burg**
- **Patrick Gandil**
- **Jean-Yves Leclercq**
- **Jean-Bernard Pène**

Représentants des salariés actionnaires :

- **Christian Halary**
- **Michèle Monavon**

(*) Membres indépendants du Conseil de Surveillance selon les critères du rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 (Comité des Nominations du 16 février 2006 et du 16 mars 2007)

La composition du Conseil de Surveillance de SAFRAN est soumise aux dispositions de droit commun applicables aux sociétés du secteur privé. En application des dispositions légales et de l'article 22 des statuts, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six années qui prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

L'Etat détenant plus de 10 % du capital de SAFRAN, il lui est réservé au sein du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi n° 49-985 du 25 juillet 1949, un nombre de sièges proportionnel à sa participation, sans que ce nombre puisse être supérieur aux deux tiers des sièges du conseil. La nomination en tant que membres du Conseil de Surveillance des représentants de l'Etat désignés par arrêté ministériel est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance représentant l'Etat ont le même statut, les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les autres membres du conseil, mais ils ne sont pas tenus de détenir des actions de la Société et les jetons de présence qui leur sont alloués pour l'exercice de leur mandat sont versés au budget général de l'Etat.

Les deux représentants des salariés actionnaires ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire en leur qualité de Président de conseils de surveillance de fonds communs de placement d'entreprise du Groupe SAFRAN. Ils ont le même statut, les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les autres membres du conseil, mais ils ne sont pas tenus de détenir à titre personnel des actions de la Société.

Assistent en outre aux séances du Conseil de Surveillance, avec voix consultative :

- deux censeurs, Pierre Moraillon et Georges Chodron de Courcel, nommés, conformément aux dispositions de l'article 30 des statuts de la Société, par le Conseil de Surveillance pour une durée de quatre années ;
- un Commissaire du Gouvernement, le contrôleur général des armées Etienne Bosquillon de Jenlis, nommé par arrêté du Ministre de la Défense en vertu des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés dont l'activité est consacrée pour une part notable à l'exécution de commandes militaires et de commandes de matériels classés matériels d'armement.

Modifications intervenues dans la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2007 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence

Francis Mer, membre du Conseil de Surveillance depuis le 12 décembre 2006, a été nommé Président du Conseil de Surveillance à effet du 16 janvier 2007, en remplacement de Mario Colaiacovo, démissionnaire à effet du 15 janvier 2007 de son mandat de Président du Conseil de Surveillance, mais qui reste membre de ce conseil.

Patrick Gandil a été coopté membre du Conseil de Surveillance par le conseil en date du 13 février 2008, en qualité de représentant de l'Etat, en remplacement de Didier Lallement. Sa nomination sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2008.

Didier Lallement avait été coopté membre du Conseil de Surveillance le 20 mars 2007, en qualité de représentant de l'Etat, en remplacement de Michel Wachenheim, et sa nomination avait été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2007.

Informations concernant les membres du Conseil de Surveillance en fonction à la date de dépôt du présent document de référence

Francis Mer

68 ans

Président du Conseil de Surveillance

- date de première nomination : 16 janvier 2007
- échéance du mandat : AGO 2011

Membre du Conseil de Surveillance depuis le 12 décembre 2006

Président du Comité Stratégique

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 1 500 (détention directe)

Adresse professionnelle : SAFRAN, 2 bd du Général Martial Valin, 75015 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :

Président du Conseil de Surveillance : Oenoholding
Administrateur : Rhodia ; Adecco (Suisse)

- Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Administrateur : Alstom, en 2005 et 2006 ; Inco (Canada) en 2005 et 2006

- Expertise et expérience en matière de gestion
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique
Ingénieur du corps des Mines

1974 – 1978	Directeur Général de Saint-Gobain Industries
1978 – 1982	Directeur Général Adjoint du Groupe Saint-Gobain chargé de la politique industrielle
1982 – 1986	Président Directeur Général de Pont-à-Mousson SA ; Directeur de la branche Canalisations et Mécanique du Groupe Saint-Gobain
1986 – 2002	Président Directeur Général d'Usinor-Sacilor
1988 – 2002	Président de la Fédération Française de l'Acier (FFA)
1990 – 1997	Président d'Eurofer (Association des producteurs d'acier européens)
1991 – 2002	Président de l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT)
1997 – 1998	Président de l'International Iron and Steel Institute (IISI)
2002	Co-Président du Groupe Arcelor
2002 – 2004	Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
2004 – 2005	Président de la Fondation pour l'Innovation Politique
Depuis 2004	Membre du Conseil de Surveillance de la Fondation pour l'Innovation Politique

Anne Lauvergeon

48 ans

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

- date de première nomination : 24 avril 2001
- échéance du mandat : AGO 2011

Membre du Comité Stratégique

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 875 (détention directe)

Adresse professionnelle : Areva, 33 rue La Fayette, 75009 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Présidente du Directoire : Areva
Président Directeur Général : Areva NC
Administrateur : Areva T&D ; Areva Enterprises, Inc. (Etats-Unis) ; Suez ; Total ; Vodafone Group Plc (Gde-Bretagne)
- Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Représentant Permanent au Conseil d'Administration : FCI, jusqu'en novembre 2005 (société représentée : Areva)
- Expertise et expérience en matière de gestion
Agrégée de Sciences Physiques
Ingénieur du corps des Mines
1990 Chargée de mission pour l'Economie internationale et le Commerce extérieur à la Présidence de la République
1991 Secrétaire Général adjoint à la Présidence de la République en charge de l'organisation de sommets internationaux (G7)
1995 Associé-Gérant de Lazard Frères & Cie
1997 Directeur Général Adjoint d'Alcatel Télécom
1998 Membre du Comité Exécutif du Groupe Alcatel
Depuis 1999 Président Directeur Général d'Areva NC
Depuis 2001 Présidente du Directoire d'Areva
Membre du Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) depuis 2006

Mario Colaiacovo

66 ans

Membre du Conseil de Surveillance

- date de première nomination : 24 avril 2001
- échéance du mandat : AGO 2011

Membre du Comité Stratégique

Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 15 janvier 2007

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 390 015 en détention directe et 29 325 en détention indirecte (via parts FCPE Groupe SAFRAN et parts Club Sagem, conversion sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/07)

Adresse personnelle : 20 rue Weber, 75116 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Administrateur : Groupe Covéa : MMA Iard Assurances Mutuelles ; MMA Vie Assurances Mutuelles
Représentant Permanent au Conseil d'Administration :
Groupe Covéa : MMA Iard SA (société représentée : MMA Vie Assurances Mutuelles) ; MMA Coopérations SA (société représentée : Financière du Bourg d'Anguy) ; Covéa (société représentée : MMA Vie SA)
Groupe Crédit Mutuel – CIC : CIC Finance (société représentée : Ugepar Services) ; CIC Investissement (société représentée : Ugepar Services) ; Banque Transatlantique (société représentée : Impex)
Représentant Permanent au Conseil de Surveillance : Le Monde & Partenaires Associés SAS (société représentée : Investmonde)
- Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN :
Président du Conseil de Surveillance : Sagem SA (devenue SAFRAN), jusqu'au 15 janvier 2007
Administrateur : Snecma, jusqu'au 11 mai 2005 ; Coficem, jusqu'au 18 décembre 2003
Hors Groupe :
Président : Club Sagem SASCV, jusqu'au 14 juin 2006
Administrateur : Consortium de Réalisation (CDR), jusqu'au 31 décembre 2005
- Expertise et expérience en matière de gestion
Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce et de l'Institut d'Administration des Entreprises de Dijon
Titulaire du diplôme d'expert-comptable
1977 – 1986 Directeur financier, puis Président Directeur Général de la Compagnie des Signaux et d'Entreprises Electriques (CSEE)
1987 – 2001 Directeur administratif et financier, puis Directeur Général Adjoint, Directeur Général et Président Directeur Général de Sagem
04/2001 – 01/2007 Président du Conseil de Surveillance de Sagem SA devenue SAFRAN

François de Combret

66 ans

Membre du Conseil de Surveillance

- date de première nomination : 30 octobre 2002
- échéance du mandat : AGO 2011

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 115 (détention directe)

Adresse professionnelle : UBS, 65 rue de Courcelles, 75008 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Administrateur : Bouygues Télécom ; Nexans ; Renault
- Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Administrateur : Institut Pasteur, jusqu'en 2005 ; Fonds Partenaires Gestion, jusqu'en 2005
Associé-Gérant de la banque Lazard Frères, jusqu'en 2005
- Expertise et expérience en matière de gestion
ENA
Diplômé de l'IEP de Paris

1972 – 1974	Conseiller pour les affaires industrielles du Ministre de l'Economie et des Finances
1973 – 1994	Conseiller référendaire à la Cour des Comptes
1974 – 1978	Conseiller technique au Secrétariat Général de la Présidence de la République
1978 – 1981	Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République
1982 – 1985	Associé de Lazard Frères & Co à New York
1985 – 2005	Associé-gérant de Lazard Frères & Cie à Paris
Depuis 2006	Senior Advisor d'UBS Investment Bank

Armand Dupuy

59 ans

Membre du Conseil de Surveillance

- date de première nomination : 24 avril 2001
- échéance du mandat : AGO 2011

Directeur Général Adjoint Recherche et Technologie

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 78 240 en détention directe et 48 667 en détention indirecte (via parts FCPE Groupe SAFRAN et parts Club Sagem, conversion sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/07)

Adresse professionnelle : SAFRAN, 2 bd du Général Martial Valin, 75015 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN :
Représentant Permanent au Conseil d'Administration : Teuchos (société représentée : SAFRAN)
Hors Groupe :
Vice-Président : Club Sagem SASCV
- Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN :
Vice-Président : Coficem, jusqu'en décembre 2003
Hors Groupe : néant
- Expertise et expérience en matière de gestion
Ingénieur ESE (Ecole Supérieure d'Electricité)

1975 – 1979	Ingénieur d'Etudes chez Sagem
1979 – 1988	Ingénieur Chef de Produit chez Sagem
1988 – 1990	Chef d'unité de Recherche et Développement au centre de R&D Sagem d'Eragny
1990 – 1995	Directeur du centre de R&D Sagem d'Eragny
1995 – 1997	Directeur des centres de R&D Sagem d'Eragny et Argenteuil
1997 – 2005	Directeur des Recherches et Développements de Sagem SA
2003 – 2005	Directeur de l'Etablissement Siège de Sagem SA
Depuis 05/2005	Directeur Général Adjoint Recherche et Technologie de SAFRAN

Jean-Marc Forneri

48 ans

Membre du Conseil de Surveillance

- date de première nomination : 17 mars 2005
- échéance du mandat : AGO 2011

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 1 512 (détention directe)

Adresse professionnelle : Bucéphale Finance, 17 avenue George V, 75008 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Président : Bucéphale Finance SAS
Administrateur : Balmain ; Bonnasse Lyonnaise de Banque ; Intercontinental Exchange (Etats-Unis)
Gérant : Perseus Participations
- Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN :
Administrateur : Snecma, jusqu'en 2005
Hors Groupe :
Président : Crédit Suisse First Boston France, jusqu'en 2003
Vice-Président : Crédit Suisse First Boston Europe, jusqu'en 2003
Administrateur : Dassault Multimedia, jusqu'en 2003 ; IPE (Gde-Bretagne), jusqu'en 2005
- Expertise et expérience en matière de gestion
ENA
Diplômé de l'IEP de Paris
Maîtrise de Droit des Affaires, Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA)

1984 – 1987	Inspection Générale des Finances
1987 – 1988	Conseiller auprès d'Edouard Balladur, Ministre des Finances, rapporteur de la Commission sur la fiscalité du patrimoine (Ministère des Finances)
1988 – 1994	Administrateur Directeur Général de Skis Rossignol
1994 – 1996	Associé Gérant de Worms et Cie, en charge de la banque d'investissement
1996 – 2003	Président de Credit Suisse First Boston France, Vice-Président de Credit Suisse First Boston Europe
Depuis 2004	Fondateur et Président de Bucéphale Finance

Yves Guéna

85 ans

Membre du Conseil de Surveillance

- date de première nomination : 21 avril 2004
- échéance du mandat : AGO 2011

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 1 025 (détention directe)

Adresse personnelle : 13 rue René Bazin, 75016 Paris

- Autres mandats en cours : néant
- Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant
- Expertise et expérience en matière de gestion
ENA

1962 – 1981	Député de la Dordogne
1967 – 1969	Ministre des Postes et Télécommunications
05 à 07/1968	Ministre de l'Information
1971 – 1997	Maire de Périgueux
1973 – 1974	Ministre des Transports
03 à 06/1974	Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
1986 – 1997	Député puis Sénateur de la Dordogne
1992 – 1997	Vice-Président du Sénat
1997 – 2004	Membre puis Président du Conseil Constitutionnel
2004 – 01/2007	Président de l'Institut du Monde Arabe

Shemaya Levy

60 ans

Membre du Conseil de Surveillance

- date de première nomination : 17 mars 2005
- échéance du mandat : AGO 2011

Président du Comité d'Audit

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 782 (détention directe)

Adresse personnelle : 170 rue de la Pompe, 75116 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Membre du Conseil de Surveillance : Aegon NV ; Groupe Ségula Technologies ; TNT NV
Administrateur : Nissan Motor Co., Ltd (Japon) ; Renault Espagne
- Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN :
Administrateur : Snecma, jusqu'en mai 2005
Hors Groupe :
Président : Compagnie Financière Renault, jusqu'en juin 2003
Administrateur : Renault Finances, jusqu'en février 2006 ; Renault Crédit International, jusqu'en février 2004 ; Cofal (Groupe Renault), jusqu'en décembre 2003
- Expertise et expérience en matière de gestion
Diplômé de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE)

1978 – 1980	Directeur des opérations internationales Amérique-Asie de Renault Véhicules Industriels (RVI)
1980 – 1983	Directeur commercial Amérique du Nord de RVI
1983 – 1987	Directeur Général Espagne de RVI
1987 – 1991	Directeur commercial et des affaires internationales de RVI
1991 – 1994	Directeur Général de RVI
1994 – 1998	Président Directeur Général de RVI
1998 – 2003	Président de la Compagnie Financière Renault Directeur Général Adjoint de Renault, en charge des directions financière, de l'audit, du contrôle de gestion, des investissements et de l'organisation et ingénierie informatiques

Michel Lucas

68 ans

Membre du Conseil de Surveillance

- date de première nomination : 30 octobre 2002
- échéance du mandat : AGO 2011

Président du Comité des Nominations et des Rémunérations, Membre du Comité d'Audit

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 1 500 (détention directe)

Adresse professionnelle : CIC Groupe, 6 avenue de Provence, 75009 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Président du Directoire : Crédit Industriel et Commercial (CIC)
Président : Crédit Mutuel Cartes de Paiement (CMCP) SAS
Vice-Président du Conseil d'Administration : Fondation Alliance Française ; Mastercard Europe (Belgique)
Administrateur : Banque Transatlantique ; Holding Eurocard SAS ; MIE Beauvillé ; BT Belgique ; Compagnie d'assurances Astrée (Tunisie) ; Banque de Luxembourg ; Banque de Tunisie ; Banque Marocaine du Commerce Extérieur
- Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant
- Expertise et expérience en matière de gestion
Ingénieur Centrale Lille – Licencié ès sciences mathématiques et physiques
Membre diplômé de l'Institut des Actuaire Français, Paris
Ancien élève de l'Institut des Hautes Finances, Paris

Au Crédit Mutuel depuis 1971 :
Conseiller du Président (1971 – 1985)
Directeur du Service Informatique (1973 – 1998)

Fonctions en cours :
Directeur Général de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Président du Directoire du CIC
Directeur Général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Directeur Général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Président Directeur Général du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Jean Rannou

65 ans

Membre du Conseil de Surveillance

- date de première nomination : 17 mars 2005
- échéance du mandat : AGO 2011

Membre du Comité Stratégique et du Comité d'Audit

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 1 640 (détention directe)

Adresse personnelle : 4 rue du Sommet des Alpes, 75015 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Membre du Conseil de Surveillance : Thalès-Raytheon Systems Company SAS
Administrateur : Institut Français des Relations Internationales (IFRI)
- Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN :
Administrateur : Snecma, jusqu'en mai 2005 ; Messier-Dowty International Ltd (Gde-Bretagne), jusqu'en mai 2004
Hors Groupe
Administrateur : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN), jusqu'en avril 2008
- Expertise et expérience en matière de gestion
Ingénieur de l'Ecole de l'Air – Breveté pilote de chasse – Breveté d'Etat-Major
Diplômé de l'Ecole Supérieure de Guerre Aérienne

Général d'Armée aérienne en 2^{ème} section depuis le 1^{er} juillet 2000
Consultant en tant qu'Expert en affaires stratégiques et internationales pour deux sociétés de conseil
Président de l'Association EuroDéfense France
Membre du Conseil Scientifique de la Défense
Directeur extérieur au Conseil de Surveillance de Thalès-Raytheon Systems (TRS) et Président du Comité de Sécurité
Membre du Conseil franco-britannique
Membre de l'Académie de l'Air et de l'Espace

Michel Toussan

68 ans

Membre du Conseil de Surveillance

- date de première nomination : 12 décembre 2006
- échéance du mandat : AGO 2011

Membre du Comité d'Audit

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 169 360 en détention directe et 23 760 en détention indirecte (via parts Club Sagem, conversion sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/07)

Adresse personnelle : 61 rue de Sannois, 95120 Ermont

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Président : Club Sagem SASCV
- Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant
- Expertise et expérience en matière de gestion
Ingénieur Arts et Métiers
Diplômé Supélec
Diplômé de l'Ecole du Chef d'Entreprise

Groupe Sagem de 1969 à 2001 :
1969 – 1971 Ingénieur d'études
1971 – 02/1986 Responsable d'une unité de Recherche et Développement
03/1986 – 10/2001 A occupé successivement les postes de :
Directeur du Département Terminaux Numériques et Capteurs
Directeur du Département Systèmes Téléinformatiques
Directeur Adjoint de la Division Electronique
Directeur de la Division Automobile
Directeur de la Division Câbles

Depuis 2002 Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris

Bernard Vatier

60 ans

Membre du Conseil de Surveillance

- date de première nomination : 24 avril 2001
- échéance du mandat : AGO 2011

Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 1 626 (détention directe)

Adresse professionnelle : Vatier & Associés, 12 rue d'Astorg, 75008 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Membre du Conseil de Surveillance : Aviva France
Administrateur : Aviva Participations
- Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant

- Expertise et expérience en matière de gestion
Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit Privé et de Sciences Criminelles
Diplômé de l'Institut de Droit des Affaires de l'Université de Paris II
- | | |
|-------------|---|
| Depuis 1971 | Avocat à la Cour d'Appel de Paris |
| 1974 – 1985 | Chargé de cours à l'École Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales |
| 1989 – 1993 | Membre du Comité de Direction de l'Union Internationale des Avocats |
| 1990 – 1995 | Secrétaire Général de l'Union Nationale des Carpa |
| 1996 – 1997 | Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris |
| 1998 – 2002 | Chef de la délégation française au Conseil des Barreaux Européens |
| 2003 – 2005 | Vice-Président puis Président du Conseil des Barreaux Européens |
| Depuis 1997 | Associé de l'Association d'avocats Vatier & Associés |
| Depuis 1998 | Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris |

Christophe Burg

44 ans

Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat

- date de première nomination : 12 septembre 2006
- échéance du mandat : AGO 2011

Membre du Comité Stratégique, du Comité des Nominations et des Rémunérations

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : néant

Adresse professionnelle : DGA, 7-9 rue des Mathurins, 92220 Bagneux

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Administrateur représentant l'Etat : DCNS ; Giat Industries ; SNPE ; Société de Gestion de Participations Aéronautiques (SOGEPA) ; Sogéade Gérance SAS
 - Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN :
Administrateur représentant l'Etat : Snecma, jusqu'en mars 2005
Hors Groupe : néant
 - Expertise et expérience en matière de gestion
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique
Ancien élève de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace
- | | |
|-------------------|--|
| 1987 – 1989 | Ingénieur d'études à la Direction des Constructions Aéronautiques |
| 1989 – 1992 | Responsable de l'équipement "optronique secteur frontal" du Rafale à la Direction des Constructions Aéronautiques |
| 1992 – 1996 | Chef du bureau "système d'armes Rafale" à la Direction des Constructions Aéronautiques |
| 1996 – 1999 | Attaché d'armement adjoint à l'Ambassade de France à Londres |
| 1999 – 2002 | Sous-directeur adjoint et chef du bureau "électronique" à la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) |
| 03/2002 – 09/2004 | Sous-directeur "aéronautique-missiles-espace" à la DGA |
| 09/2004 – 07/2006 | Chargé de la mise en place, puis à compter de février 2005 nommé à la tête de la sous-Direction de la Coopération et du Développement européen de la DGA |
| Depuis 07/2006 | Directeur du Service Affaires Industrielles et Intelligence Economique de la DGA |

Patrick Gandil

52 ans

Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat

- date de première nomination : 13 février 2008 (nomination soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2008)
- échéance du mandat : AGO 2011

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 13 février 2008 : néant

Adresse professionnelle : DGAC, 50 rue Henry Farman, 75015 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Administrateur représentant l'Etat : Société de Gestion de Participations Aéronautiques (SOGEPA)
Commissaire du Gouvernement : Aéroports de Paris
 - Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant
 - Expertise et expérience en matière de gestion
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique
Ingénieur du corps des Ponts et Chaussées
- | | |
|-------------|--|
| 1979 – 1980 | Ingénieur chargé du schéma d'aménagement des eaux du Loing à l'Agence financière du bassin Seine-Normandie |
|-------------|--|

1981 – 1984	Directeur adjoint et chef de l'arrondissement grands travaux à la Direction Départementale de l'Équipement de Haute-Saône
1984 – 1988	Directeur de l'enseignement à l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)
1986 – 1995	Professeur à l'ENPC
1988 – 1994	Au Ministère de l'Équipement, chargé de mission (contrôle de gestion, stratégie), sous-directeur des services et de la décentralisation
1994 – 1995	Directeur départemental de l'équipement du Val d'Oise
1995 – 1997	Directeur adjoint du cabinet du Ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de la Décentralisation
1997 – 1999	Chef du service des bases aériennes à la Direction Générale de l'Aviation Civile
1999 – 2003	Directeur des routes au Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme
Depuis 2001	Ingénieur Général des Ponts et Chaussées
2003 – 2005	Directeur du cabinet, puis conseiller du Ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer
2005 – 2007	Secrétaire général du Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer
Depuis 10/2007	Directeur Général de l'Aviation Civile

Jean-Yves Leclercq

38 ans

Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat

- date de première nomination : 17 mars 2005
- échéance du mandat : AGO 2011

Membre du Comité Stratégique, du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et des Rémunérations

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : néant

Adresse professionnelle : APE, 139 rue de Bercy, 75012 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Administrateur représentant l'Etat : DCNS ; Etablissement Public de Financement et de Restructuration (EPFR) ; Imprimerie Nationale ; SNPE ; Société de Gestion de Participations Aéronautiques (SOGÉPA) ; Sogéade Gérance SAS
- Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN :
Administrateur représentant l'Etat : Snecma, jusqu'en mai 2005
Hors Groupe :
Administrateur : Autoroutes Rhône-Alpes, jusqu'en 2004 ; Bull, jusqu'en 2004 ; Sanef, jusqu'en 2004 ; Société Française du Tunnel routier de Fréjus, jusqu'en 2004 ; Sofreavia, jusqu'en 2004 ; Société Nationale Corse Méditerranée (SNCM), jusqu'en 2003
Administrateur des Etablissements Publics : Autoroutes de France, jusqu'en 2004 ; Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, jusqu'en 2003 ; Etablissement Public d'Aménagement Seine-Arche, jusqu'en 2003 ; Réseau Ferré de France, jusqu'en 2003 ; Voies Navigables de France, jusqu'en 2003
- Expertise et expérience en matière de gestion
Diplômé de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE)
Maîtrise d'Histoire contemporaine à l'Université de Paris I
École Normale Supérieure

1994 – 1997	Adjoint au Chef du bureau des Administrations et du bureau des Transferts sociaux, Direction de la Prévision, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
1997 – 1999	Adjoint au Chef du bureau Financement de l'Etat et Affaires monétaires, Direction du Trésor
1999 – 2001	Attaché financier, Agence Financière pour l'Asie du Sud-Est, Direction du Trésor, Singapour
2001 – 2002	Chef du bureau Pays Emergents, en Développement et en Transition, Direction du Trésor
05/2002 – 10/2003	Chef du bureau Transport et Urbanisme, Service des Participations, Direction du Trésor
10/2003 – 05/2004	Chef du bureau Transport Aérien et Autoroutes à l'Agence des Participations de l'Etat
Depuis 06/2004	Directeur de participations, Services, Audiovisuel, Défense, à l'Agence des Participations de l'Etat

Jean-Bernard Pène

54 ans

Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat

- date de première nomination : 17 mars 2005
- échéance du mandat : AGO 2011

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : néant

Adresse professionnelle : DGA, 7-9 rue des Mathurins, 92220 Bagneux

- Autres mandats en cours : néant
- Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant

- Expertise et expérience en matière de gestion
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique
Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ENSTA)
- | | |
|-------------|--|
| 1979 – 1989 | Responsable d'études et d'acquisition de systèmes de surveillance du corps de bataille, puis Directeur du programme "Système de guerre électronique de l'avant" à la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) |
| 1989 – 1997 | Ecole Supérieure de Guerre, puis adjoint au chef du bureau Artillerie de la Direction des armements terrestres, puis chef du bureau Artillerie |
| 1997 – 2000 | Architecte du système de forces chargé de la maîtrise du milieu aéroterrestre à la Direction des systèmes de forces et de la prospective |
| 2000 – 2004 | Directeur du service des programmes d'armement terrestre |
| 2004 – 2005 | Chargé de mission pour la fonction technique auprès du Délégué Général pour l'Armement et en charge de la création de la Direction de l'Expertise technique |
| Depuis 2005 | Directeur de l'Expertise technique à la Délégation Générale pour l'Armement, Ingénieur Général hors classe de l'Armement |

Christian Halary

54 ans

Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires

- date de première nomination : 12 mai 2006
- échéance du mandat : AGO 2011

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 13 450 en détention directe et 2 086 en détention indirecte (via parts FCPE Groupe SAFRAN, conversion sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/07)

Adresse professionnelle : Sagem Défense Sécurité, 21 avenue du Gros Chêne, 95610 Eragny-sur-Oise

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN :
Président des Conseils de Surveillance des FCPE : Partifond ; Interfond ; Avenir
Hors Groupe : néant
 - Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant
 - Expertise et expérience en matière de gestion
DEA en hyperfréquence
- | | |
|-------------|--|
| 1980 – 2005 | Ingénieur d'Etudes puis Ingénieur responsable de développement de produits chez Sagem SA |
| Depuis 2005 | Ingénieur responsable de développement de produits chez Sagem Défense Sécurité |
| | Délégué du Personnel chez Sagem Défense Sécurité |
| | Ancien secrétaire du Comité Central d'Entreprise de Sagem Défense Sécurité |
| | Ancien secrétaire du Comité de Groupe de Sagem SA |
| | Membre du Comité de coordination CFE/CGC au niveau du Groupe SAFRAN |

Michèle Monavon

50 ans

Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires

- date de première nomination : 12 mai 2006
- échéance du mandat : AGO 2011

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : 33 en détention directe et 1 878 en détention indirecte (via parts FCPE Groupe SAFRAN, conversion sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/07)

Adresse professionnelle : SAFRAN, 2 bd du Général Martial Valin, 75015 Paris

- Autres mandats en cours
Groupe SAFRAN :
Présidente des Conseils de Surveillance des FCPE : SAFRAN Abond ; SAFRAN Investissement
Présidente de l'Association Actio's (Association des actionnaires salariés SAFRAN)
Hors Groupe :
Membre du Conseil d'Administration de la Fédération française des associations d'actionnaires salariés (FAS)
 - Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant
 - Expertise et expérience en matière de gestion
Maîtrise de Sciences et Techniques "Techniques physiques et instrumentation" (ISTASE Saint-Etienne)
DEA Traitement de Signal et Automatique (Sup'Elec Gif-sur-Yvette)
- | | |
|-------------|---|
| 1987 – 1992 | Ingénieur au sein du Groupe Snecma |
| 1992 – 1997 | Cadre commercial - Chef de service au sein du Groupe Snecma |
| Depuis 1997 | Cadre commercial - Analyste financière et stratégique, analyste concurrentielle chez Snecma puis SAFRAN |

Informations concernant les membres du Conseil de Surveillance en fonction en 2007 et dont le mandat a pris fin avant la date de dépôt du présent document de référence

Didier Lallement

51 ans

Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat du 20 mars 2007 au 12 février 2008

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 31 décembre 2007 : néant

Adresse professionnelle : Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, 20 avenue de Ségur, 75007 Paris

- Mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe : néant
- Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN :
Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat : SAFRAN, jusqu'en février 2008
Hors Groupe :
Administrateur représentant l'Etat : Société de Gestion de Participations Aéronautiques (SOGEPA), jusqu'en janvier 2008
Commissaire du Gouvernement : Aéroports de Paris, jusqu'en octobre 2007
- Expertise et expérience en matière de gestion
Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion (ISG)
DESS de droit public

1981 – 1985	Chef de bureau, puis Secrétaire Général Adjoint à la mairie d'Epinais sur Seine
1985 – 1988	Secrétaire Général du Syndicat intercommunal d'Epinais sur Seine
1988 – 1989	Chef du Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports
1989 – 1990	Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales
1990 – 1991	Sous-Préfet - Directeur du Cabinet du Préfet de l'Essonne
1991 – 1993	Directeur du Cabinet du Secrétaire d'Etat aux collectivités locales
1993 – 1996	Secrétaire Général de la préfecture de la Marne
1996 – 1997	Chef du service de l'action régionale et rurale à la Datar
1997	Conseiller technique au Cabinet du Ministre de l'Intérieur, Directeur Général des collectivités locales au Ministère de l'Intérieur
2000 – 2001	Préfet de l'Aisne
2001 – 2004	Directeur de l'Administration Pénitentiaire
2004 – 2005	Préfet de Saône et Loire
2005 – 2007	Directeur du Cabinet du Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
02/2007 – 10/2007	Directeur Général de l'Aviation Civile
Depuis 10/2007	Secrétaire Général par intérim du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Secrétaire Général par intérim du Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer

Michel Wachenheim

57 ans

Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat du 17 mars 2005 au 19 mars 2007

Nombre d'actions SAFRAN détenues au 19 mars 2007 : néant

Adresse professionnelle : Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, 246 bd St-Germain, 75700 Paris

- Mandats en cours
Groupe SAFRAN : néant
Hors Groupe :
Administrateur représentant l'Etat : Société de Gestion de Participations Aéronautiques (SOGEPA)
- Mandats échus au cours des cinq dernières années
Groupe SAFRAN :
Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat : SAFRAN, jusqu'en mars 2007
Administrateur représentant l'Etat : Snecma, jusqu'en mai 2005
Hors Groupe :
Commissaire du Gouvernement : Aéroports de Paris, de 2005 à 2007
- Expertise et expérience en matière de gestion
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique
Ancien élève de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC)

1979 – 1983	Adjoint au Chef de Département des opérations aériennes à Aéroports de Paris
1983 – 1986	Responsable des études concernant le développement des aéroports français en province et outre-mer
1986 – 1991	Directeur technique de l'Institut du Transport Aérien (ITA)
1991 – 1993	Caisse Française de Développement (CFD)
1993 – 1995	Sous-Directeur à la Direction des Transports aériens de la Direction Générale de l'Aviation Civile
1995 – 1997	Conseiller technique auprès du Secrétaire d'Etat aux Transports

1997 – 2002	Directeur de cabinet, puis Directeur auprès du Directeur Général d'Aéroports de Paris
2002 – 2006	Directeur Général de l'Aviation Civile
Depuis 2007	Directeur Général de l'Institut Géographique National (IGN), Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des Transports, Directeur adjoint du cabinet du Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables

14.1.3 DECLARATION RELATIVE AUX LIENS FAMILIAUX ET A L'ABSENCE DE CONDAMNATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A la connaissance de la Société :

- Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.
Il existe un lien familial entre deux des membres du Conseil de Surveillance, François de Combret et Bernard Vatiez (beaux-frères).
- Aucun des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance :
 - n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
 - n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
 - n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires,
 - n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

A la connaissance de la Société :

- Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de SAFRAN, de l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ont été sélectionnés.

Les restrictions acceptées par certains membres du Directoire et du Conseil de Surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital social de SAFRAN sont exposées au § 18.6 "Engagements de conservation de titres".

15 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

15.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN FONCTION EN 2007

15.1.1 REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations (jusqu'au 24 avril 2007 : Comité des Rémunérations et Options). Elle se compose d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe de la rémunération 2007 a été déterminée par le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2007, sur proposition du Comité des Rémunérations et Options du 8 janvier 2007.

La part variable versée en 2007 au titre de l'exercice 2006 a été déterminée selon les critères proposés par le Comité des Rémunérations et Options du 17 octobre 2006 au Conseil de Surveillance du 19 janvier 2007, à savoir un tiers d'objectifs individuels et deux tiers d'objectifs économiques fixés en termes de cash flow libre Groupe (1/3), Ebit Groupe (1/3) et cours du titre SAFRAN (1/3). Ces objectifs sont basés sur les données ajustées (cf. chapitre 3).

En ce qui concerne Jean-Paul Herteman, nommé Président du Directoire à effet du 3 septembre 2007, son contrat de travail en qualité de Directeur Général Adjoint de SAFRAN a été suspendu le jour de sa nomination. Sa rémunération en qualité de Président du Directoire a été déterminée par le Conseil de Surveillance du 18 octobre 2007, sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations réuni le même jour : salaire annuel brut fixe de 650 000 euros et rémunération variable calculée selon la même règle que pour les autres membres du Directoire.

Les conditions financières du départ de Jean-Paul Béchat, Président du Directoire, le 2 septembre 2007, ont été déterminées par le Conseil de Surveillance du 30 août 2007 ; elles sont la stricte application des dispositions fixées, sur proposition du Comité des Rémunérations et Options, par le Conseil de Surveillance du 18 mars 2005 qui avait nommé Jean-Paul Béchat Président du Directoire de la société Sagem SA, devenue SAFRAN. Jean-Paul Béchat a en outre bénéficié des dispositions prévues par le Code du travail en cas de mise à la retraite du fait de l'employeur.

Rémunérations et avantages versés aux membres du Directoire au cours de leurs mandats
(montants bruts ; excepté intéressement, participation et abondement, montants nets)

	Part fixe versée en		Part variable versée en		Éléments exceptionnels versés en		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Jean-Paul Herteman Président du Directoire à c/ du 3/09/07	216 667 €	N/A	0 €	N/A	1 311 € (1)	N/A	217 978 €	N/A
Jean-Paul Béchat Président du Directoire jusqu'au 2/09/07	560 000 €	750 000 €	954 000 € (2)	703 000 €	2 523 089 € (3)	4 633 € (1)	4 037 089 €	1 457 633 €
Dominique-Jean Chertier Membre du Directoire à c/ du 1/01/07	440 000 €	N/A	140 000 €	N/A	22 145 € (4)	N/A	602 145 €	N/A
Xavier Lagarde Membre du Directoire à c/ du 1/01/07	442 769 € (5)	180 564 € (6)	126 000 €	87 000 € (6)	18 093 € (7)	20 897 € (6)	586 862 €	288 461 €

(1) A titre d'avantage en nature pour un véhicule de fonction

(2) Part variable au titre de l'exercice 2006 : 400 000 €, et au titre de la période du 1/01/07 au 2/09/07 : 504 000 € ; prime exceptionnelle : 50 000 €

(3) A titre d'indemnité contractuelle : 2 520 000 € ; à titre d'avantage en nature pour un véhicule de fonction : 3 089 €. S'ajoutent à ces sommes versées au titre du mandat social, les sommes versées en 2007 au titre du contrat de travail qui a repris effet le 3 septembre 2007, soit 504 000 € correspondant à 4 mois du préavis de mise à la retraite (d'une durée totale de 6 mois) et 1 544 € d'avantage en nature pour un véhicule de fonction. Le solde de l'indemnité de préavis, soit 252 000 €, l'indemnité de départ à la retraite de 842 000 € et 772 € d'avantage en nature pour un véhicule de fonction ont été versés en février 2008.

(4) A titre d'intéressement, participation et abondement : 17 683 € ; à titre d'avantage en nature pour un véhicule de fonction : 4 462 €

(5) Dont rappel au titre de 2006 : 42 769 €

(6) Membre du Conseil de Surveillance salarié de la Société (fin de mandat le 31/12/06)

(7) A titre d'intéressement, participation et abondement : 13 229 € ; à titre d'avantage en nature pour un véhicule de fonction : 4 864 €

15.1.2 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

15.1.2.1 Rémunération hors jetons de présence

La rémunération annuelle de Francis Mer, nommé Président du Conseil de Surveillance à effet du 16 janvier 2007, a été fixée par le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2007, sur proposition du Comité des Rémunérations et Options du 8 janvier 2007. Il s'agit d'une rémunération fixe d'un montant brut annuel de 360 000 euros, avec mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur.

Rémunérations et avantages versés aux membres du Conseil de Surveillance, hors jetons de présence
(montants bruts)

	Part fixe versée en		Part variable versée en		Eléments exceptionnels versés en		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Francis Mer Président du Conseil de Surveillance à c/ du 16/01/07	345 000 €	N/A	0 €	N/A	0 €	N/A	345 000 €	N/A
Anne Lauvergeon (1) Vice-Présidente	0 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €
Mario Colaiacono Président jusqu'au 15/01/07	31 250 €	750 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	31 250 €	750 000 €
Armand Dupuy (2) Membre du Conseil de Surveillance salarié de la Société	329 428 € (3)	180 564 €	103 000 €	87 000 €	15 930 €	19 083 €	448 358 €	286 647 €

(1) A renoncé à sa rémunération à compter du 1/03/06

(2) Rémunération perçue au titre de son contrat de travail avec SAFRAN

(3) Dont rappel au titre de 2006 : 69 436 €

En ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, Christian Halary et Michèle Monavon, leurs salaires, perçus au titre de leur contrat de travail avec SAFRAN, ne sont pas communiqués conformément au guide d'élaboration des documents de référence - AMF janvier 2007.

15.1.2.2 Jetons de présence

Les membres du Conseil de Surveillance bénéficient de jetons de présence en application des dispositions de l'article 29 des statuts de la Société.

Le montant global annuel des jetons de présence a été fixé jusqu'à nouvelle décision à 670 000 euros par l'Assemblée Générale des actionnaires de Sagem SA (devenue SAFRAN) en date du 20 décembre 2004, avec effet au 17 mars 2005 (date du règlement-livraison des actions Sagem remises en échange dans le cadre de l'OPE de Sagem sur les actions Snecma). Il était précédemment de 400 000 euros.

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance stipule que les membres du Conseil renoncent à une part de leur rémunération au profit des deux censeurs, qui sont pris en compte pour un membre dans la répartition. Conformément aux dispositions légales, les jetons de présence alloués aux représentants de l'Etat sont versés au Trésor Public.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence sont fixées comme suit par le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance : une partie fixe (2/3) répartie entre les membres à part égale et une partie variable (1/3) en fonction de l'assiduité des membres aux réunions du Conseil de Surveillance et des comités dont ils font partie.

	Jetons de présence	
	versés en 2007	versés en 2006
	au titre de l'exercice 2006	au titre de l'exercice 2005
Francis Mer	1 327 €	N/A
Anne Lauvergeon	41 878 €	32 829 €
Mario Colaiacovo	51 301 €	46 500 €
François de Combret	41 878 €	40 769 €
Armand Dupuy	31 277 €	32 690 €
Jean-Marc Forneri	32 455 €	27 137 €
Yves Guéna	31 277 €	31 516 €
Christian Halary (début de mandat le 12/05/06)	20 232 €	N/A
Xavier Lagarde (membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 31/12/06)	31 277 €	32 690 €
Shemaya Levy	40 700 €	33 007 €
Michel Lucas	51 301 €	36 212 €
Michèle Monavon (début de mandat le 12/05/06)	20 232 €	N/A
Jean Rannou	31 277 €	25 963 €
Michel Toussan	12 223 €	37 247 €
Bernard Vatier	38 344 €	36 073 €
Total jetons de présence versés aux mandataires sociaux en fonction en 2007	476 979 €	412 633 €
Total jetons de présence versés	670 000 € (1)	613 343 € (2)

(1) 2007

Les jetons de présence alloués aux représentants de l'Etat et versés, conformément aux dispositions légales, au Trésor Public, représentent un montant global de 164 481 €.

Les jetons de présence versés aux censeurs s'élèvent à 16 317 € (Georges Chodron de Courcel, 15 673 € ; Pierre Moraillon, début de mandat le 12/12/06, 644 €).

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance dont les fonctions ont pris fin en 2006 et qui ne sont plus mandataires sociaux en 2007 s'élèvent à 12 223 € (Dominique Paris, fin de mandat le 11/05/06).

(2) 2006

Les jetons de présence alloués aux représentants de l'Etat et versés, conformément aux dispositions légales, au Trésor Public, représentent un montant global de 133 337 €.

Les jetons de présence versés aux censeurs s'élèvent à 19 628 € (Georges Chodron de Courcel).

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance dont les fonctions ont pris fin en 2005 ou 2006 s'élèvent à 47 745 € (Dominique Paris, fin de mandat le 11/05/06, 29 485 € ; Patrice Durand, fin de mandat le 24/06/05, 4 806 € ; Guy Rouanne, fin de mandat le 18/03/05, 6 727 € ; Patrick Sevian, fin de mandat le 18/03/05, 6 727 €).

15.1.3 REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX PAR LES SOCIETES CONTROLEES

Néant

15.2 REGIMES DE RETRAITE

Il n'existe pas de régime de retraite mis en place pour les mandataires sociaux.

15.3 ENGAGEMENTS A RAISON DE LA CESSATION DE FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Dans le cadre de la fixation de la rémunération de Jean-Paul Herteman, nommé Président du Directoire à effet du 3 septembre 2007, le Conseil de Surveillance du 18 octobre 2007, sur avis du Comité des Nominations et Rémunérations réuni le même jour, a décidé qu'à l'issue de son mandat et en cas d'interruption avant son terme, pour quelque cause que ce soit – hors cas de fusion ou absorption de la Société visé ci-après –, Jean-Paul Herteman reprendra le statut de salarié, son contrat de travail n'ayant été que suspendu pendant son mandat, et la période passée dans ses fonctions de Président du Directoire sera prise en compte dans le calcul de son ancienneté ; il bénéficiera alors du maintien de sa dernière rémunération fixe et variable perçue en qualité de Président du Directoire, sauf écart majeur par rapport aux objectifs fixés par le Conseil de Surveillance pour le dernier exercice courant, le Conseil devant se réunir pour apprécier l'atteinte de ces objectifs.

Dans le cas particulier où l'interruption de son mandat interviendrait avant son terme du fait d'une fusion avec une autre entreprise ou d'une absorption par une autre entreprise, Jean-Paul Herteman retrouverait son statut de salarié dans les conditions prévues ci-dessus. Néanmoins, dans ce cas spécifique et si Jean-Paul Herteman n'acceptait aucun des postes de salarié qui lui seraient alors proposés, il serait mis fin à son contrat de travail et il bénéficierait, outre les dispositions prévues par le Code du Travail et la Convention Collective des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, d'une indemnité supplémentaire correspondant à neuf mois de sa dernière rémunération en qualité de Président du Directoire. Cette indemnité serait éventuellement diminuée en fonction du degré de réalisation, au cours du dernier exercice de son mandat de Président, des objectifs de performance fixés par le Conseil de Surveillance pour la détermination de la part variable de sa rémunération au titre dudit exercice. Le Conseil de Surveillance se réunirait spécifiquement aux fins d'apprécier la réalisation de ces objectifs et fixer en conséquence le montant exact de cette indemnité.

Pour l'exercice 2008, les objectifs de performance retenus sont constitués pour un tiers d'objectifs individuels et pour deux tiers d'objectifs économiques fixés en termes de cash flow libre Groupe (1/3), Ebit Groupe (1/3) et cours du titre Safran (1/3).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, cet engagement est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires, sous forme d'une résolution spécifique.

15.4 OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

15.4.1 ATTRIBUTION ET LEVEE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS EN 2007

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées / d'actions achetées	Prix moyen pondéré	Dates d'échéance / de levée	Plan
. Options consenties, durant l'exercice 2007, aux mandataires sociaux par SAFRAN et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options	0			
. Options levées, durant l'exercice 2007, par les mandataires sociaux de SAFRAN				
Armand Dupuy	17 500	10,63 €	12/06/2007	2003
Xavier Lagarde	17 500	10,63 €	08/06/2007	2003

A la date de dépôt du présent document de référence, les options d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux et restant à lever sont les suivantes :

Armand Dupuy	17 500
Xavier Lagarde	17 500

Nota : il n'a pas été consenti d'options de souscription d'actions, ni en 2007, ni au cours des exercices antérieurs.

15.4.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS EN 2007

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	Nombre d'actions gratuites	Valeur
- Attributions gratuites d'actions consenties durant l'exercice 2007 aux mandataires sociaux par SAFRAN et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution gratuite des actions		
Total actions gratuites attribuées	0	
- Actions gratuites définitivement acquises durant l'exercice 2007 par les mandataires sociaux de SAFRAN :		
Armand Dupuy	50	18,61 €
Christian Halary	50	18,61 €
Xavier Lagarde	50	18,61 €

15.5 OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX EN 2007

A la connaissance de la Société, les opérations sur titres réalisées en 2007 par les mandataires sociaux de SAFRAN sont les suivantes :

Mandataire	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire
Armand Dupuy	16/02/2007	Cession	11 000	17,415 €
	12/06/2007	Acquisition (1)	17 500	10,63 €
Jean-Marc Forneri	30/10/2007	Acquisition	800	17,68 €
Xavier Lagarde	08/06/2007	Acquisition (1)	17 500	10,63 €
Michel Toussan	04/10/2007	Cession	3 000	17,74 €

(1) Levée options d'achat d'actions (plan du 23/04/2003)

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

16.1 MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT EXERCÉ CES FONCTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2007

16.1.1 MEMBRES DU DIRECTOIRE AYANT EXERCÉ CES FONCTIONS EN 2007

Président du Directoire

- **Jean-Paul Béchat** (jusqu'au 2 septembre 2007)
- puis :
- **Jean-Paul Herteman** (à compter du 3 septembre 2007)

Membres du Directoire

- **Dominique-Jean Chertier**
- **Xavier Lagarde**

Les mandats des membres du Directoire en exercice ont tous la même échéance. Ils viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Des informations détaillées concernant les membres du Directoire figurent au chapitre 14, § 14.1.1.

16.1.2 MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT EXERCÉ CES FONCTIONS EN 2007

Président du Conseil de Surveillance (depuis le 16 janvier 2007)

- **Francis Mer** (membre du Conseil de Surveillance depuis le 12 décembre 2006)

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

- **Anne Lauvergeon**

Membres du Conseil de Surveillance

- **Mario Colaiacovo** (Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 15 janvier 2007 et membre du Conseil après cette date)
- **François de Combret**
- **Armand Dupuy**
- **Jean-Marc Forneri**
- **Yves Guéna**
- **Shemaya Levy**
- **Michel Lucas**
- **Jean Rannou**
- **Michel Toussan**
- **Bernard Vatier**

Représentants de l'Etat :

- **Christophe Burg**
- **Didier Lallement**, à compter du 20 mars 2007 (a remplacé Michel Wachenheim)
- **Jean-Yves Leclercq**
- **Jean-Bernard Pène**
- **Michel Wachenheim**, jusqu'au 19 mars 2007 (remplacé par Didier Lallement)

Représentants des salariés actionnaires :

- **Christian Halary**
- **Michèle Monavon**

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance en exercice ont tous la même échéance. Ils viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

- Ont en outre participé aux séances du Conseil de Surveillance durant l'exercice 2007, avec voix consultative :
- deux censeurs nommés pour quatre ans par le Conseil de Surveillance en application de l'article 30 des statuts de la Société : Pierre Moraillon et Georges Chodron de Courcel, dont les mandats viendront à expiration respectivement le 12 décembre 2010 et le 10 novembre 2010 ;
 - un Commissaire du Gouvernement nommé par arrêté du Ministre de la Défense en date du 16 juin 2005 : le contrôleur général des armées Etienne Bosquillon de Jenlis.

Des informations détaillées concernant les membres du Conseil de Surveillance figurent au chapitre 14, § 14.1.2.

16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES

Il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la société SAFRAN ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

16.3 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR CE RAPPORT

16.3.1 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE Exercice 2007</p>
--

Le présent rapport est présenté à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de SAFRAN du 28 mai 2008, en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Pour l'élaboration du présent rapport, le Président a consulté le Secrétariat Général, ainsi que la Direction des Affaires Economiques et Financières, la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne et la Direction des Risques et Assurances du Groupe. Ce rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit en date du 11 février 2008, préalablement à sa présentation au Conseil de Surveillance du 13 février 2008.

I – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I.A. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Composition du Conseil

Le Conseil de Surveillance est composé de dix-huit membres, dont quatre représentants de l'Etat et deux représentants des salariés actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années. Ils sont rééligibles.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres en fonction.

Parmi les dix-huit membres du Conseil de Surveillance en exercice, sept sont considérés comme indépendants au regard des critères définis par le rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003, selon décision du Conseil de Surveillance du 28 février 2006, prise sur avis du Comité des Nominations, et confirmée par le Conseil du 20 mars 2007 après un nouvel examen de la situation des membres du Conseil au regard des mêmes critères par le Comité des Nominations du 16 mars 2007. Il s'agit de : François de Combret, Jean-Marc Forneri, Yves Guéna, Shemaya Levy, Michel Lucas, Jean Rannou et Bernard Vatier.

S'agissant des membres du Conseil de Surveillance exerçant par ailleurs des fonctions dans des banques d'affaires, les règles de comportement qui leur sont applicables au sein du Conseil de Surveillance de SAFRAN ont été définies comme suit :

- absence de participation des personnes concernées à la préparation ou à la sollicitation d'offres de services de la banque auprès de la Société,
- absence de participation effective aux travaux de la banque par ces mêmes personnes en cas d'exécution d'un mandat,
- absence de participation au vote de toute résolution concernant un projet dans lequel la banque concernée serait ou pourrait être intéressée en tant que conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance relevant de cette catégorie ont pris l'engagement de respecter les principes énoncés ci-dessus et cet engagement a été pris en compte dans l'analyse de leur situation au regard du critère d'indépendance.

Il est à noter enfin qu'aux termes du Règlement Intérieur du Conseil, les membres du Conseil de Surveillance doivent notamment informer le Président de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société.

Outre les membres du Conseil de Surveillance, assistent également aux réunions du Conseil, avec voix consultative, deux censeurs en application des dispositions de l'article 30 des statuts et un Commissaire du Gouvernement.

Le Président peut, selon les sujets abordés, faire participer aux séances un ou plusieurs membres du Directoire et/ou tout dirigeant susceptible d'éclairer utilement les membres du Conseil de Surveillance.

Règlement Intérieur du Conseil

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions légales et statutaires, et par un Règlement Intérieur, qui intègre les recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le Règlement Intérieur a notamment pour objet de préciser les conditions d'exercice de ses pouvoirs par le Conseil de Surveillance, de définir les missions et les règles de fonctionnement de ses comités spécialisés et de fixer les règles de répartition des jetons de présence versés à ses membres.

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance a fait l'objet, par suite de la réorganisation des comités du Conseil, d'une mise à jour en date du 20 mars 2007. Il peut être consulté sur le site internet de la Société : www.safran-group.com.

Réunions du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an. Les convocations sont transmises par tous moyens.

Le Règlement Intérieur du Conseil prévoit que les réunions peuvent être tenues en cas de nécessité par conférences ou visioconférences téléphoniques.

La présence effective de la moitié au moins des membres en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent, sous leur responsabilité, se faire représenter par un autre membre du Conseil, chacun d'eux ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir.

Chaque réunion du Conseil donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal dont le projet est adressé aux membres du Conseil en vue de son approbation lors de la réunion suivante.

Information du Conseil

L'ordre du jour des réunions du Conseil de Surveillance est proposé par le Secrétaire au Président, et tient compte des ordres du jour des réunions des comités spécialisés du Conseil et des propositions émises par les membres du Conseil.

Avant chaque réunion et dans un délai d'une semaine environ avant la date fixée, les membres du Conseil reçoivent l'ordre du jour et tous les documents nécessaires à leur information sur les points qui seront abordés lors de cette réunion. Ils peuvent se faire communiquer préalablement à toute réunion tous les documents complémentaires qu'ils estiment utiles.

En outre, le Conseil de Surveillance est informé, de manière permanente et par tous moyens, par le Directoire ou son Président, de tout événement significatif concernant le Groupe. Ses membres reçoivent les communiqués de presse de la Société et une revue de presse mensuelle, ainsi que les procès-verbaux des réunions du Comité d'Audit.

Pouvoirs du Conseil de Surveillance - Limitations imposées aux pouvoirs du Directoire

Le Conseil de Surveillance exerce les prérogatives qu'il tient de la loi et des règlements.

En outre, l'article 19 des statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil soumettent les décisions suivantes du Directoire à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- 1/ Décisions soumises à autorisation préalable, quel que soit le montant de l'opération :
 - o les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
 - o les décisions significatives d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
 - o les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité,l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.
- 2/ Décisions soumises à autorisation préalable si l'opération porte sur un montant supérieur à 40 millions d'euros :
 - o acquérir ou céder des immeubles,
 - o prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupement et organisme, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie,
 - o consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
 - o en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis,
 - o constituer des sûretés sur les biens sociaux.
- 3/ Décisions soumises à autorisation préalable si l'opération porte sur un montant supérieur à 150 millions d'euros :
 - o consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances,
 - o acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

Par ailleurs et conformément aux dispositions légales, les cautions, avals ou garanties ne peuvent être accordés par la Société qu'après autorisation du Conseil de Surveillance. Celui-ci fixe chaque année un plafond global dans la limite duquel les cautions, avals et garanties peuvent être accordés par le Directoire, tout engagement qui excéderait ce plafond global devant faire l'objet d'une autorisation spécifique du Conseil.

Le plafond global pour l'exercice 2007 a été fixé comme en 2006 à 150 millions d'euros. Toutefois, ce montant ayant été utilisé en grande partie dès le mois de mars pour une garantie exceptionnelle, une nouvelle autorisation a été consentie pour une période d'un an à compter du 24 avril 2007 pour un montant de 150 millions d'euros.

Activités du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2007

Le Conseil de Surveillance s'est réuni neuf fois durant l'année 2007. Le taux moyen de présence de ses membres aux séances du Conseil a été de 92,6 %.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, certaines délibérations du Conseil ont été préparées, dans les domaines relevant de leur compétence, par les comités spécialisés qu'il a institués en son sein, et qui lui ont rendu compte de leurs travaux et soumis leurs avis et propositions.

Dans le cadre de sa mission de contrôle, le Conseil a notamment procédé à l'examen des rapports d'activité trimestriels du Directoire, des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2006 et du premier semestre 2007 et des documents de gestion prévisionnelle. L'ensemble des documents requis pour l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires en date du 25 mai 2007 lui a été soumis. Il a été tenu informé par le Comité d'Audit des travaux des cabinets d'audit extérieurs relatifs aux écritures inexplicables de la société Sagem Défense Sécurité au titre de l'exercice 2006 et des exercices précédents.

En matière de gouvernance, le Conseil de Surveillance a procédé au remplacement du Président du Directoire dont les fonctions ont pris fin à la date anniversaire de ses 65 ans. Il a réorganisé ses comités spécialisés et mis à jour en conséquence son Règlement Intérieur. Il a procédé à son auto-évaluation et pris les mesures nécessaires pour répondre aux souhaits émis par ses membres. Il a défini des règles internes concernant les périodes d'autorisation des opérations sur les titres de la Société pour les mandataires sociaux et cadres dirigeants. Il a autorisé une convention réglementée par l'article L. 225-86 du Code de commerce.

En matière de rémunérations, il s'est prononcé sur les propositions du Comité des Rémunérations concernant la rémunération fixe et variable des membres du Directoire, les conditions financières du départ du Président du Directoire, ainsi que sur la rémunération du nouveau Président du Directoire et les engagements pris en sa faveur à raison de la cessation de son mandat.

Concernant la situation économique du Groupe, le Conseil de Surveillance a examiné en janvier 2007 le budget du Groupe pour l'exercice en cours, sur la base d'une présentation des budgets de chaque branche, et en mai 2007 l'actualisation de ce même budget. En décembre 2007, il a examiné le budget du Groupe pour l'exercice 2008. Tout au long de l'exercice, les faits marquants pour l'activité du Groupe lui ont été exposés et il a été tenu informé de l'évolution des résultats en lien avec le budget, ainsi que de la situation financière du Groupe.

Concernant les orientations stratégiques, il a notamment étudié et autorisé les projets de restructuration des sociétés Sagem Défense Sécurité et Sagem Communication, ainsi que les projets de cession des activités "Terminaux de paiement" de Sagem Sécurité et "Haut Débit" de Sagem Communication.

Evaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a procédé à une évaluation formalisée de son fonctionnement, au moyen d'un questionnaire d'auto-évaluation mis au point par les membres du Comité des Nominations et remis aux membres du Conseil lors de la réunion du 20 mars 2007.

Les résultats de cette évaluation ont été présentés au Conseil de Surveillance du 24 avril 2007, et des propositions d'amélioration du fonctionnement du Conseil et de ses comités, sur la base de la synthèse des réponses au questionnaire, ont été examinées lors de la réunion du 24 mai 2007, dont certaines ont immédiatement été mises en oeuvre, notamment la diffusion à tous les membres du Conseil des comptes rendus des réunions du Comité d'Audit, la présentation détaillée des branches du Groupe par le Directeur Général de chaque branche, ainsi que des exposés sur les principaux risques auxquels est exposé le Groupe.

Confidentialité des informations – Opérations sur les titres de la Société

Les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve s'agissant des informations qui leur sont communiquées dans ce cadre.

Lors de sa réunion en date du 13 décembre 2007, le Conseil de Surveillance, sur proposition du Directoire, a adopté une procédure sur la prévention des délits d'initiés dans le Groupe SAFRAN. Cette procédure a pour objet :

- d'une part, de rappeler toutes les obligations, issues notamment du règlement général de l'AMF et des instructions de cette autorité, qui pèsent sur les mandataires sociaux, dirigeants et principaux collaborateurs ayant accès à des informations privilégiées ;
- d'autre part, d'édicter, en complément des obligations légales et réglementaires, des règles internes concernant les périodes d'autorisation des opérations sur titres de la Société.

Aux termes de cette procédure interne, les opérations sur les titres de la Société ne peuvent être effectuées par les mandataires sociaux, dirigeants et principaux collaborateurs ayant accès à des informations privilégiées qu'entre la 11^{ème} séance de bourse suivant :

- la date de publication des résultats annuels
 - la date de publication des résultats semestriels
- et le 90^{ème} jour calendaire suivant ces mêmes dates.

Rémunérations des mandataires sociaux

Aux termes de son Règlement Intérieur, le Conseil de Surveillance adhère aux recommandations de janvier 2007 du code AFEP/MEDEF en matière de rémunération des dirigeants.

Rémunérations des membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Elle se compose d'une part fixe et d'une part variable.

La part variable est déterminée selon les critères proposés au Conseil de Surveillance par le Comité des Nominations et des Rémunérations (anciennement Comité des Rémunérations et Options).

Pour la part variable versée en 2007 et 2008, au titre respectivement des exercices 2006 et 2007, les critères de détermination sont ceux qui ont été proposés par le Comité des Rémunérations et Options du 17 octobre 2006 au Conseil de Surveillance du 19 janvier 2007, à savoir un tiers d'objectifs individuels et deux tiers d'objectifs économiques fixés en termes de cash flow libre Groupe (1/3), Ebit Groupe (1/3) et cours du titre SAFRAN (1/3).

Les objectifs individuels pour 2007 ont été fixés par le Comité des Rémunérations et Options du 16 mars 2007.

La part fixe de la rémunération 2007 a été déterminée par le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2007, sur proposition du Comité des Rémunérations et Options du 8 janvier 2007.

Le Conseil de Surveillance du 30 août 2007 a déterminé les conditions financières du départ de Jean-Paul Béchat, Président du Directoire, en date du 2 septembre 2007. Ces conditions sont la stricte application des dispositions fixées, sur proposition du Comité des Rémunérations et Options, par le Conseil de Surveillance du 18 mars 2005 qui avait nommé Jean-Paul Béchat Président du Directoire de la société Sagem SA, devenue SAFRAN. Jean-Paul Béchat a en outre bénéficié des dispositions prévues par le Code du travail en cas de mise à la retraite du fait de l'employeur.

Le Conseil de Surveillance du 18 octobre 2007, sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations réuni le même jour, a déterminé la rémunération fixe de Jean-Paul Herteman, nouveau Président du Directoire à compter du 3 septembre 2007, et décidé que sa rémunération variable serait calculée pour 2007 prorata temporis selon la règle fixée par le Comité des Rémunérations et Options du 17 octobre 2006 (cf. supra).

Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

La rémunération annuelle du nouveau Président du Conseil de Surveillance nommé à effet du 16 janvier 2007 a été fixée par le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2007, sur proposition du Comité des Rémunérations et Options du 8 janvier 2007. Il s'agit d'une rémunération fixe assortie de la mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur. Ce même Conseil a revalorisé la rémunération fixe d'un membre salarié du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance bénéficient de jetons de présence en application des dispositions de l'article 29 des statuts.

Le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance a été fixé jusqu'à nouvelle décision à 670 000 euros par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 20 décembre 2004.

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance stipule que les membres du Conseil renoncent à une part de leur rémunération au profit des deux censeurs, qui sont pris en compte pour un membre dans la répartition. Conformément aux dispositions légales, les jetons de présence alloués aux représentants de l'Etat sont versés au Trésor Public.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence sont fixées comme suit par le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance : une partie fixe (2/3) répartie entre les membres à part égale et une partie variable (1/3) en fonction de l'assiduité des membres aux réunions du Conseil de Surveillance et des comités dont ils font partie.

Engagement pris en faveur du Président du Directoire à raison de la cessation de son mandat

Dans le cadre de la fixation de la rémunération de Jean-Paul Herteman, nommé Président du Directoire à effet du 3 septembre 2007, le Conseil de Surveillance du 18 octobre 2007, sur avis du Comité des Nominations et Rémunérations réuni le même jour, a décidé qu'à l'issue de son mandat et en cas d'interruption avant son terme, pour quelque cause que ce soit – hors cas de fusion ou absorption de la Société visé ci-après –, Jean-Paul Herteman reprendra le statut de salarié, son contrat de travail n'ayant été que suspendu pendant son mandat, et la période passée dans ses fonctions de Président du Directoire sera prise en compte dans le calcul de son ancienneté ; il bénéficiera alors du maintien de sa dernière rémunération fixe et variable perçue en qualité de Président du Directoire, sauf écart majeur par rapport aux objectifs fixés par le Conseil de Surveillance pour le dernier exercice courant, le Conseil devant se réunir pour apprécier l'atteinte de ces objectifs.

Dans le cas particulier où l'interruption de son mandat interviendrait avant son terme du fait d'une fusion avec une autre entreprise ou d'une absorption par une autre entreprise, Jean-Paul Herteman retrouverait son statut de salarié dans les conditions prévues ci-dessus. Néanmoins, dans ce cas spécifique et si Jean-Paul Herteman n'acceptait aucun des postes de salarié qui lui seraient alors proposés, il serait mis fin à son contrat de travail et il bénéficierait, outre les dispositions prévues par le Code du Travail et la Convention Collective des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, d'une indemnité supplémentaire correspondant à neuf mois de sa dernière rémunération en qualité de Président du Directoire. Cette indemnité serait éventuellement diminuée en fonction du degré de réalisation, au cours du dernier exercice de son mandat de Président, des objectifs de performance fixés par le Conseil de Surveillance pour la détermination de la part variable de sa rémunération au titre dudit exercice. Le Conseil de Surveillance se réunirait spécifiquement aux fins d'apprécier la réalisation de ces objectifs et fixer en conséquence le montant exact de cette indemnité.

Pour l'exercice 2008, les objectifs de performance retenus sont constitués pour un tiers d'objectifs individuels et pour deux tiers d'objectifs économiques fixés en termes de cash flow libre Groupe (1/3), Ebit Groupe (1/3) et cours du titre Safran (1/3).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, cet engagement est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires, sous forme d'une résolution spécifique.

I.B. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés du Conseil de Surveillance

Le Règlement Intérieur du Conseil prévoit que les délibérations du Conseil de Surveillance sont préparées, dans certains domaines, par des comités spécialisés qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Les membres des comités sont désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres. La durée de leurs fonctions coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance nomme le Président de chaque comité.

Les comités ne peuvent valablement délibérer que si la moitié au moins de leurs membres sont présents. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. Les membres du comité ne peuvent pas se faire représenter. Les délibérations des comités font l'objet de procès-verbaux écrits.

Au 1^{er} janvier 2007, les comités du Conseil de Surveillance étaient au nombre de cinq : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et Options, le Comité des Nominations, le Comité Stratégique et le Comité d'Ethique.

Par décision en date du 24 avril 2007, le Conseil de Surveillance a ramené le nombre de ses comités à trois : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Nominations et des Rémunérations. Il a revu leur plan de charge et fixé leur nouvelle composition. Il a mis à jour son Règlement Intérieur en conséquence de cette réorganisation.

I.B.a. Le Comité Stratégique

Composition

Du 1^{er} janvier au 23 avril 2007, le Comité Stratégique comptait cinq membres, dont un membre indépendant ^(*) : Mario Colaiacovo (Président), Anne Lauvergeon, François de Combret ^(*), Christophe Burg et Pierre Moraillon. Jean-Yves Leclercq participait aux réunions en qualité d'invité.

Depuis le 24 avril 2007, ce comité est composé de six membres, dont un membre indépendant ^(*) : Francis Mer (Président), Anne Lauvergeon, Christophe Burg, Mario Colaiacovo, Jean-Yves Leclercq et Jean Rannou ^(*).

Missions

Le Comité Stratégique a pour mission d'exprimer son avis sur les grandes orientations stratégiques du Groupe et sur la politique de développement présentées par le Directoire au Conseil de Surveillance.

Il étudie les projets d'accords stratégiques et de partenariats. Il examine les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe, notamment les projets d'acquisition d'actifs, de création de filiales et de prises ou cessions de participations significatives. Il donne son avis sur toute autre question dont il est saisi par le Conseil de Surveillance.

Activités 2007

En 2007, le Comité Stratégique s'est réuni quatre fois, avec un taux de présence de ses membres de 95 % :

28 mars : Partenariat dans l'activité Mobiles.

12 et 23 octobre : Activités Haut Débit.

16 novembre : Stratégie en matière de terminaux de paiement. Réflexion stratégique sur l'évolution du Groupe SAFRAN.

I.B.b. Le Comité d'Audit

Composition

Du 1^{er} janvier au 23 avril 2007, le Comité d'Audit comptait quatre membres, dont deux membres indépendants ^(*) : Shemaya Levy ^(*) (Président), Mario Colaiacovo, Jean-Yves Leclercq et Michel Lucas ^(*).

Depuis le 24 avril 2007, ce comité est composé de cinq membres, dont trois membres indépendants ^(*) : Shemaya Levy ^(*) (Président), Jean-Yves Leclercq, Michel Lucas ^(*), Jean Rannou ^(*) et Michel Toussan.

Assistent en outre aux réunions du Comité d'Audit, selon les sujets traités, toute personne dont le comité souhaite l'audition, l'assistance ou la simple participation, notamment les Commissaires aux Comptes, les membres du Directoire, le Secrétaire général, le Directeur financier, le Directeur du contrôle de gestion, le Directeur de l'audit et du contrôle interne et la Directrice des risques et des assurances.

Tout membre du Conseil de Surveillance qui le souhaite peut également participer aux réunions du Comité d'Audit. Le calendrier des réunions de ce comité leur est communiqué.

Missions

Le Comité d'Audit a pour mission d'examiner les comptes et les procédures comptables. Il analyse également les demandes d'autorisation du Directoire soumises au Conseil de Surveillance concernant les opérations significatives d'acquisitions ou de cessions et d'augmentation de capital.

Le Comité d'Audit doit notamment :

En ce qui concerne les documents comptables et financiers :

- Examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant leur présentation au Conseil de Surveillance, et notamment les modifications des principes et des règles comptables appliquées dans l'établissement des comptes,
- Examiner les documents financiers diffusés par la Société lors des arrêtés de comptes annuels et semestriels,
- Veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières,
- Examiner les projets de comptes pour des opérations spécifiques telles que apports, fusions, scissions, mise en paiement d'acomptes sur dividendes,
- Analyser, le cas échéant, les opérations proposées par le Directoire et soumises au Conseil de Surveillance en matière d'augmentation de capital, de prises de participations, d'acquisitions ou de cessions.

En ce qui concerne le contrôle externe et interne de la Société :

Contrôle externe

- Examiner les propositions de nomination des Commissaires aux Comptes et leur rémunération,
- Examiner chaque année avec les Commissaires aux Comptes leur plan d'interventions et leurs conclusions, ainsi que leurs recommandations et les suites qui leur sont données.

Contrôle interne

- Evaluer, avec les personnes responsables au niveau du Groupe, les systèmes de contrôle interne du Groupe,
- Examiner avec ces responsables, et avec le concours de l'audit interne, les objectifs et les plans d'interventions et d'actions dans le domaine des contrôles internes : les conclusions de leurs interventions et actions, leurs recommandations et les suites qui leur sont données,
- Examiner les méthodes et les résultats de l'audit interne, en vérifiant que les procédures utilisées concourent à ce que les comptes de la Société reflètent avec sincérité la réalité de l'entreprise et soient conformes aux règles comptables,
- Apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives,
- Examiner les méthodes et procédures de reporting et de retraitement des informations comptables en provenance des filiales étrangères.

En ce qui concerne les risques :

- Examiner la pertinence des procédures d'analyse et de suivi des risques,
- S'assurer de la mise en place d'un processus d'identification, de quantification et de prévention des principaux risques qu'entraînent les activités du Groupe.

Activités 2007

En 2007, le Comité d'Audit s'est réuni dix fois, avec un taux de présence de ses membres de 97 % :

17 janvier : Examen des prévisions de résultats 2006 et du budget du Groupe pour 2007.

31 janvier : Point sur l'audit interne d'investigation de Sagem Défense Sécurité (SDS).

12 février : Revue des conclusions comptables de la mission d'investigation de SDS et incidence sur l'arrêté des comptes. Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2006.

14 février : Elaboration des lettres de mission des cabinets Ernst & Young et KPMG concernant les travaux d'investigation de SDS.

16 mars : Suivi de l'avancement de la mission d'investigation de SDS par les auditeurs indépendants. Examen du projet de rapport de gestion pour l'exercice 2006 et du projet de résolutions à présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Examen du projet de Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

2 avril : Revue des conclusions provisoires du cabinet Ernst & Young sur le contrôle interne de SDS et point d'étape sur les travaux du cabinet KPMG.

17 avril : Revue des conclusions de la mission d'investigation de SDS par les cabinets KPMG et Ernst & Young.

21 mai : Examen du rapport sur les risques du Groupe. Revue des travaux de l'audit interne, du programme de missions d'audit et suivi des actions correctrices. Revue du rapport sur le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe. Point sur l'exposition du Groupe au risque de change et la politique de couverture associée.

30 août : Examen des comptes du premier semestre 2007. Point d'avancement des travaux de l'audit interne et présentation du plan d'audit pour le second semestre 2007 et le premier semestre 2008.

10 décembre : Examen des comptes prévisionnels 2007 et du budget du Groupe pour 2008. Point sur l'exécution du plan d'audit 2007 et sur l'avancement des travaux de contrôle interne 2007.

I.B.c. Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Composition

Le Comité des Nominations et des Rémunérations, créé le 24 avril 2007, est issu du regroupement de deux comités : le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations et Options.

Il est depuis sa création composé de six membres, dont quatre membres indépendants^(*) : Michel Lucas^(*) (Président), Christophe Burg, François de Combret^(*), Jean-Marc Forneri^(*), Jean-Yves Leclercq et Bernard Vazier^(*).

Missions

Le Comité des Nominations et des Rémunérations exerce les missions suivantes :

En matière de nominations

- Assister le Conseil de Surveillance dans le choix de ses membres, des dirigeants sociaux et des membres des comités du Conseil,
- Proposer la liste des membres du Conseil de Surveillance pouvant être considérés comme indépendants.

En matière de rémunérations

- Formuler des recommandations et propositions concernant, pour les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire qui en seraient bénéficiaires : la rémunération et les jetons de présence, toute modification ou évolution du régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et droits pécuniaires divers, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est tenu informé des décisions concernant la rémunération et les différents avantages consentis aux principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Il formule des recommandations sur les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou de toute société du Groupe, sur la distribution d'actions aux salariés, ainsi que sur les augmentations de capital réservées à ces derniers.

Activités 2007

En 2007, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni une fois, le 18 octobre, avec la totalité de ses membres, pour faire des propositions sur les conditions de rémunération du nouveau Président du Directoire.

I.B.d. Comités supprimés à effet du 24 avril 2007

Comité des Nominations

Le Comité des Nominations était composé de six membres, dont deux membres indépendants^(*) : Michel Lucas^(*) (Président), Mario Colaiacovo, Christophe Burg, Anne Lauvergeon, Jean-Yves Leclercq et Bernard Vazier^(*). Il a été regroupé, avec le Comité des Rémunérations et Options, au sein du Comité des Nominations et des Rémunérations à compter du 24 avril 2007. Il ne s'est pas réuni en 2007.

Comité des Rémunérations et Options

Ce comité était composé de quatre membres, dont trois membres indépendants^(*) : François de Combret^(*) (Président), Mario Colaiacovo, Jean-Marc Forneri^(*) et Bernard Vazier^(*). Il a été regroupé, avec le Comité des Nominations, au sein du Comité des Nominations et des Rémunérations à compter du 24 avril 2007.

Il s'est réuni trois fois en 2007, avec un taux de présence de ses membres de 92 % :

8 janvier : Rémunération des membres du Directoire (part fixe). Rémunération du Président du Conseil de Surveillance. Rémunération d'un membre salarié du Conseil de Surveillance (part fixe).

12 février : Rémunération du Directoire (part variable au titre de 2006). Rémunération d'un membre salarié du Conseil de Surveillance (part variable au titre de 2006). Avis sur la rémunération des membres du Comité Exécutif (part fixe et part variable).

16 mars : Fixation des objectifs individuels des membres du Directoire pour 2007. Avis sur les objectifs individuels des membres du Comité Exécutif.

Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique était composé de six membres, dont trois membres indépendants (*) : Anne Lauvergeon (Présidente), Mario Colaiacovo, François de Combret (*), Shemaya Levy (*), Jean-Yves Leclercq et Michel Lucas (*). Il a été supprimé à compter du 24 avril 2007 et ses missions sont désormais assurées directement par le Conseil de Surveillance. Ce comité ne s'est pas réuni en 2007.

II – PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

II.A. Définition du contrôle interne et objectifs recherchés

Le Groupe SAFRAN a décidé de formaliser, dans le cadre de l'application de la loi de sécurité financière, son contrôle interne sur la base du référentiel international "COSO" (1).

Le Groupe SAFRAN définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par son Directoire, ses dirigeants et son personnel, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- mise en œuvre des orientations stratégiques de l'entreprise et conduite efficace des opérations ;
- sincérité et fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le contrôle interne contribue à la sécurisation des actifs et à la prévention de dysfonctionnements éventuels de l'organisation.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le Groupe SAFRAN a plus particulièrement axé son dispositif de contrôle interne sur la prévention et la maîtrise des risques relatifs aux domaines comptable et financier.

II.B. Éléments clefs du contrôle interne du Groupe SAFRAN

II.B.a. Environnement de contrôle interne

SAFRAN est un Groupe industriel décentralisé, au sens où chaque filiale gère directement les aspects opérationnels liés à son activité et assume la responsabilité du dispositif de contrôle interne qu'il lui appartient de mettre en œuvre conformément aux procédures du Groupe.

L'organisation du Groupe

Elle est fondée sur :

- une société de tête, chargée du pilotage, de l'organisation et du développement du Groupe. Cette société a adopté, par une Assemblée Générale du 24 avril 2001, la forme d'administration à Directoire et Conseil de Surveillance ;
- quatre branches regroupant les sociétés dédiées à la Propulsion Aéronautique et Spatiale, aux Equipements Aéronautiques, à la Défense Sécurité et aux Communications ;
- des sociétés filiales constituées par métiers. Dans le cadre des orientations définies par le Directoire de la société de tête et sous son contrôle, chaque filiale assume toutes les fonctions et les responsabilités d'une entreprise dans le domaine juridique, commercial, technique, industriel, économique, financier et social.

(1) COSO : Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission

Sous l'autorité du Directoire, la société de tête a pour grandes missions de :

- définir et conduire la stratégie du Groupe ;
- assurer la gouvernance et le contrôle des sociétés du Groupe. Un certain nombre de règles, consignées dans des procédures, ont ainsi été retenues par le Directoire concernant, en particulier :
 - la gouvernance dans les sociétés du Groupe ;
 - les relations entre les filiales et la société de tête du Groupe ;
- réaliser certaines prestations pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- mener ou coordonner les actions destinées à développer la notoriété du Groupe et à accroître son efficacité.

Les principaux acteurs du contrôle interne du Groupe

- Le Directoire
Le Directoire a défini les grandes lignes d'un dispositif de contrôle interne. Ce dispositif est décrit dans le paragraphe II.C ci-après.
- Les Directions des branches
Le Président du Directoire leur délègue son autorité pour l'animation et le suivi de l'activité des sociétés appartenant à leurs branches respectives en matière de :
 - fixation des objectifs ;
 - suivi des réalisations ;
 - mise en œuvre des décisions sur des dossiers stratégiques concernant les sociétés du Groupe ;
 - supervision opérationnelle des sociétés, coordination et animation des actions transversales.
- La Direction des affaires économiques et financières, qui a autorité fonctionnelle sur les directions financières des filiales et qui centralise et coordonne les financements, la trésorerie, la fiscalité, le processus budgétaire, le reporting, la consolidation des comptes et les fusions-acquisitions. Elle veille au respect des éléments de contrôle interne relevant de son champ de responsabilité.
- Le Secrétariat général qui, outre son rôle de Secrétariat du Directoire et de Secrétariat du Conseil de Surveillance, a pour mission d'assurer la défense des intérêts du Groupe, de veiller à la protection et à la valorisation de son patrimoine et de mettre en œuvre l'évolution de ses structures. Il comprend la Direction des risques et des assurances, la Direction de l'audit et du contrôle interne, la Direction juridique, le département Immobilier et le département Marques. Il identifie les principaux risques pesant sur le Groupe, leur probabilité et leur incidence sur l'économie et les résultats du Groupe. Il veille à mettre en œuvre une prévention et une couverture adéquates, dans le cadre des orientations définies par le Comité des Risques du Groupe.
- Les Présidents des différentes sociétés du Groupe qui, avec la collaboration des directeurs financiers, assument la pleine responsabilité du respect du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans leur société, ce dispositif devant être en conformité avec les principes de contrôle interne du Groupe.

Les acteurs indépendants

Des acteurs indépendants interviennent également en termes de contrôle interne :

- le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance, qui entend les Commissaires aux Comptes sur leur mission et qui examine, d'une part, les comptes et les procédures comptables présentés par le Directoire et le management et, d'autre part, avec la Direction de l'audit et du contrôle interne, les résultats des audits et des travaux liés au contrôle interne et, avec la Direction des risques et assurances, analyse des travaux liés aux principaux risques du Groupe ;
- les Commissaires aux Comptes qui, outre leur mission de contrôle et de certification des comptes annuels et consolidés, organisent des interventions régulières visant à apprécier la solidité des procédures des différents processus de l'entreprise participant à l'élaboration de l'information comptable et financière. Ils s'appuient sur les travaux réalisés par les sociétés dans le cadre de la démarche de contrôle interne et des référentiels du Groupe pour effectuer leurs propres diligences.

L'approche retenue par les Commissaires aux Comptes est la suivante :

- revue de la documentation des contrôles effectuée par les filiales ;
- réalisation de tests pour vérifier l'efficacité des procédures en place ;
- revue des plans d'action clôturés ;
- prise de connaissance des résultats de la campagne de tests réalisés par les filiales.

Les valeurs du Groupe et la charte d'éthique

Le Groupe SAFRAN a retenu un socle commun de valeurs partagées par l'ensemble des personnes du Groupe et régissant ses actions. Pour bien ancrer ces valeurs, des actions de communication sont réalisées à travers les principaux supports de communication du Groupe.

La charte d'éthique, diffusée dans l'ensemble du Groupe, rappelle les principes qui gouvernent le comportement des personnes qui en font partie, ceci afin d'assurer une meilleure protection du patrimoine et de l'image de l'entreprise. Chaque filiale est chargée de la décliner de manière opérationnelle. Elle fait partie du recueil de procédures du Groupe.

II.B.b. Elaboration du dispositif d'identification et de maîtrise des risques

Le Comité des Risques Groupe

Ce Comité est constitué des membres du Directoire, des Directeurs généraux de branche, du Directeur général adjoint des affaires économiques et financières, du Secrétaire général.

Ses missions sont les suivantes :

- Valider la politique de gestion des risques ;
- Valider la cartographie des risques du Groupe et leur maîtrise ;
- S'assurer que le processus gestion des risques fonctionne ;
- S'assurer que le niveau de sensibilisation aux risques est approprié ;
- S'assurer que la procédure de gestion des crises fonctionne efficacement ;
- Valider le plan d'actions transverses de la Direction des risques.

Le Comité des risques s'est tenu trois fois en 2007.

La Direction des risques et assurances

La Direction des risques et assurances, rattachée au Secrétariat général, est responsable de la mise en œuvre de cette politique. Elle assure les missions suivantes :

1) Etablir la cartographie des risques du Groupe :

La Direction des risques et assurances réalise la synthèse de l'appréciation des risques au niveau du Groupe et propose une cartographie des risques au Comité des Risques Groupe qui la valide.

L'impact de chaque risque est évalué en fonction des conséquences directes ou indirectes à l'horizon retenu dans un scénario réaliste maximisé ("que peut-il arriver de pire ?"). Le niveau de maîtrise est indispensable pour caractériser le risque.

Elle propose au Comité des Risques Groupe un arbitrage entre la conservation d'une partie de ces risques et leur transfert aux marchés de l'assurance et de la réassurance à travers les programmes mondiaux et globaux du Groupe.

2) Déployer le dispositif de management des risques :

Afin de disposer d'un taux de couverture des risques optimum, le dispositif de management des risques s'appuie sur :

- Les sociétés de rang 1.
Chaque société de rang 1 a nommé un Risk manager qui établit la cartographie de sa société, revue lors des comités de Direction/risques. La Direction des risques et des assurances anime le réseau.
- L'audit interne.
- Le contrôle interne.
- Les directions fonctionnelles/Processus.

3) Bâtir un référentiel du management des risques, analyser et proposer les axes d'amélioration du dispositif :

La Direction des risques et assurances élabore les outils méthodologiques qui assurent la cohérence du traitement des risques entre les sociétés, les assiste dans leur utilisation et favorise l'échange des bonnes pratiques. Le Groupe dispose d'un référentiel risques par processus et d'échelles d'impact / fréquence / probabilité / maîtrise. Des guides d'analyse de certains risques sont élaborés.

4) Promouvoir au sein du Groupe les actions de communication et de formation à la culture des risques, notamment dans le cadre de l'Université SAFRAN.

5) Mettre en œuvre le dispositif de prévention et de gestion des crises.

6) Mettre en œuvre le programme PSIP (Products & Services Integrity Program) qui a pour objectifs de contribuer à la prévention des accidents dus aux produits/services du Groupe et protéger les salariés des conséquences d'un accident dans lequel le produit/service est mis en cause.

II.B.c. Procédures de contrôle interne

Procédures relatives au fonctionnement du Groupe

Les principales procédures intéressant le fonctionnement du Groupe sont rassemblées dans un système documentaire accessible via l'Intranet du Groupe. Ce recueil est structuré par grands processus.

Dans ce recueil figurent principalement :

- les règles relatives au gouvernement d'entreprise (délégations de pouvoir, gouvernance dans les sociétés du Groupe, principes de contrôle interne, charte d'éthique) ;
- les règles relatives aux processus suivants : stratégie, gestion du patrimoine, protection industrielle, sécurité-environnement, juridique, systèmes d'information, achats et ventes, qualité ;
- les règles relatives au management des risques et à la gestion de crise.

Procédures relatives au domaine comptable et financier

Elles sont regroupées dans 4 recueils :

- le manuel des règles comptables IFRS Groupe ;
- les règles d'élaboration des comptes consolidés et celles relatives aux opérations intra-Groupe ou inter-compagnies ;
- les instructions trimestrielles relatives à la consolidation diffusées à l'ensemble des sociétés concernées ;
- le guide d'utilisation du progiciel de consolidation ; ce progiciel contenant les contrôles nécessaires à la cohérence des divers éléments constituant la consolidation des comptes.

Le Groupe applique par ailleurs, en matière de référentiel comptable, les textes réglementaires français et les recommandations du guide comptable professionnel du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).

Responsabilité spécifique des dirigeants des filiales

- La transmission à la Direction financière du Groupe de la liasse de consolidation d'une société du Groupe est accompagnée d'une validation formelle par le Directeur financier de cette société.
- Le Président du Directoire reçoit deux lettres d'affirmation :
 - l'une concernant la sincérité et la fiabilité des comptes ; elle est signée par le Président et le Directeur financier de chaque filiale consolidée et une copie est envoyée au Directeur financier du Groupe ;
 - l'autre concernant le contrôle interne ; elle est signée par le Président de chaque filiale de rang 1 et une copie est envoyée à la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe.
- Les Présidents des filiales de rang 2 doivent également adresser au Président de leur société mère une lettre d'affirmation sur le dispositif de contrôle interne, et une copie est envoyée à la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe.

Normes et réglementations

Elles font l'objet au sein du Groupe SAFRAN d'une veille et d'un suivi par les fonctions centrales spécialisées (Secrétariat général et Direction juridique, Direction des affaires sociales et institutionnelles, Direction des affaires économiques et financières) qui, chacune dans son domaine de compétences, anime et coordonne un réseau de correspondants dans les différentes sociétés du Groupe.

II.B.d. Information et communication - Dispositif de contrôle de gestion

Le processus budgétaire et de planification donne lieu chaque année à la formalisation par le Groupe des objectifs de chaque filiale.

Au moins trois fois par an, une réunion de compte rendu de gestion examine les réalisations, définit les actions correctives éventuellement nécessaires et valide, s'il y a lieu, de nouvelles prévisions pour l'exercice. A cette réunion, participent la Direction des affaires économiques et financières, la direction de la branche concernée et la société concernée.

Mensuellement, les filiales réalisent un reporting budgétaire et financier de leur activité.

D'une manière hebdomadaire, chaque filiale adresse à la Direction générale de la société tête de Groupe un "relevé de faits marquants" qui, sous forme synthétique, présente les principaux éléments liés à l'activité.

II.B.e. Pilotage du contrôle interne

Le processus général de contrôle interne est supervisé -chacun dans son domaine de responsabilité- par l'équipe dirigeante de la société tête de Groupe, qui s'appuie également sur les différentes directions centrales, notamment la Direction des affaires économiques et financières et la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe.

La Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe, qui comprend 19 personnes, est en particulier chargée d'animer le déploiement du contrôle interne au sein du Groupe. Par ses missions d'audit, elle participe à la mesure de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

Cette Direction a été certifiée aux normes internationales de l'IIA (Institute of Internal Auditors) le 14 décembre 2007. L'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne), organisme certificateur en France, a reconnu à la fois le niveau de compétence de ses équipes, son organisation et ses méthodologies. A cette date, une quinzaine de grands groupes français étaient certifiés.

Un Comité Audit et Contrôle Interne Groupe se réunit deux fois par an. Il est animé par le Directeur de l'audit et du contrôle interne Groupe et est composé de représentants de la Direction générale de SAFRAN et des Directeurs financiers des principales sociétés du Groupe.

Ce comité :

- fixe les orientations générales concernant le plan d'audit en tenant compte des missions spécifiques réalisées par les Commissaires aux Comptes ;
- examine les principales recommandations formulées par les auditeurs ;
- prend connaissance des principales mesures correctives mises en place ;
- examine les conclusions des travaux relatifs au contrôle interne, à la fois pour ce qui concerne les missions d'audit y afférentes et pour ce qui résulte de la démarche entreprise au sein du Groupe.

Ces dispositions sont décrites dans la charte de l'audit interne du Groupe SAFRAN.

Le plan d'audit est approuvé par le Comité de Direction de SAFRAN, sous l'autorité du Président du Directoire. Il est ensuite présenté au Comité d'Audit du Conseil de Surveillance.

Les actions découlant de la démarche spécifique menée dans le domaine du contrôle interne font l'objet d'un suivi régulier ; elles sont examinées notamment dans le cadre des réunions trimestrielles de compte rendu de gestion, au même titre que celles provenant des activités suivantes :

- recommandations d'audit ;
- gestion des risques.

II.C. Déploiement de la démarche de contrôle interne dans le Groupe

II.C.a. Pilotage de la démarche

La Direction de l'audit et du contrôle interne a la responsabilité du pilotage et de la pérennisation de la démarche de contrôle interne dans le Groupe. Une équipe de 3 personnes est dédiée à cette activité au sein de cette direction.

La Direction de l'audit et du contrôle interne a rendu compte au Comité de Direction de SAFRAN des travaux réalisés au cours de l'exercice 2007 et a fait valider par ce même comité les principales orientations à prendre au niveau du Groupe.

Chaque société a désigné un responsable du contrôle interne, correspondant de l'équipe centrale. Ainsi un réseau de responsables du contrôle interne est constitué ; il est animé par la Direction de l'audit et du contrôle interne, laquelle a mis en place un outil informatique de reporting qui rassemble pour l'ensemble du Groupe la documentation sur les processus, les résultats des tests effectués sur les points clés de contrôle et les plans d'action.

II.C.b. Périmètre couvert

Dans la démarche de contrôle interne, le Groupe distingue deux catégories de sociétés :

- les sociétés de rang 1, qui rapportent directement à la société de tête SAFRAN. Elles sont au nombre de 17, en y incluant la société de tête. Toutes sont consolidées et sont concernées par la démarche de contrôle interne ;
- les sociétés de rang 2, qui rapportent directement à une des sociétés de rang 1. En 2007, 62 sociétés de rang 2 sont concernées par la démarche de contrôle interne. Parmi elles, 56 sont consolidées, sur un total de 84. Chaque année, le déploiement du contrôle interne s'étend à de nouvelles sociétés pour répondre à l'objectif fixé par le Groupe de faire entrer dans la démarche toutes les sociétés consolidées.

A la fin de l'exercice 2007, les 73 sociétés consolidées (17 de rang 1 et 56 de rang 2) concernées par la démarche de contrôle interne représentent 97 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Ce taux global s'analyse par branche comme suit :

- propulsion aéronautique et spatiale : 100 %
- équipements aéronautiques : 99 %
- communications : 99 %
- défense sécurité : 78 %

Dans la branche Défense Sécurité, la démarche de contrôle interne n'est pas encore totalement déployée sur les 12 sociétés qui composent l'activité "cartes à puce" pilotée par la société Sagem Orga.

II.C.c. Application du référentiel Groupe

Le Groupe SAFRAN a défini depuis 2004 un référentiel de points de contrôle qui porte sur 9 processus en lien étroit avec l'information comptable et financière. Ces processus sont :

- clôture des comptes sociaux
- consolidation
- gestion de la trésorerie
- paie
- contrôle comptable et financier des programmes / produits / services
- achats
- ventes
- stocks et en cours
- investissements et gestion des immobilisations.

Le nombre de points de contrôle est de 128 auxquels s'ajoutent les points qui concernent exclusivement la société tête de Groupe (trésorerie Groupe et consolidation des comptes).

En 2007, le Groupe a défini un nouveau référentiel qui porte sur la fiabilité et la sécurité de l'information comptable et financière. Il est composé de 52 points de contrôle relatifs à 2 processus : contrôles généraux informatiques et sécurité des systèmes d'information. Les points de contrôle ont été définis pour couvrir 4 domaines : l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information, la gestion du changement des systèmes d'information, la gestion des opérations des systèmes d'information et la sécurité des systèmes d'information.

Ainsi, l'ensemble des référentiels est composé de plus de 180 points de contrôle qui portent sur 11 processus.

Concernant les sociétés de rang 1, le Groupe a mis en place un programme de documentation des 11 processus et de test des points clés de contrôle interne. En 2007, les tests ont porté sur les 7 processus suivants :

- clôture des comptes sociaux
- consolidation
- contrôle comptable et financier des programmes / produits / services
- stocks et en cours
- investissements et gestion des immobilisations
- contrôles généraux informatiques
- sécurité des systèmes d'information.

Les 4 processus non sélectionnés en 2007 seront dans le programme de tests de 2008.

Ce programme permet de mesurer, dans chaque entité, l'adéquation des procédures aux référentiels et l'efficacité dans l'application de ces procédures.

Concernant les sociétés de rang 2, le Groupe a défini une démarche fondée sur un questionnaire. Cette démarche s'appuie sur les mêmes exigences de contrôle interne et permet de formuler également un diagnostic sur l'adéquation et l'efficacité des procédures en place. En 2007, le questionnaire couvre les 9 premiers processus, il n'est pas encore étendu aux processus contrôles généraux informatiques et sécurité des systèmes d'information. Le programme de tests, étalé sur 4 ans, s'applique cette année à 3 des 9 processus :

- clôture des comptes sociaux
- consolidation
- stocks et en cours.

A l'issue de ces évaluations, des plans d'action sont définis le cas échéant et font l'objet d'un suivi selon les règles de pilotage du Groupe.

La Direction de l'audit et du contrôle interne publie chaque mois un tableau de suivi des actions.

Les Commissaires aux Comptes ont examiné les divers documents descriptifs et travaux réalisés lors du déploiement du contrôle interne. Ils ont défini en 2007, en liaison avec la Direction générale du Groupe, un programme d'audit s'appuyant sur les travaux réalisés par les différentes sociétés du Groupe et contribuant très largement à accomplir leurs diligences dans le domaine du contrôle interne (cf. § II.B.a).

Le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance a examiné en mai 2007 les règles de pilotage associées à la démarche, les diagnostics réalisés au titre de l'exercice 2006, ainsi que la portée des plans d'action engagés.

II.C.d. Traitement des dysfonctionnements constatés en 2006 sur la société Sagem Défense Sécurité

Les dysfonctionnements du dispositif de contrôle interne constatés au sein de la société Sagem Défense Sécurité en 2006 ont fait l'objet d'actions correctives en 2007 s'appuyant sur l'analyse approfondie de leurs causes menée par deux cabinets indépendants et la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe, notamment concernant le processus de contrôle comptable et financier des programmes et le processus de clôture des comptes sociaux.

22 plans d'action ont été définis qui ont tous été finalisés en 2007. Ils couvrent 5 grands thèmes : la gouvernance d'entreprise et le pilotage des résultats, le déploiement du contrôle interne, l'organisation de la Direction financière, la gestion des affaires et des programmes, les systèmes d'information.

Les principales réalisations de ces plans d'action sont :

- formation :
 - séminaire "Contrôle de gestion" réalisé pour les gestionnaires ;
 - module de formation à l'Université SAFRAN à l'attention des directeurs de programmes ;
 - mise en place d'une formation, d'une part, au pilotage économique et, d'autre part, à la maîtrise des systèmes d'information ;
- recrutement :
 - mise en place d'une équipe "Contrôle de gestion industriel" ;
 - recrutement de 12 contrôleurs de gestion ;
- reporting et tableau de bord standardisés adoptés par les différentes unités de la société ;
- strict suivi budgétaire via une présentation mensuelle en comité exécutif des résultats par programme avec analyse des écarts ;
- comptabilité : mise en place d'une méthode comptable de reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge, et d'un contrôle formalisé mensuel associé ;
- système d'information : mise en place d'une interface entre le module comptable et le module projet du système d'information.

Le suivi de la mise en place de ces actions, les travaux de contrôle interne et les audits internes et externes réalisés permettent d'estimer que Sagem Défense Sécurité a désormais un dispositif de contrôle interne satisfaisant qui sera, comme pour les autres sociétés du Groupe, réexaminé chaque année.

II.D. Plan d'action pour l'exercice 2008

- Pour répondre à l'objectif fixé par le Groupe SAFRAN et assurer la pérennité d'un dispositif qui repose sur l'intégration de l'ensemble des acteurs du Groupe, la démarche de contrôle interne sera déployée sur les sociétés consolidées de rang 2 qui ne l'ont pas encore mise en œuvre. Ce déploiement est progressif et est réalisé sur deux exercices.
- Les référentiels de contrôle interne seront enrichis de nouveaux points de contrôle. Chaque année, une réunion dénommée "atelier de retour d'expérience" est organisée par la Direction de l'audit et du contrôle interne du Groupe avec les responsables de contrôle interne des sociétés de rang 1. Leurs remarques et suggestions, ainsi que celles remontées par les Commissaires aux Comptes, sont analysées en séance et généralement prises en compte pour compléter et/ou modifier les référentiels existants.
- Un nouveau processus relatif à la fiscalité sera déployé dans un premier temps dans les sociétés de rang 1. Préalablement, des réunions de travail seront organisées avec les experts en fiscalité du Groupe afin de valider l'ensemble des points de contrôle clés.
- Au cours des exercices précédents, des actions particulières ont été menées par la Direction de l'audit et du contrôle interne afin de s'assurer :
 - du bon déploiement du dispositif de contrôle interne,
 - de la mise en place de la documentation adaptée,
 - de la réalisation efficiente des tests,
 - de la mise en œuvre dans les délais souhaités des plans d'action correctifs.

Le plan d'audit 2008 inclut plusieurs missions d'audit de ce type dédiées au contrôle interne. Elles ont été définies à partir de l'analyse des synthèses des travaux réalisés par les filiales en 2007 sur le contrôle interne.

16.3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE SAFRAN, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SAFRAN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Constantin Associés

Jean-Paul Séguret

Deloitte & Associés

Thierry Benoit

Philippe Battisti

16.4 DECLARATION RELATIVE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

SAFRAN se conforme aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

17 SALARIES

Afin de poursuivre la mise en place d'un socle commun d'avantages sociaux à l'ensemble des salariés du Groupe, la Direction Générale et les représentants des organisations syndicales ont mené en 2007 des négociations pour la mise en place d'un régime de prévoyance Groupe et d'un Comité d'Entreprise Européen. Les discussions se poursuivent en 2008.

Par ailleurs, un accord Groupe à durée déterminée relatif au règlement d'éventuels différends sur l'évolution professionnelle passée des représentants du personnel et des représentants syndicaux de l'ex-périmètre Sagem a été signé le 7 décembre 2007.

L'ensemble des cadres supérieurs du Groupe bénéficiant d'une rémunération à part variable (bonus) est géré de façon harmonisée et centralisée, de même que l'évolution des cadres à haut potentiel ("managers Groupe").

L'Université SAFRAN a accueilli plus de 2 400 managers en 2007 (contre 1 700 en 2006).

Pour améliorer leur connaissance du Groupe et renforcer la cohésion des équipes, un millier d'ingénieurs ou cadres, embauchés ou promus cadres dans l'année, ont été réunis pendant deux "journées Découverte" pour une présentation approfondie du Groupe et de ses activités.

La politique de mobilité s'est poursuivie en 2007 avec plus de 440 mutations réalisées entre les sociétés du Groupe.

Les outils de communication interne du Groupe mis en place en 2005 (magazine Bleu SAFRAN, intranet Nectar, lettre d'information Repère) ont été repositionnés et améliorés pour tenir compte d'une étude de lectorat réalisée en 2006. Une enquête a été réalisée auprès de 7 000 managers de SAFRAN afin de connaître leur perception du Groupe et de leur rôle de managers, ainsi que pour appréhender leurs besoins et leurs attentes en matière d'information et de communication. Elle sera renouvelée tous les deux ans. De fortes actions de communication interne à l'occasion du Salon du Bourget 2007, ainsi qu'à l'occasion du baptême du bateau SAFRAN et de la Transat Jacques Vabre, ont permis de développer la connaissance du Groupe et le sentiment d'appartenance des salariés.

Les démarches de progrès (Action V) et les opérations de modernisation industrielle ont fait l'objet d'un accompagnement social fort, tant sur le plan de la consultation des instances représentatives du personnel et des relations avec les pouvoirs publics, que de la mise en œuvre des moyens de reclassement du personnel lorsque cela s'avérait nécessaire.

Le développement international du Groupe se poursuit. Au 31 décembre 2007, les effectifs du Groupe à l'international s'élevaient à plus de 23 800 salariés répartis dans plus de 50 pays, en croissance de près de 2 200 salariés par rapport à fin 2006. Le Groupe a notamment étendu ses installations au Mexique, en Chine, en Inde, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Maroc, et en Pologne.

Afin de renforcer son engagement en matière d'insertion des travailleurs handicapés, le Groupe a créé, fin 2006, au sein de la DRH, une mission handicap et a nommé des correspondants handicap au sein de chaque société.

17.1 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS SOCIALES

17.1.1 EMPLOI

Au 31 décembre 2007, les effectifs inscrits du Groupe s'élevaient à 63 262 salariés.

Le tableau ci-dessous présente la situation des effectifs au 31 décembre 2007 :

	France	Etranger	Total
Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale	17 853	3 680	21 533
Branche Equipements Aéronautiques	10 125	11 117	21 242
Branche Défense Sécurité	6 678	3 239	9 917
Branche Communications	4 179	5 699	9 878
SAFRAN, SAFRAN Informatique, SAFRAN Conseil	624	68	692
Groupe SAFRAN	39 459	23 803	63 262

En France, la répartition des effectifs par catégories professionnelles au 31 décembre 2007 était la suivante : 33 % de cadres, 31 % de techniciens, 3 % d'agents de maîtrise, 9 % d'employés et 24 % d'ouvriers.

La part des effectifs consacrée à la recherche et au développement (RTD) représente plus de 20 %.

La politique active d'embauche a été poursuivie avec le recrutement de 2 662 salariés. Ces recrutements ont concerné 1 359 cadres (51 %).

Parmi l'ensemble des nouveaux embauchés, 61 % avaient moins de 30 ans et 24 % étaient des femmes.

Le recours aux contrats à durée déterminée est resté très limité avec moins de 1 % des effectifs à fin 2007.

Le recours à l'intérim a représenté moins de 10 % de l'effectif inscrit en 2007, essentiellement dans les branches Equipements Aéronautiques et Communications dans lesquelles la forte variation du niveau d'activité nécessite le recours à ce type de main-d'œuvre.

La mobilité interne entre sociétés du Groupe a concerné 443 salariés dont 63 % de cadres.

Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique des effectifs au 31 décembre 2007 :

Europe	France	39 459
	Royaume-Uni	2 182
	Belgique	1 663
	Allemagne	1 062
	Autriche	208
	Autres pays d'Europe (*)	956
	Russie	206
Amérique	Mexique	3 416
	Etats-Unis	3 447
	Canada	1 081
	Brésil	844
	Amérique du Sud (Uruguay, Colombie)	85
Afrique et Moyen-Orient	Tunisie	2 742
	Maroc	878
	Afrique du Sud	289
	Autres (Algérie, Mauritanie, Nigeria, EAU...)	87
Asie	Chine	2 778
	Singapour	423
	Inde	1 293
	Autres (Japon, Taïwan, Vietnam, Thaïlande, Malaisie, Hong Kong)	34
Océanie	Australie	129
Total		63 262

(*) Danemark, Espagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Suède, Suisse, Bulgarie, Finlande, Grèce, Irlande, Norvège, Turquie, Ukraine.

Par ailleurs, au 31 décembre 2007, 479 expatriés assurent une représentation commerciale et technique auprès des clients dans 58 pays différents, principalement en Amérique du Nord (19 %), en Europe (34 %) et en Chine (18 %). En outre, le Groupe accueille plus de 70 jeunes en VIE (Volontariat International en Entreprise).

17.1.2 POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

17.1.2.1 Formation — Université d'entreprise

Dans les métiers de très haute technologie du Groupe, la formation est un vecteur décisif de progrès individuel et collectif. Le Groupe y investit en moyenne 3,8 % de la masse salariale, et au-delà de 4,5 % dans plusieurs de ses sociétés. Plus de 70 % des salariés bénéficient d'une formation au moins une fois par an. Ainsi la formation entretient et fait progresser en permanence leurs compétences en visant les meilleures pratiques à mettre au service des clients.

Une partie significative de l'effort porte sur le développement des compétences technologiques accompagnant les grands projets.

Le développement des compétences managériales, en contexte international, représente un deuxième axe de progrès.

La recherche de la satisfaction des clients, la mise à leur service de performances économique et industrielle accrues, correspondent à la dynamique d'expansion qu'accompagne la formation.

La formation se réalise en premier lieu localement, au plus près des besoins de chaque individu. Il s'agit d'abord d'assurer l'entretien des meilleures compétences des salariés dans leur poste, et surtout de les enrichir pour favoriser l'évolutivité.

L'Université SAFRAN coordonne et complète les dispositifs de formation locaux en regroupant les managers et ingénieurs du Groupe autour des enjeux stratégiques. Les échanges approfondis avec les dirigeants, l'étude des meilleures pratiques au sein et hors du Groupe, l'apport des meilleures "business schools", visent à exploiter les "best practices" en matière de management et de gestion économique et industrielle. Les réseaux de managers ainsi constitués favorisent la fluidité des échanges ainsi que la mobilité au sein du Groupe.

Cette Université est pour la Direction Générale un moyen d'accompagner les transformations du Groupe et de préparer les managers SAFRAN aux défis de demain :

- développer une culture Groupe, favoriser la coopération par une meilleure connaissance mutuelle et un échange de meilleures pratiques,
- préparer les dirigeants et les futurs dirigeants à leurs rôles nouveaux, leur permettre d'acquérir les méthodes, les savoir-faire et les comportements nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités,
- accompagner les projets majeurs du Groupe par des actions de formation adaptées,
- diffuser "l'état de l'art" dans les disciplines du management et de la gestion.

L'Université SAFRAN est en particulier destinée aux personnes qui sont ou seront amenées à exercer des responsabilités importantes au sein du Groupe. Les modules proposés constituent une préparation, à court, moyen ou long terme, à des situations de mobilité de toutes natures : mobilité entre les sociétés du Groupe, mobilité géographique, mobilité entre métiers.

En 2007, plus de 2 400 managers ont bénéficié d'un programme de l'Université au sein du Groupe, soit au total plus de 73 000 heures de formation.

17.1.2.2 Evolution des rémunérations

Les sociétés du Groupe ont négocié des programmes salariaux pour 2007 permettant une progression moyenne en masse des rémunérations représentant, selon les sociétés de 3,1 % à 3,3 % de leur masse salariale. Ces programmes comprenaient l'attribution d'augmentations générales et individuelles aux collaborateurs et l'attribution d'augmentations entièrement individualisées aux cadres.

17.1.2.3 Mesures de cessation anticipée d'activité

Cessation d'Activité des Salariés Agés (CASA) - Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés (CATS)

Quatre sociétés du Groupe (Snecma, Hispano-Suiza, Messier-Dowty, Messier-Bugatti) avaient conclu des accords CASA - CATS permettant ainsi de faire bénéficier certains salariés de départs anticipés.

Depuis février 2005, les salariés ne peuvent plus adhérer à ce dispositif, cependant les conventions continuent de produire leurs effets. Ainsi, au 31 décembre 2007, 485 salariés bénéficiaient du dispositif CASA et 350 salariés du dispositif CATS.

Autres dispositifs de cessation anticipée d'activité

Les dispositifs de préretraite progressive dans le cadre de conventions du Fonds National de l'Emploi ont concerné 81 salariés dans quatre sociétés du Groupe (Snecma, Turbomeca, Messier-Dowty, Aircelle) au 31 décembre 2007.

L'application de l'accord portant sur la cessation anticipée d'activité des "travailleurs de l'amiante" signé par Snecma Propulsion Solide en 2002 a conduit au départ de 36 salariés en 2007.

17.1.2.4 Politique d'insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe poursuit une politique volontariste pour une meilleure insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

Afin d'améliorer son engagement en la matière, une mission handicap a été créée fin 2006 au sein de la DRH Groupe et des correspondants handicap ont été nommés au sein de chaque société pour :

- promouvoir l'égalité des chances et changer le regard sur le handicap,
- renforcer l'engagement du Groupe en faveur de l'emploi et de l'insertion dans la vie active des personnes handicapées,
- répondre aux exigences d'un dispositif légal plus contraignant.

En 2007, les premières actions mises en place ont eu pour objectif de :

- développer l'embauche de personnes handicapées (adhésion à diverses associations, sourcing, participation au forum pour l'emploi de Paris organisé par l'Adapt, accueil de jeunes en alternance par l'intermédiaire de la fondation SAFRAN,...),
- conduire des actions de communication en faveur des publics handicapés (notamment participation, au travers de plusieurs sociétés du Groupe, à l'opération "Un jour, un métier en action" organisée par l'Agefiph) et des salariés (guide de reconnaissance du handicap, valorisation des actions conduites sur l'insertion des personnels handicapés,...).

Un diagnostic quantitatif et qualitatif a par ailleurs été réalisé en lien avec l'Agefiph en 2007 afin de définir les axes ainsi que le cadre de contractualisation de la politique Groupe pour l'année 2008.

17.1.3 RELATIONS SOCIALES

Chaque société du Groupe poursuit une politique contractuelle active en fonction de son contexte économique et social.

Après la fusion de Sagem et Snecma, la Direction du Groupe a mis en place des structures de représentation du personnel au niveau du Groupe : création en 2006, d'un mandat de coordinateur syndical Groupe et d'un Comité de Groupe.

Les négociations sur la création d'un Comité d'Entreprise Européen au sein du Groupe SAFRAN se sont poursuivies en 2007, et devraient aboutir dans le courant de l'année 2008.

17.1.4 RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT LOCAL

Les établissements des sociétés du Groupe entretiennent des relations étroites avec leur environnement local et régional et contribuent au rayonnement du Groupe à travers leur participation à l'animation socio-économique et leur région d'implantation.

Le Groupe consacre ainsi un effort important à l'accueil de jeunes en formation par alternance ou par l'apprentissage et de stagiaires de différents niveaux de formation.

Dans le cadre du respect, d'une part des engagements pris lors de la signature, en juin 2005, de la Charte de l'Apprentissage, et d'autre part des évolutions des obligations, SAFRAN a accueilli en 2007 plus de 900 jeunes en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Le Groupe SAFRAN mutualise, sur l'ensemble de ses sociétés, le versement de la taxe d'apprentissage pour les formations de niveau Bac+5 et plus, compte tenu de la dimension nationale de ces formations, afin de garantir une cohérence globale avec les axes stratégiques du Groupe. Le versement de la taxe pour les autres niveaux de formation est confié à chaque société, dont la bonne connaissance du tissu local permet de soutenir les établissements qui forment, sur leur bassin d'emploi, des personnes dont les compétences sont en adéquation avec les profils recherchés.

SAFRAN développe des actions de partenariat avec les laboratoires publics de recherche (CEA, CNRS) dans le domaine scientifique et technologique, ainsi qu'avec des écoles d'ingénieurs, de commerce et certaines universités scientifiques françaises et étrangères.

Le Groupe a augmenté sa participation aux forums écoles et aux visites de sites où sont présentés le Groupe, ses métiers, les opportunités de stages et de carrières. Ces actions ont permis de multiplier les occasions de rencontre et d'information des étudiants.

Les relations avec les écoles se traduisent également par une représentation dans les instances dirigeantes (Conseils d'Administration, Conseils Pédagogiques) de plusieurs écoles de formation correspondant à nos secteurs d'activité.

Enfin, SAFRAN est engagé dans deux fondations d'entreprise : la Fondation SAFRAN dont la vocation est de lutter contre l'exclusion d'adolescents et jeunes adultes victimes d'un handicap (moteur, psychologique ou social) et la Fondation SAGEM, qui a pour objectif de soutenir de jeunes musiciens.

17.1.5 ACTIVITES SOCIALES GERES PAR LE COMITE D'ENTREPRISE

La contribution que les sociétés du Groupe versent à leur Comité d'Entreprise pour les activités sociales varie entre 1 % et 5 % de la masse salariale.

17.2 PARTICIPATION ET INTERESSEMENT

17.2.1 PARTICIPATION

La participation est principalement versée dans le cadre de l'accord de participation Groupe signé le 30 juin 2005. Cet accord, fondé sur la solidarité, prévoit une mutualisation des réserves de participation dégagées par chacune des sociétés du Groupe en France permettant de verser un pourcentage du salaire identique à l'ensemble du personnel.

Dans les comptes consolidés, la charge globale de participation au titre des deux derniers exercices a été la suivante :

	<i>(en millions d'euros)</i>
2006	63,1
2007	73,8

17.2.2 INTERESSEMENT

La quasi-totalité des sociétés du Groupe en France bénéficie d'accords d'intéressement. Le dispositif repose essentiellement sur des critères de performance économique, complétés, le cas échéant, par d'autres indicateurs de performance.

Pour ces sociétés, le montant global de l'intéressement est plafonné à 5 % de la masse salariale. Toutefois, ce plafond peut être porté à 7 % en cas de sur-performance de l'entreprise.

Dans les comptes consolidés, la charge globale d'intéressement au titre des deux derniers exercices a été la suivante :

	<i>(en millions d'euros)</i>
2006	63,4
2007	81,0

17.3 PLAN D'EPARGNE GROUPE ET PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

17.3.1 PLAN D'EPARGNE GROUPE

Un accord sur le Plan d'Epargne Groupe (PEG) a été signé en 2006. Le PEG permet :

- d'ouvrir la diversité des profils de placement à tous les salariés en donnant accès à cinq FCPE à orientation de gestion différente,
- le versement dans un FCPE dédié à l'actionnariat salarié et abondé par l'entreprise,
- de transférer des avoirs d'un support de placement vers un autre à l'intérieur du PEG.

17.3.2 PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

Un accord créant un Plan d'Epargne Groupe International (PEGI) a été signé en 2006 par le Comité d'Entreprise SAFRAN.

Il vise à donner une portée internationale à l'actionnariat salarié en permettant aux salariés des filiales étrangères de se constituer une épargne en titres SAFRAN en bénéficiant d'un accompagnement financier de leur entreprise.

Le PEGI est opérationnel depuis janvier 2007 pour les filiales du Groupe en Allemagne, Belgique, au Canada, Mexique, Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Il sera déployé progressivement dans d'autres pays.

17.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

17.4.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Le Directoire de SAFRAN n'a jamais accordé d'options ouvrant droit à la souscription d'actions de la Société.

Les sociétés liées à SAFRAN ne consentent pas d'options de souscription d'actions.

17.4.2 OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

17.4.2.1 Historique des attributions d'options d'achat d'actions

	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004
Date de l'Assemblée Générale	10/05/2000	24/04/2001	17/05/2002	23/04/2003	21/04/2004
Date du Directoire (du Conseil d'Administration avant le 24 avril 2001)	10/05/2000	24/04/2001	17/05/2002	23/04/2003	21/04/2004
Nombre total d'options attribuées à l'origine	219 240	230 000	200 000	180 000	150 000
dont :					
- mandataires sociaux (information globale)	20 580	64 634	47 133	36 167	39 000
- dix premiers attributaires salariés (information globale)	47 460	35 000	37 334	32 667	25 000
Nombre total d'options attribuées à l'origine ajusté (*)	1 278 900	1 341 667	1 166 667	1 050 435	750 000
Point de départ d'exercice des options	10/05/2004	24/04/2003	17/05/2004	23/04/2005	21/04/2008
Date d'expiration	10/05/2006	24/04/2006	17/05/2007	23/04/2008	21/04/2009
Prix d'achat ajusté (*)	50,24	20,51	10,29	10,63	17,26
Options d'achat d'actions restantes au 31/12/06 (*)	0	0	546 105	850 600	750 000
Options d'achat d'actions levées par les attributaires durant l'exercice 2007 (*)	0	0	425 880	395 370	0
Options d'achat d'actions devenues caduques durant l'exercice (*)	0	0	120 225	0	0
Options d'achat d'actions restantes au 31/12/07 (*)	0	0	0	455 230	750 000

(*) ajusté pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions de décembre 2003 (1 action gratuite attribuée pour 6 détenues) et de la division du nominal de l'action le 20 décembre 2004

17.4.2.2 Options d'achat d'actions accordées et levées au cours de l'exercice 2007

Le tableau ci-après indique le nombre, les dates d'échéance et le prix des options d'achat qui, durant l'exercice 2007 et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux par la Société, et les informations concernant les options levées par chacun d'entre eux. Il indique également les informations sur les options attribuées et celles levées concernant les dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties et le nombre d'actions ainsi achetées ont été le plus élevé. Il est précisé que les sociétés liées à SAFRAN ne consentent pas d'options d'achat d'actions.

Nombre d'actions ajusté suite à la division du nominal

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées / d'actions achetées	Prix moyen pondéré	Dates d'échéance / de levée	Plan
Options consenties :				
. Options consenties, durant l'exercice, aux mandataires sociaux par SAFRAN et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options	0			
Options levées :				
. Options levées, durant l'exercice, par les mandataires sociaux de SAFRAN				
Armand Dupuy	17 500	10,63 €	12/06/2007	2003
Xavier Lagarde	17 500	10,63 €	08/06/2007	2003
OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées / d'actions achetées	Prix moyen pondéré		Plan
Options consenties :				
. Options consenties, durant l'exercice, par SAFRAN et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de la Société et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0			
SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX				
Options levées :				
. Options détenues sur la Société et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de la Société et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé				
SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	112 675	10,29 €		2002
SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	122 510	10,63 €		2003

17.5 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte de SAGEM SA en date du 11 mai 2005 a décidé l'attribution gratuite d'actions aux salariés de SAGEM SA, avant la fusion avec Snecma SA, conformément au nouveau dispositif créé dans la Loi de Finances 2005. L'attribution gratuite était de 50 actions par salarié ayant une ancienneté d'au moins 1 an à la veille de l'Assemblée Générale et détenant à cette date, directement ou indirectement à travers les fonds communs de placement d'entreprise, des actions SAGEM SA.

Le nombre d'actions gratuites accordées le 14 mai 2007, à l'issue de la période de 2 ans, s'est élevé à 506 400 sur un nombre potentiel de 554 700 à l'origine.

Le tableau ci-après indique les attributions gratuites d'actions de l'exercice 2007 aux mandataires sociaux de la Société, ainsi qu'aux dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	Nombre d'actions gratuites	Valeur
- Attributions gratuites d'actions consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux par SAFRAN et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution gratuite des actions		
Total actions gratuites attribuées	0	
- Actions gratuites définitivement acquises durant l'exercice par les mandataires sociaux de SAFRAN		
Armand Dupuy	50	18,61 €
Christian Halary	50	18,61 €
Xavier Lagarde	50	18,61 €
ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	Nombre d'actions gratuites	Valeur
- Attributions gratuites d'actions consenties, durant l'exercice, par SAFRAN et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de la Société et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé		
SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	0	
- Actions gratuites définitivement acquises, durant l'exercice, par les dix salariés de SAFRAN et des sociétés visées précédemment, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	500	18,61 €
SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX		

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

18.1.1 SITUATION AU 31 DECEMBRE 2007

A la connaissance du Directoire, le capital et les droits de vote de SAFRAN étaient répartis comme suit au 31 décembre 2007 :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote	% Droits de vote
PUBLIC	161 786 709	38,79	167 346 117	30,48
ETAT	126 811 995	30,41	151 578 017	27,61
FCPE SALARIES	32 967 722	7,91	54 307 254	9,89
CLUB SAGEM ⁽¹⁾	31 991 722	7,67	63 555 487	11,57
AREVA	30 772 945	7,38	59 363 695	10,81
SALARIES et anciens salariés ⁽²⁾	19 725 910	4,73	38 553 649	7,02
BNP PARIBAS	7 182 680	1,72	14 365 360	2,62
Autocontrôle ⁽³⁾	3 259 107	0,78	0	0,00
Autodétention ⁽⁴⁾	2 530 795	0,61	0	0,00
Total	417 029 585	100,00	⁽⁵⁾ 549 069 579	100,00

(1) Club Sagem est une Société par Actions Simplifiée à Capital Variable qui a pour objet l'acquisition et la gestion de titres et dont le portefeuille est composé de titres SAFRAN et de titres de sociétés issues des activités anciennement exercées au sein du Groupe Sagem. Elle est détenue à 64,69 % par des salariés (et anciens salariés) du Groupe SAFRAN (salariés et anciens salariés ex-Sagem), notamment par l'intermédiaire de FCPE, et à 35,31 % par le Groupe Crédit Mutuel-CIC.

(2) Détention au nominatif.

(3) Actions détenues par les sous-filiales Lexvall 2 et Lexvall 13.

(4) Actions affectées à la couverture des plans d'attributions d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites.

(5) Il s'agit des droits de vote exerçables. Le nombre total de droits de vote intégrant les actions d'autocontrôle et d'autodétention est de 554 859 481.

A la connaissance du Directoire, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Représentation des salariés actionnaires

Deux membres du Conseil de Surveillance de SAFRAN ont été nommés à effet du 12 mai 2006 par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires parmi les salariés membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise du Groupe détenant des actions de la Société.

18.1.2 MOUVEMENTS SIGNIFICATIFS AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Par suite de l'augmentation du nombre total de droits de vote de SAFRAN résultant de l'octroi automatique de droits de vote double à certains actionnaires en application de l'article 33 des statuts, la société Club Sagem a vu, le 28 février 2007, ses droits de vote passer de 11,9 % à 9,6 % du total des droits de vote de SAFRAN. Puis, suite à l'obtention automatique de droits de vote double, Club Sagem a vu ses droits de vote portés à 10,1 % du total des droits de vote de SAFRAN le 25 mai 2007. Le 31 mai 2007, les droits de vote de Club Sagem sont repassés à 9,8 % du nombre total de droits de vote de SAFRAN suite à une nouvelle augmentation du nombre total de droits de vote de la Société, avant de remonter à 11,5 % le 23 octobre 2007 consécutivement à une diminution du nombre total de droits de vote de la Société.

Par l'effet de l'attribution automatique de droits de vote double, l'Etat a vu ses droits de vote portés de 25,4 % à 38,8 % du nombre total de droits de vote de SAFRAN le 28 février 2007. Suite à la conversion au porteur d'actions à droit de vote double et à l'attribution d'actions gratuites aux salariés du Groupe intervenue le 6 août 2007, les droits de vote de l'Etat s'établissaient à 27,3 % du nombre total de droits de vote de SAFRAN le 19 octobre 2007.

Suite à l'augmentation du nombre total de droits de vote de SAFRAN résultant de l'octroi automatique de droits de vote double à certains actionnaires, la société Areva a vu ses droits de vote passer de 11,7 % à 9,4 % du nombre total de droits de vote de SAFRAN le 25 mai 2007 puis, suite à la diminution du nombre total de droits de vote de la Société, les droits de vote d'Areva sont remontés à 10,7 % du nombre total de droits de vote de SAFRAN le 19 octobre 2007.

18.1.3 SITUATION AU 31 MARS 2008

A la connaissance du Directoire, aucun mouvement significatif n'est intervenu, au cours du 1^{er} trimestre 2008, dans la répartition du capital et des droits de vote de SAFRAN, qui s'établissent comme suit à la date du 31 mars 2008 :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote	% Droits de vote
PUBLIC	161 144 642	38,64	166 737 595	30,37
ETAT	126 811 995	30,41	151 578 017	27,61
FCPE SALARIES	33 822 832	8,11	55 107 227	10,04
CLUB SAGEM	32 003 342	7,68	63 567 107	11,58
AREVA	30 772 945	7,38	59 363 695	10,81
SALARIES et anciens salariés	19 527 684	4,68	38 280 810	6,97
BNP PARIBAS	7 182 680	1,72	14 365 360	2,62
Autocontrôle	3 259 107	0,78	0	0,00
Autodétention	2 504 358	0,60	0	0,00
Total	417 029 585	100,00	(1) 548 999 811	100,00

(1) Il s'agit des droits de vote exerçables. Le nombre total de droits de vote intégrant les actions d'autocontrôle et d'autodétention est de 554 763 276.

18.1.4 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (AU 31 DECEMBRE)

ACTIONNAIRES	31 décembre 2007			31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Nombre d'actions	% Capital	% Droits de vote	Nombre d'actions	% Capital	% Droits de vote	Nombre d'actions	% Capital	% Droits de vote
PUBLIC	161 786 709	38,79	30,48	156 671 472	37,57	31,57	162 575 212	38,98	34,52
ETAT	126 811 995	30,41	27,61	128 641 895	30,84	25,37	128 607 442	30,84	25,84
FCPE SALARIES	32 967 722	7,91	9,89	32 112 630	7,70	7,99	31 000 473	7,43	7,09
CLUB SAGEM	31 991 722	7,67	11,57	31 975 817	7,67	11,89	32 313 765	7,75	11,30
AREVA	30 772 945	7,38	10,81	30 772 945	7,38	11,71	30 845 682	7,40	11,94
SALARIES et anciens salariés	19 725 910	4,73	7,02	22 554 594	5,41	8,64	16 787 284	4,03	6,42
BNP PARIBAS	7 182 680	1,72	2,62	7 182 680	1,72	2,83	7 182 680	1,72	2,89
Autocontrôle	3 259 107	0,78	0,00	3 259 107	0,78	0,00	3 259 107	0,78	0,00
Autodétention	2 530 795	0,61	0,00	3 858 445	0,93	0,00	4 457 940	1,07	0,00
Total	417 029 585	100,00	100,00	417 029 585	100,00	100,00	417 029 585	100,00	100,00

18.2 DROITS DE VOTE

Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents de ceux des autres actionnaires.

Ils peuvent accéder au droit de vote double dans les conditions définies par l'article 33 des statuts de la Société qui s'imposent à tous les actionnaires sans distinction (cf. § 21.2.5.2).

18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date de dépôt du présent document de référence, aucun actionnaire ne détient, directement et/ou indirectement, conjointement ou de concert, une fraction des droits de vote lui permettant d'exercer le contrôle de la Société.

18.4 ACCORDS DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DANS LE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

A la connaissance du Directoire, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement dans le contrôle de la Société.

18.5 PACTES D'ACTIONNAIRES

Un pacte entre actionnaires de la société Sagem (devenue SAFRAN après la fusion avec la société Snecma) a été signé le 12 décembre 2003 entre les sociétés Club Sagem, Cogema (devenue Areva NC) et BNP Paribas.

Ce pacte, conclu dans le contexte de la fusion-absorption par Sagem de la société Coficem, société holding du RES réalisé sur Sagem, est entré en vigueur à la date de réalisation de cette fusion-absorption, le 18 décembre 2003. Il a été conclu pour une durée de cinq ans à compter de sa prise d'effet, sans renouvellement automatique.

Les principales dispositions de ce pacte sont les suivantes :

- un engagement d'inaliénabilité, avec l'interdiction pour BNP Paribas et Cogema de céder les titres Sagem qui leur seront remis en échange de leurs titres Coficem, pendant une durée de vingt mois à l'issue de laquelle les cessions seront soumises au droit de préemption ;
- un droit de préemption réciproque entre les trois sociétés signataires du pacte, en cas de transfert de titres à un tiers portant sur au moins 0,1 % des droits de vote de Sagem après fusion-absorption de Coficem, ce droit ne s'appliquant toutefois pas en cas d'OPA ou OPE.

Ce pacte d'actionnaires a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 décembre 2003 (Décision et Information n° 203C2129). Son contenu détaillé est disponible sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

18.6 ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DE TITRES

Un engagement collectif de conservation d'actions Sagem, regroupant 3 386 salariés et anciens salariés de la société Sagem et leurs ayants droit, ainsi que la société Club Sagem, a été signé le 29 mars 2004 pour une durée de six ans qui prendra fin le 30 mars 2010.

Après la fusion des sociétés Sagem et Snecma, qui a donné naissance à SAFRAN, les actions Sagem sont devenues des actions SAFRAN. A la date du 31 décembre 2007, les signataires de cet engagement de conservation d'actions détenaient 9,7 % du capital de SAFRAN et 14,7 % des droits de vote. Parmi ces signataires, figurent un membre du Directoire de SAFRAN, Xavier Lagarde, et trois membres du Conseil de Surveillance : Mario Colaiacovo, Armand Dupuy et Michel Toussan.

18.7 NANTISSEMENT D' ACTIONS

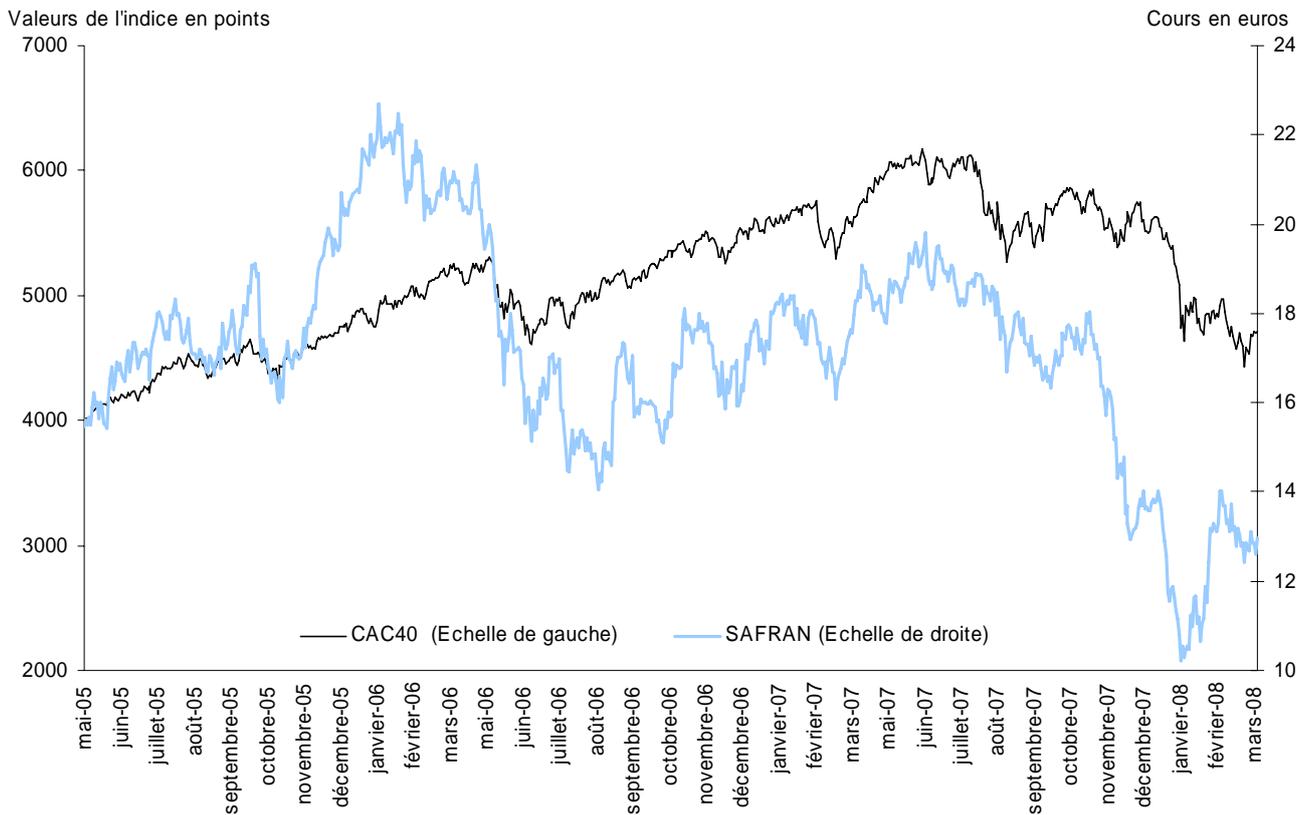
Au 31 décembre 2007, à la connaissance du Directoire, 5 704 002 actions SAFRAN représentant 1,37 % du capital de la Société, faisaient l'objet d'un nantissement.

18.8 MARCHE DU TITRE SAFRAN

L'action SAFRAN (Code ISIN : FR0000073272 — Mnémonique : SAF) est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris et éligible au SRD (cf. notice Euronext n° 2005-1865 du 11 mai 2005).

L'action SAFRAN fait partie des indices Euronext SBF 120, SBF 250, Euronext 100, CAC IT Large, CAC IT 20 et CAC NEXT 20 et Euronext FAS IAS.

Evolution de l'indice CAC40 et du cours de l'action depuis la cotation de SAFRAN



19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

La liste des sociétés mises en équivalence et consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle est fournie au § 20.1.5.

Les informations chiffrées sont présentées :

- au § 20.1.6.11 pour les sociétés mises en équivalence ;
- au § 20.1.6.28 pour les sociétés en intégration proportionnelle.

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants sont présentées au § 20.1.6.29.2 et au chapitre 15.

Les informations relatives aux ventes aux parties liées sont présentées au § 20.1.6.29.1.

19.1 RELATIONS AVEC L'ETAT FRANÇAIS

SAFRAN a réalisé en 2007 avec l'Etat français un chiffre d'affaires ajusté de 884 millions d'euros, qui concerne essentiellement les activités militaires suivantes :

- la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale (cf. § 6.1) développe, fabrique et entretient les moteurs des aéronefs des forces militaires françaises. Elle assure la maîtrise d'œuvre industrielle de ces matériels dans le cadre des grands programmes aéronautiques comme les Mirage F1, Mirage 2000, Rafale, Super Etendard, ravitailleurs, hélicoptères, Transall, ATL 2... Elle motorise également les missiles de la force océanique stratégique (M45 et M51), les missiles air-sol longue portée comme le Scalp et l'Apache, et le missile sol-air très courte portée Mistral. Elle est enfin un acteur important dans le domaine des moteurs fusée et du transport spatial, pour lesquels elle est chargée de la maîtrise d'œuvre des ensembles propulsifs et des travaux de préparation de l'avenir.
- la branche Equipements Aéronautiques (cf. § 6.2), quant à elle, participe aux grands programmes aéronautiques militaires français précédemment évoqués, principalement à travers les systèmes de train d'atterrissage, de freins ou de câblage.
- la branche Défense Sécurité (cf. § 6.3) met en œuvre pour les administrations françaises dans tous les domaines de la défense et de la sécurité (défense nationale, sécurité des personnes, des biens, des transports, des systèmes d'informations) les techniques de pointe qu'elle maîtrise :
 - l'inertie, pour des systèmes de positionnement, navigation et guidage de tous types de véhicules ou d'engins,
 - l'optique et les détections et traitement de signaux pour les systèmes de veille, d'observation / imagerie, d'alerte, de guidage,
 - l'électronique, l'informatique, la cryptologie et la maîtrise d'œuvre de projets complexes pour l'intégration de systèmes complets,
 - la biométrie pour les systèmes de police et de contrôle aux frontières (visas, passeports, ...).

Elle fournit ainsi l'Armement Air-Sol Modulaire (AASM), des périscopes de sous-marins, des systèmes de drones, des systèmes de préparation de missions, le système FELIN (Fantassin à Equipement et Liaisons Intégrées), ainsi qu'un ensemble de systèmes destinés à la sécurité du territoire et des citoyens, les radars du programme de sécurité routière Contrôle Sanction Automatisée, etc.

19.2 CONVENTION AVEC L'ETAT RELATIVE AUX ACTIFS ET FILIALES STRATEGIQUES

Le souci de protection des intérêts nationaux et de préservation de l'indépendance nationale a conduit l'Etat, dans le contexte du projet de rapprochement des activités de Sagem et Snecma par voie de fusion entre les deux sociétés, à informer ces dernières de son intention d'exercer, dans le cadre de l'opération envisagée, son droit d'instituer une action spécifique au sein du capital de Snecma, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986. L'Etat a accepté de renoncer à exercer ce droit à condition que des droits contractuels d'effets équivalents pour la protection des intérêts nationaux lui soient consentis.

Dans ces conditions, une convention tripartite substitutive à l'action spécifique a été conclue en date du 21 décembre 2004 entre l'Etat et les sociétés Sagem et Snecma (auxquelles s'est substituée la société SAFRAN, issue de la fusion Sagem-Snecma). Cette convention prévoit notamment :

- un droit de l'Etat de faire nommer un représentant sans voix délibérative au sein du Conseil de Surveillance de SAFRAN, dès lors que sa participation dans le capital de la Société deviendrait inférieure à 10 % et que de ce fait les dispositions de l'article 12 de la loi du 25 juillet 1949 lui permettant de désigner des représentants ayant voix délibérative au sein dudit conseil ne seraient plus applicables ;
- un droit de l'Etat de faire nommer un représentant sans voix délibérative au sein des Conseils d'Administration des filiales stratégiques de SAFRAN (Snecma Propulsion Solide et Microturbo) et des filiales détenant des actifs relatifs aux moteurs d'avions d'armes français ;
- un droit d'agrément préalable de l'Etat sur les cessions de certains actifs militaires et spatiaux, identifiés comme stratégiques, sensibles ou de défense¹, des entités du Groupe SAFRAN, sur les cessions de titres des sociétés Snecma Propulsion Solide, Microturbo, Europropulsion, Arianespace et G2P, sur le franchissement des seuils de 33,33 % ou de 50 % du capital ou des droits de vote des sociétés du Groupe SAFRAN détenant des actifs stratégiques militaires et spatiaux, et sur les projets conférant des droits particuliers de gestion ou d'information sur les actifs stratégiques militaires et spatiaux ou de représentation au sein des organes de direction de Snecma Propulsion Solide et Microturbo ; le défaut de réponse de l'Etat dans un délai de trente jours ouvrés valant agrément ;
- en cas de franchissement par un tiers du seuil de 10 % ou d'un multiple de 10 % du capital ou des droits de vote de la société SAFRAN, l'Etat pourra — à défaut d'accord sur d'autres modalités préservant les intérêts nationaux relatifs aux actifs stratégiques militaires et spatiaux — acquérir les titres et les actifs des filiales stratégiques Snecma Propulsion Solide et Microturbo, à un prix déterminé par un collège d'experts, les parties concluant dans ce cas une convention de services et de transfert de technologies sur les actifs cédés.

19.3 AUTRES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions réglementées autorisées en 2007 ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice, sont exposées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes figurant au § 20.5.2.

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été autorisée depuis le 1^{er} janvier 2008 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence.

¹ Les **actifs stratégiques** s'entendent des actifs existant à la date d'entrée en vigueur de la convention ou qui viendraient à être développés pendant la durée de celle-ci dans le cadre de marchés de défense français et afférents à la capacité de maîtrise d'oeuvre, de conception, de fabrication, d'intégration et de maintien en condition opérationnelle relative à la propulsion des missiles balistiques et tactiques français et à la propulsion solide spatiale.

Les **actifs sensibles** s'entendent des actifs conditionnant les capacités de maîtrise d'oeuvre et d'intégration des moteurs d'avions équipant les armées françaises, de la propulsion liquide des lanceurs spatiaux, de l'inertie haute performance et des systèmes de préparation de mission.

Les **actifs de défense** s'entendent des actifs corporels ou incorporels détenus ou que viendraient à détenir SAFRAN ou les entités du Groupe, utilisés dans le cadre de marchés de défense français et entrant dans le champ de l'une des activités suivantes :

- *pour les actifs existant au sein du Groupe ex-Snecma* : (i) conception, architecture, intégration et MCO de moteurs d'aéronefs militaires (avions de combat et hélicoptères) et de missiles, et (ii) composants, équipements, logiciels d'aéronefs militaires (avions de combat et hélicoptères) et de missiles ;
- *pour les actifs existant au sein du Groupe ex-Sagem* : (i) inertie haute performance relative aux missiles stratégiques et à leurs porteurs, et (ii) système de préparation de mission.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

Préambule

En application de l'article 28 du règlement européen (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés statutaires de l'exercice 2005 et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 100 et suivantes du chapitre 20 du document de référence 2005 déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2006 sous le n°D.06-0329 ; ces comptes ont été établis pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et comprenant à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et 39,
- les comptes consolidés statutaires de l'exercice 2006 et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 118 et suivantes du chapitre 20 du document de référence 2006 déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2007 sous le n°D.07-0401 ; ces comptes ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, SAFRAN établit, en parallèle à ses comptes consolidés statutaires, un compte de résultat et un tableau des flux de trésorerie en données ajustées.

En effet, il est rappelé que le Groupe SAFRAN :

- résulte de la fusion au 11 mai 2005 des groupes Sagem et Snecma ; celle-ci a été traitée conformément à la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises" dans ses comptes consolidés statutaires,
- inscrit, depuis le 1^{er} juillet 2005, toutes les variations de juste valeur des instruments dérivés de change en résultat financier, dans le cadre des prescriptions de la norme IAS 39.

En conséquence, les informations financières issues des comptes consolidés statutaires du Groupe SAFRAN sont ajustées :

- de l'incidence comptable des dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem-Snecma conformément à la norme IFRS 3,
- des effets comptables de l'application d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change.

L'incidence de ces ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

au 31 décembre 2007	Comptes consolidés statutaires	Comptabilité de Couverture			Données ajustées
(en millions d'euros)		Revalorisation du chiffre d'affaires (1)	Différés des résultats sur couvertures (2)	Amortissements incorporels (3)	
Chiffre d'affaires	10 321	392	117		10 830
Autres produits et charges opérationnels	(10 315)	(9)	0	157	(10 167)
Résultat opérationnel	6	383	117	157	663
Résultat financier	31	(383)	295		(57)
Quote-part des mises en équivalence	4				4
Charge d'impôts	(25)		(140)	(54)	(219)
Résultat de la période	16	0	272	103	391
Résultat des activités abandonnées	30				30
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(7)	(5)		(3)	(15)
Résultat net part du Groupe	39	(5)	272	100	406

(1) Revalorisation du chiffre d'affaires en devises net des achats (par devise) au cours couvert, par reclassement des variations de valeur des couvertures affectées aux flux de la période.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux des périodes futures (295 millions d'euros hors impôts), différées en capitaux propres et annulation de la reprise des résultats latents existants lors de l'arrêt de la comptabilité de couverture (117 millions d'euros hors impôts), inclus en capitaux propres consolidés.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 au 1^{er} avril 2005.

Il est rappelé que seuls les comptes consolidés statutaires font l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes du Groupe, et que les données financières ajustées font l'objet de travaux de vérifications au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le document de référence de l'année 2007.

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

SAFRAN S.A. (2, Bd du Général Martial Valin - 75724 Paris cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France, et est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Le Conseil de Surveillance du 13 février 2008 a autorisé la publication des comptes consolidés de SAFRAN pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

A titre exceptionnel, les états financiers et les notes annexes de l'exercice 2006 n'ont pu être retraités de l'incidence de l'abandon en 2007 de l'activité Haut Débit, en raison de la récente création de Sagem Communications, par scission de sa maison mère en 3 entités et de l'absence d'éléments financiers pertinents et audités.

20.1.1 ETATS DE SYNTHESE

20.1.1.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Chiffre d'affaires	20.1.6.1.1	10 321	10 841
Autres produits	20.1.6.1.2	73	74
Produits des activités ordinaires		10 394	10 915
Production stockée		304	360
Production immobilisée		277	350
Consommations de l'exercice	20.1.6.1.3	(6 623)	(7 341)
Frais de personnel	20.1.6.1.4	(3 124)	(3 170)
Impôts et taxes		(213)	(229)
Dotations nettes aux amortissements	20.1.6.1.5	(520)	(583)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	20.1.6.1.5	(210)	(284)
Dépréciation d'actifs	20.1.6.1.6	(206)	(157)
Autres produits/charges opérationnels	20.1.6.1.7	(73)	(47)
Résultat opérationnel		6	(186)
Coût de la dette nette		(14)	(22)
Autres charges et produits financiers		45	334
Résultat financier	20.1.6.3	31	312
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	20.1.6.2	4	4
Résultat avant impôt		41	130
Charge d'impôts	20.1.6.4.1	(25)	(109)
Résultat net des activités poursuivies		16	21
Résultat des activités abandonnées	20.1.6.16	30	-
Résultat de la période		46	21
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		(7)	(12)
Résultat net part du Groupe		39	9
Résultat par action (en euros)	20.1.6.5	0,09	0,02
Résultat dilué par action (en euros)	20.1.6.5	0,09	0,02

20.1.1.2 Bilan consolidé

ACTIF			
(en millions d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Ecarts d'acquisition	20.1.6.7	1 561	1 589
Immobilisations incorporelles	20.1.6.8	2 981	3 056
Immobilisations corporelles	20.1.6.9	1 847	1 826
Immobilisations financières non courantes	20.1.6.10	286	364
Participations comptabilisées par mise en équivalence	20.1.6.11	34	32
Impôts différés actifs	20.1.6.4.3.1	158	120
Autres actifs non courants	20.1.6.12.	10	16
Actifs non courants		6 877	7 003
Immobilisations financières courantes	20.1.6.13	107	108
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	20.1.6.19.1	126	397
Stocks et en cours de production	20.1.6.14	3 420	3 240
Créances clients et autres débiteurs	20.1.6.15	3 926	4 218
Actif d'impôt	20.1.6.4.4	27	68
Autres actifs courants	20.1.6.17	183	151
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.1.6.18	730	743
Actifs courants		8 519	8 925
Actifs destinés à être cédés	20.1.6.16	779	-
Total actif		16 175	15 928
PASSIF			
(en millions d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Capital	20.1.6.20.1	83	83
Réserves	20.1.6.20.2	4 189	4 296
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente		27	27
Pertes nettes latentes sur contrats à terme de devises		-	(76)
Résultat de l'exercice		39	9
Capitaux propres du Groupe		4 338	4 339
Intérêts minoritaires		167	173
Capitaux propres		4 505	4 512
Provisions	20.1.6.21	1 052	976
Dettes soumises à des conditions particulières	20.1.6.22	590	573
Passifs non courants portant intérêt	20.1.6.23	397	463
Impôts différés passifs	20.1.6.4.3.1	745	929
Autres passifs non courants	20.1.6.25.1	96	112
Passifs non courants		2 880	3 053
Provisions	20.1.6.21	1 133	1 101
Passifs courants portant intérêt	20.1.6.23	502	699
Fournisseurs et autres créditeurs	20.1.6.24	6 517	6 390
Passif d'impôt	20.1.6.4.4	43	21
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	20.1.6.26	4	2
Autres passifs courants	20.1.6.25.2	139	150
Passifs courants		8 338	8 363
Passifs destinés à être cédés	20.1.6.16	452	-
Total passif		16 175	15 928

20.1.1.3 Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital émis	Primes d'émission	Titres d'auto contrôle	Réserves liées à la variation de la juste valeur des dérivés de couverture	Ecart de conversion	Autres réserves	Résultat	Autres	Total capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 décembre 2005	83	3 360	(117)	(127)	34	1 563	(302)	10	4 504	164	4 668
Correction d'erreurs						(60)			(60)		(60)
Au 1er janvier 2006	83	3 360	(117)	(127)	34	1 503	(302)	10	4 444	164	4 608
Ecart de conversion					(44)				(44)		(44)
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt				51					51		51
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt								16	16		16
Résultats comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	51	(44)	0	0	16	23	0	23
Résultat net de l'exercice							9		9	12	21
Résultats comptabilisés au titre de l'exercice	0	0	0	51	(44)	0	9	16	32	12	44
Augmentation de capital			6						6	2	8
Dividendes							(148)		(148)	(7)	(155)
Autres variations			4		2	(452)	450	1	5	2	7
Au 31 décembre 2006	83	3 360	(107)	(76)	(8)	1 051	9	27	4 339	173	4 512
Ecart de conversion					(49)				(49)	(1)	(50)
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt				76					76		76
Résultats comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	76	(49)	0	0	0	27	(1)	26
Résultat net de l'exercice							39		39	7	46
Résultats comptabilisés au titre de l'exercice	0	0	0	76	(49)	0	39	0	66	6	72
Augmentation de capital			18						18	1	19
Dividendes						(81)	(9)		(90)	(6)	(96)
Autres variations			3			2			5	(7)	(2)
Au 31 décembre 2007	83	3 360	(86)	0	(57)	972	39	27	4 338	167	4 505

20.1.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006	
I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat consolidé global avant impôts	69	118	
Impôts payés	(212)	(202)	
OP de résultat des SME (net des dividendes reçus et des dividendes des activités abandonnées)	4	4	
Amortissements	513	575	
Dépréciations	210	129	
Provisions	178	247	
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	368	135	
Pertes de change	-	(2)	
Plus-values de cession d'éléments d'actif	7	(39)	
Subventions d'investissement reprises au compte de résultat	(3)	-	
Intérêts courus	4	7	
Autres éléments	22	19	
Annulation du résultat des activités abandonnées	(35)	-	
Produits et charges des activités abandonnées en relation avec le Groupe	(1)	-	
Part des intérêts minoritaires	7	12	
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie	1 270	1 083	
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement	1 131	1 003	
Variation nette des stocks et en-cours de production	(421)	(461)	
Variation nette des dettes et créances d'exploitation	318	254	
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs	(10)	58	
Variation du besoin en fonds de roulement des activités abandonnées en relation avec le Groupe	(5)	-	
Variation du besoin en fonds de roulement	(118)	(149)	
TOTAL I	1 013	854	
II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles	(252)	(343)	
Décaissements nets sur immobilisations corporelles	(387)	(346)	
Décaissements nets sur acquisitions de titres	(74)	(53)	
Encaissements nets sur cessions de titres	6	14	
Encaissements/décaissements nets sur immobilisations financières	(26)	13	
Autres variations	-	9	
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées en relation avec le Groupe	(1)	-	
TOTAL II	(734)	(706)	
III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Variation de capital	19	8	
Remboursement d'emprunts	(86)	(129)	
Remboursement d'avances remboursables	(57)	(46)	
Nouveaux emprunts	24	67	
Avances remboursables reçues	41	71	
Variation des financements court terme	(97)	(151)	
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées en relation avec le Groupe	(64)	-	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(90)	(148)	
Dividendes versés aux minoritaires	(6)	(7)	
TOTAL III	(316)	(335)	
Flux de trésorerie opérationnels liés aux activités abandonnées	TOTAL IV	95	-
Flux de trésorerie d'investissement liés aux activités abandonnées	TOTAL V	(33)	-
Flux de trésorerie de financement liés aux activités abandonnées	TOTAL VI	1	-
VII. Incidence des variations de taux de change	TOTAL VII	(2)	(6)
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	I+II+III+IV +V+VI+VII	24	(193)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	743	936	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	730	743	
Variation de trésorerie	(13)	(193)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des actifs destinés à être cédés / activités abandonnées	37	-	
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	24	(193)	
Dont variation de trésorerie des activités maintenues	34	-	
Dont variation de trésorerie des activités abandonnées	(8)	-	
Dont variation de trésorerie des actifs destinés à être cédés	(2)	-	

20.1.2 INFORMATIONS SECTORIELLES

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées selon la nature des produits et des services rendus, chaque secteur correspondant à une branche autonome représentant un domaine d'activité caractérisé par ses produits et ses marchés.

Les cessions inter-activités sont réalisées aux conditions de marché.

20.1.2.1 Secteurs d'activité

20.1.2.1.1 *Secteur Propulsion Aéronautique et Spatiale*

Au sein de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, moteurs de fusées, hélicoptères civils et militaires, missiles tactiques, drones. Cette branche comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

20.1.2.1.2 *Secteur Equipements Aéronautiques*

Le Groupe est également spécialisé dans le domaine des équipements mécaniques, hydromécaniques et électromécaniques : les trains d'atterrissage, les roues et freins et les systèmes associés, les nacelles et inverseurs de poussée, les pièces en matériaux composites, les systèmes de régulation moteur et équipements associés, transmissions de puissance, les câblages, systèmes de liaisons électriques, les systèmes de ventilation et filtres hydrauliques. La branche Equipements Aéronautiques comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

20.1.2.1.3 *Secteur Défense et Sécurité*

Au sein du secteur de la Défense et Sécurité, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes Aéronautiques et de Navigation (produits d'avionique, instruments de navigation, etc.), des systèmes Optroniques et Aéroterrestres et des systèmes de Sécurité (terminaux de paiement sécurisés, cartes bancaires, identification, biométrie, sûretés aéroportuaires).

20.1.2.1.4 *Secteur Communications*

L'activité dans le secteur Communications comprend la téléphonie mobile. L'activité communications Haut Débit (fax et terminaux multi-fonctions, DECT, terminaux hauts débits, décodeurs, etc.) a été reclassée au 31 décembre 2007 comme activité destinée à être cédée.

20.1.2.2 Informations sectorielles par branches

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense Sécurité	Communications	Total secteurs	Holding / éliminations intersecteurs	Total au 31.12.2007
Chiffre d'affaires externe	5 555	2 561	1 546	659	10 321	0	10 321
Chiffre d'affaires intersecteurs	23	466	82	79	650	(650)	-
Total chiffre d'affaires	5 578	3 027	1 628	738	10 971	(650)	10 321
Autres produits sectoriels	277	299	85	(5)	656	(2)	654
Charges sectorielles	(5 103)	(3 141)	(1 569)	(779)	(10 592)	632	(9 960)
Dotations nettes aux amortissements	(305)	(138)	(51)	(14)	(508)	(12)	(520)
Dépréciations d'actifs	166	(30)	18	(27)	(205)	(1)	(206)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(149)	(45)	(22)	4	(212)	2	(210)
Autres éléments	3	(19)	(18)	(48)	(82)	9	(73)
Résultat opérationnel	135	(47)	71	(131)	28	(22)	6
Résultat financier							31
Quote-part dans le résultat des SME							4
Charge d'impôts							(25)
Résultat des activités abandonnées				30	30		30
Intérêts minoritaires							(7)
Résultat net part du Groupe							39
Actifs sectoriels *	7 713	4 249	1 703	408	14 073	88	14 161
Actifs financiers non courants							286
Participations dans les entreprises associées		17			17	17	34
Créances d'impôts							185
Actifs destinés à être cédés	24		83	672	779		779
Trésorerie et équivalent de trésorerie							730
Total actifs							16 175
Capitaux propres							4 338
Intérêts minoritaires							167
Passifs sectoriels	6 606	2 065	1 226	311	10 208	(1 267)	8 941
Dettes financières et à conditions particulières							1 489
Dettes d'impôts							788
Passifs destinés à être cédés	12		28	412	452		452
Total passifs							16 175
Investissements immobilisations incorporelles	101	142	7	0	250	2	252
Investissements immobilisations corporelles	195	128	57	2	382	5	387

* dont 126 M€ d'instruments financiers

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense Sécurité Communications	Total secteurs	Holding / éliminations intersecteurs	Total au 31.12.2006
Chiffre d'affaires externe	4 726	2 505	1 443	10 841	0	10 841
Chiffre d'affaires intersecteurs	22	407	117	605	(605)	-
Total chiffre d'affaires	4 748	2 912	1 560	11 446	(605)	10 841
Autres produits sectoriels	376	353	(4)	791	(7)	784
Charges sectorielles	(4 495)	(3 086)	(1 538)	(11 330)	590	(10 740)
Dotations nettes aux amortissements	(287)	(150)	(70)	(570)	(13)	(583)
Dépréciations d'actifs	(47)	(31)	7	(141)	(16)	(157)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(213)	1	(48)	(284)	-	(284)
Autres éléments	(8)	39	(12)	(75)	28	(47)
Résultat opérationnel	74	38	(105)	(163)	(23)	(186)
Résultat financier						312
Quote-part dans le résultat des SME						4
Charge d'impôts						(109)
Résultat des activités abandonnées				0		0
Intérêts minoritaires						(12)
Résultat net part du Groupe						9
Actifs sectoriels *	7 530	4 000	1 621	14 278	323	14 601
Actifs financiers non courants						364
Participations dans les entreprises associées	-	16	-	16	16	32
Créances d'impôts						188
Actifs destinés à être cédés				0		0
Trésorerie et équivalent de trésorerie						743
Total actifs						15 928
Capitaux propres						4 339
Intérêts minoritaires						173
Passifs sectoriels	5 920	1 833	1 176	9 647	(916)	8 731
Dettes financières et à conditions particulières						1 735
Dettes d'impôts						950
Passifs destinés à être cédés				0		0
Total passifs						15 928
Investissements immobilisations incorporelles	109	162	13	341	2	343
Investissements immobilisations corporelles	182	64	62	349	(3)	346

* dont 397 M€ d'instruments financiers

20.1.2.3 Information sectorielle par zone géographique

Les clients du Groupe sont implantés principalement dans quatre secteurs géographiques.

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Montant	%	Montant	%
France	2 801	27%	3 568	33%
Europe (hors France)	2 280	22%	2 245	21%
Amérique du Nord	3 126	30%	2 922	27%
Asie	993	10%	1 002	9%
Reste du monde	1 121	11%	1 104	10%
Total	10 321	100%	10 841	100%

Les valeurs comptables des actifs sectoriels et les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent comme suit par zone géographique :

(en millions d'euros)	Actifs sectoriels				Acquisitions d'immobilisations			
	31.12.2007		31.12.2006		31.12.2007		31.12.2006	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
France	12 415	88%	12 799	88%	414	65%	482	70%
Europe (hors France)	1 583	11%	1 468	10%	141	22%	146	21%
Amérique du Nord	611	5%	578	4%	73	11%	34	5%
Asie	58	0%	69	-	4	1%	5	1%
Reste du monde	193	1%	262	2%	7	1%	22	3%
Eliminations inter-zones	(699)	(5%)	(575)	(4%)	-	-	-	-
Total	14 161	100%	14 601	100%	639	100%	689	100%

20.1.3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis en euros et toutes les valeurs sont arrondies au million près sauf mention expresse.

20.1.3.1 Cadre comptable d'élaboration des états financiers

Les comptes consolidés de SAFRAN et de ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) et résultent de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2007.

20.1.3.1.1 Evolutions du référentiel IFRS en 2007

En regard des règles et méthodes de l'exercice 2006, le Groupe SAFRAN a intégré l'application depuis le 1^{er} janvier 2007 de nouvelles normes et interprétations :

- Normes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2007 :
 - IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir" amende et remplace IAS 30 et IAS 32 et amende IAS 1 en matière d'information à présenter en annexe sur les risques financiers du Groupe, les créances et dettes financières et sur les opérations de marché du Groupe et leur gestion.
 - Amendement IAS 1 "Présentation des états financiers – informations à fournir sur le capital" requiert la présentation d'informations qualitatives ou quantitatives sur la gestion du capital en annexe.
- Interprétations de l'IFRIC, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2007 :
 - Les interprétations IFRIC 7 à 10 (modalités de retraitements des états financiers selon IAS29, champ d'application d'IFRS 2, réexamen des dérivés incorporés, informations financières intermédiaires et dépréciation), d'application au 1^{er} janvier 2007 n'ont pas d'incidence sur les comptes du Groupe en 2006 et 2007, les opérations concernées ayant été traitées conformément aux positions énoncées dans ces textes.

- Normes IFRS et interprétations IFRIC applicables par anticipation en 2007 :
 - Le Groupe SAFRAN a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée les normes IAS 23¹ révisée "Coûts d'emprunts" et IFRS 8 "Segments opérationnels". Ces normes, qui respectivement imposent l'incorporation des coûts de financement intercalaires à la valeur comptable brute des actifs financés et la présentation d'une information sectorielle calquée sur celle utilisée en interne par la Direction du Groupe, ne sont d'application obligatoire qu'au 1er janvier 2009.
 - Au regard des méthodes comptables actuelles et des informations fournies par le Groupe, aucune incidence significative n'est attendue de l'application de ces textes.
- Les interprétations IFRIC 11 et 12¹ ("Actions propres et transactions au sein d'un Groupe" et "Contrats de concessions") applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 n'auront pas d'incidence sur les opérations du Groupe.

20.1.3.1.2 Options et traitements comptables retenus par la Direction

Les choix des méthodes comptables effectués par la Direction portent sur les options comptables offertes par les normes IFRS, et les traitements comptables retenus en l'absence de dispositions spécifiques des normes et interprétations IFRS.

Les principales options retenues par le Groupe sont :

- Le Groupe a traité l'ensemble de ses opérations sur instruments financiers de change comme ne relevant pas d'une comptabilité de couverture (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – actifs financiers").
- Les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe sont évaluées à leur coût historique amorti et font l'objet de tests de dépréciation, au minimum annuels, sur la base des flux financiers futurs estimés à la date de la clôture (cf. notes "méthodes et règles d'évaluation – immobilisations incorporelles et corporelles").
- Les écarts actuariels nés après le 1er janvier 2004 sont traités selon la méthode du corridor (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – engagements de retraite"), le Groupe n'ayant pas opté pour l'option introduite par l'amendement à IAS 19.
- Les intérêts du Groupe dans les entreprises contrôlées conjointement (joint ventures) sont comptabilisés selon la méthode de l'intégration proportionnelle (cf. note "méthodes de consolidation – critères de consolidation").

De plus, les principales options retenues par le Groupe SAFRAN lors du passage aux IFRS au 1er janvier 2004 dont les effets ont une incidence significative visent :

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités selon la norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises ;
- Tous les gains et pertes actuariels sur les engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi précédemment non comptabilisés au 1er janvier 2004 ont été constatés dans les capitaux propres à cette date ;
- Les écarts de conversion cumulés relatifs à l'ensemble des opérations à l'étranger ont été annulés en contrepartie des réserves consolidées au 1er janvier 2004. En cas de cession future de l'entité étrangère, le résultat de cession ne tiendra pas compte des différences de conversion antérieures au 1er janvier 2004.
- L'option consistant à évaluer certaines immobilisations incorporelles et corporelles à leur juste valeur n'a pas été retenue au 1er janvier 2004 ;
- Le Groupe SAFRAN a décidé d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, aux seules rémunérations réglées en instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1er janvier 2004.
- Le Groupe SAFRAN a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1er janvier 2005.

Par ailleurs, en l'absence de dispositions des normes IFRS relatives à certaines natures d'opérations, la Direction a exercé son jugement pour définir les traitements et informations qu'elle a jugé les plus pertinents pour donner une image fidèle de :

- ses engagements de rachat d'intérêts minoritaires (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – passifs financiers"),
- ses engagements au titre du Droit Individuel à la Formation de ses salariés en France (cf. note "passifs éventuels").

¹ Ces textes n'ont pas été homologués par la Commission Européenne à la fin 2007.

20.1.3.1.3 Hypothèses et estimations

L'établissement des comptes consolidés du Groupe SAFRAN exige que la Direction définisse des hypothèses afin d'effectuer des estimations qui ont un impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs existants au bilan consolidé, des charges et produits figurant dans les comptes de résultat consolidés, ainsi que sur les informations figurant en notes annexes.

Le Groupe formule des hypothèses et établit régulièrement, sur ces bases, des estimations relatives à ses différentes activités. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture et les informations disponibles à cette date.

Au titre de ses programmes et contrats en cours, les estimations portent notamment sur :

- l'atteinte des conditions requises pour la reconnaissance du chiffre d'affaires (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – produits des activités ordinaires")
- l'évaluation et les conditions de reconnaissance de la marge globale à terminaison des contrats de prestations portant sur plusieurs exercices, ainsi que la constatation d'éventuelles pertes à terminaison (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – produits des activités ordinaires"),
- l'atteinte des conditions d'activation des frais de développement (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – immobilisations incorporelles"),
- l'évaluation des provisions pour risques et charges relatives aux garanties de fonctionnement émises et aux garanties financières octroyées dans le cadre des ventes (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – provisions pour risques et charges"),
- la dépréciation des stocks et en-cours de production, et des créances d'exploitation (cf. notes "méthodes et règles d'évaluation – actifs financiers et stocks et travaux en cours"),
- l'estimation des flux financiers futurs dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition inscrits au bilan et des actifs immobilisés (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – dépréciation des actifs immobilisés"), et de l'évaluation des dettes au titre des avances remboursables (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – passifs financiers").

Ces estimations liées aux programmes et contrats portent sur des périodes de temps parfois très longues, jusqu'à plusieurs dizaines d'années, et sont soumises principalement aux hypothèses de volumes de produits vendus et des coûts de production associés, des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés, et dans les cas où les flux futurs sont actualisés, au taux d'actualisation retenu pour chaque contrat.

Par ailleurs, les estimations portent aussi sur :

- la valeur des titres de participations disponibles à la vente non cotés (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – actifs financiers") et des instruments financiers inscrits à la juste valeur au bilan du Groupe (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – actifs financiers")
- les engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – engagements de retraite")
- les montants d'impôts différés inscrits au bilan (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – charge d'impôts"),
- les provisions pour litiges et les évaluations au titre des passifs éventuels présentés en annexe (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – provisions pour risques et charges")

Les montants définitifs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations et ces écarts de réalisation sont susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers des périodes futures.

20.1.3.2 Méthodes de consolidation

20.1.3.2.1 Critères de consolidation

Les sociétés dans lesquelles SAFRAN exerce, directement ou indirectement, un contrôle durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par SAFRAN et un autre Groupe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles SAFRAN, sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

L'ensemble des entreprises contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable et dont la contribution au chiffre d'affaires, à l'endettement net ou aux actifs d'exploitation représente une part significative des montants consolidés, est consolidé.

Les intérêts minoritaires représentent la part de résultat et d'actif net non détenu par le Groupe et sont présentés séparément, de la part Groupe, au compte de résultat et dans les capitaux propres.

20.1.3.2.2 *Dates d'arrêté des comptes*

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes ou de situations arrêtés au 31 décembre 2007.

20.1.3.2.3 *Date d'effet des acquisitions et des cessions*

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, par exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

20.1.3.2.4 *Méthodes de conversion*

a) Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les comptes des filiales sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat sur la base des cours moyens de change de l'exercice ;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

L'écart d'acquisition positif résultant de l'acquisition d'une entité étrangère est traité comme un actif de la société acquise et est comptabilisé au cours de change en vigueur à la date de clôture.

b) Conversion des opérations en devises dans les comptes des sociétés

Les transactions libellées en monnaie autre que l'euro sont enregistrées au cours du jour où elles sont réalisées.

A la date de clôture, les créances commerciales, les dettes fournisseurs et les provisions sont converties au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en charges ou produits de l'exercice, en résultat financier.

20.1.3.2.5 *Abandons d'activités et actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés*

Le Groupe SAFRAN isole les informations relatives aux activités qu'elle poursuit de celles relatives aux activités abandonnées et actifs destinés à être cédés :

- Un abandon d'activité est la cession d'un secteur d'activité ou d'une filiale acquise avec l'intention d'être cédée.
- Un actif (ou groupe d'actifs) destiné à être cédé est un actif non courant individualisé ou un groupe d'actifs et de passifs disponible en vue d'une cession immédiate.

Le classement d'un abandon d'activité ou d'actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés est réalisé à la date où ces actifs sont disponibles pour une cession immédiate dans leur état actuel et leur cession est hautement probable.

Les actifs et passifs d'activités abandonnées et les actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur nette comptable et du prix de vente prévisionnel net des frais de cession.

Les activités abandonnées sont présentées :

- au compte de résultat sur une ligne spécifique "résultats des activités abandonnées", y compris le résultat de cession lorsqu'il est acquis. Le compte de résultat de l'exercice précédent est également retraité.
- au bilan sur une ligne spécifique des actifs et passifs pour les activités en cours de cession.
- dans le tableau des flux de trésorerie, sur des lignes spécifiques avec retraitement de l'année précédente.

Les actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés sont présentés :

- au compte de résultat dans les différentes rubriques du résultat des activités poursuivies.
- au bilan sur une ligne spécifique des actifs et passifs destinés à être cédés.

20.1.3.2.6 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement. Par exception à ce principe, ces transactions sont éliminées dans leur totalité lorsque la société détenue conjointement intervient en tant que simple intermédiaire ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

20.1.3.3 Méthodes et règles d'évaluation

20.1.3.3.1 Méthodes d'évaluation

En application des normes IFRS, le Groupe SAFRAN utilise les natures de valorisation suivantes :

- **La juste valeur** : sa détermination est fondée sur :
 - Des valorisations ou paramètres de marché, lorsqu'ils existent et sont disponibles : titres cotés, instruments de marché, actions cotées émises par le Groupe.
 - Des analyses des flux financiers prévisionnels actualisés ou des calculs actuariels, réalisées en interne ou par des experts indépendants : valeurs de programmes, actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, engagements de retraite.
 - Le modèle d'évaluation Black & Scholes pour l'évaluation des plans d'option; ce modèle utilise des caractéristiques des options et des paramètres de marché (taux, actions, volatilité, dividendes).
- **Le coût d'acquisition ou coût de production** qui correspond au cumul des coûts exposés par le Groupe pour acquérir ou produire les actifs concernés. Il s'applique notamment pour la détermination de la valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles et des stocks acquis ou produits par le Groupe.
- **Le coût amorti** : il s'agit de la valeur d'acquisition de l'actif ou passif financier, ajustée des coûts de transaction internes et externes et des évolutions des flux financiers futurs calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux d'intérêt contractuel recalculé en intégrant les coûts de transaction initiaux. Le coût amorti résulte donc de l'actualisation des flux financiers futurs au taux d'intérêt effectif. Cette méthode d'évaluation s'applique notamment aux dettes soumises à des conditions particulières, aux prêts et emprunts.

20.1.3.3.2 Produits des activités ordinaires

Les principales natures de contrats recensées dans le Groupe SAFRAN sont les contrats de vente de produits de série, les contrats de recherche et de développement et les contrats d'entretien / support de flotte.

a) Contrats de vente de série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise. En cas de risques d'annulation de la transaction ou d'irrecouvrabilité de la créance connus dès l'origine du contrat, le produit n'est pas reconnu ; celui-ci sera reconnu lorsque les conditions sont levées.

b) Contrats de prestations de services (y compris contrats de recherche et développement, contrats d'entretien et de support de flotte)

Dans le cadre des contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé si :

- le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable et
- les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont enregistrés à hauteur des coûts constatés.

Les marges prévisionnelles des contrats sont analysées annuellement (et une mise à jour plus succincte est réalisée lors des arrêtés semestriels). Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

Le résultat des contrats de prestations de services du Groupe est enregistré à l'avancement du service rendu, formalisé au travers des jalons techniques prévus dans les contrats.

Dans le cas où le chiffre d'affaires est représentatif de l'avancement contractuel, les coûts à comptabiliser sont valorisés sur la base du taux de marge prévu sur le contrat. Si ce coût calculé est inférieur aux coûts constatés, les coûts temporairement excédentaires sont maintenus en stocks et en-cours. Si le coût calculé est supérieur aux coûts constatés, une provision pour prestations à fournir est comptabilisée pour le montant en écart.

S'il existe un différé de paiement ayant un effet significatif sur la détermination de la juste valeur de la contrepartie à recevoir, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

20.1.3.3.3 Charges d'impôts

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés figurant dans le compte de résultat.

(i) Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéfices payables ou recouvrables au cours d'un exercice.

(ii) Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité, pour les différences temporaires entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et passifs. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de la période au cours de laquelle la loi fiscale est promulguée.

Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention d'exploitation liée aux dépenses de recherche et développement réalisées au cours de l'exercice. A ce titre, il est comptabilisé en "autres produits" et non en déduction de la charge d'impôts de l'exercice.

20.1.3.3.4 Modalités de calcul du résultat par action

a) Résultat par action de base

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe (des activités poursuivies) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle. Il est ajusté rétroactivement en cas d'émission d'actions gratuites.

b) Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période en excluant les actions d'autocontrôle et en retenant les effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives et notamment après effet dilutif de la levée des options d'achats d'actions.

20.1.3.3.5 Ecarts d'acquisition et regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (IFRS 3). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, qui satisfont aux critères de comptabilisation d'IFRS 3, sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition. L'écart entre le coût d'acquisition des titres (y compris les frais nets d'impôts) et la quote-part dans l'actif net réévalué constitue l'écart d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement ou proportionnellement, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique "Ecarts d'acquisition" et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne "participations comptabilisées par mise en équivalence".

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais leur valeur fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur (cf note "méthodes et règles d'évaluation – dépréciation des actifs immobilisés"). Le cas échéant, une dépréciation irréversible est constatée en résultat opérationnel.

20.1.3.3.6 Immobilisations incorporelles

a) Immobilisations acquises lors de regroupements d'entreprises

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition et sont amortis :

- pour les programmes aéronautiques (intégrant les notions de technologies, carnets de commandes et relations clientèles), sur la durée de vie résiduelle des programmes,
- pour les autres marques aéronautiques à durée de vie finie, en linéaire sur 20 ans.

Les marques d'intérêt général ne sont pas amorties, leur durée de vie étant indéterminée.

b) Immobilisations acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément, principalement des logiciels, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans.

c) Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement financés par le Groupe sont immobilisés, si l'intégralité des critères suivants est démontré :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre,
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs,
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Pour les domaines aéronautiques et défense, la phase de développement d'un programme se concrétise par :

- Une date de début de développement (date à laquelle les critères suscités sont vérifiés) déterminée par :
 - le lancement du programme par le client et
 - le choix de SAFRAN par le client et
 - l'existence d'une rentabilité du programme validée par des sources internes ou externes pertinentes.
- Une date de fin de développement matérialisée par la certification ou la qualification nécessaire du produit (par exemple le moteur ou l'équipement) en condition opérationnelle.

Pour les produits grand public (par exemple dans le domaine de la communication), la spécificité du marché conduit à fixer, au cours de réunions dédiées, la date de début du développement par la formalisation de l'intention d'achever le produit en considérant notamment la faisabilité technique et la probabilité de rentabilité des projets significatifs concernés.

Dans le cadre de contrats d'études et de développement, en l'absence de garantie contractuelle du client sur le financement des dépenses de développement réalisées, les coûts encourus sont immobilisés s'ils respectent les critères d'activation énoncés précédemment. En cas de paiement garanti contractuellement par le client (c'est le cas par exemple de certains contrats de développement dont le financement est compris dans le prix de vente des unités à livrer), les coûts encourus sont enregistrés en "stocks et en cours".

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et comprennent les contributions, du type coûts de certification, affectables à la période de développement s'il existe la démonstration de l'existence d'avantages économiques identifiés et de leur contrôle par SAFRAN.

Les frais immobilisés sont amortis à partir de la première livraison du produit constatée après la qualification définitive du produit en conditions opérationnelles, selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui, dans tous les cas, ne dépasse pas 20 ans.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité, correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsque celle-ci est inférieure.

20.1.3.3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique (y compris les frais accessoires) ou de production (hors frais financiers) diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charges de la période.

Dans le cas des contrats de location-financement, au début de la période de location, l'actif immobilisé et la dette financière sont valorisés au plus bas de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, essentiellement sur le mode linéaire.

Dans le cadre des contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions	15 - 40 ans
Moteurs immobilisés	
• Structure	20 ans
• Révisions majeures	à l'avancement des heures de vol
Installations techniques	4 - 40 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 15 ans

20.1.3.3.8 Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, en particulier les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises, sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)¹. Deux types d'UGT sont définies dans le Groupe :

- Les UGT correspondant aux programmes, projets, ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : frais de développement, actifs corporels de production.
- Les UGT correspondant à des pôles d'activités tels que suivis par la Direction du Groupe, qui sont assimilées aux principales filiales du Groupe.

A chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels événements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc...) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc...).

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée en charges d'exploitation du compte de résultat.

La valeur recouvrable est le maximum du prix de vente net des frais de cession ou de la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Pour les actifs affectés à des programmes, projet ou familles de produits, les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique.

Pour les tests portant sur les actifs d'une filiale, les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années, et actualisés au taux de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée des flux issus du plan et de la valeur terminale calculée sur la base des flux normatifs de la dernière année du plan et en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini et du taux de référence.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une filiale fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

¹ Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des cash flows fortement indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

20.1.3.3.9 Actifs financiers

a) Actifs financiers

Les rubriques comptables rattachées aux actifs financiers comprennent :

- En actifs financiers non courants : les titres non consolidés, les prêts aux sociétés non consolidées, les prêts liés au financement des ventes,
- En actifs financiers courants : les créances clients, les titres de placement, les instruments financiers achetés ou en gains latents et la trésorerie classés en actifs courants.

Selon la norme IAS 39, les actifs financiers sont classés en quatre catégories différentes selon l'objectif de détention retenu par la direction à la date d'acquisition :

- les "actifs détenus jusqu'à l'échéance" : par exemple, les titres à revenus fixes, tels que les obligations, acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance,
- les "prêts et créances" : par exemple, les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts et créances (y compris les créances clients),
- les "actifs valorisés à la juste valeur par résultat" et actifs financiers détenus à des fins de transaction par exemple, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités,
- les "actifs disponibles à la vente" : actifs financiers désignés comme tels par la Direction ou non classés dans une catégorie d'actif financier ; par exemple, les titres de participation non consolidés.

Les actifs financiers sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, puis évalués :

- au coût amorti pour les "actifs détenus jusqu'à échéance" ainsi que les "prêts et créances" ; un test de dépréciation est appliqué à chaque arrêté comptable
- à la juste valeur pour les "actifs valorisés à la juste valeur par résultat" et les "actifs disponibles à la vente". Les variations de juste valeur sont enregistrées :
 - en compte de résultat pour les "actifs valorisés à la juste valeur par résultat",
 - en capitaux propres pour les "actifs disponibles à la vente". Les gains et les pertes différés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat lors de la cession de l'actif ou lors de la constatation d'une dépréciation irréversible.

En cas d'indication objective d'une dépréciation des actifs financiers, à savoir une baisse significative et durable de la valeur de l'actif, une dépréciation est constatée par résultat.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque :

- Les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés,
- Le Groupe a transféré la quasi totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs,
- Le Groupe ne conserve pas le contrôle des actifs.

b) Instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Ces instruments dérivés peuvent notamment comprendre des contrats de change à terme, des options sur devises ou des swaps (la politique de gestion du Groupe est détaillée dans la note "gestion des risques de marché et instruments financiers dérivés").

En application de la norme IAS 39 "Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation", les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur à leur date de négociation, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat financier dans la mesure où ils ne répondent pas aux conditions suivantes :

- L'existence d'une désignation et d'une documentation formalisée qui décrit la relation de couverture ainsi que les objectifs de la Direction,
- L'efficacité de la relation de couverture qui est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert.

Au regard des contraintes liées à l'application de la norme IFRS3, le Groupe a décidé de ne plus appliquer la comptabilité de couverture à compter du 1^{er} juillet 2005 et de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers.

Les montants enregistrés en capitaux propres au 30 juin 2005, correspondant aux variations de valeurs efficaces des dérivés de change documentés en couverture de flux futurs jusqu'au 30 juin 2005, ont été repris en résultat opérationnel jusqu'au 31 décembre 2007 au rythme des flux sous-jacents.

Les ventes d'options n'étant pas reconnues comme des instruments de couverture efficaces, les variations de valeur de marché de ces instruments sont comptabilisées en résultat financier.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ils comprennent les disponibilités (fonds de caisse, comptes bancaires...) ainsi que les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de variation de valeur.

20.1.3.3.10 Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

Des dépréciations sont constituées lorsque le coût des stocks et en-cours se trouve supérieur à leur valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente et risques liés à l'obsolescence ainsi que des niveaux de stocks objectifs.

20.1.3.3.11 Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession des actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

20.1.3.3.12 Paiements fondés sur des actions propres

En application de la norme IFRS 2 (Paiements fondés sur des actions), les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe doivent être évaluées à leur juste valeur. Les options doivent être évaluées à la date d'octroi.

Le modèle de valorisation Black & Scholes a été retenu pour effectuer les évaluations (cf. note "méthodes et règles d'évaluation – méthodes d'évaluation").

La charge globale de chaque plan est déterminée en retenant un taux de turnover des salariés concernés.

La valeur des options est comptabilisée en charges de personnel. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits qui démarre à la date d'octroi et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits.

Cette charge de personnel a pour contrepartie les réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres consolidés.

20.1.3.3.13 Provisions pour risques et charges

Le Groupe enregistre des provisions lorsqu'il est constaté la naissance d'une obligation actuelle (légale ou implicite) du fait d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire afin d'éteindre l'obligation et que cet engagement peut être estimé de manière fiable.

a) Provisions pour pertes à terminaison

Une provision pour pertes à terminaison est comptabilisée à partir de l'instant où :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir et attendus du contrat),
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour le Groupe, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- l'obligation du Groupe peut être estimée de manière fiable.

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Les pertes probables font l'objet de provisions pour dépréciation des en-cours pour la part de production réalisée, et de provisions pour risques pour le complément. Ces pertes sont déterminées par mise à jour régulière des prévisions des résultats à terminaison.

b) Provisions pour garanties financières relatives aux ventes

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le Groupe SAFRAN est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent pour SAFRAN à donner sa caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client,
- les garanties de valeur d'actif qui consistent pour SAFRAN à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par SAFRAN, conjointement avec General Electric, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent à sa quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont effectivement mis en place qu'à la livraison des avions et si le client le demande.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par SAFRAN. En effet, nos obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Les garanties ainsi mises en place font l'objet d'une provision pour risques qui tient compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources future pour le Groupe.

c) Provisions pour garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

20.1.3.3.14 Engagements de retraite et prestations assimilées

a) Engagements de retraite et indemnités assimilées

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et les autres avantages au personnel à long terme sont des régimes à prestations définies ou des régimes à cotisations définies.

Concernant les régimes à cotisations définies, les versements aux organismes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure et aucun engagement n'est donc comptabilisé à ce titre.

Concernant les régimes à prestations définies, les engagements du Groupe SAFRAN en matière de retraite et indemnités assimilées sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits acquis et/ou en cours d'accumulation par les salariés ou retraités (pour les sociétés françaises) et diminués le cas échéant de l'évaluation à la juste valeur des fonds de couverture (actifs du régime) (pour les sociétés étrangères).

Le montant des engagements a été valorisé selon la méthode des unités de crédits projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit lors de son départ en retraite. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel,..) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires, ...).

Lorsque les régimes sont financés, les actifs sont constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes dans les pays concernés.

L'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations au titre du régime de retraite différentielle et des engagements à l'étranger est provisionnée en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le cas échéant, l'effet de changements dans les hypothèses actuarielles retenues est étalé sur la durée d'activité résiduelle des salariés, conformément à la méthode dite du "corridor".

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

L'évaluation actuarielle des fonds et des engagements de retraite font l'objet d'une évaluation annuelle par des actuaires indépendants.

b) Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail, aux primes de fidélité ou aux jubilés.

20.1.3.3.15 Passifs financiers

Les rubriques comptables rattachées aux passifs financiers comprennent notamment :

- Les dettes soumises à des conditions particulières.
- En passifs financiers non courants : les emprunts, les engagements d'achat d'intérêts minoritaires.
- En passifs financiers courants : les passifs financiers courants portant intérêt, les dettes fournisseurs.

L'essentiel des passifs financiers est classé, selon la norme IAS 39, en "autres passifs financiers" et évalué au coût amorti (emprunts, dettes soumises à des conditions particulières, dettes fournisseurs).

a) Dettes soumises à des conditions particulières

Le Groupe SAFRAN a reçu des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement (montant fixe par moteur ou équipement vendu).

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique "dettes soumises à des conditions particulières".

A l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue ou, lorsqu'elles sont acquises, pour la valeur des flux futurs probables actualisés aux conditions de marché à la date d'acquisition. Puis, à chaque clôture, elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti en tenant compte des prévisions de remboursement les plus récentes.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le Groupe SAFRAN continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires rechange du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

b) Emprunts

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Les frais de financement intercalaires sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

c) Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires par le Groupe dans ses filiales sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 en passif financier pour la valeur actualisée du montant de l'achat, avec comme contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le Groupe a retenu, en l'absence d'indication fournie par les normes IFRS, de comptabiliser le solde en écart d'acquisition. De même, toute variation ultérieure de la valeur actualisée est comptabilisée en passif financier en contrepartie de l'écart d'acquisition, sauf l'effet de désactualisation qui est comptabilisé en autres charges et produits financiers.

A l'échéance de l'engagement, si l'achat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées. Si l'achat est effectué, le montant constaté en passifs financiers est soldé par le décaissement lié à l'achat des intérêts minoritaires.

20.1.3.3.16 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur de cette subvention est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

20.1.4 PERIMETRE

20.1.4.1 Scission Sagem Défense Sécurité

Le 29 juin 2007, l'assemblée générale de Sagem Défense Sécurité a approuvé l'apport partiel d'actifs de la Division Sécurité à une nouvelle filiale Sagem Sécurité avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007. S'agissant d'une opération interne, elle est sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

20.1.4.2 Scission Sagem Communication

Le 31 juillet 2007 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007), l'Assemblée Générale Extraordinaire de Sagem Communication a approuvé l'apport partiel d'actifs des Divisions Mobiles et Haut Débit à respectivement Sagem Mobiles et Sagem Communications, et a modifié sa dénomination sociale en Sagem Télécommunications.

S'agissant d'une opération interne, elle est sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

20.1.4.3 Groupe Orga

1) Prix d'acquisition définitif

Le prix d'acquisition du Groupe Orga a été arrêté définitivement à 81 millions d'euros suite à une décision arbitrale en mai 2007. L'incidence de l'ajustement de prix, dans les comptes consolidés, est non significative.

2) Rachat des minoritaires d'Orga Zelenograd

Le 14 décembre 2007, la maison-mère d'Orga Zelenograd s'est portée acquéreur des 25 % de minoritaire de sa filiale pour 5 millions d'euros. Cette opération dégage une survaleur de 3 millions d'euros.

20.1.4.4 Variations 2007

Au cours de l'exercice 2007, neuf sociétés, détenues antérieurement mais non significatives, sont désormais consolidées en raison de l'accroissement de leur activité présente ou future.

Il s'agit des sociétés :

- Aircelle Maroc,
- Turbomeca Germany,
- Turbomeca Asia Pacific,
- Turbomeca Sud Americana,
- Turbomeca Australasia,
- Turbomeca do Brasil,
- Turbomeca Canada,
- Turbomeca Ltd (ex-Microturbo Ltd),
- Snecma Ltd.

L'incidence de l'entrée dans le périmètre de consolidation de ces neuf sociétés est non significative.

20.1.4.5 Activités abandonnées

SAFRAN et The Gores Group ont finalisé l'acquisition par The Gores Group de la société Sagem Communications.

Le contrat de cession a été signé le 16 janvier 2008. La réalisation effective de l'opération ("closing") a eu lieu le 25 janvier 2008.

A cette date, The Gores Group est devenu actionnaire majoritaire de Sagem Communications. Parmi les actionnaires minoritaires, environ 20 % du capital est détenu par un groupe de cadres et de salariés, et 10 % par SAFRAN.

La société Sagem Communications est spécialisée dans les activités de Haut Débit et de convergence : terminaux d'impression, décodeurs de télévision numérique, terminaux Haut Débit et résidentiels, systèmes et partenariats télécom.

Cette cession est traitée, dans le cadre de la norme IFRS 5, en activité abandonnée. Les informations concernant cette cession sont fournies au § 20.1.4.5 "activités abandonnées".

20.1.4.6 Actifs destinés à être cédés

1) Accord SAFRAN - Ingenico

Le 26 juillet 2007, Ingenico et Sagem Sécurité ont annoncé qu'ils étaient entrés en négociation exclusive, en vue de réunir leurs activités de solutions de paiement électronique et de constituer ainsi un leader mondial du domaine. Le 13 décembre 2007, le Conseil de Surveillance de SAFRAN a approuvé cet accord.

L'opération envisagée concerne toutes les activités terminaux de paiement de Sagem Sécurité, principalement Sagem Monetel et Sagem Denmark A/S et leurs filiales respectives.

Elle sera rémunérée par une augmentation de capital d'Ingenico au profit de Sagem Sécurité au terme de laquelle cette dernière deviendra un actionnaire important de la société, avec en l'état 25 % des actions en circulation post-transaction.

Les actifs et passifs concernés ont donc été, conformément à la norme IFRS 5, regroupés sur une ligne respectivement à l'actif et au passif.

2) Atelier réparation militaire de Techspace Aero

Techspace Aero (détenue majoritairement par le Groupe SAFRAN) a signé avec Pratt & Whitney (Groupe United Technologies Corporation) un préaccord relatif à l'acquisition à 100 % par le motoriste américain de l'activité maintenance de moteurs militaires de Techspace Aero qui occupe plus d'une centaine de personnes. Pratt & Whitney est actionnaire de Techspace Aero depuis 1991.

Ces deux opérations sont détaillées au § 20.1.6.16 "actifs destinés à être cédés".

20.1.4.7 Autres opérations

Aucun autre mouvement significatif au niveau du Groupe n'a été constaté en 2007.

20.1.5 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pays	Exercice 2007			Exercice 2006		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
SAFRAN SA	société mère						
Filiales directes de SAFRAN SA							
Sagem Télécommunications SA - 75015 Paris (1)	480 108 158	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Défense Sécurité SA - 75015 Paris	480 107 911	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
SAFRAN Informatique SA – 92240 Malakoff	480 107 143	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Snecma SA - 75015 Paris	414 815 217	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Hispano-Suiza SA - 92700 Colombes	692 015 217	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Aircelle SA - 76700 Gonfreville l'Orcher	352 050 512	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Techspace Aero - B4041 Milmort	Belgique	IG	51,0	100,0	IG	51,0	100,0
Etablissements Vallaroché SA - 75015 Paris	542 028 154	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Snecma Propulsion Solide SA – 33180 Le Haillan	434 021 028	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Labinal SA - 78180 Montigny-le-Bretonneux	301 501 391	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
SAFRAN USA Inc. - Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca SA - 64510 Bordes	338 481 955	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Technofan SA - 31700 Blagnac	710 802 547	IG	66,32	100,0	IG	61,80	100,0
Sofrance SA - 87800 Nexon	757 502 240	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Bugatti SA - 78141 Velizy	712 019 538	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Dowty International Ltd - Gloucester	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Europropulsion SA - 92150 Suresnes	388 250 797	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
SEM MB SA - 95100 Argenteuil	592 027 312	EQ	50,0	50,0	EQ	50,0	50,0
Teuchos SA – 78180 Montigny le Bretonneux	352 876 197	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Valin Participation SA - 75015 Paris	428 704 894	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Snecma Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	NC		
Eurofog SA – 91300 Massy	340 574 540	NC*	-	-	NC*	-	-
Filiales de Sagem Télécommunications							
Sagem Communications SA - 75015 Paris (2) (3)	440 294 510	IG	100,0	100,0	NC		
Sagem Mobiles SA - 75015 Paris (2)	440 349 181	IG	100,0	100,0	NC		
Filiales de Sagem Communications (3)							
Sagem Comunicaciones Ibérica	Espagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Germany GmbH	Allemagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Italia Srl	Italie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication CZ Sro	Rép. Tchèque	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Benelux BV	Pays Bas	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Tianjin	Chine	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Nordic AB	Suède	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Photar Sagem Electronics Co Ltd	Chine	IG	80,0	100,0	IG	70,0	100,0
Compagnie de Découpe de l'Ouest SAS – 22100 Dinan	448 897 405	IP	76,64	76,64	IP	76,64	76,64
Dr Neuhaus Telekommunikation GmbH	Allemagne	IG	99,41	100,0	IG	99,41	100,0

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence / NC : non consolidée / * : réserves gelées

(1) Ancienne dénomination : Sagem Communication

(2) Création 2007 suite à la scission de SAGEM Communication

(3) Traitées en activités abandonnées en 2007

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pays	Exercice 2007			Exercice 2006		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
Sagem Communication Austria GmbH	Autriche	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Magyarorszag	Hongrie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Networks Poland Sp Zo.o	Pologne	IG	68,0	100,0	IG	68,0	100,0
Sagem Tunisie Communication Sarl	Tunisie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Interstar	Canada	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Electronic Equipment Beijing	Chine	NC*	-	-	NC*	-	-
Sagem Kabushiki Kaisha	Japon	NC*	-	-	NC*	-	-
Sagem Mauritanie	Mauritanie	NC*	-	-	NC*	-	-
SCI Minerve – 91300 Massy	402 652 903	NC*	-	-	NC*	-	-
Trel Halozatepito	Hongrie	NC*	-	-	NC*	-	-
Filiales de Sagem Mobiles							
Ningbo Bird Sagem Electronics Co. Ltd	Chine	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
Sagem Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Mobiles Poland Sp Zo.o	Pologne	NC*	-	-	IG	100,0	100,0
Sagem Industria e Comercio de Comunicações LDA	Portugal	NC*	-	-	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Schweiz AG	Suisse	NC*	-	-	IG	100,0	100,0
Sagem Comunicações Ltda	Brésil	NC*	-	-	IG	100,0	100,0
Filiales de Sagem Défense Sécurité							
Sagem Sécurité SA -75015 Paris (4)	440 305 282	IG	100,0	100,0			
Sagem Avionics Inc.	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Silec (absorbée en 2006)	390 654 192				IG	100,0	100,0
Sofradir SAS – 92290 Chatenay-Malabry	334 835 709	IP	40,0	40,0	IP	40,0	40,0
Vectronix AG	Suisse	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Navigation GmbH	Allemagne	NC*	-	-	NC*	-	-
Filiales de Sagem Sécurité							
Sagem Orga GmbH	Allemagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Denmark A/S	Danemark	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Monetel SAS – 75015 Paris	442 508 271	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Morpho Inc.	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Wuhan Sagem Tianyu Electronics Co, Ltd	Chine	IG	73,34	100,0	IG	73,34	100,0
Wuhan Tianyu Information Industry Co, Ltd	Chine	IP	33,35	33,35	IP	33,35	33,35
Confidence SA – 75015 Paris	404 401 887	NC*	-	-	NC*	-	-
Sagem Xelios SAS – 75015 Paris	437 782 535	NC*	-	-	NC*	-	-
Sagem Security International Trading Co, Ltd	Chine	NC*	-	-	NC*	-	-
Filiale de Confidence							
Positive SA – 75015 Paris	339 650 335	NC*	-	-	NC*	-	-
Filiales de Sagem Orga GmbH							
Orga Cartes et Systèmes SARL – 93290 Tremblay en France	400 337 432	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Orga Pte Ltd	Singapour	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Orga Zelenograd Smart Cards and Systems	Russie	IG	100,0	100,0	IG	75,0	100,0
Sagem Orga do Brasil	Brésil	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Orga Smart Chip Ltd	Inde	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Orga Card Systems Inc.	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Orga Card Systems Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Orga Card Portugal	Portugal	IG	100,0	100,0	IG	60,0	100,0
Orga Card Systems PTY Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Orga Card Systems Ltd Dubai	Emirats Arabes Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Orga Solutii de Carduri	Roumanie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Silec							
Sagem Participations (absorbée en 2006)	452 676 182				IG	100,0	100,0
Filiale de Sofradir							
Ulis SAS – 38113 Veurey-Voroize	440 508 331	IP	34,01	40,0	IP	34,01	40,0
Filiale de Vectronix AG							
Vectronix Inc.	USA	IG	100,00	100,0	IG	100,00	100,0
Filiales de Snecma							
Snecma Services SA – 75015 Paris	562 056 408	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
CFM International SA – 75015 Paris	302 527 700	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
CFM International Inc. - City of Dover, Co Kent - Delaware 19901	USA	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
Famat SA – 44600 Saint-Nazaire cedex	321 853 798	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
Filiale de Hispano-Suiza							
Hispano-Suiza Canada	Canada	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence / NC : non consolidée / * : réserves gelées

(4) Création 2007 suite à l'apport partiel d'actif de Sagem Défense Sécurité

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pays	Exercice 2007			Exercice 2006		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
Filiale de Snecma Services							
Snecma Services Participations SA - 75015 Paris	414 815 399	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Snecma Services Participations							
Snecma Services Brussels - 1200 Woluwé Saint Lambert	Belgique	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de CFM International Inc.							
Shannon Engine Support Ltd - Shannon, Co Clare	Irlande	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
Filiales de Aircelle							
Aircelle Ltd - Burnley Lancashire	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
SLCA SAS - 57190 Floranges	317 401 065	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Aircelle Maroc	Maroc	IG	100,0	100,0	NC		
Filiale de Techspace Aero							
Techspace Aero Inc. - Cincinnati, Ohio 45246	USA	IG	51,0	100,0	IG	51,0	100,0
Filiale de Techspace Aero Inc.							
Cenco Inc. - Minnesota 55112	USA	IG	51,0	100,0	IG	51,0	100,0
Filiales de Etablissements Vallaroche							
Soreval - L2633 Senningerberg	Luxembourg	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Lexvall 2 SA - 75015 Paris	428 705 438	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Lexvall 13 SA - 75015 Paris	440 291 938	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Labinal							
Labinal GmbH - 21129 Hambourg	Allemagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiales de SAFRAN USA Inc.							
Labinal Inc. - Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Bugatti Systems Inc. - Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Cinch Connectors Inc. - Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Globe Motors Inc. - Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Labinal de Mexico SA de CV - Chihuahua	Mexique	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Labinal Corinth Inc. - Corinth/Texas 76210	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca USA Inc. - Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Globe Motors Inc.							
Globe Motors Portugal - Modivas Vila do Conde 4485-595	Portugal	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiales de Turbomeca SA							
Microturbo SA - 31200 Toulouse	630 800 084	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca Africa Pty Ltd - Bonaero Park 1622	Afrique du Sud	IG	51,0	100,0	IG	51,0	100,0
Turbomeca Australasia	Australie	IG	100,0	100,0	NC		
Turbomeca Canada	Canada	IG	100,0	100,0	NC		
Turbomeca do Brasil	Bésil	IG	100,0	100,0	NC		
Turbomeca Germany	Allemagne	IG	100,0	100,0	NC		
Turbomeca Asia Pacific	Singapour	IG	100,0	100,0	NC		
Turbomeca Sud Americana	Uruguay	IG	100,0	100,0	NC		
Filiale de Snecma Ltd							
Turbomeca UK	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	NC		
Filiale de Messier-Bugatti							
Messier-Bugatti USA LLC Walton - Kentucky 41094	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiales de Messier-Dowty International Ltd							
Messier-Dowty SA - 78140 Velizy	552 118 846	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Dowty Ltd - Gloucester GL2QH	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Dowty Inc. - Ajax Ontario	Canada	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiales de Teuchos Holding							
Teuchos Exploitation - 78990 Elancourt	353 054 505	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Teuchos Ingénierie - 78990 Elancourt	440 294 452	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale commune de Messier-Dowty Int. et Messier-Bugatti							
Messier Services International - 78140 Velizy	434 020 996	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiales de Messier Services International							
Messier Services SA - 78140 Velizy	439 019 485	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Inc. - Sterling Virginia 20166-8914	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Pte Ltd - Singapore 508985	Singapour	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Ltd - Gloucester GL29QH	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Americas	Mexique	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pays	Exercice 2007			Exercice 2006		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
Filiale de Orga Smart Chip Ltd							
Orga Syscom Corporation Ltd	Inde	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Participation de Messier Services International							
Hydrep SA - 35800 Saint-Lunaire	381 211 184	EQ	50,0	50,0	EQ	50,0	50,0
Participation de Messier Services Inc.							
A-Pro Inc. - Florida 32301	USA	EQ	50,0	50,0	EQ	50,0	50,0
Filiale de Messier Services Pte Ltd							
Messier Services Asia Pte Ltd - Singapore 508985	Singapour	IG	60,0	100,0	IG	60,0	100,0

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence / NC : non consolidée / * : réserves gelées

20.1.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il convient de rappeler que les notes n'intègrent pas les éléments relatifs aux activités abandonnées (activité Haut Débit) sur l'exercice 2007.

De même, sur 2007, les notes relatives au Bilan n'intègrent pas les éléments relatifs aux actifs ou groupe d'actifs destinés à être cédés.

20.1.6.1 Détail des principales composantes du résultat opérationnel

20.1.6.1.1 Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale		
Première monte aéronautique	2 703	2 405
Rechanges aéronautiques	1 324	1 150
Maintenance et réparation	1 096	857
Contrats de R & D	211	144
Autres	221	170
sous-total	5 555	4 726
Branche Equipements Aéronautiques		
Première monte aéronautique	1 373	1 410
Rechanges aéronautiques	473	388
Maintenance et réparation	185	168
Contrats de R & D	228	207
Ingénierie	165	158
Autres	137	174
sous-total	2 561	2 505
Branche Défense Sécurité		
Sagem Avionique	508	489
Sagem Optronique et Défense	416	423
Sécurité	621	528
Autres	1	3
sous-total	1 546	1 443
Branche Communications		
Téléphonie mobile - Télécommunication	659	958
Haut Débit (*)	-	1 209
sous-total	659	2 167
Total	10 321	10 841

(*) l'activité Haut Débit a généré en 2007 un chiffre d'affaires de 1 173 millions d'euros reclassé en activité abandonnée.

20.1.6.1.2 Autres produits

Les autres produits sont essentiellement composés des subventions d'exploitation et de divers autres produits d'exploitation. Ces données sont regroupées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Crédit impôt recherche	46	39
Autres subventions d'exploitation	12	22
Autres produits d'exploitation	15	13
Total	73	74

20.1.6.1.3 Consommations de l'exercice

Les consommations de l'exercice concernent principalement les consommations de matières premières, de fournitures, d'achats de sous-traitance ainsi que l'ensemble des services extérieurs.

Elles se composent de :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Fournitures, matières premières et autres	(2 275)	(3 138)
Marchandises	(201)	(153)
Variation de stock	116	101
Sous-traitance	(2 376)	(2 217)
Achats non stockés	(270)	(325)
Services extérieurs	(1 617)	(1 609)
Total	(6 623)	(7 341)

20.1.6.1.4 Frais de personnel

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Salaires et traitements	(2 071)	(2 127)
Charges sociales	(822)	(871)
Participation des salariés	(74)	(63)
Intéressement	(81)	(63)
Abondement	(21)	(25)
Autres coûts sociaux	(55)	(21)
Total	(3 124)	(3 170)

20.1.6.1.5 Dotations nettes aux amortissements et provisions

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dotations nettes aux amortissements		
- immobilisations incorporelles (*)	(233)	(277)
- immobilisations corporelles	(287)	(306)
Total dotations nettes aux amortissements	(520)	(583)
Total dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(210)	(284)

(*) dont amortissement des actifs valorisés en juste valeur lors de l'acquisition du Groupe Snecma : (157 M€) en 2007 contre (164 M€) en 2006

20.1.6.1.6 Dépréciation d'actifs

(en millions d'euros)	Dotations		Reprises	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Dépréciation d'actifs				
- immobilisations corporelles et incorporelles	(110)	(120)	16	16
- immobilisations financières	(59)	(35)	-	-
- stocks	(312)	(304)	254	289
- créances	(58)	(90)	63	87
Total	(539)	(549)	333	392

20.1.6.1.7 Autres produits et charges opérationnels

Les éléments comprennent principalement :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Plus et moins value de cessions d'actifs	(6)	36 (*)
Redevances, brevets et licences	(56)	(85)
Coût des garanties financières	-	(14)
Abandon de créances	(8)	(17)
Pertes sur créances irrécouvrables	(6)	(16)
Autres produits et charges d'exploitation	3	49
Total	(73)	(47)

(*) Dont cession des sites de Meudon et St Ouen

20.1.6.2 Quote-part dans le résultat des mises en équivalence

Cf. détail des postes du Bilan § 20.1.6.11.

20.1.6.3 Résultat financier

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Charges financières liées aux passifs portant intérêts	(56)	(58)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	42	36
Coût de la dette nette	(14)	(22)
Perte liée aux instruments financiers	(287)	(45)
Gains sur instruments financiers de transaction	-	-
Perte de change	(1 199)	(1 245)
Gain de change	1 542	1 618
Ecart de change net sur les provisions	39	45
Résultat financier lié au change	95	373
Charges nettes liées aux opérations de cession d'actifs financiers	(15)	(29)
Dotations aux provisions	(4)	(2)
Reprises sur provisions	-	29
Effet d'actualisation	(30)	(35)
Autres	(1)	(2)
Autres produits et charges financiers	(50)	(39)
Résultat financier	31	312
dont charges financières	(1 592)	(1 416)
dont produits financiers	1 623	1 728

Effet résultat des instruments financiers :

<u>Au 31 décembre 2007</u> (en millions d'euros)	Produits d'intérêt	Charges d'intérêt	Dépréciations et reprises	Valorisation à la juste valeur par résultat (1)	Pertes et profits de cession	Désactualisa- tion	Autres	Effet en résultat
Actifs disponibles à la vente								
- Titres non consolidés			(4)	*	(15)		1	(18)
Prêts financiers	5		-	-	-	-	-	5
Créances commerciales	2		-	(76)	-	-	-	(74)
Actifs financiers à la juste valeur								
- Actifs monétaires à la juste valeur par résultat	-			18	5		-	23
- Instruments dérivés à la juste valeur				32	-		-	32
Dettes au coût amorti								
- Dettes soumises à conditions particulières		(5)		-	-	(25)	-	(30)
- Passifs financiers portant intérêt		(43)		-	-	-	-	(43)
- Dettes fournisseurs et autres dettes		-		100	-	-	-	100
Total	7	(48)	(4)	74	(10)	(25)	1	(5)

(1) y compris effet de revalorisation des instruments financiers en devises

* dont 16 M€ de variation en juste valeur comptabilisée en Capitaux Propres

<u>Au 31 décembre 2006</u> (en millions d'euros)	Produits d'intérêt	Charges d'intérêt	Dépréciations et reprises	Valorisation à la juste valeur par résultat (1)	Pertes et profits de cession	Désactualisa- tion	Autres	Effet en résultat
Actifs disponibles à la vente								
- Titres non consolidés			(2)	*	-		4	2
Prêts financiers	3		-	-	-	(1)	-	2
Créances commerciales	4		-	(66)	-	-	-	(62)
Actifs financiers à la juste valeur								
- Actifs monétaires à la juste valeur par résultat	-			16	5		-	21
- Instruments dérivés à la juste valeur				343	-		-	343
Dettes au coût amorti								
- Dettes soumises à conditions particulières		(8)		-	-	(24)	-	(32)
- Passifs financiers portant intérêt		(45)		-	-	-	-	(45)
- Dettes fournisseurs et autres dettes		-		51	-	-	-	51
Total	7	(53)	(2)	344	5	(25)	4	280

(1) y compris effet de revalorisation des instruments financiers en devises

* dont 16 M€ de variation en juste valeur comptabilisée en Capitaux Propres

20.1.6.4 Impôts sur les résultats

20.1.6.4.1 Charge d'impôts

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Produit/ (charge) d'impôt courant	(269)	(235)
Produit/ (charge) d'impôt différé	244	126
Produit/ (charge) totale d'impôt	(25)	(109)

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques (groupe fiscal intégré).

Au cours de l'exercice 2006, plusieurs sociétés du Groupe ont fait l'objet de contrôles fiscaux au titre des exercices 2003, 2004 et 2005, dont certains se sont poursuivis en 2007. Sur la base des notifications reçues et des échanges avec la Direction des Vérifications Nationales et Internationales et la Direction de la Législation Fiscale, les sociétés ont :

- comptabilisé en 2006 et 2007 les charges correspondant aux redressements qu'elles ont acceptés ou qu'elles envisagent d'accepter,
- évalué à fin 2007 les montants probables qu'elles auront à payer au titre des redressements qu'elles contestent, après prise en compte des impôts différés déjà comptabilisés, et ont constitué des provisions pour risque à due concurrence.

L'incidence sur l'exercice de ces contrôles s'élève à 6 millions d'euros, contre 19 millions d'euros en 2006.

20.1.6.4.2 Taux d'impôts effectif

Le taux effectif d'impôt s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Résultat avant impôt	41	130
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	34,43%	34,43%
Impôt théorique	(14)	(45)
Effet des différences permanentes	2	11
Effet liés au taux	12	13
Effet des impôts non reconnus	(3)	(60)
Effet des redressements fiscaux	(6)	(19)
Effet des crédits d'impôt et autres dispositions fiscales particulières	(16)	(9)
Produit / (charge) d'impôt effectivement constaté(e)	(25)	(109)
Taux effectif d'impôt	60,98%	83,85%

Les crédits d'impôts liés au CIR ont été reclassés en résultat d'exploitation.

20.1.6.4.3 Impôts différés actifs et passifs

20.1.6.4.3.1 Position au bilan :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Net
Impôts différés nets au 31.12.2006	120	929	(809)
Produits nets comptabilisés au compte de résultat	40	(204)	244
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	-	40	(40)
Reclassements *	(2)	(12)	10
Effet des variations de change	(4)	(3)	(1)
Variations de périmètre	4	(5)	9
Impôts différés nets au 31.12.2007	158	745	(587)

* dont (6) M€ d'impôts différés passifs liés aux activités abandonnées

20.1.6.4.3.2 Impôts différés en capitaux propres :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Relation de couverture	-	40
Actifs disponibles à la vente	-	-
Actions propres	-	(4)
Total	-	36

20.1.6.4.3.3 Base d'impôts différés :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Bases d'impôts différés		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(2 473)	(2 604)
Stocks	229	133
Actifs / Passifs courants	(277)	(319)
Actifs / Passifs financiers	156	(101)
Provisions	900	871
Retraitements fiscaux	(191)	(157)
Déficits et crédits d'impôts	181	112
Total bases d'impôts différés	(1 475)	(2 065)
Total Impôts différés bruts	(513)	(712)
Total Impôts différés non reconnus	(74)	(97)
Total Impôts différés comptabilisés	(587)	(809)

20.1.6.4.4 Actifs et passifs d'impôts

Les créances et dettes d'impôts se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Net
Impôts nets au 31.12.2006	68	21	47
Variations de la période	(40)	16	(56)
Variations de périmètre	2	2	-
Reclassements *	(2)	5	(7)
Effet des variations de change	(1)	(1)	-
Impôts nets au 31.12.2007	27	43	(16)

* dont (1) M€ de créances d'impôts liées aux activités abandonnées

20.1.6.5 Résultat par action

Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont constituées des options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions au profit des salariés de SAGEM SA avant la fusion.

Il n'y a pas eu d'autre opération sur les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles entre la date de clôture et l'achèvement des présents états financiers.

Les résultats par action se présentent comme suit :

	Index	31.12.2007	31.12.2006
Numérateur (en millions d'euros)			
Résultat net part du Groupe	(a)	39	9
Résultat net des activités poursuivies	(i)	9	
Résultat net des activités abandonnées	(j)	30	
Dénominateur (en titres)			
Nombre total de titres	(b)	417 029 585	417 029 585
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	5 789 902	7 117 552
Nombre de titres hors autocontrôle	(d)=(b-c)	411 239 683	409 912 033
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	410 774 009	409 693 960
Actions ordinaires potentielles dilutives :			
Effet dilutif des options d'achats et des attributions gratuites d'actions au profit des salariés de Sagem SA avant la fusion	(e)	237 887	1 105 418
Nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f)=(d'+e)	411 011 896	410 799 378
Ratio : résultat par action (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(g)=(a*1 million)/(d')	0,09	0,02
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(h)=(a*1 million)/(f)	0,09	0,02
Ratio : résultat par action des activités poursuivies (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(k)=(i*1 million)/(d')	0,02	0,02
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(l)=(i*1 million)/(f)	0,02	0,02
Ratio : résultat par action des activités abandonnées (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(m)=(j*1 million)/(d')	0,07	
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(n)=(j*1 million)/(f)	0,07	

20.1.6.6 Dividendes proposés et votés

Les dividendes proposés au titre des actions auto-détenues n'ont pas été versés et ont été portés en report à nouveau.

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Proposés pour approbation à l'Assemblée Générale		
Dividendes sur les actions ordinaires	167	92
Dividende net par action (en euros)	0,40	0,22
Décidés et payés dans l'année		
Dividendes sur les actions ordinaires	90	148
Dividende net par action	0,22	0,36

20.1.6.7 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition actifs se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2006 Net	Variation de périmètre	Reclassement en Actifs Destinés à être Cédés	Dépréciation	Effet des variations de change	31.12.2007 Net
Snecma	253					253
Turbomeca	225					225
Aircelle	213					213
Labinal	208					208
Hispano-Suiza	96					96
Messier-Dowty	94					94
Messier-Bugatti	93					93
Snecma Propulsion Solide	66					66
Sagem Orga	66					66
Teuchos	52					52
Techspace Aero	47					47
Snecma Services	46					46
Sagem Défense Sécurité	42					42
Vectronix	23				(1)	22
Sagem Télécommunications	21		(21)			-
Microturbo	12					12
Globe Motors Inc.	10				(1)	9
Cinch Connectors Inc.	6				(1)	5
Sagem Interstar	5		(5)			-
Wuhan Tianyu Information Industry	5			(1)		4
Sofrance	4					4
Orga Zelenograd Smart Cards & Systems		3				3
Autres	2		(1)			1
Total	1 589	3	(27)	(1)	(3)	1 561

Le Groupe SAFRAN a procédé à des tests de dépréciation au niveau des entités correspondantes.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- Les prévisions d'exploitation tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques et d'un cours du dollar US fonction des couvertures existantes, des informations de marché disponibles et d'hypothèses macro économiques à moyen et long terme. Concernant le dollar US, le cours retenu est de 1 euro = 1,50 USD jusqu'à fin 2011 et 1,35 USD ensuite.
- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1,5 %, sauf pour les principales entités de la branche Propulsion, pour lesquelles un taux de 2 % a été retenu.
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 7,5 % après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts.

Il en résulte :

- qu'aucune dépréciation complémentaire à celles déjà constatées sur les actifs pris isolément n'est à constater,
- que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie totalement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe.

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur les principaux écarts d'acquisition du Groupe SAFRAN en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du cours du dollar américain / euro de 5 %,
- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de + 0,5 %,
- Variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Ces variations des principales hypothèses prises individuellement ou cumulativement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables, et n'ont pas pour conséquence de constater une dépréciation sur les écarts d'acquisition du Groupe SAFRAN.

20.1.6.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007			31.12.2006		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Marques	147	(4)	143	147	(2)	145
Programmes	2 695	(544)	2 151	2 704	(355)	2 349
Frais de développement	787	(260)	527	625	(200)	425
Concessions, brevets, licences	52	(44)	8	52	(41)	11
Logiciels	220	(159)	61	186	(132)	54
Autres	129	(38)	91	101	(29)	72
Total	4 030	(1 049)	2 981	3 815	(759)	3 056

La valeur des marques à durée de vie indéterminée est de 119 millions d'euros. Ces marques sont constituées de la marque Snecma (85 millions d'euros) et de la marque Turbomeca (34 millions d'euros). La marque d'intérêt général Snecma intègre les valeurs des marques associées : Snecma Moteurs, Snecma Services et Snecma Propulsion Solide.

La durée d'amortissement résiduelle moyenne pondérée des programmes est d'environ 11 ans.

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.12.2006	3 815	(759)	3 056
Immobilisations générées en interne	216	-	216
Acquisitions séparées	39	-	39
Sorties et cessions	(5)	3	(2)
Dotations aux amortissements	-	(232)	(232)
Dépréciation en résultat	-	(74)	(74)
Reclassement (*)	(29)	13	(16)
Variations de périmètre	3	(1)	2
Effet des variations de change	(9)	1	(8)
Au 31.12.2007	4 030	(1 049)	2 981

Le montant des frais de recherche comptabilisé en charges pour la période 2007 est de 691 millions d'euros hors activités abandonnées (746 millions d'euros en 2006).

Les frais de développement immobilisés au 31 décembre 2007 sont de 188 millions d'euros (284 millions d'euros en 2006). Au titre de la période, un amortissement des frais de développement a été inscrit en charges pour 30 millions d'euros (52 millions d'euros en 2006).

Par ailleurs, un amortissement de 157 millions d'euros a été constaté sur les valeurs réévaluées (affectation du prix d'acquisition du Groupe Snecma).

Les tests de dépréciation réalisés ont conduit principalement à constater une dépréciation de 61 millions d'euros sur les frais de développement des programmes TP400 et GP7200 de la branche Propulsion.

20.1.6.9 Immobilisations corporelles

20.1.6.9.1 Composition

(en millions d'euros)	31.12.2007			31.12.2006		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	216	-	216	215	-	215
Constructions	821	(448)	373	786	(411)	375
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 185	(2 257)	928	3 216	(2 320)	896
Immobilisations en cours, avances et acomptes	244	(29)	215	241	(16)	225
Agencement et aménagement de terrains	23	(13)	10	22	(11)	11
Constructions sur sol d'autrui	37	(14)	23	30	(17)	13
Matériels informatiques et autres	355	(273)	82	361	(270)	91
Total	4 881	(3 034)	1 847	4 871	(3 045)	1 826

La part des immobilisations financées par contrats de location financement, incluse dans les immobilisations corporelles, se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2007			31.12.2006		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	5	-	5	5	-	5
Constructions	73	(40)	33	80	(47)	33
Installations techniques, matériels et outillages industriels	42	(23)	19	60	(32)	28
Matériels informatiques et autres	22	(16)	6	21	(13)	8
Total	142	(79)	63	166	(92)	74

20.1.6.9.2 Evolution

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.12.2006	4 871	(3 045)	1 826
Immobilisations générées en interne	61	-	61
Acquisitions	409	-	409
Sorties et cessions	(226)	185	(41)
Dotations aux amortissements	-	(287)	(287)
Dotations aux provisions	-	(20)	(20)
Reclassement (*)	(203)	118	(85)
Variations de périmètre	44	(15)	29
Effet des variations de change	(75)	30	(45)
Au 31.12.2007	4 881	(3 034)	1 847

(*) dont (61) M€ nets au titre des activités destinées à être cédées

Les tests de dépréciation réalisés ont conduit à déprécier des actifs corporels de production pour 12 millions d'euros chez Snecma et 6 millions d'euros chez Aircelle.

20.1.6.10 Immobilisations financières non courantes

Les immobilisations financières non courantes comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2007			31.12.2006		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres non consolidés	362	(143)	219	353	(99)	254
Actions non cotées	297	(142)	155	289	(99)	190
Actions cotées	65	(1)	64	64	-	64
Autres immobilisations financières	70	(3)	67	113	(3)	110
Total	432	(146)	286	466	(102)	364

20.1.6.10.1 Titres non consolidés

Ils comprennent la participation du Groupe SAFRAN dans diverses sociétés non consolidées dont les plus significatives sont :

(en millions d'euros)	Comptes arrêtés au	Pourcentage de contrôle	Capitaux propres après résultat	Résultat	Valeur nette consolidée
Sichuan Snecma Aero-Engine Maintenance	31/12/2006	52,67	4,5	0,1	3,7
Snecma Morocco Engine Services SAS	31/12/2006	51,00	2,9	0,3	2,5
Suzhou I	31/12/2006	100,00	5,7	(0,2)	9,3
Suzhou II	31/12/2006	100,00	5,2	(0,5)	9,4
Messier-Dowty Singapore Pte	31/12/2006	100,00	2,5	(0,4)	8,6
Hispano-Suiza Polska	31/12/2006	100,00	9,0	0,2	12,1
Arianespace Participation	31/12/2006	10,44	51,3	6,3	5,4
Embraer	31/12/2006	1,12	1 842,9	215,2	63,5
RRTM	31/12/2006	50,00	3,5	0,2	-
GEAM (1)	31/12/2006	19,95	154,2	38,1	40,7

(1) participation détenue par SSP Inc., filiale non consolidée de Snecma Services Participations.

20.1.6.10.2 Autres immobilisations financières non courantes

Elles se composent de :

(en millions d'euros)	31.12.2006	Augmentations/ acquisitions	Remboursements/ cessions	Dotations/ Reprises	Variations de périmètre	Reclassement	31.12.2007
Prêts liés au financement des ventes	42	-	(11)	-	-	(31)	-
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	24	6	(2)	-	(3)	(6)	19
Prêts sociaux	24	2	-	-	-	(3)	23
Dépôts et cautionnements	6	3	(1)	-	(1)	-	7
Autres	14	5	(2)	-	-	1	18
Total	110	16	(16)	-	(4)	(39)	67

Les avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées sont des avances revolving en compte courant.

20.1.6.11 Titres mis en équivalence

Les sociétés A-Pro, Hydrep et SEM MB sont consolidées en mises en équivalence en raison des modalités des accords avec les autres partenaires.

La part du Groupe dans la situation nette et le résultat des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007				31.12.2006
	% d'intérêts	Capitaux Propres	Contribution résultat	Net	Net
A-Pro Inc.	50,00%	4	2	6	6
Hydrep	50,00%	4	1	5	5
SEM MB	49,96%	5	1	6	5
Cinch SA (1)	100,00%	10	-	10	12
Sociétés gelées SAGEM (2)	100,00%	7	-	7	4
Total		30	4	34	32

(1) Société destinée à être fusionnée et dont les réserves consolidées ont été gelées au 01.01.05

(2) Sociétés déconsolidées et dont les réserves ont été gelées

20.1.6.12 Autres actifs non courants

(en millions d'euros)	31.12.2006	Variations de la période	Variations de périmètre	Reclassements	31.12.2007
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles	1	-	1	-	2
Créances liées aux départs de salariés en pré-retraite	15	(7)	-	-	8
Total	16	(7)	1	-	10

20.1.6.13 Immobilisations financières – partie courante

Elles correspondent principalement à la partie à moins d'un an d'immobilisations financières classées initialement en non courantes.

Elles se composent de :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Prêts liés au financement des ventes	34	4
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	69	100
Prêts sociaux	4	4
Total	107	108

Les prêts liés au financement des ventes correspondent à des prêts accordés de manière exceptionnelle en faveur des clients par SAFRAN ou des sociétés du Groupe, en alternative aux garanties financières (cf. §20.1.9.4). Ils sont enregistrés au bilan en tant que prêts, et comptabilisés pour leur valeur nominale, diminuée des remboursements reçus.

20.1.6.14 Stocks et en cours

Les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
	Net	Net
Matières premières et autres approvisionnements	590	558
En-cours de production	1 295	1 182
Produits intermédiaires et finis	1 452	1 433
Marchandises	83	67
Total	3 420	3 240

L'évolution des stocks et en-cours se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.12.2006	3 713	(473)	3 240
Variations de la période	421	-	421
Dépréciation nette	-	(58)	(58)
Reclassement (*)	(201)	17	(184)
Variations de périmètre	31	(6)	25
Effet des variations de change	(28)	4	(24)
Au 31.12.2007	3 936	(516)	3 420

(*) dont (178) M€ nets au titre des activités destinées à être cédées

20.1.6.15 Créances et autres débiteurs

Ils se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2006 Net	Variations de la période	Dépréciation / reprise	Variations de périmètre	Reclassements *	Effet des variations de change	31.12.2007 Net
Créances opérationnelles	4 110	161	(1)	(4)	(420)	(18)	3 828
Fournisseurs débiteurs / avances et acomptes versés	246	13	-	2	(14)	(1)	246
Clients et comptes rattachés	3 844	145	(1)	(6)	(405)	(17)	3 560
Comptes courants d'exploitation	7	1	-	-	(1)	-	7
Créances sociales	13	2	-	-	-	-	15
Autres créances	108	7	6	-	(22)	(1)	98
Charges constatées d'avance	35	13	-	-	(1)	-	47
Autres créances	73	(6)	6	-	(21)	(1)	51
Total	4 218	168	5	(4)	(442)	(19)	3 926

(*) dont (438) M€ nets au titre des activités destinées à être cédées

20.1.6.16 Actifs destinés à être cédés

Les activités abandonnées sont les activités de Sagem Communications, dont la cession à The Gores Group a été finalisée début 2008. Les groupes d'actifs destinés à être cédés sont ceux de Sagem Monetel et de Sagem Denmark et leurs filiales qu'il est prévu d'apporter à Ingenico en mars 2008.

Le tableau ci-après présente les résultats de l'activité Haut Débit (activité abandonnée) pour 2007.

(en millions d'euros)	31.12.2007
Chiffre d'affaires	1 173
Consommations de l'exercice	(847)
Frais de personnel	(196)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(62)
Autres produits et charges opérationnels	(25)
Résultat opérationnel	43
Résultat financier	(8)
Charges d'impôt sur résultat des activités abandonnées	(5)
Résultat net des activités abandonnées	30

Les données de gestion disponibles pour 2006 étaient le chiffre d'affaires pour 1 209 M€ et l'Ebit pour 5 M€.

Les effectifs moyens liés aux activités abandonnées s'élèvent à 6 236.

Le résultat attendu de la cession en 2008 est de 47 millions d'euros avec un impôt attaché de 36 millions d'euros.

Les actifs et passifs de l'activité abandonnée Sagem Communications et les groupes d'actifs et passifs destinés à être cédés se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)

Groupes d'actifs destinés à être cédés	31.12.2007			Total
	Sagem Communications	Sagem Monetel / Sagem Denmark	Atelier Techspace Aero	
Écart d'acquisition	26	1	-	27
Immobilisations	74	15	6	95
Actifs circulants	572	67	18	657
Total actifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	672	83	24	779
Passifs à caractère non courant	36	2	2	40
Passifs à caractère courant	376	26	10	412
Total passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	412	28	12	452

20.1.6.17 Autres actifs courants

(en millions d'euros)	31.12.2006	Variations de la période	Variations de périmètre	Reclassements *	Effets des variations de change	31.12.2007
Créances sur TVA	136	45	2	(16)	-	167
Concours de l'Etat, montants acquis à recevoir	3	-	-	-	-	3
Autres créances sur l'Etat	12	2	(1)	-	-	13
Total	151	47	1	(16)	-	183

(*) dont (16) M€ au titre des activités destinées à être cédées

20.1.6.18 Trésorerie et équivalent de trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Echéance à moins de 3 mois dès l'origine et sans risque de taux, facilement convertible et liquide		
Titres de créances négociables	390	43
OPCVM	9	215
Blocage relais à très court terme	101	168
Dépôts à vue et à terme	230	317
Total	730	743

(en millions d'euros)

Au 31.12.2006	743
Variations de la période	31
Variations de périmètre	3
Reclassements *	(45)
Effet des variations de change	(2)
Au 31.12.2007	730

(*) dont (45) M€ au titre des activités destinées à être cédées

20.1.6.19 Synthèse des actifs financiers

20.1.6.19.1 Juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des instruments financiers du Groupe aux 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 :

	Valeur au bilan				Total	Juste Valeur
	Au coût amorti		A la juste valeur			
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actif financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)		
au 31.12.2007					=a+b+c+d	
(en millions d'euros)						
Immobilisations financières non courantes						
Titres non consolidés				219	219	219
Autres immobilisations financières non courantes	67				67	67
Sous-total immobilisations financières non courantes	67	-	-	219	286	286
Immobilisations financières courantes	107				107	107
Instruments dérivés actifs			126		126	126
Clients et comptes rattachés	3 560				3 560	3 560
Comptes courants d'exploitation et autres créances	58				58	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie			730		730	730
Sous-total actifs financiers courants	3 725	-	856	-	4 581	4 581
Total actifs financiers	3 792	-	856	219	4 867	4 867

	Valeur au bilan				Total	Juste Valeur
	Au coût amorti		A la juste valeur			
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actif financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)		
au 31.12.2006					=a+b+c+d	
(en millions d'euros)						
Immobilisations financières non courantes						
Titres non consolidés				254	254	254
Autres immobilisations financières non courantes	110				110	110
Sous-total immobilisations financières non courantes	110	-	-	254	364	364
Immobilisations financières courantes	108				108	108
Instruments dérivés actifs			397		397	397
Clients et comptes rattachés	3 844				3 844	3 844
Comptes courants d'exploitation et autres créances	80				80	80
Trésorerie et équivalents de trésorerie			743		743	743
Sous-total actifs financiers courants	4 032	-	1 140	-	5 172	5 172
Total actifs financiers	4 142	-	1 140	254	5 536	5 536

- **Les titres non consolidés :**
Les titres non consolidés concernent principalement des titres dans des sociétés industrielles détenus à long terme. En l'absence d'information, concernant la juste valeur, ils sont valorisés au coût d'acquisition net des dépréciations le cas échéant.
- **Les instruments dérivés actifs :**
Suite à la décision du Groupe SAFRAN au 1^{er} juillet 2005 de procéder à une comptabilité dite spéculative pour ses instruments dérivés, la variation de juste valeur de ces instruments dérivés est constatée en résultat financier. Toutefois, la variation de juste valeur des instruments financiers constatée au 30 juin 2005, en réserves à hauteur de (233) millions d'euros, pour la partie efficace du cash flow hedge, est reprise en compte de résultat via le chiffre d'affaires, suite à la consommation des couvertures existantes à cette date, soit 117 millions d'euros pour l'exercice (contre 78 millions d'euros en 2006).

20.1.6.19.2 Echancier des actifs financiers

L'échéancier des actifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Non échus et non dépréciés	Echus et non dépréciés à la clôture (en jours)					Total échus	Echus et dépréciés
			< 30	31 - 90	90 - 180	181 - 360	> 360		
Au 31.12.2007									
Immobilisations financières courantes	107	102	-	1	-	2	2	5	-
Immobilisations financières non courantes (1)	67	67						-	-
Clients et comptes rattachés	3 560	2 988	203	224	50	41	21	539	33
Comptes courants d'exploitation et autres créances	58	54	1	-	-	1	2	4	-
Au 31.12.2006									
Immobilisations financières courantes	108	106	-	-	-	-	2	2	-
Immobilisations financières non courantes (1)	110	110						-	-
Clients et comptes rattachés	3 844	3 343	161	114	65	45	42	427	74
Comptes courants d'exploitation et autres créances	80	63	-	1	3	12	1	17	-

(1) hors titres non consolidés

20.1.6.19.3 Répartition à taux fixe et à taux variable

La répartition des actifs financiers courants et non courants à taux fixe et taux variable est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Base	Taux	Base	Taux
Immobilisations financières non courantes (1)	67	1,50%	110	4,02%
Immobilisations financières courantes	107	4,45%	108	3,16%
Actifs financiers	174	3,31%	218	3,60%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	730	Eonia/Fed	743	Eonia/Fed
TOTAL	904		961	

(1) hors titres non consolidés

20.1.6.20 Capitaux propres consolidés

20.1.6.20.1 Capital social

Au 31 décembre 2007, le capital social de SAFRAN, entièrement libéré, est composé de 417 029 585 actions de 0,20 euro chacune.

A l'exception de ces actions, les capitaux propres de SAFRAN n'incluent pas d'autres instruments de capitaux propres émis.

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Position financière nette (§ 20.1.6.26.)	169	419
Capitaux propres	4 505	4 512
Gearing	4%	9%

20.1.6.20.2 Répartition du capital et des droits de vote

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 5 789 902 actions d'autocontrôle sont privées de droit de vote.

La structure du capital a évolué comme suit :

31 décembre 2007

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote	% Droits de vote
Public	168 969 389	40,51%	181 711 477	33,09%
Etat	126 811 995	30,41%	151 578 017	27,61%
Actionnariat salarié	84 685 354	20,31%	156 416 390	28,49%
Areva	30 772 945	7,38%	59 363 695	10,81%
Autodétention/ Autocontrôle	5 789 902	1,39%	-	0,00%
Total	417 029 585	100,00%	549 069 579	100,00%

31 décembre 2006

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote	% Droits de vote
Public	164 260 647	39,39%	174 796 392	34,48%
Etat	128 641 895	30,84%	128 641 895	25,37%
Actionnariat salarié	86 236 546	20,68%	144 198 413	28,44%
Areva	30 772 945	7,38%	59 363 695	11,71%
Autodétention/ Autocontrôle	7 117 552	1,71%	-	-
Total	417 029 585	100,00%	507 000 395	100,00%

20.1.6.20.3 Réserves

Leur évolution résulte des événements suivants :

	M€
Réserves au 31 décembre 2006	4 296
- Affectation en réserves du résultat 2006	9
- Distribution de dividendes	(90)
- Actions propres et gratuites	13
- Variation écart de conversion	(49)
- Reprise provisions actifs disponibles à la vente	9
- Autre	1
Réserves au 31 décembre 2007	4 189

Le Groupe SAFRAN n'a pas procédé à des opérations de rachat d'actions d'autocontrôle depuis le 1^{er} janvier 2005. Par ailleurs, le Groupe SAFRAN a déduit (86) millions d'euros d'actions d'autocontrôle de ses capitaux propres.

Le Groupe SAFRAN n'a pas émis d'instruments financiers ayant une double composante dettes financières et capitaux propres devant être classés en capitaux propres.

20.1.6.20.4 Paiements fondés sur des actions propres

20.1.6.20.4.1 Options d'achat d'actions

Le Groupe a consenti à ses salariés des options d'achat d'actions selon les différents plans suivants :

	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004
Date d'Assemblée	17.05.2002	23.04.2003	21.04.2004
Date du Directoire (Conseil d'Administration avant le 24 avril 2001)	17.05.2002	23.04.2003	21.04.2004
Date de maturité	17.05.2004	23.04.2005	21.04.2008
Date d'expiration	17.05.2007	23.04.2008	21.04.2009
Prix d'exercice en euros (*)	10,29	10,63	17,26
Nombre d'options accordées (*)	1 166 667	1 050 435	750 000
Nombre de bénéficiaires	197	173	96

(*) retraités pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004.

Le nombre d'options et le prix d'exercice moyen des options ont évolué comme suit :

Données retraitées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Nombre d'options existantes au 31.12.2005	4 227 640	16,37
Nombre d'options accordées sur l'année 2006	-	-
Nombre d'options exercées sur l'année 2006	(599 495)	10,67
Nombre d'options venues à échéance sur l'année 2006 sans être exercées	(1 481 440)	23,76
Nombre d'options existantes au 31.12.2006	2 146 705	12,86
Nombre d'options pouvant être exercées au 31.12.2006	1 396 705	10,50
Nombre d'options accordées sur l'année 2007	-	-
Nombre d'options exercées sur l'année 2007	(821 250)	10,45
Nombre d'options venues à échéance sur l'année 2007 sans être exercées	(120 225)	10,29
Nombre d'options existantes au 31.12.2007	1 205 230	14,76
Nombre d'options pouvant être exercées au 31.12.2007	455 230	10,63

Les options susceptibles d'être exercées à la clôture de l'exercice sont au nombre de 455 230 actions.

Les options en circulation ont des prix d'exercice compris entre 10,63 euros et 17,26 euros. Elles ont une durée moyenne pondérée contractuelle de ½ année au 31 décembre 2007.

Le détail du nombre d'options par plan est le suivant :

en nombre d'actions (retraité)	31.12.2007	31.12.2006
Plan 2002	-	546 105
Plan 2003	455 230	850 600
Plan 2004	750 000	750 000
Total options	1 205 230	2 146 705

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2006 sont valorisés et comptabilisés. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont donc pas comptabilisés. En application de cette disposition, deux plans d'options d'achat d'actions (plans 2003 et 2004) ont été évalués à partir du modèle de Black & Scholes.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2007 est relative au plan 2004.

Aucun plan n'a été accordé en 2007.

Plan 2004

Valorisation des plans de stock options (en millions d'euros)	4,00
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros) *	18,10
Prix de souscription de l'option (en euros) *	17,26
Volatilité	30%
Taux d'intérêt sans risque	3,2 % - 3,32 %
Durée d'acquisition des droits	4 ans
Maturité de l'option	5 ans
Taux de distribution de dividende	1,07%

* données retraitées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004

La volatilité attendue retenue correspond à la volatilité historique de l'action à 2 ans.

La charge constatée au compte de résultat s'est élevée respectivement à 1 million d'euros au 31 décembre 2007 et à 1 million d'euros au 31 décembre 2006.

20.1.6.20.4.2 Attribution gratuite d'actions aux salariés de SAGEM SA, avant la fusion

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2005 a décidé l'attribution gratuite d'actions aux salariés de SAGEM SA, avant la fusion, conformément au nouveau dispositif créé dans la Loi de Finances 2005. L'attribution gratuite est de 50 actions par salarié ayant une ancienneté d'au moins 1 an à la veille de l'AGE et détenant à cette date, directement ou indirectement, à travers les fonds communs de placement d'entreprise des actions SAGEM SA. La charge globale de cette attribution gratuite est déterminée, en IFRS, à partir du cours de bourse et d'hypothèses de turnover. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits de 2 ans, à compter de la date de leur attribution par le Directoire.

La charge constatée au compte de résultat s'est élevée à 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Nombre d'actions gratuites accordées au 01.01.2007	554 700
Nombre total d'actions gratuites attribuées en 2007	-
Nombre total d'actions gratuites attribuées au 31.12.2007	554 700
Nombre total d'actions gratuites définitivement acquises	506 400

(*) avant prise en compte d'hypothèses de turnover

20.1.6.21 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2006	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres (*)	31.12.2007
Garanties de fonctionnement	392	150	(166)	-	(17)	359
Garanties financières	131	3	(53)	-	1	82
Prestations à fournir	427	199	(143)	1	(12)	472
Engagements sociaux	59	12	(11)	(1)	0	59
Engagements de retraites et assimilés	416	35	(33)	2	(27)	393
Contrats commerciaux et créances à long terme	133	71	(63)	(1)	1	141
Pertes à terminaison	351	375	(213)	-	(4)	509
Litiges	27	20	(4)	-	-	43
Situation nette négative	18	9	(13)	-	-	14
Autres	123	45	(42)	-	(13)	113
Total	2 077	919	(741)	1	(71)	2 185
Non Courant	976	326	(141)	0	(109)	1 052
Courant	1 101	593	(600)	1	38	1 133

(*) dont (60) M€ au titre des activités destinées à être cédées

Aucune provision significative concernant les risques environnementaux n'a été comptabilisée au titre de cette année.

Les reprises se répartissent comme suit :

- Utilisation : (439) millions d'euros
- Transfert : (125) millions d'euros
- Reprises sans objet : (177) millions d'euros

20.1.6.21.1 Avantages au personnel

Le Groupe supporte différents engagements au titre de régimes de retraite à prestations définies, d'indemnités de départ à la retraite et d'autres engagements, en France et à l'étranger. Le traitement comptable de ces différents engagements est décrit dans les règles et méthodes d'évaluation.

La situation financière du Groupe au regard de ces engagements est la suivante :

(en millions d'euros)	France	UK	Autre Europe	Canada	Total 31.12.2007	31.12.2006
Engagement brut	321,1	270,0	52,6	19,4	663,1	721,4
Actifs de couverture	10,1	240,1	26,1	17,2	293,5	281,3
Eléments non comptabilisés	(12,4)	(12,7)	1,0	0,9	(23,2)	23,6
Provision comptable	323,4	42,6	25,6	1,3	392,9	416,5
- Régime de retraite à prestations définies	22,3	42,6	19,8	1,3	86,0	99,9
- Indemnités de départ à la retraite	274,1	-	5,8	-	279,9	286,3
- Médailles et autres engagements	27,0	-	-	-	27,0	30,3

Principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements :

(en millions d'euros)	Zone Euro	UK	Suisse	Canada	
Taux d'actualisation	31.12.2007	5,00%	5,80%	3,00%	5,50%
	31.12.2006	4,50%	5,00%	3,00%	5,00%
Taux d'inflation	31.12.2007	2,00%	3,20%	1,00%	2,50%
	31.12.2006	2,00%	2,80%	-	2,50%
Taux de rendement attendu des actifs	31.12.2007	5,00%	6,95%-7,78%	4,50%	6,50%
	31.12.2006	4,50%	6,65%-7,61%	4,50%	6,50%
Taux d'augmentation des salaires	31.12.2007	1,50%-5,00%	4,45%	1,50%	3,50%-4,50%
	31.12.2006	1,50%-5,00%	4,30%	1,50%	3,50%-4,50%
Age de départ à la retraite	Cadres	63 / 65 ans	65 ans	64 ans	65 ans
	Non cadres	61 ans			60 ans

Allocation et taux de rendement effectif des actifs de couverture au 31 décembre 2007 :

	France		UK		Autre Europe		USA/Canada	
	%	Taux de rendement effectif	%	Taux de rendement effectif	%	Taux de rendement effectif	%	Taux de rendement effectif
Actions	21,3%	8,2%	80,2%	8,1%	30,2%	7,1%	58,0%	7,7%
Obligations et dettes	62,7%	4,2%	17,2%	4,9%	51,9%	3,8%	35,0%	4,7%
Immobilier	12,6%	6,7%	1,3%	7,4%	10,5%	4,8%		
Liquidités	3,4%	4,0%	1,3%	6,1%	7,4%	1,5%	7,0%	3,0%

Historique des engagements :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004 (*)	31.12.2003 (*)
Engagement brut	663,1	721,4	674,2	62,0	58,0
Actifs de couverture	293,5	281,3	248,9	0,0	0,0
Provision comptable	392,9	416,5	403,5	61,0	57,0
Ecarts actuariels d'expérience	28,7	15,1	ND	ND	ND
<i>en % de l'engagement</i>	4%	2%			

(*) Données Groupe Sagem non comparables

20.1.6.21.1.1 Régimes de retraites à prestations définies

a) Présentation des avantages

- En France

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place en 1985 par Snecma et fermé le 30 juin 1995 grâce à un mécanisme par paliers, qui permet aux salariés bénéficiaires présents à cette date d'en conserver, pour tout ou partie, le bénéfice.

Ainsi, les bénéficiaires qui avaient au moins 60 ans au 1er juillet 1995 ont vu leur carrière passée rachetée au taux de 2 % par année de service cotisée, sous forme de capital ; les bénéficiaires qui avaient entre 45 et 55 ans au 1er juillet 1995 ont vu geler leurs avoirs potentiels arrêtés au 1er juillet 1995 et calculés au taux de 1,86 % sous réserve qu'ils restent dans l'entreprise jusqu'à liquidation de leur retraite ; les bénéficiaires qui avaient entre 55 et 60 ans à cette date bénéficient de la prestation différentielle initiale sur leur ancienneté réelle et totale au taux de 1,86 %.

A l'exception de cette dernière tranche d'âge, les salariés cadres ont ensuite été affiliés à un nouveau régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Les sociétés du Groupe concernées sont SAFRAN (pour les salariés issus de Snecma), Snecma, Snecma Services, Snecma Propulsion Solide, Hispano-Suiza, Messier-Bugatti, Messier-Dowty, Messier Services, Aircelle et Turbomeca.

Le financement de ce régime est assuré par versements de contributions à un assureur qui gère lui-même le service des retraites. Un changement d'assureur a été effectué le 1er janvier 2005.

Il n'existait pas de régime de ce type dans les sociétés du Groupe SAGEM.

Au 31 décembre 2007, il ne reste plus que 789 ayants droit en activité dont le dernier départ en retraite est prévu pour 2013.
- A l'étranger
 - Grande-Bretagne

Il existe deux fonds de pension dans les sociétés Messier-Dowty / Messier Services Ltd et Aircelle Ltd. Ce sont des fonds de pension dits "contracted out", c'est-à-dire substitutifs de la retraite complémentaire obligatoire. Leur gestion est confiée à des "trusts". Les salariés participent au financement au travers de cotisations assises sur les salaires. La répartition des cotisations entre employeurs et employés est en moyenne de 71 % pour l'employeur et de 29 % pour l'employé.
 - Zone Euro

Les engagements concernent principalement Techspace Aero en Belgique. En avril 1997, cette société a souscrit auprès d'un assureur un contrat qui garantit au personnel le versement d'un capital ou d'une rente lors du décès ou du départ en retraite. Le montant versé est fonction de la catégorie de personnel, de l'âge, de la durée de vie professionnelle et du dernier salaire. Cet avantage est intégralement financé par des cotisations de l'employeur.
 - Suisse

Vectronix AG a octroyé à certains salariés un plan de pension mutualisé avec Leica, l'ancien actionnaire de Vectronix AG. Le régime est à prestations définies. Ce plan bénéficie à des retraités et à des salariés en activité chez Vectronix AG. Le 30 juin 2006, à effet du 31 décembre 2006, Vectronix AG a dénoncé le contrat avec Leica, ce qui a permis de sortir les actifs Vectronix du fonds Leica à l'avenir incertain en les transférant vers un autre assureur Gemini, qui offre par ailleurs à Vectronix toute indépendance dans la gestion de son plan. De plus, à l'occasion de ce transfert, Vectronix AG a effectué le rachat des annuités des retraités auprès du nouvel assureur.
 - Canada

Il existe deux plans de pension chez Messier-Dowty Inc. et Hispano-Suiza Canada (issu de Messier-Dowty Inc.) : un plan dédié aux employés et un plan dédié aux cadres et dirigeants. Ces plans sont financés par des contributions de l'employeur (83 %) et des salariés (17 %).

b) Situation financière

(en millions d'euros)	France	Etranger	31.12.2007	31.12.2006
Engagement brut	29,7	336,3	366,0	397,0
Actifs de couverture	10,0	283,4	293,4	281,2
Provision comptable	22,3	63,7	86,0	99,9
Eléments non comptabilisés	(2,6)	(10,8)	(13,4)	15,9
- Ecart actuariels	(2,6)	(11,5)	(14,1)	15,1
- Coûts des services passés	0,0	1,3	1,3	1,5
- Actifs non reconnus	0,0	(0,6)	(0,6)	(0,7)

(en millions d'euros)	Engagement brut (a)	Actifs de couverture (b)	Eléments non comptabilisés (c)	Provision = (a)-(b)-(c)
Situation au 01.01.2007	397,0	281,2	15,9	99,9
A. Charge des régimes				
Coût des services rendus	13,1			
Coût financier	18,9			
Rendement attendu des actifs		20,7		
Ecart actuariels comptabilisés			(1,2)	
Evolution de périmètre des régimes	(0,1)			
Coût des services passés comptabilisés			(0,1)	
Total charge des régimes	31,9	20,7	(1,3)	12,5
B. Charge de l'employeur				
Cotisations de l'employeur		20,5		
Prestations payées	(11,0)	(11,0)		
Total charge de l'employeur	(11,0)	9,5	-	(20,5)
C. Autres éléments comptabilisés				
Actif net non reconnu				
Effet de change	(24,2)	(21,2)	0,9	
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(3,3)	(1,3)		
Total autres éléments comptabilisés	(27,5)	(22,5)	0,9	(5,9)
Variation de provisions				(13,9)
D. Autres éléments non comptabilisés				
Cotisations des salariés	4,7	4,7		
Ecart actuariels de la période	(29,1)	(0,2)	(28,9)	
Coût des services passés de la période				
Total autres éléments non comptabilisés	(24,4)	4,5	(28,9)	
Situation au 31.12.2007	366,0	293,4	(13,4)	86,0

20.1.6.21.1.2 Indemnités de départ à la retraite

a) Présentation des avantages

- En France
Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales ainsi que, chez Snecma Propulsion Solide, des indemnités au titre de l'amiante.
- A l'étranger
Sont inclus dans cette rubrique les engagements au titre des plans de départ en retraite anticipé chez Sagem ORGA GmbH, Snecma Services Brussels et Vectronix AG.
A noter que chez Vectronix AG, le plan a été fermé au 31 décembre 2006, avec pour conséquence la reconnaissance immédiate de tous les écarts actuariels.

b) Situation financière

(en millions d'euros)	France	Etranger	31.12.2007	31.12.2006
Engagement brut	264,4	5,7	270,1	294,1
Actifs de couverture	0,1	-	0,1	0,1
Provision comptable	274,1	5,7	279,8	286,3
Eléments non comptabilisés	(9,8)	-	(9,8)	7,7
- Ecart actuariels	(12,2)	0,0	(12,2)	5,1
- Coûts des services passés	2,4	0,0	2,4	2,6
- Actifs non reconnus	0,0	0,0	0,0	0,0
	Engagement brut	Actifs de couverture	Eléments non comptabilisés	Provision
(en millions d'euros)	(a)	(b)	(c)	= (a)-(b)-(c)
Situation au 01.01.2007	294,1	0,1	7,7	286,3
A. Charge des régimes				
Coût des services rendus	13,8			
Coût financier	12,9			
Rendement attendu des actifs				
Ecart actuariels comptabilisés	0,4		(0,2)	
Evolution de périmètre des régimes	0,1		0,3	
Coût des services passés comptabilisés			(0,1)	
Total charge des régimes	27,2	-	-	27,2
B. Charge de l'employeur				
Cotisations de l'employeur		0,1		
Prestations payées	(16,8)	(0,1)		
Total charge de l'employeur	(16,8)	-	-	(16,8)
C. Autres éléments comptabilisés				
Actif net non reconnu				
Effet de change				
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(18,5)		(1,6)	
Total autres éléments comptabilisés	(18,5)	-	(1,6)	(16,9)
Variation de provisions				(6,5)
D. Autres éléments non comptabilisés				
Cotisations des salariés				
Ecart actuariels de la période	(15,9)		(15,9)	
Coût des services passés de la période				
Total autres éléments comptabilisés	(15,9)	-	(15,9)	
Situation au 31.12.2007	270,1	0,1	(9,8)	279,8

20.1.6.21.1.3 Autres avantages au personnel

a) Présentation des avantages

- En France
Cela comprend notamment les engagements au titre des médailles du travail, ainsi que des primes fidélité et primes cadre accordées chez Sagem Télécommunications, Sagem Mobiles, Sagem Défense Sécurité, Sagem Sécurité et SAFRAN Informatique.

- A l'étranger
Les sociétés qui étaient concernées par les jubilés Sagem Communication Germany et Sagem Communication Austria ne font plus partie au 31 décembre 2007 du périmètre.

b) Situation financière

(en millions d'euros)	France	Etranger	31.12.2007	31.12.2006
Engagement brut	27,0	0,0	27,0	30,3
Actifs de couverture			-	-
Provision comptable	27,0	0,0	27,0	30,3
Eléments non comptabilisés	na	na	na	na

Engagement brut
= Provision

(en millions d'euros)	
Situation au 01.01.2007	30,3
A. Charge des régimes	
Coût des services rendus	2,7
Coût financier	1,2
Rendement attendu des actifs	
Ecarts actuariels comptabilisés	(2,6)
Evolution de périmètre des régimes	
Coût des services passés comptabilisés	0,2
Total charge des régimes	1,5
B. Charge de l'employeur	
Cotisations de l'employeur	
Prestations payées	(2,2)
Total charge de l'employeur	(2,2)
C. Autres éléments comptabilisés	
Actif net non reconnu	
Effet de change	
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(2,6)
Total autres éléments comptabilisés	(2,6)
Variation de provisions	(3,3)
D. Autres éléments non comptabilisés	
Cotisations des salariés	
Ecarts actuariels de la période	
Coût des services passés de la période	
Total autres éléments comptabilisés	-
Situation au 31.12.2007	27,0

20.1.6.21.1.4 Cotisations au titre des régimes à cotisations définies

La charge de l'année au titre des régimes à cotisations définies a été de 228 millions d'euros et se décompose comme suit :

- Cotisations aux régimes généraux de retraites : 218 millions d'euros
- Cotisations au régime de retraite supplémentaire Art. 83 * : 10 millions d'euros

* Régime mis en place dans les principales sociétés françaises de l'ancien périmètre Snecma

20.1.6.22 Dettes soumises à des conditions particulières

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2006	573
Nouvelles avances reçues	41
Remboursement d'avances	(57)
Charge de désactualisation	25
Charges d'intérêts	4
Ecart de conversion	4
Variations de périmètre	-
Au 31.12.2007	590

Ces dernières correspondent essentiellement aux avances remboursables de l'Etat français.

20.1.6.23 Passifs portant intérêts

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Passifs courants portant intérêts	Passifs non courants portant intérêts	Total
Total au 31.12.2006	699	463	1 162
Augmentation des emprunts	11	18	29
Diminution des emprunts	-	(96)	(96)
Variations des crédits de trésorerie	(157)	-	(157)
Variations de périmètre	(30)	9	(21)
Ecarts de change	(5)	(6)	(11)
Reclassements (*)	(16)	9	(7)
Total au 31.12.2007	502	397	899

(*) dont (7) M€ au titre des activités destinées à être cédées

a) Description des principaux emprunts

Principaux emprunts à long moyen terme à l'origine :

- Emprunts Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) : 272 millions d'euros (344 millions d'euros au 31 décembre 2006).
Cet emprunt est composé de 5 tirages pour un taux fixe moyen de 3,2 %, amortissement linéaire semestriel du principal, échéance finale juillet 2012, 72 millions d'euros à échéance à moins d'un an.
Dans le cadre de certains tirages, la B.E.I peut exiger qu'un compte de réserve nanti à son profit soit alimenté (pour un montant égal au service annuel de la dette si, lors de la publication des comptes semestriels et annuels, les covenants financiers ne sont pas respectés).
- Financement Epargne Salariale dans le cadre du P.E.G. : 187 millions d'euros (143 millions d'euros au 31 décembre 2006).
Taux de rémunération défini annuellement indexé sur le taux BTAN 5 ans (4,56 % pour 2007 et 3,56 % pour 2006). L'échéance maximum est de 5 ans et la part à moins d'un an représente 83 millions d'euros.
- Lease Messier-Bugatti 59 millions d'US dollar (40 millions d'euros) [60,5 millions d'US dollar (46 millions d'euros) au 31 décembre 2006].
A taux fixe 5,2 %, dont 7 millions d'euros à moins d'un an. Ce lease fait l'objet d'une garantie de sa maison mère Messier-Bugatti SA.

Les autres emprunts à long moyen terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

Principaux emprunts à court terme :

- Billets de Trésorerie : 147 millions d'euros (376 millions d'euros au 31 décembre 2006)
Ce montant regroupe plusieurs tirages aux conditions de marché sur des échéances comprises entre 1 et 6 mois.

- Comptes courants financiers aux filiales non consolidées : 29 millions d'euros (72 millions d'euros au 31 décembre 2006).
La rémunération est indexée sur les taux au jour le jour de la devise du compte (EUR, GBP et USD).
- Emprunt à court-terme C.A.I.D.F. : 80 millions d'euros (50 millions d'euros au 31 décembre 2006).
Cet emprunt est composé d'un tirage aux conditions de marché à échéance maximum de 6 mois.
Les autres emprunts à court terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

b) Passifs non courants portant intérêts (partie > 1 an dette financière à l'origine)

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Emprunts de location-financement	49	68
Emprunts à long terme	348	395
Total des passifs non courants portant intérêts	397	463

c) Passifs courants portant intérêts (< 1 an)

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Emprunts de location-financement	14	12
Emprunts à long terme	179	165
Intérêts courus non échus	7	5
Passifs courants portant intérêts à long terme dès l'origine	200	182
Billets de trésorerie	147	376
Concours bancaires court terme et assimilés	155	141
Passifs courants portant intérêts à court terme dès l'origine	302	517
Total des passifs courants portant intérêts	502	699

d) Analyse globale par échéances

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Échéances en :		
N + 1	502	699
N + 2 à N + 5	352	405
Au-delà de 5 ans	45	58
Total	899	1 162

e) Analyse globale par devise

La répartition des emprunts par devise s'analyse comme suit :

(en millions)	31.12.2007		31.12.2006	
	devises	euros	devises	euros
EUR	594	594	872	872
USD	212	144	229	174
CAD	93	64	76	50
GBP	56	77	39	58
Autres		20		8
Total		899		1 162

f) Décomposition globale taux fixe et variable

(en millions d'euros)	Non courant				Courant			
	31.12.2007		31.12.2006		31.12.2007		31.12.2006	
	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux
Taux fixe	265	3,44%	364	3,58%	99	3,60%	102	3,52%
Taux variable	132	4,69%	99	4,07%	403	4,94%	597	4,21%
Total	397	3,86%	463	3,69%	502	4,67%	699	4,11%

20.1.6.24 Fournisseurs et autres créditeurs

Ils se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2006	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements (*)	31.12.2007
Dettes opérationnelles	5 886	502	13	(31)	(325)	6 045
Clients créditeurs	572	30	-	(1)	(30)	571
Clients, avances et acomptes	2 448	310	12	(3)	(18)	2 749
Dettes d'exploitation	2 169	120	(3)	(26)	(237)	2 023
Compte courant exploitation	1	2	2	-	(2)	3
Dettes sociales	696	40	2	(1)	(38)	699
Autres dettes	504	(6)	5	(6)	(25)	472
Autres dettes	234	(22)	5	(5)	(33)	179
Produits constatés d'avance	270	16	-	(1)	8	293
Primes reçues sur options devises non échues	-	-	-	-	-	-
Total	6 390	496	18	(37)	(350)	6 517

(*) dont (343) M€ au titre des activités destinées à être cédées

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et ont une échéance à moins d'un an.

Les produits constatés d'avance concernent principalement Messier Bugatti pour 51 millions d'euros (différé du chiffre d'affaires) et Snecma pour 128 millions d'euros (dont chiffre d'affaires à l'avancement 38 millions d'euros).

Les échéances de ces éléments sont :

(en millions d'euros)	< 12 mois	> 12 mois
Dettes opérationnelles	5 625	420
Autres dettes	309	163
Total	5 934	583

20.1.6.25 Autres passifs non courants et courants

20.1.6.25.1 Autres passifs non courants

(en millions d'euros)	31.12.2006	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements (*)	31.12.2007
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	53	28	4	-	(16)	69
Dettes liées aux départs de salariés en pré-retraite	46	(11)	-	1	(11)	25
Dettes sur acquisition de titres	13	-	-	-	(11)	2
Total	112	17	4	1	(38)	96

(*) dont (10) M€ au titre des activités destinées à être cédées

20.1.6.25.2 Autres passifs courants

(en millions d'euros)	31.12.2006	Variations de la période	Variations de périmètre	Reclassements (*)	31.12.2007
Concours de l'Etat, redevance à payer	34	(9)	-	(1)	24
Etat - autres impôts et taxes	116	18	-	(19)	115
Total	150	9	0	(20)	139

(*) dont (20) M€ au titre des activités destinées à être cédées

20.1.6.26 Synthèse des passifs financiers

La juste valeur de ces passifs est évaluée sur la base des prévisions de remboursement estimées et actualisées au taux d'intérêt de clôture pour ces passifs ayant un taux d'intérêt nul ou un taux variable.

au 31.12.2007 (en millions d'euros)	Valeur au bilan			Juste Valeur
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Total	
Dettes soumises à des conditions particulières	590		590	590
Passifs non courants portant intérêts	397		397	381
Passifs courants portant intérêts	502		502	502
Dettes d'exploitation	2 023		2 023	2 023
Comptes courants d'exploitation	3		3	3
Instruments dérivés passifs		4	4	4
Total passifs financiers	3 515	4	3 519	3 503

au 31.12.2006 (en millions d'euros)	Valeur au bilan			Juste Valeur
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Total	
Dettes soumises à des conditions particulières	573		573	573
Passifs non courants portant intérêts	463		463	446
Passifs courants portant intérêts	699		699	699
Dettes d'exploitation	2 169		2 169	2 169
Comptes courants d'exploitation	1		1	1
Instruments dérivés passifs		2	2	2
Total passifs financiers	3 905	2	3 907	3 890

La position financière nette du Groupe s'établit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	730	743
Passifs non courants et courants portant intérêt	899	1 162
Position financière nette	(169)	(419)

20.1.6.27 Effectifs

Les effectifs moyens du Groupe sur la période et par secteur d'activité se décomposent comme suit :

	France	Etranger	Total
Propulsion Aéronautique et Spatiale	18 143	2 507	20 650
Equipements Aéronautiques	9 996	8 846	18 842
Défense Sécurité	6 670	2 574	9 244
Communications	1 763	1 443	3 206
Holding	559	14	573
Total	37 131	15 384	52 515

Compte tenu de l'effectif des sociétés non consolidées, l'effectif total géré est de 57 383.

Au titre des sociétés françaises, la répartition par catégorie socioprofessionnelle est la suivante :

Cadres	11 900
Maîtrise	1 147
Techniciens	11 938
Employés	2 961
Ouvriers	9 185
Total	37 131

Les effectifs concernant les sociétés en intégration proportionnelle, comprises dans les données ci-dessus, sont (à hauteur du pourcentage d'intégration) :

Shannon Engine Support	17
Europropulsion	43
Ningbo Bird Sagem Electronics Ltd	1 295
Sofradir	135
Ulis	38
Famat	238
Wuhan Tianyu Information	134
Total	1 900

20.1.6.28 Participation dans des co-entreprises

Le Groupe détient des participations comptabilisées par intégration proportionnelle (dont la contribution est comptabilisée à chaque ligne des états financiers) dans les sociétés suivantes :

- CFM International Inc. et CFM International SA : coordination du programme moteur CFM56 avec General Electric et sa commercialisation,
- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM56,
- Famat : fabrication de carters de grandes dimensions en sous-traitance de Snecma et de General Electric,
- Europropulsion : études, développements, essais et fabrication d'ensembles propulsifs à propergol solide,
- Ulis : fabrication de détecteurs infrarouge non refroidis,
- Sofradir : fabrication de détecteurs infrarouge refroidis,
- Ningbo Bird Sagem Electronics Co, Ltd : fabrication de téléphones mobiles sur la base de la technologie Sagem (principalement modules) pour Bird sur le marché chinois et pour Sagem dans le reste du monde,
- Wuhan Tianyu Information Industry Co, Ltd : fabrication de cartes à puce.

La part du Groupe dans les différents agrégats financiers de ces filiales, qui est incluse dans les états financiers consolidés, est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Actifs courants	272	290
Actifs non courants	284	267
Passifs courants	353	350
Passifs non courants	26	20
Produits opérationnels	249	221
Charges opérationnelles	(207)	(175)
Résultat financier	(7)	(5)
Charge d'impôts	(19)	(13)
Résultat net	16	28
Flux liés aux activités opérationnelles	101	54
Flux liés aux activités d'investissement	(85)	(71)
Flux liés aux activités de financement	(17)	13

20.1.6.29 Parties liées

20.1.6.29.1 Transactions avec les parties liées

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Ventes aux parties liées	1 458	1 591
Achats auprès des parties liées	(103)	(103)
Créances sur les parties liées	659	767
Dettes envers les parties liées	948	785
Garanties financières envers les parties liées	340	340

Les parties liées concernent principalement l'Etat français et ses entités contrôlées.

20.1.6.29.2 Rémunérations des dirigeants

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Avantages à court terme	7,2	9,7
Avantages postérieurs à l'emploi	1,6	1,7
Autres avantages long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	3,3	1,4
Avantages en capital	0,4	2,9

Les Dirigeants comprennent les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire et les membres de la Direction Générale SAFRAN. Les rémunérations au titre des "avantages à court terme" sont fournies sur une base brute. Elles comprennent les éléments versés sur l'année 2007 ainsi que la provision de la part variable qui sera versée en 2008.

20.1.6.29.3 Relation entre SAFRAN et ses filiales

Les principaux flux financiers entre la société SAFRAN et ses filiales concernent les éléments suivants :

- Une centralisation de trésorerie est effectuée au niveau du Groupe SAFRAN : en conséquence des conventions de trésorerie existent entre SAFRAN et chacune des sociétés du Groupe pour régir les relations d'avances et de placements.
- Une politique de gestion du risque de change est également assurée de manière centralisée par la société de tête pour l'ensemble du Groupe SAFRAN : elle vise à protéger la performance économique des filiales opérationnelles des fluctuations aléatoires des devises (essentiellement du dollar) et à optimiser la qualité des couvertures mises en place par l'intermédiaire d'un portefeuille d'instruments de couverture.

- Conformément aux dispositions de l'article 223A du Code général des impôts, SAFRAN s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus au titre du Groupe formé par elle-même et les filiales intégrées fiscalement.

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à SAFRAN, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe.

En ce qui concerne les prestations fournies par la holding au bénéfice de ses filiales, elles sont facturées généralement aux bénéficiaires sur la base de contrats d'assistance.

20.1.6.30 Passifs éventuels

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 20 juillet 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable jusqu'à un maximum de 120 heures.

Les sociétés françaises du Groupe intègrent progressivement cet élément nouveau dans le champ de la négociation sur la formation continue et le développement des compétences.

20.1.7 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. L'incidence de la variation du cours de change s'entend de la variation des cours entre la clôture et l'ouverture et de son impact sur la valeur de la trésorerie à l'ouverture.

20.1.7.1 Les flux de trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des comptes à vue ou à terme et valeurs mobilières de placement.

Ces montants ont une échéance de moins de 3 mois et sont convertibles en un montant connu de trésorerie. La composition de ces montants est détaillée au § 20.1.6.18.

20.1.7.2 Décaissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

Ils se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Immobilisations incorporelles	(254)	(352)
Immobilisations corporelles	(466)	(462)
Variations des dettes sur acquisition d'immobilisations incorporelles	1	6
Variations des dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles	44	13
Variations créances sur cession d'immobilisations corporelles	-	1
Produits de cession des immobilisations incorporelles	1	3
Produits de cession des immobilisations corporelles	35	102
Total	(639)	(689)

20.1.7.3 Transactions significatives sans incidence sur la trésorerie

Le Groupe a réalisé certaines transactions qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Ils concernent principalement :

- les charges d'amortissement, dépréciation et provisions	901 M€
- incidences des variations de valeur des instruments financiers ⁽¹⁾	392 M€
- autres	(23) M€
	1 270 M€

⁽¹⁾ Cette incidence résulte principalement de la décision du Groupe d'appliquer une comptabilité dite spéculative à compter du 1^{er} juillet 2005 et donc à constater dans son résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers à partir de cette date.

20.1.7.4 Politique comptable du Groupe

La politique comptable du Groupe est de classer les dividendes reçus et intérêts reçus ou payés en activités opérationnelles.

20.1.7.5 Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées

Le détail de ces flux est présenté dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Les flux des sociétés dont l'activité est abandonnée représentent :

	M€
- Flux d'exploitation	95
- Flux d'investissement	(33)
- Flux de financement	1
	<hr/>
	63

Ce flux de trésorerie permet de financer :

- Un remboursement des dettes vis-à-vis du Groupe	(64)
- Une variation d'autres éléments financiers avec le Groupe (dont BFR)	(7)
	<hr/>
	(71)

Soit une variation nette de la trésorerie liée aux activités abandonnées **(8)**

20.1.8 GESTION DES RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de change, les risques de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur le marché des actions, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
<i>Gestion du risque de taux d'intérêt</i>	-	-	-	-
Swaps payeurs taux fixe	-	-	-	-
Swaps payeurs taux variable	-	-	-	-
<i>Gestion du risque de change</i>	126	(4)	397	(2)
Swaps de change	8	-	-	-
Achats et ventes à terme de devises	55	(4)	397	(2)
Option de change	63	-	-	-
<i>Autres instruments dérivés</i>	-	-	-	-
Total	126	(4)	397	(2)

20.1.8.1 Exposition au risque de change

La majorité du chiffre d'affaires des branches Propulsion Aéronautique et Spatiale et Equipements Aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. Ainsi, l'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités a été de 4,96 milliards de dollars US pour l'année (pour 3,90 milliards de dollars US pour 2006). La politique de couverture décrite ci-après vise à protéger la rentabilité du Groupe et à sauvegarder la régularité de ses résultats.

Par ailleurs la branche Communications achète une partie de ses composants en dollar US, l'exposition qui en résulte étant à très court terme, cette dernière est gérée de façon spécifique. L'exposition nette (non retraitée des activités abandonnées) qui en résulte est de 816 millions de dollars US pour 2007 (pour 910 millions de dollars US pour 2006).

20.1.8.1.1 Politique de couverture

La politique de gestion du risque de change définie par la holding SAFRAN pour l'essentiel de ses filiales repose sur deux principes :

- Protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar ;
- Optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection ; la parité minimum correspond à un cours du dollar permettant à SAFRAN de tenir ses objectifs de résultat opérationnel.

20.1.8.1.2 Méthode de gestion

La méthode consiste à gérer un portefeuille d'instruments de couverture permettant de ne pas descendre en dessous du seuil minimum de référence.

Dans le cadre des actions de protection, les principaux types d'instruments utilisés sont les ventes à terme et les achats d'options ("call euro/put USD").

Au-delà de la parité plancher, des actions d'optimisation sont mises en œuvre, qui sont constituées essentiellement par des ventes d'options ("call USD/put euro").

Ces ventes d'options représentent l'anticipation des couvertures à terme. Lors de leur mise en place, leur niveau d'exercice est toujours plus favorable à celui des dernières ventes à terme effectuées.

20.1.8.1.3 Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés, fermes et optionnels, détenus par le Groupe sont affectés à la couverture des flux futurs hautement probables déterminés à partir du carnet de commandes et des prévisions budgétaires, et en complément, en couverture de la position nette du bilan, constituée des créances et dettes commerciales et de la trésorerie en devises en couverture.

Le portefeuille des instruments financiers dérivés se ventile comme suit :

(en millions de devises)	31.12.2007				31.12.2006			
	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans
Contrat forward								
Position vendeuse de USD	55	2 891	2 891	-	397	3 050	2 722	328
<i>Dont contre EUR</i>	40	2 780	2 780	-	365	2 796	2 468	328
Position acheteuse de USD	(4)	(58)	(35)	(23)	(2)	(158)	(158)	-
<i>Dont contre EUR</i>	-	-	-	-	(2)	(158)	(158)	-
Position vendeuse de GBP contre EUR	-	1	1	-	-	16	16	-
Position acheteuse de JPY contre EUR	-	-	-	-	-	(1 000)	(1 000)	-
Swaps de change	8				-			
<i>Dont contre USD</i>	2	126	126	-	-	-	-	-
Options de change	63				-			
<i>Achat Put</i>	63	2 330	2 330	-	-	-	-	-
<i>Vente Call</i>	-	226	226	-	-	-	-	-
Total	122				395			

Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros, alors que les montants notionnels sont exprimés en millions de devises.

A fin 2007, aucune couverture n'est affectée à la position nette du bilan. L'ensemble du portefeuille d'instruments dérivés détenus est affecté globalement à la couverture des flux futurs de ventes en devises.

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change se résume comme suit :

(en millions de devises)	31.12.2007				31.12.2006			
	USD / EUR	USD / GBP	USD / CAD	JPY / EUR	USD / EUR	USD / GBP	USD / CAD	JPY / EUR
Total actifs	1 490	248	113	625	1 319	103	117	362
Total passifs	1 162	182	150	326	1 119	81	98	2 254
Position nette du bilan	328	66	(37)	299	200	22	19	(1 892)
Instruments financiers dérivés affectés à la position nette du bilan	-	-	-	-	365	11	14	(1 000)
Position nette après prise en compte des couvertures affectées à la position du bilan	328	66	(37)	299	(165)	11	5	(892)
Instruments financiers dérivés affectés à des transactions futures	5 098	111	8	-	2 284	209	19	-

La sensibilité du bilan à une variation de +/- 5 % du cours de change euro/dollar est la suivante :

Impact sur les positions du bilan (en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	USD		USD	
Cours de clôture	1,47		1,32	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	-5%	+5%	-5%	+5%
Impact sur la position nette bilantielle après prise en compte des couvertures	12	(11)	7	(6)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectés à des transactions futures	(138)	147	(84)	94

20.1.8.2 Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des swaps de taux d'intérêt et options.

Aucun instrument de marché n'existe au 31 décembre 2007.

L'essentiel de l'endettement moyen terme du Groupe est pris à taux fixe. En conséquence, la sensibilité du Groupe au risque de taux d'intérêt est faible. Ainsi une variation instantanée de +/- 1 % des taux d'intérêt entraînerait un(e) produit (charge) de 3,8 millions d'euros (contre 1,5 million d'euros en 2006).

20.1.8.3 Gestion du risque de marché action

L'exposition de SAFRAN au risque de fluctuation des cours de bourse porte sur les titres Embraer, seuls titres cotés.

Une variation défavorable de 5 % du cours de ces titres aurait une incidence négative nette sur les capitaux propres de 3,2 millions d'euros (contre 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2006).

20.1.8.4 Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires,
- les instruments dérivés,
- les comptes clients,
- les garanties financières accordées aux clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang, présentant un rating minimum "AA".

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique. Au 31 décembre 2007, le Groupe n'a pas identifié de risque de contrepartie significatif, non provisionné dans les états financiers.

L'échéancier des actifs financiers est donné au § 20.1.6.19.2.

20.1.8.5 Gestion du risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement, courant et prévisionnel, du Groupe, et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Le très faible niveau d'endettement du Groupe et l'existence de lignes de liquidité non utilisées rendent le Groupe peu sensible au risque de liquidité.

Certains financements long terme mis en place en 2003 et 2005 disposent de covenants financiers. Il s'agit des deux ratios-limites suivants :

- Dette nette/EBITDA < 2,5
- Dette nette/fonds propres < 1

Les définitions des termes "Dette nette", "EBITDA" et "Fonds propres" sont les suivantes :

- Dette nette : dettes financières (hors avances remboursables) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités,
- EBITDA : somme du résultat d'exploitation et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif,
- Fonds propres : les fonds propres sont les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires.

Pour l'exercice 2007, ces ratios sont déterminés sur la base des comptes consolidés ajustés.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'établissent au 31 décembre 2007 à 1 295 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a signé un contrat de location financement immobilier d'un montant de 70 millions d'euros au titre d'un investissement à réaliser. La date de livraison est prévue au cours du second trimestre 2009.

20.1.9 ENGAGEMENTS HORS BILAN

20.1.9.1 Avals, cautions et autres engagements

20.1.9.1.1 Engagements liés à l'activité courante

Les différents engagements donnés représentent :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Engagements sociaux	20	20
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	256	324
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	499	443
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	103	41
Engagements liés à la responsabilité de membre de GIE	2	5
Garantie de passif	22	25
Ecarts actuariels	(23)	24
Autres engagements	186	65
Total	1 065	947

En termes d'engagements reçus, le Groupe SAFRAN constate :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	12	11
Garanties de bonne fin	15	8
Avals, cautions reçus	8	17
Autres engagements reçus	77	12
Total	112	48

Les engagements donnés et reçus provenant des activités abandonnées ressortent respectivement à 37 et 4 millions d'euros.

20.1.9.1.2 Autres engagements et obligations contractuelles

Le Groupe constate des obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme à l'origine	534	186	332	16
Obligations en matière de location-financement	63	14	20	29
Contrats de location simple	151	46	71	34

Obligations d'achats irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	748	246	423	79

Le montant des paiements de location dans le résultat de l'exercice est de 77 millions d'euros.

20.1.9.2 Garanties d'actif et de passif

A l'occasion d'acquisitions ou de cessions de sociétés, des garanties d'actif ou de passif ont été données ou reçues. Au 31 décembre 2007, aucune de ces garanties n'est mise en œuvre et aucune ne justifie de provisions dans les comptes consolidés du Groupe.

20.1.9.3 Engagements d'investissements

Au 31 décembre 2007, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 229 millions d'euros (hors activités abandonnées).

20.1.9.4 Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global au 31 décembre 2007 est de 377 millions d'US dollar ; ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par SAFRAN. En effet, ces obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire des avions obtenus en gage. Ainsi, le risque net tel qu'il ressort du modèle d'évaluation est entièrement provisionné dans les comptes.

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA DU GROUPE SAFRAN

Sans objet

20.3 INFORMATIONS FINANCIERES EN DONNEES AJUSTEES

Le Conseil de Surveillance du 13 février 2008 a autorisé la publication des données financières ajustées de l'exercice 2007 (§ 20.3) et celle des comptes consolidés statutaires de SAFRAN pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2007, arrêtés par le Directoire du 11 février 2008 (§ 20).

Pour permettre le suivi et la comparabilité des performances économiques du Groupe, le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés, présentés respectivement § 20.3.1 et § 20.3.2 des comptes consolidés statutaires, sont ajustés :

- de l'incidence des dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem-Snecma conformément à la norme IFRS 3,
- des effets de l'application d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change.

Il est rappelé que ces informations ajustées sont non auditées.

A titre exceptionnel, les états financiers et les notes annexes de l'exercice 2006 n'ont pu être retraités de l'incidence de l'abandon en 2007 de l'activité Haut Débit, en raison de la récente création de Sagem Communications, par scission de sa maison mère en 3 entités et de l'absence d'éléments financiers pertinents et audités.

20.3.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AJUSTE

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2007 données ajustées	31.12.2006 données ajustées
Chiffre d'affaires	20.3.4.1.	10 830	11 329
Autres produits		73	74
Produits des activités ordinaires		10 903	11 403
Production stockée		304	360
Production immobilisée		277	350
Consommations de l'exercice	20.3.4.2.	(6 632)	(7 349)
Frais de personnel		(3 124)	(3 163)
Impôts et taxes		(213)	(229)
Dotations nettes	20.3.4.3.	(779)	(860)
Autres produits / Charges opérationnelles		(73)	(47)
Résultat opérationnel		663	465
Coût de la dette nette		(14)	(22)
Autres charges et produits financiers		(43)	(56)
Résultat financier	20.3.4.4.	(57)	(78)
Quote-part dans le résultat des SME		4	4
Résultat avant impôt		610	391
Charge d'impôts	20.3.4.5.	(219)	(199)
Résultat net des activités poursuivies		391	192
Résultat des activités abandonnées	20.1.6.16	30	-
Résultat de la période		421	192
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		(15)	(15)
Résultat net part du Groupe		406	177
BNPA (Bénéfice Net Par Action)		0,99 €	0,43 €

20.3.2 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AJUSTES

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat consolidé global avant impôts	630	368
Impôts payés	(212)	(202)
Quote part de résultat des SME (net des dividendes reçus et des dividendes des activités abandonnées)	4	4
Amortissements	357	411
Dépréciations	209	129
Provisions	178	247
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	(44)	45
Pertes de change	-	(2)
Plus-values de cession d'éléments d'actif	7	(39)
Subventions d'investissement reprises au compte de résultat	(3)	-
Intérêts courus	4	7
Autres éléments	22	19
Annulation du résultat des activités abandonnées	(35)	-
Produits et charges des activités abandonnées en relation avec le Groupe	(1)	-
Part des intérêts minoritaires	15	16
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie	709	833
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement	1 131	1 003
Variation nette des stocks et en-cours de production	(421)	(461)
Variation nette des dettes et créances d'exploitation	318	254
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs	(10)	58
Variation du besoin en fonds de roulement des activités abandonnées en relation avec le Groupe	(5)	-
Variation du besoin en fonds de roulement	(118)	(149)
TOTAL I	1 013	854
II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles	(252)	(343)
Décaissements nets sur immobilisations corporelles	(387)	(346)
Décaissements nets sur acquisitions de titres	(74)	(53)
Encaissements nets sur cessions de titres	6	14
Encaissements/décaissements nets sur immobilisations financières	(26)	13
Autres variations	-	9
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées en relation avec le Groupe	(1)	-
TOTAL II	(734)	(706)
III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Variation de capital	19	8
Remboursement d'emprunts	(86)	(129)
Remboursement d'avances remboursables	(57)	(46)
Nouveaux emprunts	24	67
Avances remboursables reçues	41	71
Variation des financements court terme	(97)	(151)
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées en relation avec le Groupe	(64)	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(90)	(148)
Dividendes versés aux minoritaires	(6)	(7)
TOTAL III	(316)	(335)
IV. Flux de trésorerie opérationnels liés aux activités abandonnées	TOTAL IV	95
V. Flux de trésorerie d'investissement liés aux activités abandonnées	TOTAL V	(33)
VI. Flux de trésorerie de financement liés aux activités abandonnées	TOTAL VI	1
VII. Incidence des variations de taux de change	TOTAL VII	(2)
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	I+II+III+IV +V+VI+VII	24
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	743	936
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	730	743
Variation de trésorerie	(13)	(193)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des actifs destinés à être cédés / activités abandonnées	37	
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	24	(193)
Dont variation de trésorerie des activités maintenues	34	
Dont variation de trésorerie des activités abandonnées	(8)	
Dont variation de trésorerie des actifs destinés à être cédés	(2)	

20.3.3 INFORMATIONS SECTORIELLES EN DONNEES AJUSTEES

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées selon la nature des produits et des services rendus, chaque secteur correspondant à une branche autonome représentant un domaine d'activité stratégique qui propose différents produits et sert différents marchés.

Les cessions inter-activités sont réalisées aux conditions de marché.

20.3.3.1 Secteurs d'activité

20.3.3.1.1 *Secteur Propulsion Aéronautique et Spatiale*

Au sein de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, moteurs de fusées, hélicoptères civils et militaires, missiles tactiques, drones. Cette branche comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

20.3.3.1.2 *Secteur Equipements Aéronautiques*

Le Groupe est également spécialisé dans le domaine des équipements mécaniques, hydromécaniques et électromécaniques : les trains d'atterrissage, les roues et freins et les systèmes associés, les nacelles et inverseurs de poussée, les pièces en matériaux composites, les systèmes de régulation moteur et équipements associés, transmissions de puissance, les câblages, systèmes de liaisons électriques, les systèmes de ventilation et filtres hydrauliques. La branche Equipements Aéronautiques comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

20.3.3.1.3 *Secteur Défense et Sécurité*

Au sein du secteur de la défense et de la sécurité, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes Aéronautiques et de Navigation (produits d'avionique, instruments de navigation, etc.), des systèmes Optroniques et Aéroterrestres et des systèmes de Sécurité (terminaux de paiement sécurisés, cartes bancaires, identification, biométrie, sûretés aéroportuaires).

20.3.3.1.4 *Secteur Communications*

L'activité dans le secteur Communications comprend la téléphonie mobile. L'activité communications Haut Débit (fax et terminaux multi-fonctions, DECT, terminaux hauts débits, décodeurs, etc.) a été reclassée au 31 décembre 2007 comme activité destinée à être cédée.

20.3.3.2 Informations sectorielles en données ajustées

Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense Sécurité	Communications	Total secteurs	Holding/ éliminations intersecteurs	Total au 31.12.2007
Chiffre d'affaires externe	5 920	2 703	1 548	659	10 830	-	10 830
Chiffre d'affaires intersecteurs	23	466	82	79	650	(650)	-
Total chiffre d'affaires	5 943	3 169	1 630	738	11 480	(650)	10 830
Autres produits sectoriels	277	299	85	(5)	656	(2)	654
Charges sectorielles	(5 107)	(3 142)	(1 570)	(782)	(10 601)	632	(9 969)
Dotations nettes aux amortissements	(163)	(125)	(50)	(14)	(352)	(12)	(364)
Dépréciations d'actifs	(165)	(30)	18	(27)	(204)	(1)	(205)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(149)	(45)	(22)	4	(212)	2	(210)
Autres éléments	0	(17)	(18)	(47)	(82)	9	(73)
Résultat opérationnel	636	109	73	(133)	685	(22)	663
Résultat financier							(57)
Quote-part dans le résultat des SME							4
Impôt sur le résultat							(219)
Résultat des activités abandonnées				30	30		30
Intérêts minoritaires							(15)
Résultat net part du Groupe							406

Au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense Sécurité	Communications	Total secteurs	Holding/ éliminations intersecteurs	Total au 31.12.2006
Chiffre d'affaires externe	5 073	2 644	1 445	2 167	11 329	-	11 329
Chiffre d'affaires intersecteurs	22	407	117	59	605	(605)	-
Total chiffre d'affaires	5 095	3 051	1 562	2 226	11 934	(605)	11 329
Autres produits sectoriels	376	353	(4)	66	791	(7)	784
Charges sectorielles	(4 491)	(3 085)	(1 537)	(2 219)	(11 332)	591	(10 741)
Dotations nettes aux amortissements	(139)	(135)	(70)	(63)	(407)	(12)	(419)
Dépréciations d'actifs	(47)	(31)	7	(70)	(141)	(16)	(157)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(213)	1	(48)	(23)	(283)	(1)	(284)
Autres éléments	(4)	43	(12)	(94)	(67)	20	(47)
Résultat opérationnel	577	197	(102)	(177)	495	(30)	465
Résultat financier							(78)
Quote-part dans le résultat des SME							4
Impôt sur le résultat							(199)
Résultat des activités abandonnées				ND	ND		ND
Intérêts minoritaires							(15)
Résultat net part du Groupe							177

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Montant	%	Montant	%
France	2 800	26%	3 566	31%
Europe (hors France)	2 761	26%	2 734	24%
Amérique du Nord	3 155	29%	2 922	26%
Asie	993	9%	1 002	9%
Reste du monde	1 121	10%	1 105	10%
Total	10 830	100%	11 329	100%

20.3.4 NOTES ANNEXES EN DONNEES AJUSTEES

Les notes présentées portent uniquement sur les agrégats faisant l'objet d'un ajustement par rapport aux comptes consolidés statutaires.

20.3.4.1 Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2006	
<i>Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale</i>				
Première monte aéronautique	2 889		2 582	
Rechanges aéronautiques	1 417		1 234	
Maintenance et réparation	1 157		920	
Contrats de R & D	224		155	
Autres	233		182	
sous total	5 920		5 073	
<i>Branche Equipements Aéronautiques</i>				
Première monte aéronautique	1 448		1 488	
Rechanges aéronautiques	499		410	
Maintenance et réparation	195		177	
Contrats de R & D	241		218	
Ingénierie	174		167	
Autres	146		184	
sous total	2 703		2 644	
<i>Branche Défense Sécurité</i>				
Sagem Avionique	509		490	
Sagem Optronique et Défense	416		423	
Sécurité	622		529	
Autres	1		3	
sous total	1 548		1 445	
<i>Branche Communications</i>				
Téléphonie mobile - Télécommunication	659		958	
Haut débit *	-		1 209	
sous total	659		2 167	
Total	10 830		11 329	

* L'activité Haut Débit a généré en 2007 un chiffre d'affaires de 1 173 M€ reclassé en activité abandonnée

20.3.4.2 Consommations de l'exercice

Les consommations de l'exercice concernent principalement les consommations de matières premières, de fournitures, d'achats de sous-traitance ainsi que l'ensemble des services extérieurs.

Elles se composent de :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Fournitures, matières premières et autres	(2 275)	(3 138)
Marchandises	(210)	(161)
Variation de stock	116	101
Sous-traitance	(2 376)	(2 217)
Achats non stockés	(270)	(325)
Services extérieurs	(1 617)	(1 609)
Total	(6 632)	(7 349)

20.3.4.3 Dotations nettes

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Dotations nettes aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	(77)	(113)
- immobilisations corporelles	(287)	(306)
Total dotations nettes aux amortissements	(364)	(419)
Dépréciation d'actifs		
- immobilisations corporelles et incorporelles	(93)	(104)
- immobilisations financières	(59)	(35)
- stocks	(58)	(15)
- créances	5	(3)
Total dépréciations actif	(205)	(157)
Total dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(210)	(284)
Total dotations nettes	(779)	(860)

20.3.4.4 Résultat financier

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Charges financières liées aux passifs portant intérêts	(56)	(58)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	42	36
Coût de la dette nette	(14)	(22)
Perte liée aux instruments financiers	-	(45)
Gains sur instruments financiers de transaction	9	-
Perte de change	(1 164)	(1 224)
Gain de change	1 123	1 207
Ecart de change net sur les provisions	39	45
Résultat financier lié au change	7	(17)
Charges nettes liées aux opérations de cession d'actifs financiers	(15)	(29)
Dotations aux provisions	(4)	(2)
Reprises sur provisions	-	29
Effet d'actualisation	(30)	(35)
Autres	(1)	(2)
Autres produits et charges financiers	(50)	(39)
Résultat financier	(57)	(78)
dont charges financières	(1 270)	(1 395)
dont produits financiers	1 213	1 317

20.3.4.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Produit/ (charge) d'impôt courant	(269)	(235)
Produit/ (charge) d'impôt différé	50	36
Produit/ (charge) totale d'impôt	(219)	(199)

20.3.5 COMPTE DE RESULTAT AJUSTE AVEC HAUT DEBIT

SAFRAN et The Gores Group ont finalisé l'acquisition par The Gores Group de la société Sagem Communications.

La réalisation effective de l'opération ("closing") a eu lieu le 25 janvier 2008.

A cette date, The Gores Group est devenu actionnaire majoritaire de Sagem Communications. Parmi les actionnaires minoritaires, environ 20 % du capital est détenu par un groupe de cadres et de salariés, et 10 % par SAFRAN.

Cette cession est traitée, dans le cadre de la norme IFRS5 en activité abandonnée. Les informations concernant cette cession sont fournies en note 20.2.6.16. "actifs destinés à être cédés".

De ce fait, l'ensemble des éléments financiers est regroupé sur une seule ligne au compte de résultat.

Afin de rendre les états financiers comparables entre 2006 et 2007, le compte de résultat est présenté avant application de la norme IFRS5.

(en millions d'euros)	31.12.2007 données ajustées	31.12.2006 données ajustées
Chiffre d'affaires	12 003	11 329
Autres produits	78	74
Produits des activités ordinaires	12 081	11 403
Production stockée	306	360
Production immobilisée	289	350
Consommations de l'exercice	(7 478)	(7 349)
Frais de personnel	(3 320)	(3 163)
Impôts et taxes	(225)	(229)
Dotations nettes	(840)	(860)
Autres produits / Charges opérationnelles	(107)	(47)
Résultat opérationnel	706	465
Coût de la dette nette	(18)	(22)
Autres charges et produits financiers	(47)	(56)
Résultat financier	(65)	(78)
Quote-part dans le résultat des SME	4	4
Résultat avant impôt	645	391
Charge d'impôts	(224)	(199)
Résultat net des activités poursuivies	421	192
Résultat des activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	421	192
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(15)	(15)
Résultat net part du Groupe	406	177
BNPA	0,99	0,43

20.4 EXTRAIT DES COMPTES SOCIAUX DE SAFRAN SA

SAFRAN est la société holding simple du Groupe SAFRAN.

Sous l'autorité du Directoire, la société de tête a pour principales missions de :

- définir et conduire la stratégie du Groupe ;
- assurer la gouvernance et le contrôle des sociétés du Groupe. Un certain nombre de règles, consignées dans des procédures, ont ainsi été retenues par le Directoire concernant, en particulier :
 - la gouvernance dans les sociétés du Groupe ;
 - les relations entre les filiales et la société de tête du Groupe ;
- réaliser certaines prestations pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- mener ou coordonner les actions destinées à développer la notoriété du Groupe et à accroître son efficacité.

Les principaux flux financiers entre la société SAFRAN et ses filiales concernent les éléments suivants :

- une centralisation de trésorerie est effectuée au niveau du Groupe SAFRAN ; en conséquence, des conventions de trésorerie existent entre la société SAFRAN et chacune des sociétés du Groupe pour régir les relations d'avances et de placements.
- une politique de gestion du risque de change est également assurée de manière centralisée par la société de tête pour l'ensemble du Groupe SAFRAN ; elle vise à protéger la performance économique des filiales opérationnelles des fluctuations aléatoires des devises (essentiellement du dollar) et à optimiser la qualité des couvertures mises en place par l'intermédiaire d'un portefeuille d'instruments de couverture.
- conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code général des impôts, la société SAFRAN s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus au titre du Groupe formé par elle-même et les filiales intégrées fiscalement. En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société SAFRAN, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe.
- en ce qui concerne les prestations fournies par la holding au bénéfice de ses filiales, elles sont facturées généralement aux sociétés bénéficiaires sur la base de contrats d'assistance.

Bilan de la société SAFRAN

(en millions d'euros)	ACTIF	31.12.2007	31.12.2006
Immobilisations incorporelles		3 269,0	3 268,7
Immobilisations corporelles		16,8	17,9
Immobilisations financières		3 417,5	3 461,8
ACTIF IMMOBILISE		6 703,3	6 748,5
Comptes courants financiers Groupe		1 153,3	910,3
Autres créances		178,9	194,1
Valeurs mobilières de placement et disponibilités		619,0	528,1
ACTIF CIRCULANT		1 951,2	1 632,5
TOTAL GENERAL		8 654,6	8 381,0
	PASSIF	31.12.2007	31.12.2006
(en millions d'euros)			
Capital		83,4	83,4
Primes, réserves et provisions réglementées		4 451,4	4 326,1
Résultat de l'exercice		204,6	216,4
CAPITAUX PROPRES		4 739,3	4 625,9
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		459,7	397,6
Emprunts et dettes financières		719,3	919,9
Comptes courants financiers Groupe		2 469,4	2 153,2
Autres dettes		266,8	284,4
DETTES		3 455,5	3 357,5
TOTAL GENERAL		8 654,6	8 381,0

Compte de résultats de la société SAFRAN

(en millions d'euros)	2007	2006
Produits d'exploitation	105,3	114,4
Charges d'exploitation	(130,2)	(130,7)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(24,9)	(16,3)
Produits financiers de participations	442,7	292,8
Autres produits financiers	1145,2	1184,0
Reprises/provisions et transfert de charges	72,9	29,7
Produits financiers	1 660,8	1 506,5
Dotations aux provisions	(173,2)	(27,1)
Autres charges financières	(1 207,1)	(1 228,4)
Charges financières	(1 380,3)	(1 255,5)
RESULTAT FINANCIER	280,5	251,0
RESULTAT COURANT avant impôts	255,6	234,7
Produits exceptionnels	7,4	7,4
Charges exceptionnelles	(80,3)	(17,8)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(72,9)	(10,4)
Participation des salariés	(1,5)	(5,3)
Impôts sur les bénéfices	125,5	118,6
Mouvements de provisions pour IS	(102,1)	(121,2)
BENEFICE NET	204,6	216,4

Flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat net	204,6	216,4
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	198	124,7
- Plus ou moins values de cession d'éléments d'actifs	69,1	(1,5)
Capacité d'autofinancement	471,7	339,6
Variation du besoin en fonds de roulement	87,9	(282,7)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	559,7	56,9
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1,4)	(1,9)
Augmentation d'immobilisations financières	(64,6)	0
Prêts accordés	(182,3)	(66,9)
Remboursements de prêts	72,3	93,6
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,1	6,5
Cession d'immobilisations financières	1,5	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(174,4)	31,3
Dividendes versés aux actionnaires	(91,2)	(148,7)
Remboursements d'emprunts	(71,9)	(54,8)
Variation des financements à court terme	(99,4)	(184,7)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(262,5)	(388,2)
VARIATION DE TRESORERIE	122,7	(300)
Trésorerie d'ouverture	490,1	790,1
Trésorerie de clôture	612,8	490,1

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées du "mali de fusion" reconnu lors de la fusion Sagem/Snecma pour 3 268 millions d'euros.

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation pour 3 013 millions d'euros (3 168 millions d'euros en 2006) et de prêts à moyen long terme essentiellement aux filiales détenues pour 365 millions d'euros (245 millions d'euros en 2006).

Les variations des emprunts et dettes financières correspondent à des remboursements d'emprunts pour 72 millions d'euros (55 millions d'euros en 2006) et à une diminution des titres émis à court terme pour 181 millions d'euros (185 millions d'euros en 2006).

Le chiffre d'affaires de la Société est essentiellement composé des facturations aux sociétés filiales des contrats d'assistance pour 84 millions d'euros (78 millions d'euros en 2006).

Les produits reçus des participations, inscrits en résultat financier, se sont élevés à 443 millions d'euros (293 millions d'euros en 2006).

20.5 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

20.5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2007

<p style="text-align: center;">RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS Exercice clos le 31 décembre 2007</p>
--

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SAFRAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Le Groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 20.1.3.3.5 et 20.1.3.3.8 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 20.1.6.7 donne une information appropriée.

Comme indiqué au paragraphe 20.1.3.3.2 de l'annexe aux états financiers, l'enregistrement à l'avancement du chiffre d'affaires et du résultat associé des contrats de prestations de services, dont des contrats de recherche et de développement et des contrats d'entretien et de support de flotte, est fondée sur l'estimation de marges prévisionnelles. Par ailleurs, le Groupe constitue des provisions pour pertes à terminaison, des provisions pour garanties financières relatives aux ventes et des provisions pour garanties de fonctionnement, telles que respectivement décrites en notes 20.1.3.3.13 a), b) et c) de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses, les données contractuelles et prévisionnelles et les bases techniques et statistiques sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par le Groupe et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Comme précisé dans la note 20.1.3.3.15 a) de l'annexe aux états financiers, le Groupe reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique «dettes soumises à des conditions particulières». Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées, sur la base des hypothèses et des données prévisionnelles retenues par le Groupe.

Principes et méthodes comptables

La note 20.1.3.3.9 b) de l'annexe expose la décision du Groupe de ne plus appliquer la comptabilité de couverture à compter du 1^{er} juillet 2005 et conformément aux normes IAS 32 et 39, de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes aux états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que les notes 20.1.3.3.6 c) et 20.1.6.8 fournissent une information appropriée.

La note 20.1.3.3.14) précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 20.1.6.21.1 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Constantin Associés

Jean-Paul Séguret

Deloitte & Associés

Thierry Benoit

Philippe Battisti

20.5.2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Engagements pris au bénéfice de Monsieur Jean-Paul Herteman dans le cadre de la fixation de sa rémunération en tant que Président du Directoire

Dans le cadre de la fixation de la rémunération de Monsieur Jean-Paul Herteman, nommé Président du Directoire à effet du 3 septembre 2007 en remplacement de Monsieur Jean-Paul Béchat, le Conseil de Surveillance du 18 octobre 2007, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations réuni le même jour, a décidé des dispositifs suivants :

- o *Fixation de la rémunération au titre du contrat de travail, à l'issue du ou des mandats de Président du Directoire et en cas d'interruption avant leur terme*

A l'issue de son ou de ses mandats et en cas d'interruption avant leur terme - pour quelque cause que ce soit - (hors cas spécifié visé ci-dessous), Monsieur Jean-Paul Herteman reprendra le statut de salarié, la période passée dans ses fonctions de Président du Directoire étant prise en compte dans le calcul de son ancienneté, son contrat de travail n'ayant été que suspendu pendant son ou ses mandats. Sauf écart majeur par rapport aux objectifs fixés par le Conseil de Surveillance pour le dernier exercice courant, il bénéficiera alors, à son retour, du maintien de sa dernière rémunération (fixe et variable) perçue en qualité de Président du Directoire. Le Conseil de Surveillance se réunira pour apprécier l'atteinte de ces objectifs qui, pour l'exercice 2007, sont constitués pour un tiers d'objectifs individuels et pour deux tiers d'objectifs économiques fixés en termes de cash flow libre Groupe (1/3), EBIT Groupe («Earnings Before Interests and Taxes») (1/3) et cours du titre SAFRAN (1/3), comme indiqué au paragraphe 11.1 du rapport de gestion.

- o *Engagement relatif aux conditions d'une indemnisation dans certains cas de cessation du mandat de Président du Directoire*

Dans le cas particulier où l'interruption de son mandat de Président du Directoire interviendrait avant son terme du fait d'une fusion avec une autre entreprise ou d'une absorption par une autre entreprise, Monsieur Jean-Paul Herteman retrouverait son statut de salarié dans les conditions prévues ci-dessus.

Néanmoins, dans ce cas spécifique et si Monsieur Jean-Paul Herteman n'acceptait aucun des postes de salarié qui lui seraient alors proposés, il serait mis fin à son contrat de travail et il bénéficierait des dispositions prévues par le Code du travail et la Convention Collective des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie. Conformément à la décision du Conseil de Surveillance, il bénéficierait, en outre, d'une indemnité supplémentaire correspondant à neuf mois de sa dernière rémunération en qualité de Président du Directoire. Cette indemnité serait éventuellement diminuée en fonction du degré de réalisation, au cours du dernier exercice de son mandat de Président, des objectifs de performance fixés par le Conseil de Surveillance pour la détermination de la part variable de sa rémunération au titre dudit exercice. Pour l'exercice 2008, les objectifs de performance retenus sont identiques, par nature, à ceux énumérées ci-dessus, soit un tiers d'objectifs individuels et deux tiers d'objectifs économiques fixés en termes de cash flow libre Groupe (1/3), EBIT Groupe («Earnings Before Interests and Taxes») (1/3) et cours du titre SAFRAN (1/3), comme exposé au paragraphe 11.3 du rapport de gestion.

Le Conseil de Surveillance se réunirait spécifiquement aux fins d'apprécier la réalisation de ces objectifs et fixer en conséquence le montant exact de cette indemnité.

Convention relative à une facilité de crédit consentie par un groupe de cinq banques, dont le Crédit Mutuel-CIC

Lors de sa réunion en date du 13 décembre 2007, votre Conseil de Surveillance a préalablement autorisé la conclusion d'une convention relative à une facilité de crédit consentie par un groupe de cinq banques : Crédit Mutuel-CIC, agissant également en qualité d'agent de crédit, BNP Paribas, Calyon, Société Générale et Fortis, à hauteur d'un montant de 500 millions d'euros et pour une durée d'un an renouvelable. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la facilité de crédit dont dispose votre société auprès de ce groupe de banques depuis janvier 2005, pour un montant global de 1 295 millions d'euros et dont la tranche à court terme de 495 millions d'euros arrivait à échéance en janvier 2008.

Le taux d'intérêts applicable à chaque avance pour chaque période d'intérêts sera le taux annuel exprimé en pourcentage correspondant à la somme de la marge applicable (0,15% ou 0,20% selon le crédit), de l'EURIBOR applicable et le cas échéant, des coûts dits obligatoires applicables, déterminés pour chaque prêteur.

Cette convention a été signée le 18 janvier 2008 et a pris effet à cette date.

Personne concernée = Monsieur Michel Lucas, membre du Conseil de Surveillance de Safran et Président du Directoire du CIC.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention tripartite conclue entre l'Etat français et les sociétés Sagem SA et Snecma

Le souci de protection des intérêts nationaux et de préservation de l'indépendance nationale a conduit l'Etat français à se rapprocher des groupes Snecma et de Sagem afin de leur indiquer son intention d'exercer son droit d'instituer une action spécifique au sein du capital de Snecma, dans le cadre du rapprochement de Sagem et Snecma, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986. L'Etat a souhaité, en contrepartie de sa renonciation à exercer son droit à instituer cette action spécifique, que des droits contractuels adéquats pour la protection des intérêts nationaux lui soient consentis.

Dans ces conditions, une convention tripartite substitutive à l'action spécifique a été conclue entre d'une part les sociétés Sagem SA et Snecma, aujourd'hui fusionnées au sein de la société SAFRAN, et d'autre part l'Etat. Cette convention signée en date du 21 décembre 2004, est restée en vigueur au cours de l'exercice 2007, sans avoir d'effet sur le plan juridique et financier.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Constantin Associés

Jean-Paul Séguret

Deloitte & Associés

Thierry Benoit

Philippe Battisti

20.5.3 HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés				Constantin Associés				TOTAL				
	Montant HT		en %		Montant HT		en %		Montant HT	Variation	en %		
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007/2006	2007	2006
Audit													
1) Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)													
1.a) Safran (émetteur)	676,4	627,1	18%	12%	322,3	322,3	37%	33%	998,7	949,4	49,3	22%	16%
1.b) Filiales intégrées globalement	2 427,5	3 540,4	65%	70%	493,4	625,1	56%	64%	2 920,9	4 165,5	(1 244,6)	63%	69%
2) Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes ^(b)													
2.a) Safran (émetteur)	35,0	492,2	1%	10%	-	-	0%	0%	35,0	492,2	(457,2)	1%	8%
2.b) Filiales intégrées globalement	121,5	133,0	3%	3%	62,0	19,4	7%	2%	183,5	152,4	31,1	4%	3%
Sous-total	3 260,4	4 792,7	87%	95%	877,7	966,8	100%	99%	4 138,1	5 759,5	(1 621,4)	90%	96%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)													
3.a) Juridique, fiscal, social	462,5	252,5	12%	5%	-	5,8	0%	1%	462,5	258,3	204,2	10%	4%
3.b) Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	5,7	-	0%	0%	1,7	7,2	0%	1%	7,4	7,2	0,2	0%	0%
Sous-total	468,2	252,5	13%	5%	1,7	13,0	0%	1%	469,9	265,5	204,4	10%	4%
TOTAL	3 728,6	5 045,2	100%	100%	879,4	979,8	100%	100%	4 608,0	6 025,0	(1 417,0)	100%	100%

a) Les honoraires de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe SAFRAN établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du Groupe SAFRAN, le respect des réglementations au plan local et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

b) Les autres diligences et prestations directement liées à la mission rendues par le Commissaire aux Comptes ou un membre du réseau concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendus dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, diligences effectuées dans le cadre d'opérations d'acquisition ou de cession d'activités ou de sociétés destinées à entrer ou à sortir du périmètre de consolidation).

c) Les autres prestations de nature juridique, fiscale et sociale rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement concernent des prestations hors audit rendues par un membre du réseau de Deloitte ou de Constantin aux filiales consolidées. Ces missions sont essentiellement des travaux d'assistance aux obligations fiscales sans lien avec la mission de commissariat aux comptes, réalisés à l'étranger.

Par ailleurs, les honoraires des Commissaires aux Comptes ne faisant pas partie des réseaux de Deloitte et de Constantin sur des filiales consolidées globalement ressortent à 3 160 K€ (contre 2 056 K€ en 2006) venant s'ajouter aux honoraires des réseaux Deloitte (3 729 K€) et Constantin (879 K€). La diminution des honoraires de Deloitte et de Constantin en 2007 s'explique par le transfert de mandats de commissariat aux comptes de certaines filiales venus à renouvellement lors des Assemblées Générales Ordinaires de 2007 au profit du cabinet Mazars et par la nomination de Mazars sur de nouvelles filiales qui ont bénéficié d'apports partiels d'actifs en 2007.

20.6 AUTRES INFORMATIONS

20.6.1 DATES DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Non applicable

20.6.2 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Non applicable

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Exercice		Nombre d'actions	Revenu global par action (en euros)		Dividende net (en euros)		Montant de la distribution (en euros)
			Historique	Avoir fiscal** (en euros) Historique	Historique	Données corrigées***	
2000	AO	28 917 162	0,90	0,30	0,60	0,10	17 350 297
	ADP	8 973 360	1,05	0,35	0,70	0,12	6 281 352
2001	AO	27 262 516	0,90	0,30	0,60	0,10	16 357 510
	ADP	8 973 360	1,05	0,35	0,70	0,12	6 281 352
2002	AO	34 762 448	1,35	0,45	0,90	0,15	31 286 203
2003	AO	36 405 229	1,41	0,47	0,94	0,19	34 220 915
2004*	AO	417 029 585	0,22	/	0,22	0,22	91 746 509
2005	AO	417 029 585	0,36	/	0,36	0,36	150 130 650
2006	AO	417 029 585	0,22	/	0,22	0,22	91 746 509
2007	AO	417 029 585	0,40	/	0,40	0,40	166 811 834

* Il est rappelé que dans le cadre du rapprochement de Sagem avec Snecma, il a été décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 0,10 euro par action sur les résultats de l'exercice 2004 à tous les actionnaires, y compris à ceux qui ont apporté leurs actions Snecma dans le cadre de l'OPE. Les actions créées en rémunération de cette OPE ainsi que celles créées à l'issue de la fusion Sagem/Snecma portaient jouissance à compter du 1er janvier 2004.

En conséquence, toutes les actions bénéficiant du même montant de dividende (0,22 euro par action), les actions ayant donné lieu au versement de l'acompte en mars 2005 ont perçu un dividende minoré de cet acompte, qui leur a été versé après l'Assemblée Générale du 11 mai 2005.

** Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004, les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal. Pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :

- ces dividendes bénéficient d'un abattement annuel et global de 3 050 euros pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil et de 1 525 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément.
- ces dividendes bénéficieront d'un abattement général, non plafonné, de 40 % sur le montant des revenus distribués ; cet abattement sera effectué avant application de l'abattement de 1 525 ou 3 050 euros précité. En outre, ces dividendes bénéficieront d'un crédit d'impôt, égal à 50 % du montant, avant abattements, des dividendes perçus et plafonné annuellement à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs ou mariés et imposés séparément et 230 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil. Ce crédit d'impôt est imputé sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception du dividende et est remboursable en cas d'excédent.
- Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2008, les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2008 peuvent être soumis sur option à un prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 29% (18% d'impôt et 11% de prélèvements sociaux), calculé sur leur montant brut (c'est-à-dire sans déduction des frais et dépenses d'acquisition ou de conservation).
En cas d'option, les deux abattements et le crédit d'impôt décrits aux paragraphes précédents ne seront plus applicables sur les dividendes perçus en 2008.
L'option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des dividendes ; à partir de cette date, elle est irrévocable pour cet encaissement.

*** En données corrigées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour six actions anciennes détenues intervenue en décembre 2003 et de la division du nominal par cinq à l'AGE du 20/12/04.

Rappel : la conversion des ADP en actions ordinaires, approuvée par les Assemblées Générales réunies le 7 mars 2003, est intervenue le 3 avril 2003.

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, au profit de l'Etat. Les dividendes non perçus seront soumis aux procédures prévues par la loi.

Au titre de l'exercice 2006, SAFRAN a distribué une somme de 0,22 euro par action. Au titre de l'exercice 2007, le Directoire de SAFRAN a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Mixte la distribution d'un dividende de 0,40 euro par action, avec une mise en paiement du dividende pour le 6 juin 2008 (cf. § 20.1.6.5 et 20.1.6.6).

Les dividendes futurs dépendront de la capacité de la société SAFRAN à générer un résultat bénéficiaire, de sa situation financière et de tout autre facteur que le Directoire (ou le Conseil de Surveillance) jugera pertinent.

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

En dehors des éléments ci-dessous, ni SAFRAN ni aucune de ses filiales ne sont ou n'ont été, notamment au cours des 12 derniers mois, parties à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir ou ayant eu récemment une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité de SAFRAN et/ou du Groupe. SAFRAN n'a pas connaissance que de telles procédures soient envisagées à son encontre par des autorités gouvernementales ou des tiers. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque. SAFRAN estime qu'elle a passé les provisions adéquates afin de couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques en cours ou éventuels.

- La responsabilité de Turbomeca est évoquée dans le cadre d'une procédure pénale diligentée par le procureur de Turin à l'occasion d'un accident d'hélicoptère survenu en avril 2003 dans les Alpes italiennes dont les causes demeurent en l'état inconnues. La demande en réparation de l'ensemble des parties civiles s'élève à 4,6 millions d'euros.
- La responsabilité de Turbomeca pourrait être engagée à l'occasion d'un accident survenu en mars 2005 en Inde qui a entraîné la mort de trois personnes et grièvement blessé deux autres. A ce jour, aucun montant de réclamation n'a été formulé.
- La responsabilité de Turbomeca pourrait être engagée à l'occasion d'un accident survenu en juillet 2005 à Sacramento, en Californie, qui a entraîné la mort de deux personnes et grièvement blessé une troisième. A ce jour, aucun montant de réclamation n'a été formulé, mais une assignation a été déposée par les victimes ou leurs ayants droit devant la Cour Fédérale à Sacramento le 13 juillet 2006.
- Début 2006, Snecma a été assignée par un client aux fins d'indemnisation des conséquences matérielles d'un accident d'avion survenu en avril 2005. Le montant de la réclamation est de 36 millions d'euros.

Pour ces sinistres, l'éventuelle responsabilité des sociétés concernées est suffisamment couverte par la police d'assurance du Groupe.

- Sagem Défense Sécurité s'est vu notifier par un client des pénalités de retard pour un montant de 40 millions d'euros. Par ailleurs, Sagem Défense Sécurité a été assignée par un fournisseur, en réparation d'une prétendue rupture brutale et abusive des relations commerciales, pour un montant de 30 millions d'euros. Le montant estimé des conséquences financières pouvant résulter de ces deux litiges, très inférieur aux réclamations, est largement couvert par le montant global des provisions pour risques et charges constituées par Sagem Défense Sécurité au 31 décembre 2007.
- SAFRAN et ses filiales Sagem Communication et Sagem Défense Sécurité, ainsi que la filiale de cette dernière Sagem Sécurité, ont été assignées en juillet 2007 par trois fournisseurs pour abus de dépendance économique et de puissance d'achat et rupture ou menaces de rupture brutale des relations commerciales. En l'état actuel de la procédure dans laquelle seule Sagem Télécommunications (ex-Sagem Communication) reste mise en cause, le montant de la réclamation de 14,6 millions d'euros, sans sérieux fondement, n'a pas fait l'objet de provision au 31 décembre 2007.
- Messier-Bugatti avait été assignée en 2002 par un fournisseur en réparation d'une résiliation prétendument abusive d'un contrat de collaboration de développement, supposée avoir entraîné un détournement de savoir-faire au profit d'un concurrent. Le fournisseur a interjeté appel de la décision de première instance qui l'avait débouté de toutes ses demandes. Le montant éventuel des conséquences financières pouvant résulter de ce litige, sans aucune commune mesure avec la réclamation de 33 millions d'euros, est largement couvert par le montant global des provisions pour risques et charges constituées par Messier-Bugatti au 31 décembre 2007.

- Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels figure l'ex-groupe Snecma, a été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage par un client commun réclamant une somme qui, selon le demandeur, ne saurait être inférieure à 260 millions d'US dollar et pour laquelle le groupe d'industriels peut être solidaire à l'égard du demandeur. Cette demande était relative à l'exécution d'anciens contrats réalisés par ces industriels et dans lesquels la participation de l'ex-groupe Snecma était de l'ordre de 10 %. Tous les industriels concernés contestaient cette demande. Un accord prévoyant que les industriels visés par la demande d'arbitrage renoncent à se prévaloir des délais de prescription éventuellement opposables au demandeur a été conclu, et ce dernier a retiré cette demande d'arbitrage en juin 2003, réservant ses droits d'en déposer une nouvelle pour un montant qui pourrait être supérieur. SAFRAN n'a pas constitué de provision à ce stade.
- Le 22 juin 2006, SAFRAN, SAFRAN USA, Inc., Cinch Connectors, Inc. et Cinch Connectors Limited ont été assignées solidairement avec trois salariés du Groupe pour comportement prétendument fautif dans le processus de cession de Cinch Connectors, Inc. et Cinch Connectors Limited supposé avoir eu notamment pour conséquence de priver le candidat acquéreur des concours bancaires destinés à financer cette opération. Aucun fondement sérieux n'ayant pu à ce jour être identifié de nature à justifier même partiellement la demande de réparation d'un montant de 95 millions d'US dollar, SAFRAN n'a constitué aucune provision à ce titre.
- A fin 2007, la poursuite des contrôles fiscaux débutés en 2006 n'a pas modifié de manière significative les incidences constatées à fin 2006, à l'exception du redressement notifié au titre des règles de répartition des charges d'impôts appliquées entre la société mère Snecma et ses filiales intégrées jusqu'à fin 2004. Le risque s'élève à 14 millions d'euros d'impôts qui n'a fait l'objet d'aucune provision à fin 2007, la société contestant ce redressement.
- Il convient de rappeler que SAFRAN s'est vu notifier fin 2006 par l'administration fiscale une rectification, pour un montant de 11,7 millions d'euros, fondée sur des pièces recueillies dans le cadre d'une information judiciaire en cours. Celle-ci porte sur des faits qui auraient consisté dans le versement par la société SAGEM SA - entre 2001 et 2003 – de commissions au profit d'intermédiaires locaux à des fins prétendues de corruption d'agents publics de la République Fédérale du Nigeria, dans le but prétendu d'obtenir l'attribution du marché des cartes d'identité électroniques de cet Etat. SAFRAN s'est constituée partie civile dans cette information judiciaire afin de recueillir tous les éléments d'information utiles sur les faits reprochés et ses responsabilités éventuelles. Suite aux éléments de contestation produits par SAFRAN en 2007, l'administration a accepté de suspendre la procédure en cours jusqu'à l'aboutissement des procédures judiciaires. Ce risque a fait l'objet d'une provision partielle à fin 2006, maintenue à fin 2007.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Le 25 janvier 2008, SAFRAN et The Gores Group ont finalisé la cession de l'activité "Haut Débit" (cf. § 20.1.6.16).

L'apport des actifs et des passifs de Sagem Monetel, de Sagem Denmark et de leurs filiales par SAFRAN à Ingenico a été finalisé le 14 mars 2008 (cf. § 20.1.6.16).

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 CAPITAL SOUSCRIT, CAPITAL AUTORISE

Capital souscrit

Au 31 décembre 2007, le capital social est d'un montant de 83 405 917 euros, divisé en 417 029 585 actions ordinaires de 0,20 euro nominal, toutes entièrement libérées.

Capital autorisé mais non émis

Etat des délégations de compétence et des autorisations de l'Assemblée Générale au Directoire en matière d'augmentation de capital

Nature des délégations et autorisations	Délégations/autorisations en cours de validité à la date de dépôt du présent document de référence			Délégations/autorisations soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008	
	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Durée de validité
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	100 millions d'euros	AGM du 25 mai 2007	28 mai 2008	100 millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 27 juillet 2010
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Epargne Groupe ou d'un PEE	1 % du capital social	AGM du 25 mai 2007	28 mai 2008	1,5 % du capital social	26 mois soit jusqu'au 27 juillet 2010
Autorisation de consentir des options de souscription d'actions	1 % du capital social	AGM du 25 mai 2007	28 mai 2008	1,5 % du capital social	38 mois soit jusqu'au 27 juillet 2011
Plafond nominal global pour l'ensemble des augmentations de capital	110 millions d'euros	AGM du 25 mai 2007	28 mai 2008	110 millions d'euros	Durée des délégations / autorisations

A la date de dépôt du présent document de référence, les autorisations d'augmentation de capital accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2007 n'ont pas été utilisées.

Nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice

Le nombre d'actions émises par la Société était de 417 029 585 au 1^{er} janvier 2007. Il est resté inchangé durant tout l'exercice 2007 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence.

A la connaissance du Directoire, 5 679 821 actions représentant 1,36 % du capital social faisaient l'objet d'un nantissement au 1^{er} janvier 2007, et 5 704 002 actions représentant 1,37 % du capital au 31 décembre 2007.

21.1.2 ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant

21.1.3 AUTODETENTION ET AUTOCONTROLE

21.1.3.1 Situation au 31 décembre 2007

	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nette comptable au 31.12.2007	Valeur nominale globale
Autodétention	2 530 795	0,61	32 823 971,31 €	506 159,00 €
Autocontrôle ^(*)	3 259 107	0,78	53 612 310,00 €	651 821,40 €
Total	5 789 902	1,39	86 436 281,31 €	1 157 980,40 €

(*) par l'intermédiaire des SA Lexvall 2 et Lexvall 13, filiales indirectes à 100 % de SAFRAN, qui sont des holdings sans activité opérationnelle et dont le portefeuille d'actions est actuellement composé uniquement d'actions SAFRAN

21.1.3.2 Descriptif du programme de rachat par la Société de ses propres actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008

L'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008 est appelée, aux termes de la neuvième résolution à titre ordinaire, à autoriser un nouveau programme de rachat d'actions. Le descriptif de ce programme, établi conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, est présenté ci-après et, ainsi que le prévoit l'article 241-3-III de ce règlement, il ne fera en conséquence pas l'objet d'une publication spécifique.

Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par la Société

A la date du 31 mars 2008, SAFRAN détient, directement ou indirectement, 5 763 465 de ses propres actions, représentant 1,38 % de son capital, dont :

- Autodétention : 2 504 358 actions, soit 0,60 % du capital
- Autocontrôle (par l'intermédiaire des filiales indirectes à 100 % Lexvall 2 et Lexvall 13) : 3 259 107 actions, soit 0,78 % du capital.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus directement par la Société à la date du 31 mars 2008

Les 2 504 358 actions détenues directement par la Société à la date du 31 mars 2008 sont réparties comme suit par objectifs :

- (i) pour 1 178 793 actions, à la couverture des plans d'options d'achat d'actions, dont :
 - 428 793 au plan d'options d'achat d'actions du 23 avril 2003
 - 750 000 au plan d'options d'achat d'actions du 21 avril 2004
- (ii) pour 1 325 565 actions, non affectées au 31 mars 2008, anciennement à la couverture des plans d'options d'achat d'actions venus à échéance les 24 avril 2006, 10 mai 2006 et 17 mai 2007.

Objectifs du programme de rachat d'actions appelé à être autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008

Les achats d'actions pourront être réalisés en vue de :

- L'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, ou par voie d'attribution gratuite d'actions, ou en cas d'exercice d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe ou de tout plan d'épargne d'entreprise existant au sein du Groupe ;
- L'annulation d'actions, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008 de la quinzième résolution à titre extraordinaire relative à l'autorisation de réduction du capital social par annulation d'actions rachetées ;
- L'animation du marché du titre SAFRAN, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'AMF et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- La conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du nombre total d'actions composant le capital social ;
- La réalisation de toute autre opération qui viendrait à être admise par la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir, prix maximum d'achat

La part maximale du capital susceptible d'être rachetée est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date du rachat, la Société ne pouvant par ailleurs détenir à aucun moment, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital.

Compte tenu des 5 763 465 actions déjà détenues directement ou indirectement par la Société au 31 mars 2008, le nombre maximal d'actions que la Société pourrait acquérir dans le cadre de ce programme de rachat serait 35 939 493 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action (ajusté le cas échéant en cas d'opérations sur le capital) et le montant maximal des fonds pouvant être affectés à la réalisation de ce programme de rachat est de 1 250 millions d'euros.

Durée du programme de rachat d'actions

La durée du programme de rachat d'actions est de dix-huit mois à compter de son approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008, soit jusqu'au 27 novembre 2009 au plus tard.

Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2007 avait autorisé le Directoire à mettre en oeuvre, pour une période maximale de dix-huit mois prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle, un programme de rachat d'actions dans la limite d'une détention globale de 10 % du capital social. Le prix maximum d'achat était fixé à 30 euros par action et le montant global maximal des fonds affectés à ce programme à 1 230 millions d'euros.

A la date du 31 mars 2008, aucun rachat ni aucune cession d'actions n'ont été effectués par la Société dans le cadre de cette autorisation.

Les transferts d'actions suivants ont été effectués en couverture des levées d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions existantes :

- 1 327 650 actions en 2007
- 26 437 actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2008.

21.1.4 VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

Néant

21.1.5 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHE(E) AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBERE, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Sans objet

21.1.6 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Sans objet

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Date	Opération	Nominal de l'action (en euros)	Montant du capital social (en euros)	Nombre d'actions en circulation	Prime d'émission (montant cumulé en milliers d'euros)
Situation au 31 décembre 2007		0,20	83 405 917	417 029 585	3 288 568
11 mai 2005	Fusion/absorption de Snecma par Sagem SA devenue SAFRAN	0,20	83 405 917	417 029 585	3 288 568
17 mars 2005	Règlement-livraison des actions Sagem remises en échange dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange de Sagem sur les actions Snecma	0,20	73 054 834	365 274 170	3 214 696
Situation au 1 ^{er} janvier 2005		0,20	35 500 000	177 500 000	163 366

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 OBJET SOCIAL

Aux termes de l'article 3 des statuts, la Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- de réaliser, pour elle-même ou le cas échéant pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et, plus spécialement, l'exploitation de toutes entreprises ayant trait aux applications générales de l'électricité, de la radioélectricité, de l'optique, de la mécanique et des travaux publics,
- toutes activités, produits et services, relevant des industries relatives aux moteurs et aux équipements mécaniques, en particulier pour aéronefs et véhicules spatiaux, et l'exploitation de tous procédés, appareils et autres dispositifs relatifs à la propulsion, quelle qu'en soit la forme, et de tous dispositifs produisant ou utilisant de l'énergie sous toutes ses formes ou tous équipements destinés à être associés à de tels dispositifs ou aux véhicules utilisateurs,
- d'une manière générale, d'effectuer toutes opérations de toutes natures pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou pouvant favoriser les affaires de la Société et, notamment, l'étude, la création, la réorganisation, la prise de contrôle sous toutes formes, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance de toutes affaires ou entreprises, la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés ou de participation à leur constitution, d'augmentation de capital des sociétés existantes, de fusion ou d'alliance, ou encore par voie de commandite, d'achat de titres ou de parts.

21.2.2 ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La gouvernance de la Société est assurée par un Directoire et un Conseil de Surveillance.

21.2.2.1 Directoire

Composition

Aux termes de l'article 16 des statuts, le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance, dans les limites légales de deux membres au moins et sept membres au plus.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques. Ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président. Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Durée des fonctions – Limite d'âge

L'article 17 des statuts stipule que les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans, qui prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les fonctions de tous les membres du Directoire prennent fin à la même date. Ils sont rééligibles.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée par l'article 17 des statuts à 66 ans. Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 66 ans. Les membres du Directoire en exercice sont réputés démissionnaires d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel ils ont atteint cet âge.

Délibérations

Aux termes de l'article 18 des statuts, le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité de ses membres, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Pouvoirs

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, l'article 19 des statuts de la Société soumet les décisions suivantes du Directoire à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- 1/ Décisions soumises à autorisation préalable, quel que soit le montant de l'opération :
 - o les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
 - o les décisions significatives d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
 - o les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité,l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.
- 2/ Décisions soumises à autorisation préalable si l'opération porte sur un montant supérieur à 40 millions d'euros :
 - o acquérir ou céder des immeubles,
 - o prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupement et organisme, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie,
 - o consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
 - o en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis,
 - o constituer des sûretés sur les biens sociaux.
- 3/ Décisions soumises à autorisation préalable si l'opération porte sur un montant supérieur à 150 millions d'euros :
 - o consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances,
 - o acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

En outre, et conformément aux dispositions légales, les cautions, avals ou garanties au nom de la Société ne peuvent être accordés par le Directoire qu'après autorisation du Conseil de Surveillance. Celui-ci fixe chaque année un plafond global dans la limite duquel les cautions, avals et garanties peuvent être accordés par le Directoire, tout engagement qui excéderait ce plafond global devant faire l'objet d'une autorisation spécifique du Conseil de Surveillance.

21.2.2.2 Conseil de Surveillance

Composition

Aux termes de l'article 22 des statuts, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, personnes physiques ou morales, sauf dérogation temporaire prévue par la loi en cas de fusion, y compris le cas échéant les représentants des salariés actionnaires et les représentants de l'Etat nommés en application de l'article 12 de la loi du 25 juillet 1949.

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques.

Détention d'actions

L'article 23 des statuts stipule que chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire pendant toute la durée de son mandat de vingt actions au moins, sous la forme nominative. Par dérogation légale, cette obligation de détention d'actions ne s'applique ni aux représentants de l'Etat, ni aux représentants des salariés actionnaires.

Le Conseil de Surveillance a en outre décidé, par délibération en date du 23 juin 2005, que chacun de ses membres, à l'exception des représentants de l'Etat et des représentants des salariés actionnaires, devra détenir au plus tard le 31 décembre 2008 au minimum 1 500 actions de la Société sous la forme nominative.

Durée des fonctions – Limite d'âge

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six ans, qui prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Ils sont rééligibles.

L'article 24 des statuts stipule que le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres en fonction, arrondi au nombre entier immédiatement supérieur.

En cas de dépassement de cette proportion du tiers, il appartient au Conseil de Surveillance de désigner les membres réputés démissionnaires. Les membres qui exercent ou ont exercé les fonctions de Président ou vice-Président du Conseil de Surveillance sont maintenus en priorité dans leurs fonctions et, si tous les membres composant le tiers du Conseil ayant dépassé l'âge de 70 ans exercent ou ont exercé ces fonctions, le plus âgé est réputé démissionnaire.

Tout dépassement de la proportion du tiers est constaté chaque année lors de la dernière séance du Conseil de Surveillance. Au cours de cette même séance, le Conseil désigne le ou les membres réputés démissionnaires au 31 décembre de l'année en cours et procède à la nomination provisoire par cooptation de nouveaux membres en remplacement, à effet du 1^{er} janvier de l'année suivante et pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs.

L'article 26 des statuts stipule que les fonctions du Président et du vice-Président prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire suivant la date à laquelle ils auront atteint l'âge limite de 70 ans, le Conseil de Surveillance pouvant toutefois proroger cette limite, en une ou plusieurs fois, pour une durée maximale de trois ans.

Délibérations

Aux termes de l'article 27 des statuts, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins quatre fois par an pour examiner le rapport trimestriel présenté par le Directoire, et une fois de plus au besoin pour vérifier et contrôler les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par le Président ou le vice-Président du Conseil de Surveillance. Toutefois, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance en présente la demande motivée au Président, celui-ci doit convoquer le Conseil dans les quinze jours de la réception de la demande ; à défaut, les auteurs de la demande peuvent procéder eux-mêmes à la convocation du Conseil en indiquant l'ordre du jour de la séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent, sous leur responsabilité, se faire représenter par un autre membre du Conseil, par un pouvoir spécial, chacun d'eux ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir.

Pouvoirs

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

L'article 19 des statuts subordonne à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance certaines décisions du Directoire (cf. § 21.2.2.1).

Jetons de présence

L'article 29 des statuts stipule que les membres du Conseil de Surveillance ont droit à des jetons de présence, dont la valeur fixée par l'Assemblée Générale est maintenue jusqu'à décision contraire. Le Conseil de Surveillance répartit les jetons de présence entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

21.2.2.3 Censeurs

Aux termes de l'article 30 des statuts, le Conseil de Surveillance peut nommer un collège de censeurs composé au maximum de deux personnes physiques choisies en fonction de leur expertise, parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs participent aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative, sans possibilité de se faire représenter, et assurent un rôle d'information et de conseil.

21.2.3 DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS EXISTANTES

Les actions de la Société sont toutes de même catégorie. Elles sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Aux termes de l'article 15 des statuts, chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire contre la Société, les actionnaires ayant à faire dans ce cas leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

21.2.4 ACTIONS NECESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

Les modifications du capital social et des droits des actionnaires sont régies par la législation en vigueur.

21.2.5 ASSEMBLEES GENERALES

21.2.5.1 Convocation et conditions d'admission

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire, dans les conditions fixées par la loi.

Aux termes de l'article 33 des statuts, dont la mise en conformité avec les dispositions du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008 (16^{ème} résolution à titre extraordinaire), tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité d'actionnaire, de participer aux Assemblées Générales sous la condition d'un enregistrement comptable de ses titres, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris) :

- pour les titulaires d'actions nominatives : dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- pour les titulaires d'actions au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,

et, le cas échéant, de fournir à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments permettant son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Chaque actionnaire peut se faire représenter aux Assemblées Générales par son conjoint ou par un autre actionnaire.

21.2.5.2 Exercice des droits de vote – Droit de vote double

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des exceptions prévues par la loi et des dispositions ci-après concernant le droit de vote double.

Aux termes de l'article 33 des statuts, et conformément aux décisions prises par les Assemblées Générales des 21 juin 1974, 26 septembre 1983 et 18 décembre 2003, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié, cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, d'une inscription nominative en compte depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission et, généralement, de toutes sommes disponibles susceptibles d'être incorporées au capital, ce droit de vote double est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à tout actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Cependant, les actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à raison des actions anciennes qui ne bénéficient pas encore du droit de vote double au moment de cette augmentation de capital, devront justifier d'une inscription nominative au nom du même actionnaire pendant deux ans à compter de leur attribution pour bénéficier du droit de vote double.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double, qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote double cesse d'exister pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le délai de deux ans ne sera pas interrompu et le droit acquis sera conservé pour tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession "ab intestat" ou testamentaire, ou de liquidation de communauté de biens entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit du conjoint ou d'un parent au degré successible.

La liste des actions nominatives bénéficiant du droit de vote double est arrêtée par le bureau de l'assemblée.

21.2.6 DISPOSITIONS AYANT POUR EFFET DE RETARDER, DIFFERER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Il n'existe pas de dispositions statutaires qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

21.2.7 FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES

Aux termes de l'article 14 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert et qui vient à détenir une fraction du capital ou des droits de vote égale ou supérieure à 2,5 % ou tout multiple entier de cette fraction, est tenu de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions et de droits de vote qu'il possède. Cette notification est également requise en cas de franchissement à la baisse des mêmes seuils.

Cette obligation d'information s'applique à partir d'une détention de 5 % du capital de la Société et jusqu'à 32,5 %.

L'inobservation de ces dispositions est sanctionnée, conformément aux dispositions légales, par la privation du droit de vote des actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, et ce à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société.

21.2.8 DISPOSITIONS REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL, LORSQUE CES CONDITIONS SONT PLUS STRICTES QUE LA LOI

Néant

22 CONTRATS IMPORTANTS

Se référer au § 19.2 du présent document qui expose la convention conclue avec l'Etat français relative aux actifs et filiales stratégiques.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Sans objet

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social, 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 PARIS.

SAFRAN met à la disposition de ses actionnaires une large gamme d'outils destinés à diffuser, de façon régulière, transparente et accessible, l'information du Groupe, ses activités et ses résultats : le site internet du Groupe (www.safran-group.com) rassemble notamment des informations destinées à tout public, telles que les présentations analystes, les communiqués financiers ou les documents de référence (historique sur cinq ans).

- **Activité consolidée 2006**
Communiqué de presse du 16 janvier 2007
- **Résultats annuels 2006**
Communiqué de presse du 14 février 2007
Présentation aux analystes
- **Activité consolidée du 1er trimestre 2007**
Communiqué de presse du 11 avril 2007
- **Conclusions de la mission d'audit sur les comptes Sagem Défense Sécurité**
Communiqué de presse du 24 avril 2007
- **Assemblée générale mixte du 25 mai 2007**
Avis de convocation article R225-81 du code de commerce
Documents prévus à l'article R225-83 du code de commerce
Présentation
- **Activité consolidée du 1er semestre 2007**
Communiqué de presse du 11 juillet 2007
- **Résultats du 1er semestre 2007**
Communiqué de presse du 31 août 2007
Présentation aux analystes
- **Activité consolidée du 3ème trimestre 2007**
Communiqué de presse du 10 octobre 2007
- **Journée Investisseurs**
Présentation
- **Activité consolidée 2007**
Communiqué de presse du 15 janvier 2008
- **Cession de Sagem Communications**
Communiqué de presse du 28 novembre 2007
Communiqué de presse du 17 janvier 2008
- **Résultats annuels 2007**
Communiqué de presse du 14 février 2008
Communiqué de presse du 18 février 2008
Présentation aux analystes
- **Activité consolidée du 1er trimestre 2008**
Communiqué de presse du 11 avril 2008
- **Assemblée générale mixte du 28 mai 2008**
Avis de convocation article R225-81 du code de commerce
Documents prévus à l'article R225-83 du code de commerce
Présentation
- **Règlement intérieur du Conseil de Surveillance**
- **Publications au BALO**
(www.journal-officiel.gouv.fr)

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les participations directes et indirectes présentées ci-dessous remplissent les critères définis par le CESR (Comité européen des régulateurs de valeurs mobilières) dans sa recommandation de février 2005, à savoir une valeur comptable de la participation représentant au moins 10 % de l'actif net consolidé ou un résultat au moins égal à 10 % du résultat net consolidé.

Sociétés	Devises	Siège social	Domaine d'activité	% capital et droits de vote (si différents) (participation directe et indirecte)	Capital	Réserves et Report à nouveau avant affectation du résultat	Valeur comptable des titres détenus (brut)	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2007	Prêts et avances consentis non remboursés
1*) Principales filiales françaises - Plus de 50% du capital détenu										
Snecma *	EUR	Paris 75015	Propulsion	100,00%	151	17	199	315	260	
Snecma Services *	EUR	Paris 75015	Propulsion	100,00%	92	8	235	23	36 (1)	
Snecma Propulsion Solide *	EUR	Le Haillan 33187	Propulsion	100,00%	20	2	24	13	16	
Turbomeca SA *	EUR	Bordes 64510	Propulsion	100,00%	106	28	539	61	51	
Microturbo SA	EUR	Toulouse 31200	Propulsion	100,00%	11	5	33	7	7 (1)	
Labinal *	EUR	Montigny le Bretonneux 78180	Equipements aéronautiques	100,00%	30	(3)	186	20	25	
Teuchos *	EUR	Elaucourt 78990	Equipements aéronautiques	100,00%	3	7	14	4	7	
Messier Bugatti *	EUR	Vélizy 78142	Equipements aéronautiques	100,00%	46	101	180	6	17	
Messier Services International	EUR	Vélizy 78142	Equipements aéronautiques	100,00%	72	1	73	10	4 (1)	
Messier Services SA *	EUR	Vélizy 78142	Equipements aéronautiques	100,00%	33	2	34	11	6 (1)	
Messier-Dowty SA *	EUR	Vélizy 78142	Equipements aéronautiques	100,00%	66	19	89	1	12 (1)	80
Hispano-Suiza *	EUR	Colombes 92707	Equipements aéronautiques	100,00%	70	(14)	164	2	14	50
Aircelle *	EUR	Harfleur 76700	Equipements aéronautiques	100,00%	261	(457)	264	(139)		60
Sagem Défense Sécurité *	EUR	Paris 75015	Défense Sécurité	100,00%	593	(240)	595	8		
Sagem Sécurité *	EUR	Paris 75015	Défense Sécurité	100,00%	160		160	7		3
Sagem Monetel	EUR	Paris 75015	Défense Sécurité	100,00%	21	1	20	19	5 (1)	
Sagem Télécommunications	EUR	Paris 75015	Communications	100,00%	300	(201)	301	(10)		
Sagem Mobiles *	EUR	Paris 75015	Communications	100,00%	147		148	(121)		
Sagem Communications *	EUR	Paris 75015	Communications	100,00%	167		167	(5)		
Snecma Participations	EUR	Paris 75015	Holding	100,00%	47	(24)	47	(33)		
2*) Principales participations étrangères - Plus de 50 % du capital détenu										
Snecma Services Brussels	EUR	Belgique	Propulsion	100,00%	1	0	18	4	4 (1)	
Techspace Aero *	EUR	Belgique	Propulsion	51,00%	62	121	64	22	4	
Turbomeca USA	USD	USA	Propulsion	100,00%	16	7	15	(1)		23
Messier-Dowty International Ltd	EUR	Royaume-Uni	Equipements aéronautiques	100,00%	374	(6)	380	13	11	
Messier-Dowty Landing Gear Ltd	GBP	Royaume-Uni	Equipements aéronautiques	100,00%	154	31	170	3	3 (1)	75
Messier-Dowty Inc. Toronto	CAD	Canada	Equipements aéronautiques	100,00%	5	57	95	(12)		35
Messier Services Americas	MXN	Mexique	Equipements aéronautiques	100,00%	20	(4)	22	(6)		5
Labinal de Mexico, S.A. de C.V.	USD	Mexique	Equipements aéronautiques	100,00%	18	6	4	14	18 (1)	
Labinal GmbH	EUR	Allemagne	Equipements aéronautiques	100,00%	0	8	0	4		
Labinal Inc.	USD	USA	Equipements aéronautiques	100,00%	42	(14)	42	(26)		
Aircelle Ltd	GBP	Royaume-Uni	Equipements aéronautiques	100,00%	3	33	70	5		
Aircelle Maroc	MAD	Maroc	Equipements aéronautiques	100,00%	1		5	(1)		
Cinch Connectors Inc.	USD	USA	Equipements aéronautiques	100,00%	26	10	26	5		
Globe Motors Inc.	USD	USA	Equipements aéronautiques	100,00%	42	26	45	6		
Sagem ORGA GmbH	EUR	Allemagne	Défense Sécurité	100,00%	79	(49)	131	(7)		
Vectronix AG	CHF	Suisse	Défense Sécurité	100,00%	2	18	35	5	3	
Sagem Tunisie Communication Sarl	TND	Tunisie	Communications	100,00%	18	(0)	0	21		
Safran USA Inc.	USD	USA	Holding	100,00%	86	13	129	10		
3*) Principales participations étrangères - Moins de 50 % du capital détenu										
CFM International Inc.	USD	USA	Propulsion	50,00%	0	93		(5)		
Shannon Engine Support (1)	USD	Irlande	Propulsion	50,00%	215	144	107	53		

* : sociétés de rang 1 - (1) : les dividendes ont été versés à la société mère détenue indirectement par Safran SA - Aucun montant ne reste à payer pour les actions détenues

26 SOMMAIRE DETAILLE

1	PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	5
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	5
1.3	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	5
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
3.1	DONNEES CONSOLIDEES STATUTAIRES CLES	7
3.2	DONNEES CONSOLIDEES AJUSTEES CLES	7
3.3	TABLEAU DE PASSAGE DES DONNEES CONSOLIDEES STATUTAIRES AUX DONNEES CONSOLIDEES AJUSTEES.....	8
4	FACTEURS DE RISQUES	9
4.1	FACTEURS DE RISQUES IDENTIFIÉS	9
4.1.1	Risques liés aux programmes	9
4.1.2	Risques liés à l'évolution technologique.....	10
4.1.3	Risques liés aux partenariats	10
4.1.4	Risques sur les matières premières	10
4.1.5	risques de marché et instruments financiers dérivés	10
4.1.5.1	Risque de change.....	10
4.1.5.2	Risque de taux d'intérêt.....	11
4.1.5.3	Risque de marché action	11
4.1.5.4	Risque de contrepartie.....	11
4.1.5.5	Risque de liquidité	11
4.1.6	Risques juridiques.....	12
4.2	MANAGEMENT GLOBAL DES RISQUES : POLITIQUE GÉNÉRALE.....	12
4.2.1	Le Comité des Risques Groupe.....	12
4.2.2	La Direction des Risques et Assurances.....	12
4.3	ASSURANCES	13
4.4	SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	13
4.4.1	Politique Santé, Sécurité au travail et Environnement.....	13
4.4.2	Organisation.....	14
4.4.3	Objectifs	14
4.4.4	Certification.....	15
4.4.5	Périmètre	15
4.4.6	Environnement et sites	15
4.4.6.1	Etablissements SEVESO.....	15
4.4.6.2	Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre	16
4.4.6.3	Amiante	16
4.4.6.4	Etat des sols et des eaux souterraines.....	16
4.4.6.5	Pollution PCB/PCT	16
4.4.6.6	Matières dangereuses	16
4.4.6.7	Protection et prévention incendie	17
4.4.6.8	Environnement et produits.....	18
4.4.6.9	Données Santé, Sécurité au travail et Environnement	19
4.4.6.10	Santé et Sécurité au travail.....	19
4.4.7	Données environnementales.....	19
5	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA SOCIETE	21
5.1	HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ.....	21
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	21
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	21
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	21
5.1.4	Siège social, forme juridique et législation régissant les activités de la Société	21
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de la Société	21

5.2	INVESTISSEMENTS	22
5.2.1	Investissements corporels.....	22
5.2.2	Investissements incorporels	22
5.2.3	Engagements d'investissements	22
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	23
6.1	PROPULSION AÉRONAUTIQUE ET SPATIALE	24
6.1.1	Aviation civile	25
6.1.1.1	Caractéristiques principales de l'activité	25
6.1.1.2	Les principaux programmes en service et en développement.....	26
6.1.2	Aviation militaire	27
6.1.2.1	Caractéristiques principales de l'activité	27
6.1.2.2	Les principaux programmes en service ou en développement.....	28
6.1.3	Turbines Hélicoptères	29
6.1.3.1	Caractéristiques principales de l'activité	29
6.1.3.2	Les principaux programmes en service ou en développement.....	30
6.1.4	Balistique et spatial	30
6.1.4.1	Caractéristiques principales de l'activité	30
6.1.4.2	Les principaux programmes en service et en développement.....	31
6.1.5	Principaux projets d'investissement	31
6.2	EQUIPEMENTS AÉRONAUTIQUES	32
6.2.1	Trains d'atterrissage : Messier-Dowty ; services liés aux trains d'atterrissage, roues et freins et systèmes associés : Messier Services	33
6.2.1.1	Trains d'atterrissage : Messier-Dowty	33
6.2.1.2	Services liés aux trains d'atterrissage, roues et freins et systèmes associés : Messier Services.....	34
6.2.2	Roues et freins, systèmes de contrôle atterrisseurs/freinage : Messier-Bugatti	34
6.2.3	Nacelles et inverseurs de poussée : Aircelle	34
6.2.4	Câblage et systèmes de liaisons électriques : Labinal	35
6.2.5	Systèmes de régulation et équipements moteur, transmissions de puissance : Hispano-Suiza	35
6.2.6	Autres activités	36
6.2.6.1	Ingénierie : Teuchos	36
6.2.6.2	Connecteurs : Cinch Connectors Inc.	36
6.2.6.3	Petits moteurs électriques : Globe Motors	36
6.2.6.4	Systèmes de ventilation pour avions : Technofan	36
6.2.6.5	Filtres hydrauliques : Sofrance	36
6.3	DÉFENSE SÉCURITÉ	36
6.3.1	Sagem Defense Sécurité	37
6.3.2	Sagem Sécurité	39
6.4	COMMUNICATIONS	40
6.4.1	Division Téléphonie mobile	41
6.4.2	Division Haut Débit	43
6.5	PRISES DE COMMANDES DU GROUPE	44
6.6	SOUS-TRAITANCE	44
6.7	LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE : ACTION V	44
6.7.1	Une organisation par projets	44
6.7.2	Des résultats constatés	45
7	ORGANIGRAMME	46
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	47
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	50
9.1	SITUATION FINANCIÈRE	50
9.1.1	Bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2007	50
9.1.2	Variation de la position financière nette	51
9.2	COMPTES DE RÉSULTAT	51
9.2.1	Comptes de résultat consolidés statutaires	51
9.2.2	Comptes de résultat en données ajustées	52
9.2.2.1	Chiffre d'affaires consolidé	52
9.2.2.2	Résultat opérationnel ajusté	53
9.2.2.3	Résultat net ajusté	54
9.2.2.4	Éléments pouvant influencer sur les résultats	54
9.3	LE DIVIDENDE	54
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	55

10.1	CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR	55
10.1.1	Capitaux propres	55
10.1.2	Dettes financières	55
10.2	FLUX DE TRÉSORERIE	55
10.3	STRUCTURE DU FINANCEMENT.....	55
10.4	COVENANTS ET LIGNES DE CRÉDITS.....	55
10.5	SOURCES DE FINANCEMENTS POUR HONORER LES ENGAGEMENTS.....	55
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	56
11.1	LE POSITIONNEMENT ET LES GRANDS OBJECTIFS	56
11.2	LES GRANDS AXES TECHNOLOGIQUES	56
11.3	PARTENARIATS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DE SAFRAN	58
11.4	INNOVATION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	58
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	60
12.1	OBJECTIFS 2008	60
12.2	ACTIVITÉS AU 1 ^{ER} TRIMESTRE 2008.....	60
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	61
14	ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.....	62
14.1	MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	62
14.1.1	Directoire.....	62
14.1.2	Conseil de Surveillance	65
14.1.3	Déclaration relative aux liens familiaux et à l'absence de condamnation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	76
14.2	CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	76
15	REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	77
15.1	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN FONCTION EN 2007	77
15.1.1	Rémunération des membres du Directoire.....	77
15.1.2	Rémunération des membres du Conseil de Surveillance	78
15.1.2.1	Rémunération hors jetons de présence.....	78
15.1.2.2	Jetons de présence	78
15.1.3	Rémunérations versées aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées	79
15.2	RÉGIMES DE RETRAITE	79
15.3	ENGAGEMENTS À RAISON DE LA CESSATION DE FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	79
15.4	OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	80
15.4.1	Attribution et levée d'options d'achat d'actions en 2007.....	80
15.4.2	Attributions gratuites d'actions en 2007.....	80
15.5	OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX EN 2007	80
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	81
16.1	MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT EXERCÉ CES FONCTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2007	81
16.1.1	Membres du Directoire ayant exercé ces fonctions en 2007	81
16.1.2	Membres du Conseil de Surveillance ayant exercé ces fonctions en 2007.....	81
16.2	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE À LA SOCIÉTÉ OU À L'UNE DE SES FILIALES	82
16.3	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR CE RAPPORT.....	82
16.3.1	Rapport du Président du Conseil de Surveillance.....	82
16.3.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance.....	97
16.4	DÉCLARATION RELATIVE AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	97

17	SALARIES	98
17.1	RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS SOCIALES	98
17.1.1	Emploi	98
17.1.2	Politique Ressources Humaines	99
17.1.2.1	Formation — Université d'entreprise	99
17.1.2.2	Evolution des rémunérations	100
17.1.2.3	Mesures de cessation anticipée d'activité	100
17.1.2.4	Politique d'insertion des travailleurs handicapés	100
17.1.3	Relations sociales	101
17.1.4	Relations avec l'environnement local	101
17.1.5	Activités sociales gérées par le comité d'entreprise	102
17.2	PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT	102
17.2.1	Participation	102
17.2.2	Intéressement	102
17.3	PLAN D'ÉPARGNE GROUPE ET PLAN D'ÉPARGNE GROUPE INTERNATIONAL	102
17.3.1	Plan d'Épargne Groupe	102
17.3.2	Plan d'Épargne Groupe International	102
17.4	OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS	103
17.4.1	Options de souscription d'actions	103
17.4.2	Options d'achat d'actions	103
17.4.2.1	Historique des attributions d'options d'achat d'actions	103
17.4.2.2	Options d'achat d'actions accordées et levées au cours de l'exercice 2007	103
17.5	ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	104
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	105
18.1	RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	105
18.1.1	Situation au 31 décembre 2007	105
18.1.2	Mouvements significatifs au cours de l'exercice 2007	105
18.1.3	Situation au 31 mars 2008	106
18.1.4	Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices (au 31 décembre)	106
18.2	DROITS DE VOTE	106
18.3	CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	106
18.4	ACCORDS DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DANS LE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	107
18.5	PACTES D'ACTIONNAIRES	107
18.6	ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DE TITRES	107
18.7	NANTISSEMENT D' ACTIONS	107
18.8	MARCHÉ DU TITRE SAFRAN	108
19	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	109
19.1	RELATIONS AVEC L'ÉTAT FRANÇAIS	109
19.2	CONVENTION AVEC L'ÉTAT RELATIVE AUX ACTIFS ET FILIALES STRATÉGIQUES	109
19.3	AUTRES CONVENTIONS REGLEMENTÉES	110
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	111
20.1	INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	112
20.1.1	Etats de synthèse	112
20.1.1.1	Compte de résultat consolidé	112
20.1.1.2	Bilan consolidé	113
20.1.1.3	Variation des capitaux propres consolidés	114
20.1.1.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	115
20.1.2	Informations sectorielles	116
20.1.2.1	Secteurs d'activité	116
20.1.2.1.1	Secteur Propulsion Aéronautique et Spatiale	116
20.1.2.1.2	Secteur Equipements Aéronautiques	116
20.1.2.1.3	Secteur Défense et Sécurité	116
20.1.2.1.4	Secteur Communications	116
20.1.2.2	Informations sectorielles par branches	117

20.1.2.3	Information sectorielle par zone géographique.....	119
20.1.3	Principes et méthodes comptables.....	119
20.1.3.1	Cadre comptable d'élaboration des états financiers.....	119
20.1.3.1.1	<i>Evolutions du référentiel IFRS en 2007</i>	119
20.1.3.1.2	<i>Options et traitements comptables retenus par la Direction</i>	120
20.1.3.1.3	<i>Hypothèses et estimations</i>	121
20.1.3.2	Méthodes de consolidation.....	121
20.1.3.2.1	<i>Critères de consolidation</i>	121
20.1.3.2.2	<i>Dates d'arrêté des comptes</i>	122
20.1.3.2.3	<i>Date d'effet des acquisitions et des cessions</i>	122
20.1.3.2.4	<i>Méthodes de conversion</i>	122
20.1.3.2.5	<i>Abandons d'activités et actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés</i>	122
20.1.3.2.6	<i>Opérations internes au Groupe</i>	123
20.1.3.3	Méthodes et règles d'évaluation.....	123
20.1.3.3.1	<i>Méthodes d'évaluation</i>	123
20.1.3.3.2	<i>Produits des activités ordinaires</i>	123
20.1.3.3.3	<i>Charges d'impôts</i>	124
20.1.3.3.4	<i>Modalités de calcul du résultat par action</i>	124
20.1.3.3.5	<i>Ecarts d'acquisition et regroupement d'entreprises</i>	124
20.1.3.3.6	<i>Immobilisations incorporelles</i>	125
20.1.3.3.7	<i>Immobilisations corporelles</i>	125
20.1.3.3.8	<i>Dépréciation des actifs immobilisés</i>	126
20.1.3.3.9	<i>Actifs financiers</i>	127
20.1.3.3.10	<i>Stocks et travaux en-cours</i>	128
20.1.3.3.11	<i>Titres d'autocontrôle</i>	128
20.1.3.3.12	<i>Paiements fondés sur des actions propres</i>	128
20.1.3.3.13	<i>Provisions pour risques et charges</i>	128
20.1.3.3.14	<i>Engagements de retraite et prestations assimilées</i>	129
20.1.3.3.15	<i>Passifs financiers</i>	130
20.1.3.3.16	<i>Subventions d'investissement</i>	130
20.1.4	Périmètre.....	130
20.1.4.1	Scission Sagem Défense Sécurité.....	130
20.1.4.2	Scission Sagem Communication.....	131
20.1.4.3	Groupe Orga.....	131
20.1.4.4	Variations 2007.....	131
20.1.4.5	Activités abandonnées.....	131
20.1.4.6	Actifs destinés à être cédés.....	131
20.1.4.7	Autres opérations.....	132
20.1.5	Liste des sociétés consolidées.....	132
20.1.6	Notes annexes aux comptes consolidés.....	135
20.1.6.1	Détail des principales composantes du résultat opérationnel.....	135
20.1.6.1.1	<i>Chiffre d'affaires</i>	135
20.1.6.1.2	<i>Autres produits</i>	136
20.1.6.1.3	<i>Consommations de l'exercice</i>	136
20.1.6.1.4	<i>Frais de personnel</i>	136
20.1.6.1.5	<i>Dotations nettes aux amortissements et provisions</i>	136
20.1.6.1.6	<i>Dépréciation d'actifs</i>	137
20.1.6.1.7	<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	137
20.1.6.2	Quote-part dans le résultat des mises en équivalence.....	137
20.1.6.3	Résultat financier.....	137
20.1.6.4	Impôts sur les résultats.....	139
20.1.6.4.1	<i>Charge d'impôts</i>	139
20.1.6.4.2	<i>Taux d'impôts effectif</i>	139
20.1.6.4.3	<i>Impôts différés actifs et passifs</i>	139
20.1.6.4.3.1	Position au bilan :.....	139
20.1.6.4.3.2	Impôts différés en capitaux propres :.....	140
20.1.6.4.3.3	Base d'impôts différés :.....	140
20.1.6.4.4	<i>Actifs et passifs d'impôts</i>	140
20.1.6.5	Résultat par action.....	140
20.1.6.6	Dividendes proposés et votés.....	141
20.1.6.7	Ecarts d'acquisition.....	142
20.1.6.8	Immobilisations incorporelles.....	143
20.1.6.9	Immobilisations corporelles.....	144
20.1.6.9.1	<i>Composition</i>	144
20.1.6.9.2	<i>Evolution</i>	144
20.1.6.10	Immobilisations financières non courantes.....	145
20.1.6.10.1	<i>Titres non consolidés</i>	145
20.1.6.10.2	<i>Autres immobilisations financières non courantes</i>	145
20.1.6.11	Titres mis en équivalence.....	146
20.1.6.12	Autres actifs non courants.....	146
20.1.6.13	Immobilisations financières – partie courante.....	146
20.1.6.14	Stocks et en cours.....	146

20.1.6.15	Créances et autres débiteurs	147
20.1.6.16	Actifs destinés à être cédés	147
20.1.6.17	Autres actifs courants.....	148
20.1.6.18	Trésorerie et équivalent de trésorerie	148
20.1.6.19	Synthèse des actifs financiers.....	149
20.1.6.19.1	<i>Juste valeur des instruments financiers</i>	149
20.1.6.19.2	<i>Echéancier des actifs financiers</i>	150
20.1.6.19.3	<i>Répartition à taux fixe et à taux variable</i>	150
20.1.6.20	Capitaux propres consolidés	151
20.1.6.20.1	<i>Capital social</i>	151
20.1.6.20.2	<i>Répartition du capital et des droits de vote</i>	151
20.1.6.20.3	<i>Réserves</i>	151
20.1.6.20.4	<i>Paiements fondés sur des actions propres</i>	152
20.1.6.20.4.1	Options d'achat d'actions	152
20.1.6.20.4.2	Attribution gratuite d'actions aux salariés de SAGEM SA, avant la fusion	153
20.1.6.21	Provisions pour risques et charges	153
20.1.6.21.1	<i>Avantages au personnel</i>	154
20.1.6.21.1.1	Régimes de retraites à prestations définies	155
20.1.6.21.1.2	Indemnités de départ à la retraite	156
20.1.6.21.1.3	Autres avantages au personnel	157
20.1.6.21.1.4	Cotisations au titre des régimes à cotisations définies	158
20.1.6.22	Dettes soumises à des conditions particulières.....	159
20.1.6.23	Passifs portant intérêts.....	159
20.1.6.24	Fournisseurs et autres créditeurs.....	161
20.1.6.25	Autres passifs non courants et courants	161
20.1.6.25.1	<i>Autres passifs non courants</i>	161
20.1.6.25.2	<i>Autres passifs courants</i>	162
20.1.6.26	Synthèse des passifs financiers	162
20.1.6.27	Effectifs	163
20.1.6.28	Participation dans des co-entreprises	163
20.1.6.29	Parties liées.....	164
20.1.6.29.1	<i>Transactions avec les parties liées</i>	164
20.1.6.29.2	<i>Rémunérations des dirigeants</i>	164
20.1.6.29.3	<i>Relation entre SAFRAN et ses filiales</i>	164
20.1.6.30	Passifs éventuels	165
20.1.7	Tableau des flux de trésorerie consolidés	165
20.1.7.1	Les flux de trésorerie et équivalents de trésorerie	165
20.1.7.2	Décaissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	165
20.1.7.3	Transactions significatives sans incidence sur la trésorerie	165
20.1.7.4	Politique comptable du Groupe	166
20.1.7.5	Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées.....	166
20.1.8	Gestion des risques de marché et instruments financiers dérivés.....	166
20.1.8.1	Exposition au risque de change.....	166
20.1.8.1.1	<i>Politique de couverture</i>	166
20.1.8.1.2	<i>Méthode de gestion</i>	167
20.1.8.1.3	<i>Instruments financiers</i>	167
20.1.8.2	Gestion du risque de taux d'intérêt	168
20.1.8.3	Gestion du risque de marché action	168
20.1.8.4	Gestion du risque de contrepartie.....	168
20.1.8.5	Gestion du risque de liquidité	168
20.1.9	Engagements hors bilan	169
20.1.9.1	Avals, cautions et autres engagements.....	169
20.1.9.1.1	<i>Engagements liés à l'activité courante</i>	169
20.1.9.1.2	<i>Autres engagements et obligations contractuelles</i>	169
20.1.9.2	Garanties d'actif et de passif	170
20.1.9.3	Engagements d'investissements	170
20.1.9.4	Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe.....	170
20.2	INFORMATIONS FINANCIÈRES PROFORMA DU GROUPE SAFRAN	170
20.3	INFORMATIONS FINANCIÈRES EN DONNÉES AJUSTÉES	170
20.3.1	Compte de résultat consolidé ajusté	171
20.3.2	Tableau des flux de trésorerie consolidés ajustés	172
20.3.3	Informations sectorielles en données ajustées	173
20.3.3.1	Secteurs d'activité	173
20.3.3.1.1	<i>Secteur Propulsion Aéronautique et Spatiale</i>	173
20.3.3.1.2	<i>Secteur Equipements Aéronautiques</i>	173
20.3.3.1.3	<i>Secteur Défense et Sécurité</i>	173
20.3.3.1.4	<i>Secteur Communications</i>	173
20.3.3.2	Informations sectorielles en données ajustées	174
20.3.4	Notes annexes en données ajustées	175
20.3.4.1	Chiffre d'affaires	175
20.3.4.2	Consommations de l'exercice.....	176

20.3.4.3	Dotations nettes.....	176
20.3.4.4	Résultat financier.....	176
20.3.4.5	Impôts sur les résultats.....	177
20.3.5	Compte de résultat ajusté avec Haut Débit	177
20.4	EXTRAIT DES COMPTES SOCIAUX DE SAFRAN SA.....	178
20.5	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	180
20.5.1	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2007.....	180
20.5.2	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes.....	181
20.5.3	Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes.....	183
20.6	AUTRES INFORMATIONS	184
20.6.1	Dates des dernières informations financières	184
20.6.2	Informations financières intermédiaires et autres.....	184
20.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	184
20.8	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	185
20.9	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE.....	186
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	187
21.1	CAPITAL SOCIAL	187
21.1.1	Capital souscrit, capital autorisé.....	187
21.1.2	Actions non représentatives du capital.....	187
21.1.3	Autodétention et autocontrôle.....	188
21.1.3.1	Situation au 31 décembre 2007.....	188
21.1.3.2	Descriptif du programme de rachat par la Société de ses propres actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008	188
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.....	189
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	189
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	189
21.1.7	Historique du capital social au cours des trois derniers exercices	189
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	190
21.2.1	Objet social	190
21.2.2	Organes de direction et de surveillance	190
21.2.2.1	Directoire	190
21.2.2.2	Conseil de Surveillance	191
21.2.2.3	Censeurs	192
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	192
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	192
21.2.5	Assemblées Générales	193
21.2.5.1	Convocation et conditions d'admission.....	193
21.2.5.2	Exercice des droits de vote – Droit de vote double.....	193
21.2.6	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.....	193
21.2.7	Franchissement de seuils statutaires.....	194
21.2.8	Dispositions régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi	194
22	CONTRATS IMPORTANTS	195
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	195
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	196
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	197



2, boulevard du Général Martial-Valin
75724 Paris Cedx 15 – France

Tel : +33 (0)1 40 60 80 80
Fax : +33 (0)1 40 60 81 02

www.safran-group.com